

# Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen

Académie des sciences, belles-lettres et arts (Rouen). Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. 1807.

**1/** Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

**2/** Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

**3/** Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

**4/** Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

**5/** Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

**6/** L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

**7/** Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [reutilisationcommerciale@bnf.fr](mailto:reutilisationcommerciale@bnf.fr).



# PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

## L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN,

POUR L'ANNÉE 1832.



ROUEN,

IMPRIME CHEZ NICÉLAS PERIAUX,

RUE DE LA VICOMTÉ, N° 55.

1832.

Pen. 80  
12391





**PRÉCIS ANALYTIQUE**  
**DES TRAVAUX**  
**DE**  
**L'ACADÉMIE ROYALE**  
**Des Sciences, Belles-Lettres et Arts**  
**DE ROUEN,**  
**PENDANT L'ANNÉE 1832.**



**DISCOURS D'OUVERTURE**

*De la Séance publique,*

**PRONONCÉ PAR M. HELLIS.**

---

**MESSIEURS,**

Dans ce jour solennel où l'Académie vient offrir à ses concitoyens le tribut de ses travaux d'une année, chacun sentira ce que doit ôter à cette séance d'intérêt et de charme l'éloignement d'un membre qui, après avoir long-temps figuré dans nos rangs avec distinction, avait,

par d'unanimes suffrages, été appelé à l'honneur de présider la Compagnie. Le mérite personnel de M. Lepasquier, l'étendue de ses connaissances, sa longue expérience des affaires, le devaient naturellement porter aux postes élevés de l'administration. Qu'il me soit permis de mêler quelques regrets aux félicitations qui l'ont accompagné dans le département confié à ses soins, car ma voix ici doit remplacer la sienne. La comparaison que je vais subir justifiera mes craintes et suppléera à mes éloges.

Que votre bienveillance me soutienne : le zèle, chez moi, tiendra lieu de tout autre mérite. Si je vous laisse trop vivement sentir que cette tâche ne m'était point réservée, de grâce n'oubliez pas que je m'acquitte d'un devoir auquel il ne m'a pas été donné de me soustraire.

Des études spéciales et toujours sérieuses m'ont éloigné du culte des Muses ; je sens combien la moindre de leurs faveurs me serait nécessaire. Pour me conformer à l'usage, j'invoquerai la plus sévère d'entre elles : puisse-t-elle répondre à mes vœux, et ne pas dédaigner d'aussi tardifs hommages !

Je ne puiserai point dans ces pages brillantes de gloire ou embellies par les arts ou le génie ; je ne retracerai point ces faits héroïques ou ces grands crimes qui, tour à tour, sont l'horreur ou l'admiration de la postérité : je recueillerai, dans notre ville surtout, des faits analogues à ceux dont mes yeux faillirent être les témoins ; je réunirai ce que l'histoire nous a transmis sur ces grandes calamités, si fréquentes au milieu de notre civilisation, qu'elles ont souvent troublée et où elles ont laissé de si profonds souvenirs.

En examinant de sang-froid ce qui s'est passé en ce genre aux siècles écoulés, nous pourrons faire la part de ce qui était inévitable et de ce qui fut le produit des troubles politiques, de l'imprévoyance, des préjugés et des vaines

terreurs; nous nous convainçons que, dans ce genre de mal, le danger n'est pas égal pour tous, car la nature ne fut point marâtre; et, quels que soient les maux auxquels elle nous condamne, ils sont bien faibles au prix de ceux que nous y ajoutons.

La nature a des secrets que l'homme ne saurait pénétrer : toute sa science parvient à peine à saisir et à calculer quelques effets dont les causes lui échappent. Il ignore comment l'herbe pousse, comment le fruit mûrit, comment le brouillard se forme; peut-il s'étonner de rester muet en présence de ces grandes épidémies qui ont souvent affligé l'humanité? Cependant, lorsque tout autour de nous révèle une main divine, lorsque les annales du temps attestent que ces catastrophes datent de l'origine du monde, peut-il répugner d'admettre qu'elles découlent des lois primordiales sujettes à des révolutions, à des aberrations dont chaque élément nous offre des exemples? Qui sait même si ce que nous regardons comme un désordre, paraîtrait tel à nos yeux dessillés et dignes de contempler l'œuvre de la création dans ses mystères et dans toutes ses profondeurs?

Cet univers, si beau, si fécond, si riche en merveilles, ne manifeste pas seulement sa puissance par la parure qui le revêt, les saisons qui se succèdent et les phénomènes qu'il nous est donné de saisir : sa masse entière est pénétrée d'un principe de vie, sans lequel tout périrait autour de lui. Ce principe, qui existe jusque dans la pierre, est soumis à des lois qui nous sont inconnues; sa force, calculée par la divine sagesse, tantôt se dévoile à nos yeux par des signes d'harmonie et de régularité, tantôt par des scènes de désordre et d'agitation qui nous feraient craindre la dissolution du globe, si la main qui régla les sphères n'avait mis à leurs écarts des limites qu'elles ne pourront franchir.

Les mers, balancées par des flux et reflux constants, sont aussi agitées par d'horribles tempêtes : on a vu des terres habitables disparaître pour toujours, et des îles surgir là où n'existaient que des abîmes sans fond. Au milieu de ces convulsions, de brûlantes explosions sont sorties du sein des ondes, et des pays se sont trouvés divisés par d'affreux déchirements. La terre parfois s'émeut et tremble, le continent oscille, des montagnes disparaissent, des feux s'échappent par des bouches toujours béantes et sèment au loin la terreur.

L'air offre aussi ses tempêtes : des trombes ont marqué leur passage par des ruines et des traces de sang ; la sécheresse ou l'humidité menacent nos champs de stérilité, et des miasmes sortis des entrailles de la terre, des eaux stagnantes ou spontanément développées, portent la désolation et la mort dans nos hameaux et nos cités.

Qu'on se garde de croire, néanmoins, que l'homme doive périr victime des éléments déchaînés.

Deux armes lui ont été données pour lutter avec avantage : l'intelligence et une force intérieure qui combattra pour lui tant qu'il n'en aura pas altéré la source et follement détourné l'usage ; par l'une, il oppose aux périls un front invulnérable ; par l'autre, il fait des conquêtes sur une terre qu'il peut rendre ainsi sa propriété.

S'il se plaît à dépasser les limites du continent qui l'a vu naître ; si, sur une frêle embarcation, il ne craint pas de s'exposer aux tempêtes, il ne doit pas s'en plaindre, car rien ne l'y force, et, pour conjurer les mers en courroux, il ne suffit pas d'y lancer une flotte.

Les éruptions des volcans n'inspirent pas autant de frayeur dans l'Amérique que dans le royaume de Naples. Depuis long-temps, l'Hécla tonne et s'embrase sans consumer aucune ville ; on pourra fouiller aux pieds du Quito

sans y découvrir d'antiquités précieuses, et cependant cette montagne vomit la lave et la flamme depuis autant de temps que le Vésuve.

Lorsque des marais dégagent des vapeurs pestilentielles, l'homme peut porter sa demeure en d'autres lieux ou les assainir, car les lois de la décomposition ne changeront point pour son bon plaisir.

La plupart des germes de mort qui déciment nos villes prennent naissance dans leur sein, et par cela même pourraient être anéanties. Quant à ceux dont la cause nous échappe, et qui étendent leur action bien au-delà des lieux qui les ont vu naître, s'ils font d'aussi grands ravages, il ne faut bien souvent s'en prendre qu'à l'incurie, qu'à l'oubli des lois les plus simples de l'hygiène, qu'aux agitations, qu'à la misère, suites trop fréquentes de notre état social.

Interrogeons l'histoire, nous verrons que toujours un fléau n'a régné qu'après un autre fléau, un désastre a préparé un autre désastre. C'est lorsque la contagion tombe de tout son poids sur des masses émues, misérables et imprévoyantes, qu'on rencontre ces scènes dont les récits nous glacent d'effroi. Dans ces moments, la stupeur s'empare de tous; la confusion, le désordre sont à leur comble; les populations sont en proie à des préjugés funestes, et le mal s'accroît de tout ce qu'y peuvent ajouter l'ignorance et la crédulité. Puis, ces grandes calamités passées, les morts pleurés et oubliés, la gaîté renaît, et le monde appartient de nouveau aux vivants et à toute l'activité des affaires humaines.

La plus ancienne des grandes épidémies qui ont sévi sur notre France date de 583. C'était un temps bien malheureux que le 6<sup>e</sup> siècle! Les provinces souffraient horriblement de la discorde des rois; les troupes marchaient de tous côtés, ravageaient, brûlaient tout; il n'y

avait plus de discipline, mais une si intolérable licence, que les gens de guerre se ruaient aussi bien sur leurs chefs, quand ils voulaient les retenir, que sur le simple peuple.

Pour faire comprendre les misères du temps, il suffira de dire que Chilpéric était sur le trône, et qu'il avait Frédégonde pour épouse.

A ces désolations, dit Mezerai, vint se joindre une contagion qui parcourut toute la France, mais qui fut plus furieuse à Paris que partout ailleurs. On la nomma la peste en l'aîne (*pestis inguinaria*), parce qu'elle paraissait en ces parties, et brûlait ceux qui en étaient atteints avec d'étranges douleurs. La plupart mouraient en poussant des hurlements effroyables; on n'y trouvait de remède que dans les églises, et spécialement dans celle de Notre-Dame.

Tout porte à croire que la ville de Rouen, une des plus fortes du royaume, n'aura pas été épargnée; mais comme on n'écrivait pas autant en ce temps là qu'au nôtre, je n'ai pu trouver à cette époque rien qui nous concernât spécialement.

Il n'en est pas de même de l'épidémie qui se déclara au 14<sup>e</sup> siècle, et qui a reçu le nom de peste noire. Ce fut, je crois, la plus terrible qui soit restée dans la mémoire des hommes. Sa marche, analogue à celle du choléra, me fera, je pense, pardonner d'entrer dans quelques détails à ce sujet.

Le nom de peste noire lui fut donné à cause des taches noires et des gangrènes qui survenaient en peu de jours. Aux symptômes ordinaires de la peste, il s'en joignit de plus graves qui ne se sont point reproduits en d'autres temps : car chaque grande épidémie se distingue toujours par un cachet particulier. Les organes de la respiration furent frappés d'inflammations gangréneuses ; les



malades avaient des crachements de sang , ressentaient de vives douleurs dans la poitrine et exhalaient une odeur infecte. Ce fut là le symptôme prédominant dans l'occident ; les autres se montrèrent de préférence en orient. On observa surtout en France cette gangrène du poumon qui tuait en deux ou trois jours , et parfois plus rapidement. Ce n'était qu'après plusieurs mois de séjour dans le même lieu qu'on voyait des taches noires et que l'on pouvait espérer quelques guérisons , car , des premiers pris , il n'en échappait aucun.

Boccace , à Florence , vit ses ravages et fut témoin d'incroyables calamités ; l'Italie , cette belle terre , fut sillonnée dans tous les sens. Florence , Rome , Gênes , se couchèrent dans le cercueil. Pétrarque suspendit son luth aux sources de Vaucluse , pour pleurer celle qui lui avait inspiré des chants purs et mélodieux. Capricieuse et vagabonde , cette peste indomptable pénètre en France par Avignon , frappe comme la foudre et moissonne par milliers. De la France elle passe en Angleterre , où elle fait les mêmes ravages ; elle n'épargna point le Nord , où elle sévit avec la même fureur. Cette peste ne suivit point le même chemin que le choléra ; née comme lui dans la haute Asie , elle descendit vers le Caucase et la Méditerranée , au lieu de franchir les montagnes et d'envahir la Moscovie ; elle se répandit sur l'occident de l'Europe , et n'atteignit la Russie qu'après les autres contrées.

On pourra se faire une idée des désastres qu'elle causa , en songeant qu'en France , sur vingt habitants , il n'en resta en beaucoup d'endroits que deux vivants. La capitale du royaume sentit les rigueurs du fléau. Deux reines et un évêque en furent victimes. Il mourait plus de cinq cents personnes par jour à l'Hôtel-Dieu. Les cimetières furent encombrés , et des maisons totalement dépeuplées furent abandonnées et tombèrent en ruines.



D'autres calamités avaient précédé celle-là ; la France avait souffert d'une grande famine en 1338, et, depuis ce temps là, les courses des gens de guerre avaient causé une disette continuelle par tout le royaume ; des exactions multipliées accablaient les peuples, et, je ne sais par quelle malédiction, plus elles croissaient et plus le Roi était dans l'indigence.

C'est en 1348 que la peste noire régna à Paris. Heures les villes où elle laissa le tiers des habitants ! Dans beaucoup il ne resta que la quinzième ou la vingtième partie. Il paraît qu'elle ne fut vue à Rouen que tardivement, car si les chroniqueurs sont exacts, ils n'en font mention dans notre ville qu'en 1350. Il y eut alors une grande mortalité, dit Farin ; la troisième partie du monde mourut. Ils crachaient tous du sang, et la communication était si contagieuse, qu'ils expiraient en se regardant l'un l'autre.

Nous ignorons les causes du choléra né sous nos yeux ; à plus forte raison ne hasarderons-nous aucune conjecture sur l'origine d'une peste qui date de cinq siècles ; mais un savant auteur allemand, M. Hesler, pense que ces grandes actions sur les masses vivantes ne sont que les effets de causes générales et d'influences cosmiques, dont il trouve des traces dans l'histoire. Ainsi, depuis 1333, il signale des tremblements de terre en Asie, et des éruptions volcaniques, violentes et dévastatrices, non seulement dans l'Asie, mais en Grèce, en Italie et dans l'Allemagne, qui s'ébranlèrent tour à tour. A ces mouvements fébriles du globe se joignent des inondations inaccoutumées, la disette, suivie de mortalités effroyables ; des nuées de sauterelles envahissent les plaines de l'Europe, périssent par millions et empoisonnent l'air d'exhalaisons putrides : enfin, l'atmosphère elle-même participe à ces désordres meurtriers.

La misère énerve le corps, flétrit l'ame ; le malheur rend superstitieux, et, accréditant les contes les plus absurdes, porte l'homme à des actes dont les brutes auraient à rougir.

Des excès de tout genre signalèrent cette époque, et ; ce que l'on croirait à peine, quand les rues étaient jonchées de cadavres, on vit naître à Florence une association pour le plaisir. On s'enivrait de compagnie, on se couronnait de fleurs, on chantait tout le jour et le soir, on faisait des contes, contes d'amour, contes de galanterie, contes dont comprendront l'esprit ceux que n'ont point effarouché la bonhomie plus que naïve des dernières pages de notre La Fontaine.

D'un autre côté, une monomanie de pénitence et de deuil saisit un grand nombre d'esprits en Europe. On vit des villes se soulever en masse pour faire de rudes pèlerinages et se soumettre à d'austères pratiques de dévotion. Un vertige de cruauté accompagna celui de superstition. Nous avons vu comment le vulgaire cherche à expliquer les morts soudaines et mystérieuses des épidémies : comme au dix-neuvième siècle, le quatorzième crut aux empoisonneurs.

Les juifs en furent accusés, et les fureurs de l'homme aveuglé se joignirent à toutes celles de la nature. Ils furent traduits, jugés, condamnés, et rarement la rage populaire attendit l'action de cette exécration justice. Ils furent brûlés par milliers dans leurs synagogues, ou entassés sur de vastes bûchers. A Mayence, douze mille s'enfermèrent dans leurs quartiers et s'y brûlèrent : on veut les convertir, leur fanatisme s'en irrite, ils préfèrent se jeter aux flammes. La vengeance et la cupidité furent le motif de noires persécutions. Ce fut surtout l'Europe qui offrit ce spectacle, et les malheureux fugitifs, mas-

sacrés dans les villes, traqués comme bêtes fauves dans les campagnes, ne trouvèrent de refuge que dans la Lithuanie, où le roi Casimir-le-Grand les reçut sous sa protection. C'est pour cette raison que les juifs, encore aujourd'hui, sont en si grand nombre dans toute la Pologne.

Nous chercherions en vain, dans les annales du temps, un second exemple d'une calamité aussi générale. Nous y verrons bien des mortalités dues à des pestes, à des maladies contagieuses parfois aussi meurtrières; mais elles furent circonscrites à une province, à une ville, à un royaume; les causes en pouvaient être pressenties, et rarement elles dépassèrent de beaucoup les lieux où elles avaient pris naissance. Pour retrouver la trace de ces fléaux inexplicables, envahissant successivement plusieurs hémisphères, il nous faut parcourir cinq siècles et descendre jusqu'au choléra.

Si notre ville fut ménagée lors de la peste noire, en ne perdant que le tiers de ses habitants, elle était réservée à de plus vives douleurs au seizième siècle. A des tempêtes et des trombes telles que les plus lourds monuments en furent ébranlés, succéda, en 1520, une disette qui s'accrut encore en 1521. Le blé doubla, tripla de prix dans les marchés. Beaucoup d'habitants furent réduits à vivre d'avoine, de pois gris, de vesce et de sarrasin. Les animaux domestiques ne furent pas épargnés. L'autorité crut devoir taxer le prix du blé déjà fort cher, et dès-lors on n'en apporta plus. On en fit venir de loin, et, pour obtenir à prix d'argent une faible ration, on voyait des groupes se former à la porte des boulangers dès deux heures du matin, sans quoi l'on courait risque de s'en passer, car on n'en exposait point en vente. Cette détresse dura depuis le carême jusqu'à la Madeleine; elle fut telle, que le Vendredi-Saint on n'apporta

à la Vieille-Tour aucun comestible; on n'y vit pour tout qu'un marchand d'oignons.

Toujours nous verrons la guerre ou la famine préparer les grandes mortalités. Elle fut affreuse en notre ville. Marseille, Florence, Milan, ne nous ont point légué de plus lugubres souvenirs.

On eut d'abord recours aux prières; mais les réunions dans les lieux consacrés ne firent que répandre la contagion. Bientôt les secours spirituels manquèrent, tant était grand le nombre des malades. La médecine n'était d'aucun secours; alors le désespoir s'empara des âmes, et l'on fut témoin de scènes déchirantes. La terreur remplaça tout autre sentiment; les liens de famille furent rompus; on ne s'abordait qu'avec défiance. On vit des serviteurs abandonner leurs maîtres, des fils leur père, et, chose horrible, des chiens se disputer dans les rues des enfants abandonnés. Les bras manquaient aux sépultures. Chaque maison devint un foyer infect, et partout la mort engendrait la mort. C'est à cette époque que quatre hommes, vêtus de robes bleues, furent payés par la ville pour marquer d'une croix blanche les maisons qu'il fallait fuir. Ces préposés recevaient soixante sous par mois, et la nuit ils se retiraient dans un lieu situé paroisse S.-Nicaise, près de la rue de la Cage, et qui porte encore le nom de clos des Marqueurs. La désolation fut à son comble. Les malheureux, aux premières atteintes du mal, poussaient des cris de rage ou tombaient frappés de stupeur. Plusieurs s'enveloppèrent encore vivants d'un drap mortuaire, pour s'assurer au moins d'un linceul. Notre cité, déjà riche et florissante, notre cité, alors la première ville de France après la capitale, eut peine à se relever de cette secousse. Long-temps elle fut morne et silencieuse; la solitude fut telle que l'herbe poussa d'un pied dans les rues, et qu'une partie des maisons

tomba faute d'habitants. Au jour de Pâques de l'année suivante, on ne compta que quarante personnes à la messe paroissiale de St-Maclou.

Tout ce que nous pourrions retracer depuis serait pâle auprès d'un pareil tableau, et pourtant, dans ce même siècle, les épidémies n'ont pas manqué. Elles ne cessèrent de désoler la France, singulièrement favorisées par le désordre des saisons. Pendant cinq ans, l'été les remplaça toutes : les arbres poussaient, sans discontinuer, des fleurs et des fruits qui ne pouvaient mûrir ; les blés multipliaient si peu, qu'on en récoltait à peine pour les semences. Cette disette causa une famine universelle, et engendra une foule de maladies cruelles, parmi lesquelles se trouve le choléra, signalé pour la première fois à Paris, en 1538. Il reçut dès-lors le nom de Trousse-Galant. Notre ville partagea tous ces maux, et, dans l'an 1580, elle perdit en peu de mois huit mille de ses habitants.

Jusque là on n'avait opposé à ces terribles adversaires que la fuite ou la prière ; on tenta davantage. Le flambeau des lettres se rallumait ; on était tourmenté du désir de voir et d'approfondir : c'était le siècle des Médicis, de Léon X, de François I<sup>er</sup>. On osa *fixer* le monstre et braver la fascination. C'est à dater de cette époque que la médecine possède quelque chose d'exact sur la nature et la marche des épidémies modernes ; auparavant l'histoire avait seule pris le soin d'enregistrer leurs ravages. On ne tarda pas à reconnaître que si, dans la production de certaines maladies, il y avait quelque chose d'inexplicable, le plus grand nombre provenait de causes qui n'avaient rien de surnaturel. A la colère de Dieu, qui passait pour engendrer la peste, on ajouta l'incurie des hommes. On voit seulement par le mot peste, répété fréquemment dans les auteurs de médecine et les anciennes chroniques, que les idées étaient loin d'être exactes sur ce point. On

confondait sous cette dénomination toute maladie meurtrière, contagieuse ou non, indigène ou importée, pourvu qu'elle sévît avec quelque malignité.

C'est ainsi qu'on signala une peste survenue à Venise, par suite de l'ouverture d'un aqueduc long-temps fermé. Une baleine putréfiée fait naître la peste sur les côtes d'Italie. Des laines venues de Picardie donnent naissance à la peste, dans la rue des Charrettes. Ambroise Paré décrit une peste due à la fermentation des corps d'un grand nombre de protestants, victimes de la Saint-Barthélemy.

Le seizième siècle fut remarquable par la continuité de ces grandes épidémies. C'est une chose bien étonnante, dit Langins, médecin observateur de cette époque, que la peste ne cesse de nous affliger : elle se développe chaque année, tantôt dans une province, tantôt dans une autre. Si elle s'éloigne pour peu de temps, elle ne tarde pas à revenir sur ses pas, et elle moissonne sans pitié l'espoir des générations.

Les veilles des savants ne furent pas sans résultat; on comprit bientôt que l'air et les aliments étant les soutiens de la vie, leur altération était une des sources les plus fréquentes des maux que l'on déplorait, et que l'un et l'autre devaient être l'objet d'une égale surveillance.

Dès-lors on commença à s'occuper de l'hygiène publique. Les villes furent assainies, les rues élargies, les demeures embellies; le pavé fut substitué à la fange, les sépultures bannies de l'intérieur des villes, et une suite non interrompue d'efforts ont amené nos cités au degré d'aisance, de douceur et de salubrité, dont nous jouissons avec tant d'insouciance.

Au siècle de François I<sup>er</sup>, les épidémies ne discontinuèrent point. Dans le suivant, on n'en compta que quatorze, et ce nombre diminua encore de moitié dans celui d'après.



Il nous est facile, par les souvenirs de nos pères, d'assister à la durée d'un siècle : qui d'entre nous citera, dans notre ville, rien qui approche des catastrophes dont je n'ai esquissé que quelques traits? Notre province a perdu le souvenir de ces grandes mortalités, qui jadis semblaient une cruelle nécessité. La plus récente en ce genre est celle de Louviers, où Le Pecq, notre compatriote, rendit tant de services; elle date déjà de plus de soixante ans.

Jusque-là, Messieurs, nos prévisions n'avaient eu à combattre que des maladies nées sur notre sol, dont les causes pouvaient être présumées et l'action combattue. Il restait à voir notre moderne civilisation aux prises avec un de ces fléaux venus de loin, que rien n'arrête, et qui, ne paraissant qu'après plusieurs siècles, semblent, dans leur marche inexorable, signaler le bras de Dieu appesanti sur les peuples. Le voilà qui s'éveille et s'agite dans son aire, comme un vautour affamé; pour préluder à l'invasion d'un nouvel hémisphère, il couvre celui qui l'a vu naître d'un long crêpe de deuil. Sûr de ses coups, il franchit les monts, marche à pas de géant, et s'avance audacieux pour nous braver dans nos foyers. Il assiste aux luttes sanglantes des peuples du Nord, et court ajouter à l'horreur des combats d'une nation héroïque sacrifiée sur l'autel de la liberté. Dans sa rage aveugle, il perce des mêmes traits vainqueurs et vaincus, et confond les nations rivales dans une même fosse. Conquérant des temps modernes, c'est au cœur qu'il frappe les empires. Vienne et Berlin ressentent ses atteintes; mais là sa rage expire, ses dards semblent émoussés. Sans le prestige qui l'environne, sans le cri d'alarme qui le précède, on douterait presque de sa présence. Il passe outre et s'adresse à la vieille Angleterre, laissant intacte la France comme

pour l'endormir dans une trompeuse sécurité. Vaincu sur les bords de la Tamise, il s'abat aux rives de la Seine, où il semble s'applaudir du succès de sa ruse.

J'ai vu le choléra de près, Messieurs, et je lève souvent au ciel des mains reconnaissantes de ce que son aile meurtrière n'ait fait que nous effleurer; il est digne de sa renommée : ses arrêts sont sévères et sa justice est prompte. Indomptable et bizarre, mystérieux et terrible comme la peste noire, il sort du même berceau, il est de la même famille.

Jusqu'ici nous avons moins de victimes à regretter que Vienne, Berlin, Sunderland, qui passèrent pour heureuses.

Notre ville a été vraiment privilégiée, quoique la souffrance de l'industrie et l'insalubrité de plusieurs quartiers semblassent lui présager de plus dures épreuves.

Si le calme, la résignation et le sain jugement qui caractérisent sa population; si des mœurs douces, une position favorable, si des améliorations successives, poursuivies avec ardeur depuis longues années, ont préparé ce résultat, il y aurait ingratitude à ne pas signaler, comme exemple, le zèle de nos autorités et la noble rivalité de plusieurs de nos concitoyens.

Alors, plus d'opinions, plus de partis, plus de bannières diverses; un seul sentiment dominait tous les autres; il s'agissait d'alléger des douleurs et de sécher des larmes.

La demeure du pauvre a été visitée, sa couche renouvelée et sa nudité couverte d'un voile. Un prélat, des filles du seigneur, des hommes généreux, ont fait l'offre de leurs personnes et l'abandon de leurs demeures. Le fléau aurait pu long-temps sévir avant de rencontrer chez nous un malade sans secours, un malheureux sans abri.

Ces pieux devoirs ont, je le sais, révélé bien des souf-



frances, attesté d'étranges misères; mais si la source en était trop profonde pour pouvoir être tarie, rien n'a été épargné pour en adoucir la rigueur.

Témoin du dévouement des administrateurs de nos hospices, de la sollicitude des magistrats qui veillent à nos destinées, qu'il me soit permis de leur offrir ici le témoignage d'une reconnaissance qui doit être gravée au cœur de leurs concitoyens.

---

---

---

# CLASSE DES SCIENCES.

---

## Rapport

FAIT PAR M. DES ALLEURS,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE LA CLASSE DES SCIENCES<sup>1</sup>,



**MONTAIGNE** a dit :

« *C'est une bonne drogue que la science ; mais nulle drogue  
« n'est assez forte pour se préserver sans altération et cor-  
« ruption selon le vice du vase qui l'estuye ! »*

Cette exclamation est pleine de sens et de profondeur,

<sup>1</sup> Les alinéas marqués de ce signe \* ont été supprimés à la lecture, en séance publique.

Les chiffres *romains*, mis à la suite des titres des ouvrages énoncés dans ce rapport, sont ceux qui indiquent les numéros d'ordre des manuscrits, pour l'année 1832, dans les archives.

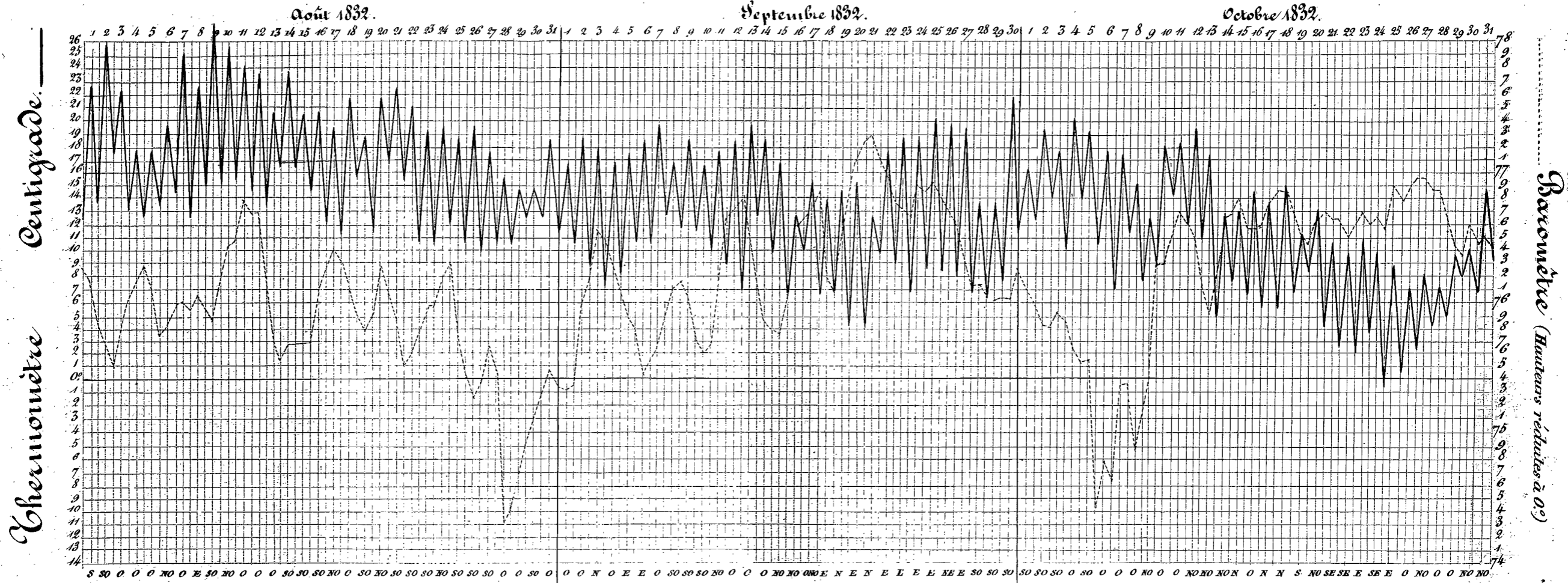
Les chiffres *arabes* indiquent les numéros d'ordre des ouvrages imprimés dans la bibliothèque de l'Académie.

Messieurs; je l'emprunte au premier livre des Essais du philosophe bordelais. Il le publiait en 1580; c'était alors le plus affreux temps de la Ligue. Hélas! il ne lui fut pas donné de voir la fin de cette crise déplorable, par l'entrée de Henry IV dans sa capitale.

Ce penseur si profond, dont les œuvres offrent à chaque pas des conseils pour toutes les positions, des consolations pour toutes les peines, aimait les sciences utiles et modestes; il les méprisait orgueilleuses; il ne séparait pas, dans son ame pure, les moyens du but, et voulait que l'on fût *fourni d'entendement et de conscience comme on pouvait l'être de science!* Or, *il ne fault pas, dit-il, attacher le sçavoir à l'ame, il l'y fault incorporer; il ne l'en fault pas arrouser, il l'en fault teindre, et s'il ne la change et meliore son estat imparfaict, certainement il vault beaucoup mieulx le laisser là. C'est un dangereux glaive et qui empesche et offense son maistre, s'il est en main foible et qui n'en sçache l'usage.* Et plus loin il ajoute : *toute aultre science est damageable à celuy qui n'a science de la bonté.*

On pourrait, sans pousser jusqu'aux dernières conséquences la comparaison du temps où vécut Montaigne avec celui où nous vivons, établir cependant des rapports nombreux et frappants entre la période qui le vit écrire ses Essais et celle que nous parcourons. Or, Messieurs, qui ne sent aujourd'hui que les sociétés savantes sont ce vase qui *estuye* les doctrines conservatrices; qu'elles seules sont appelées à amener le vrai progrès, puisque, gardiennes des vérités connues, elles ont mission de chercher avec bonne foi, partant avec succès, celles que nous avons l'espoir de connaître. Je proclame ici un fait qui réunit, au moins tacitement, toutes les convictions; c'est que l'époque scientifique dont la publication de l'Encyclopédie signale l'apogée, est aujourd'hui sur son déclin;

# Observations Météorologiques



Août  
 1 Jour vent S.  
 13.....S.O.  
 11.....O.  
 5.....N.O.  
 1.....E.

} 18 Jours de Pluie.  
 } quantité d'eau tombée 193, 93. <sup>millim.</sup>

Septembre  
 7 Jours vent. O.  
 3.....N.  
 9.....E.  
 6.....S.O.  
 3.....N.O.  
 1.....O.N.O.  
 1.....N.E.

} 7 Jours de Pluie.  
 } quantité d'eau tombée 50, 40. <sup>millim.</sup>

Octobre  
 4 Jours vent S.O.  
 10.....O.  
 8.....N.O.  
 3.....N.  
 1.....S.  
 3.....S.  
 2.....E.

} 11 Jours de Pluie.  
 } quantité d'eau tombée 54, 90 <sup>millim.</sup>



# Observations Météorologiques

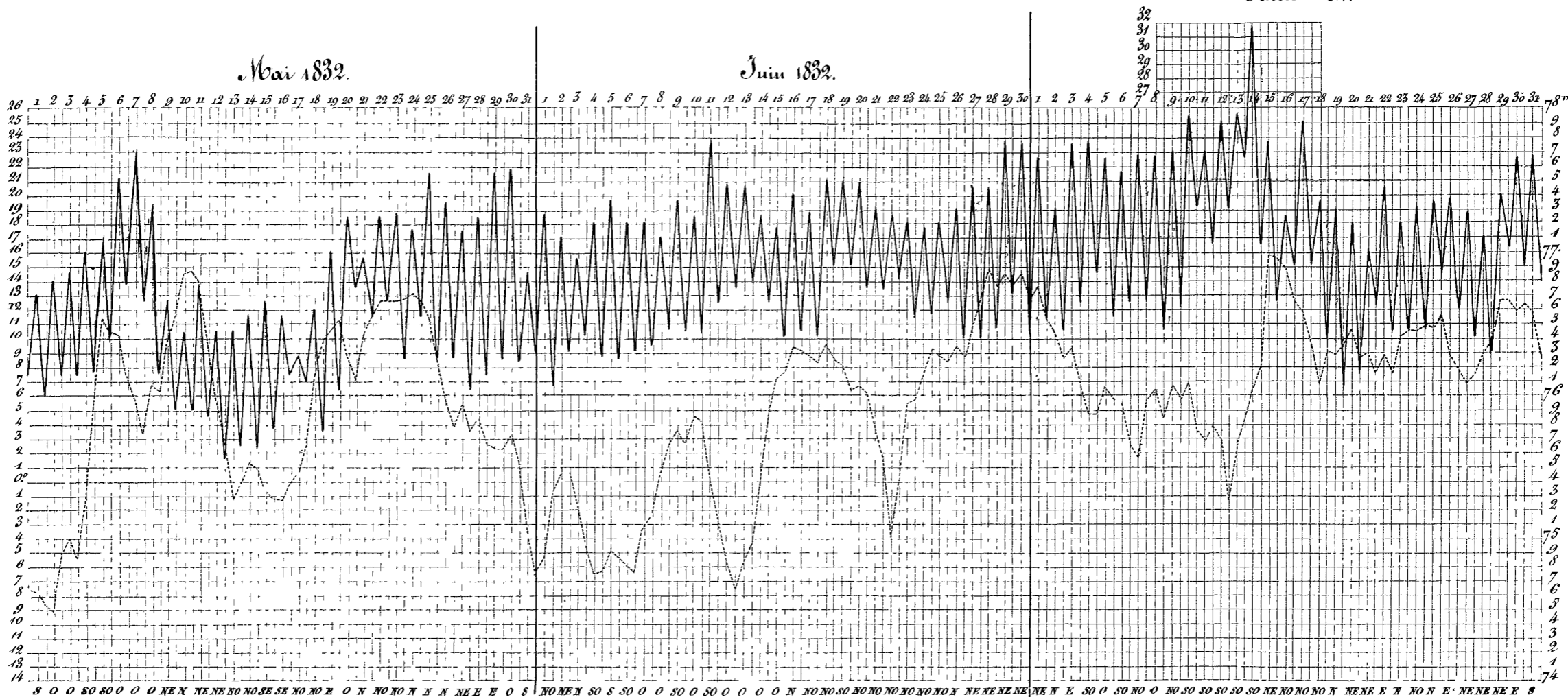
Juillet 1832.

Mai 1832.

Juin 1832.

Thermomètre Centigrade.

Baromètre (Hauteurs réduites à 0°)



Mai

3 Jours vent E
7..... O
2..... S.O.
5..... N.
4..... N.E.
2..... S.
2..... S.E.
6..... N.O.

14 Jours de pluie.  
quantité d'eau tombée 93, 40. millimètres

Juin

7 Jours vent O.
5..... S.O.
3..... N.
5..... N.E.
1..... S.
9..... N.

11 Jours de pluie.  
quantité d'eau tombée 98, 34. millimètres

Juillet

7 Jours vent N.E.
4..... N.
4..... E.
7..... S.O.
2..... O.
6..... N.O.
1..... S.

3 Jours de pluie.  
quantité d'eau tombée 10, 65. millimètres



# Observations Météorologiques.

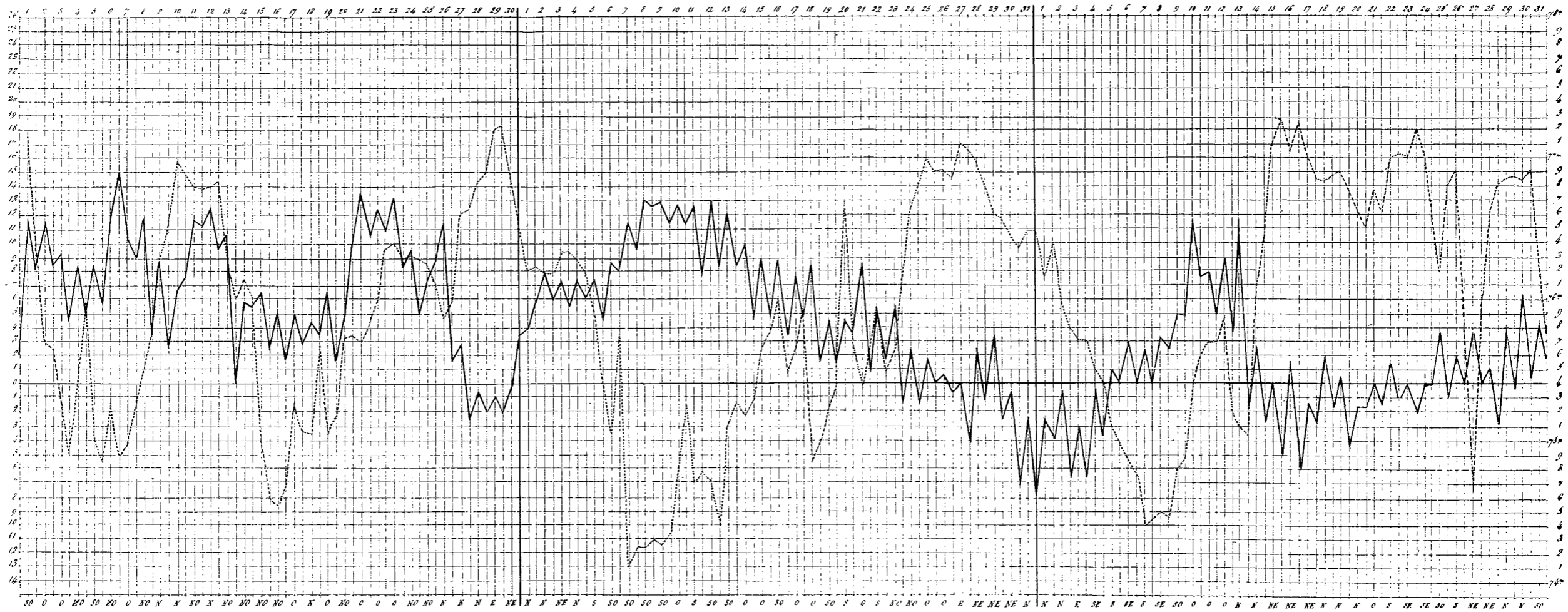
Novembre 1831.

Décembre 1831.

Janvier 1832.

Thermomètre, Centigrade.

Anémomètre (Hauteurs réduites à 0°)



Novembre

1	Jour	vent	E.
8	Jours	vent	O.
2			S.O.
11			N.O.
7			N.
1			N.E.

16 Jours de pluie.

Décembre

5	Jours	vent	N.
4			N.E.
4			S.
8			S.O.
8			O.
2			N.O.

13 Jours de pluie.

Janvier

1	Jours	vent	E.
4			O.
2			S.O.
9			N.
3			N.E.
4			S.
6			S.E.

6 Jours de pluie.  
6 ..... de Brouillard, (très intense les 10, 19 et 20.



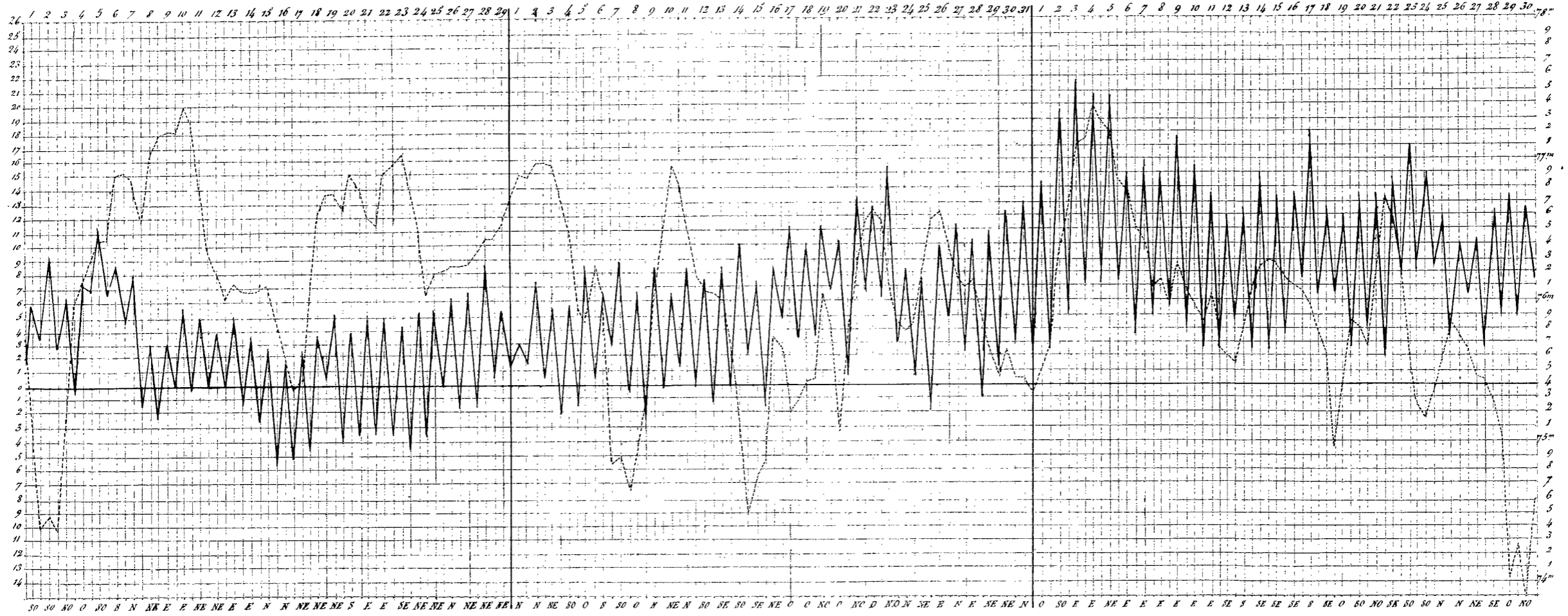


# Observations Météorologiques.

Février 1832.

Mars 1832.

Avril 1832.



Février

6	Jours vent E.
1	..... O.
3	..... S. O.
4	..... N.
11	..... N. E.
2	..... S.
1	..... S. E.
1	..... N. O.

Pluie pendant la nuit du 1<sup>er</sup> au 2<sup>o</sup>  
et le 7 au matin pendant environ  
2 heures.  
21 jours de gelée, sans neige.  
6 jours de brouillard très épais les 8, 9,  
pendant le mois et 23 au matin de 7 à  
9 heures.

Mars

2	Jours vent E.
6	..... O.
4	..... S. O.
7	..... N.
6	..... N. E.
1	..... S.
2	..... S. E.
3	..... N. O.

7 jours de pluie.  
Citroules 6 jours, 8, 18, 19, 20, 24, 25.

Avril

8	Jours vent E.
3	..... O.
4	..... S. O.
2	..... N.
2	..... N. E.
2	..... S.
7	..... S. E.
2	..... N. O.

10 Jours de pluie. millimètres.  
quantités d'eau tombée 48, 54

Baromètre (Hauteurs réduites à 0°)



le sophisme a fait son temps, c'est à la vérité de paraître ; la science lui a préparé les voies, et c'est cette gloire solide que je réclame ici pour elle. Un de nos confrères nous en a fourni des preuves surabondantes, toutes puisées aux sources les plus pures, et nul d'entre vous n'a sans doute oublié ces paroles qu'il prononçait il y a un an à pareil jour, dans cette enceinte, et que le caractère dont il est revêtu rendaient encore plus imposantes : « *Il n'y a que le mensonge qui gagne à s'environner de ténèbres ; la religion ne veut que la vérité ; la vérité est aussi le but des sciences !* » Honneur donc à ceux qui les cultivent dans l'intention de la découvrir ! Cette pensée a dominé nos travaux, Messieurs ; c'est en en développant rapidement la liste, que j'en fournirai la preuve.

### § I. — Physique et Mathématiques.

Vous avez entendu, pendant deux années successives, MM. Lévy et Girardin vous donner des renseignements avantageux sur le projet de correspondance météorologique générale proposé par M. Morin, ingénieur. M. Lévy a voulu prouver sa conviction des avantages qu'il espérait de cette correspondance, en lui fournissant le contingent de ses propres observations, recueillies dans nos murs depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1831 jusqu'à ce jour. L'on a fort approuvé le moyen simple et ingénieux adopté par notre confrère pour retracer à l'esprit comme à l'œil ; au premier aspect, les relations réciproques, pour tous les jours du mois, des variations barométriques et thermométriques. M. Lévy a complété depuis ces tableaux, en y joignant l'indication des vents qui ont régné, et

<sup>1</sup> Discours de réception de M. le ministre Paumier (page 239 du Précis de 1831).

celle des quantités d'eau tombées durant le mois. Il a été décidé, qu'à partir du mois de novembre 1831 jusqu'au mois de novembre 1832, ils seraient insérés dans le précis (xii). Ce renseignement authentique, fourni à la science, méritera sa reconnaissance, et d'abord celle des médecins, qui devront y avoir recours pour coordonner leurs observations cliniques, surtout dans ces derniers temps.

M. Destigny a ajouté aux observations qu'il avait recueillies sur la dilatation et la condensation de la pierre, au moyen de l'instrument qu'il a inventé, et dont la description et la gravure sont insérées dans un de nos recueils périodiques, les observations récentes qu'il vient de faire, à l'aide du même instrument, sur la lave de Volvic, employée depuis long-temps dans les trottoirs de la capitale, et récemment chez nous, pour une portion de ceux qu'on vient d'établir sur le port<sup>1</sup>.

Lorsque les sciences ont atteint un point aussi élevé que celui où sont parvenues les mathématiques, certains esprits, dont la portée est insuffisante pour prolonger une route dont la partie frayée est déjà si rude, écoutant plus leur ambition que la saine raison, essaient de faire rétrograder avec eux les hommes faibles, en leur persuadant que les voies ouvertes jusque-là sont et doivent demeurer sans issue : M. Martin, qui nous a adressé un traité de *Trigonométrie rectiligne sans algèbre* (580), semble avoir été victime d'une pareille préoccupation; aussi M. Lévy, dont le jugement peut ici faire loi pour nous, n'hésite-t-il pas à placer son traité à côté de ceux qui s'occupent de la quadrature du cercle; question désor-

<sup>1</sup> Contre les maisons du quai, dans les parties comprises entre les rues Grand-Pont, Corneille et des Iroquois.

mais mise au ban de la science par une proclamation de l'Institut (xxxiii).

## § II. — Chimie.

La chimie appliquée à la découverte des crimes d'empoisonnement a bien mérité de l'humanité, car on peut espérer maintenant qu'en songeant aux ressources que les expériences modernes offrent au chimiste pour reconnaître un faible atome de matière vénéneuse jusque dans les derniers débris de l'organisation animale, les plus lâches des criminels, les empoisonneurs, forcés de renoncer à la complicité du silence de la tombe, renonceront en même temps à leurs odieux attentats. M. Morin, auquel la justice a souvent recours dans des circonstances délicates, nous a lu deux mémoires sur des analyses chimico-légales; dans l'un, il s'agissait d'un empoisonnement par la mort aux mouches, et la difficulté consistait, pour l'expert, dans la nécessité de juger si un aliment qui nageait dans une certaine quantité de graisse, avait communiqué à cette matière les qualités vénéneuses dont il était lui-même imprégné, ou bien si la graisse avait été isolément empoisonnée. M. Morin a présenté une solution qui a satisfait l'art ainsi que la justice (xxiii). Dans l'autre, il fallait apprécier les résultats obtenus et les conclusions déduites par deux experts, consultés isolément, dans un cas d'empoisonnement présumé par l'oxide d'arsenic; M. Morin a puisé d'abord dans l'examen des matières primitives, et dans celui des résidus obtenus par les experts, la preuve de l'existence du poison; il a su faire apprécier ensuite le mérite des conclusions présentées par les deux premiers expérimentateurs, en les réduisant à leur juste valeur (xxxii). Les analyses de M. Morin seront imprimées en entier dans le précis de cette année.

**§ III. — Arts mécaniques et industriels, Commerce.**

L'industrie a cherché, depuis quelques années, dans la perfection des machines qui fonctionnent avec promptitude et économie, un contrepois au déficit que devaient produire pour les manufacturiers la concurrence et le bas prix des objets fabriqués. La lutte s'est donc établie sur la masse seule de la production. Mais, Messieurs, dès l'instant où la consommation, par des circonstances toujours trop fréquentes, n'a plus répondu à cette même production, la dépréciation s'est aussitôt fait sentir sur la valeur des objets manufacturés en magasin, et par suite aux possesseurs d'usines; et je comprends ici ceux qui ont eu le bonheur de se tenir au pair pour la confection et l'expédition de leurs produits. Cette dépréciation, funeste aux grands manufacturiers par la modicité forcée des bénéfices, a été mortelle aux petits. Or, il ne faut pas se le dissimuler, la fabrication vit au jour le jour : il est donc urgent, surtout pour les grandes cités industrielles, de trouver dans les circonstances générales, dans la stabilité des institutions, les moyens de fonder, de peuple à peuple, de populations à populations, un équilibre commercial permanent, que la nature même des choses rende durable, et qui permette au négociant de se lancer avec sécurité sur cette mer trompeuse de la spéculation, aujourd'hui si fertile en naufrages. Ces pensées, que je crois vraies, Messieurs, n'empêchent pas de chercher à perfectionner les procédés mécaniques, sinon dans l'intérêt d'une fabrication plus prompte, du moins dans celui d'une exécution plus parfaite : c'est donc avec plaisir que nous avons entendu M. Destigny, dans des rapports successifs qu'il nous a faits, 1<sup>o</sup> sur plusieurs recueils de la Société d'agriculture, sciences et arts du

département de l'Eure (III); 2° sur les Annales de la Société académique de Nantes (IV); 3° enfin sur le Manuel de l'horloger, par M. Le Normand, notre correspondant (LV), nous exposer les améliorations notables introduites dans la construction des machines en général. Quant à la perfection où tend aujourd'hui celle des pièces d'horlogerie, et de leur disposition dans les ingénieux instruments que nous devons à cet art, son expérience personnelle lui a permis d'indiquer d'une main sûre la route à suivre pour obtenir les résultats les plus satisfaisants dans l'établissement des échappements, des régulateurs, etc.

\* M. Destigny a cru devoir relever une erreur commise par l'auteur, d'après Berthoud qu'il a copié, à l'article *Echappement*, en ce qu'il donne une formule générale pour fixer la quantité du recul de l'échappement à ancre, tandis que le plus ou moins de recul ne peut être déterminé que d'après la connaissance de quatre éléments variables dans presque toutes les horloges.

\* Notre confrère profite de cette circonstance pour rappeler les observations critiques qu'il avait eu lieu de faire sur l'article *Echappement* du Dictionnaire technologique<sup>1</sup>, et il s'étonne que le savant auteur de cet article, qui postérieurement à ce même article a publié une addition, ait cependant laissé subsister les graves erreurs qui lui avaient été signalées par lui; ce qui est d'autant plus fâcheux, que sa doctrine, qui est celle de Lepaute, devient plus dangereuse appuyée d'une grande réputation justement méritée.

\* Et d'abord, selon notre confrère, les échappements à *recul* et à *repos* y sont mal définis, et l'on pourrait presque, pour savoir ce que c'est que le premier, prendre la définition donnée du second, et réciproquement.

<sup>1</sup> 7<sup>me</sup> volume, page 372 et suivantes.



\* M. Destigny signale en outre plusieurs autres erreurs et contradictions, qu'il considère comme très graves, et qu'il désirerait voir rectifier par l'auteur, dont le nom a déjà, sans doute, trompé plus d'un jeune artiste confiant dans sa renommée.

En terminant son rapport sur le Manuel de l'horloger de M. Le Normand, notre confrère dit que ce livre obtient de lui des éloges qu'il devait naturellement mériter, puisque les connaissances théoriques qu'il renferme sont exposées par un homme qui leur offre la garantie de ses talents pratiques.

M. Pimont a confirmé la vérité d'une pareille assertion, en en faisant l'application à M. Le Normand lui-même, lorsqu'il nous a exprimé son opinion sur le manuel de cet auteur, intitulé : *Manuel du fabricant d'étoffes imprimées et de papiers peints*. Il a, en effet, démontré qu'ici l'expérience pratique avait manqué à la théorie, et il a prouvé la défectuosité de plusieurs procédés vantés dans ce livre, surtout de ceux qui s'appliquent au blanchiment, au garançage, à la teinture en bleu, etc. (xv).

M. Pimont a fait, au contraire, un rapport avantageux sur le Journal de l'Académie de l'Industrie, publié par M. César Moreau, notre correspondant (LVI). Placé honorablement dans nos archives, il y sera consulté avec fruit par les amis de l'industrie, de l'agriculture et des arts (608).

L'ingénieur qui préside en ce moment à l'achèvement de notre port, M. Courant, prenant place parmi nous, a choisi pour sujet de son discours de réception un objet qui avait un à propos encore plus grand dans notre industrielle cité (xix). Il a senti que les voies

de communication accélérées, multipliées sur tous les points, pouvaient aider le commerce dans la crise dont nous parlions il n'y a qu'un instant. Chargé par état de coopérer à la confection de ces voies, il nous a entretenus des chemins en fer; il nous a fait sentir les divers avantages de ces routes, qu'on peut exécuter avec autant de rapidité que d'économie; il nous a donné des détails techniques sur leur tracé, sur le mode de leur construction, sur la manière de placer et de fixer les rails, etc. L'Académie a recueilli avec empressement ces renseignements, et pensant qu'ils seraient reçus avec le même plaisir par le public, elle a ordonné l'impression du discours de M. Courant dans son Précis.

M. Lepasquier, qui occupait alors le fauteuil de la présidence avec distinction, et que nous aurions désiré conserver plus long-temps au poste où l'avaient placé nos suffrages, mais dont nous n'avons plus la force de regretter la perte, en songeant à la position brillante et honorable qu'il a su récemment conquérir, a répondu au récipiendaire, dont il a approuvé les idées. Il a terminé cette réponse par ces mots qu'il lui a adressés : « Cet exposé, Monsieur, justifierait les préventions favorables que vous nous avez laissé entrevoir en faveur des chemins en fer, si la confiance que doivent inspirer des études toutes positives et un caractère réfléchi, permettait d'hésiter encore à partager votre opinion ».

M. Lepasquier, en prononçant ce jugement, le rendait plus flatteur pour l'auteur et plus imposant pour nous, Messieurs, puisque vous vous rappelez qu'il s'était beaucoup occupé lui-même de recherches statistiques sur les transports, notamment sur ceux qui ont lieu pour les diverses marchandises entre le Havre, Rouen et Paris. Un mémoire sur ce sujet enrichit notre précis de 1831. L'auteur nous a offert cette année deux tableaux, tracés

d'après la méthode suivie dans ce premier mémoire, dont ils forment la suite et le complément, et qui répondent au mouvement commercial opéré dans cette partie pendant les années 1830 et 1831. J'ai pu indiquer moi-même, à l'aide de calculs nombreux, mais très simples, les résultats comparatifs entre ces deux années et les précédentes; ils sont loin d'être consolants, sans doute, mais la facilité avec laquelle ils peuvent être obtenus par chacun, montre que les tableaux sont heureusement conçus; c'est déjà un service réel que de donner les moyens de bien déterminer là où est le mal, puisqu'on est certain dès-lors d'y appliquer plus sûrement le remède. J'énonce ici les résultats à côté de ces mêmes tableaux.

\* L'auteur, dans le premier, a rangé les compagnies séparément, comme dans son précédent mémoire. Elles sont au nombre de huit. Nous allons dire les résultats antérieurs comparés à ceux qu'on énonce aujourd'hui.

\* 1<sup>o</sup> *Bateaux accélérés normands*; leurs transports s'étaient augmentés, de 1828 à 1829, de 10,007,497 kil.; ils ont diminué, en 1830, de 8,334,169 kil.; ils ont été réduits, en 1831, à la somme totale de 639,922,619 kil. : c'est une diminution, sur 1829, de 24,026,731 kil.

\* 2<sup>o</sup> *Les bateaux Fleury*, qui, en 1829, avaient perdu sur leurs produits de 1828, à l'opposé de la compagnie précédente, et qui avaient presque rattrapé, en 1830, le chiffre de 1828, c'est-à-dire 30,090,800 kil., sont retombés, en 1831, à la somme totale de 18,448,800 kil. : c'est une diminution, sur 1830, de 11,642,000 kil.

\* 3<sup>o</sup> *Les bateaux accélérés Bertin et C<sup>e</sup>* avaient peu ajouté, en 1829, à la masse de leurs transports de 1828; en 1830, ils étaient même retombés au-dessous des premiers de 1,944,985 kil. — En 1831, soit par le perfectionnement de leurs moyens, soit par leur activité, leur crédit, etc., ils ont atteint de nouveau le chiffre

de 1829, et l'ont même dépassé de 678,149 kil., quantité peu considérable il est vrai, mais notable pourtant dans un moment où toutes les autres compagnies ont subi une réduction aussi forte.

\* 4<sup>o</sup> Les *bateaux Mollet* avaient fait de rapides progrès en 1830; ils avaient augmenté leurs produits, de 1828 à 1830, de 11,527,984 kil.; ils sont retombés, en 1831, à 23,948,505 kil. : c'est une diminution de 6,142,295 kil.

\* 5<sup>o</sup> Les *bateaux à vapeur et chalands de la compagnie Jordan*, après avoir changé leurs arrangements primitifs avec les bateaux accélérés normands, n'ont commencé à porter les marchandises jusqu'à Paris qu'en 1829; pendant cette année et les suivantes, ils n'avaient effectué leurs transports que durant six à sept mois, et ils avaient maintenu leur chiffre à la faible différence, entre 1828 et 1830, de 94,200 kil. En 1831, ils n'ont suspendu leurs voyages dans aucun mois, et leurs produits se sont élevés à 12,724,215 kil.; c'est une augmentation de 11,293,155 kil. sur 1829; c'est déjà, en partie, une compensation de l'énorme perte faite par les accélérés normands en 1831, puisque ces derniers ne sont plus chargés aujourd'hui de porter à Paris les marchandises amenées du Havre par la compagnie Jordan.

\* 6<sup>o</sup> Les *bateaux articulés à vapeur*, sous la raison Hubert-Delanneau et C<sup>e</sup>, avaient présenté plusieurs mois manquants en 1828, 1829 et 1830, et cela par des raisons que M. Lepasquier expose dans des notes ajoutées à ses tableaux; leurs produits s'étaient augmentés en 1830, et montaient à 4,540,645 kil.; cette compagnie a liquidé et s'est dissoute, et celle qui lui a succédé, en 1831, n'a marché que pendant les quatre premiers mois de cette même année : son chiffre s'est élevé,

durant cette période, à 1,103,210 kilog. ; si elle eût eu pouvoir de continuer et de maintenir sa clientèle, elle aurait probablement atteint, ou à peu près, le chiffre de 1830.

\* 7° Nous ne pouvons établir les mêmes comparaisons pour la compagnie *Herfort*, qui n'existe que depuis les deux derniers mois de 1830 ; les produits, durant ces deux mois, avaient été, en somme, de 1,390,814 kil. ; en 1831, elle a marché sept mois, et n'a transporté que 2,669,000 kil.

\* 8° Enfin, les *bateaux naviguant à longs jours*, qui, en 1828, ne portaient que 3,428,083 kil., et qui avaient atteint, en 1829, le chiffre considérable de 33,595,651 kil. avaient encore augmenté, en 1830, de 20,602,469 kil. En 1831, ces mêmes bateaux n'ont plus transporté que 23,766,650 kil. : c'est une diminution, sur 1830, de 33,859,523 kil., diminution plus forte, de 13,251,054 kil., que n'avait été l'augmentation relative de 1829 à 1830 ; c'est encore, cependant, pour ces bateaux, une augmentation, sur 1828, de 20,338,597 kil. Ces mêmes bateaux, qui, avec les accélérés normands, font la plus grande masse d'affaires, ont cependant subi, en 1831, un dommage relatif plus considérable que la compagnie normande, puisque leur déficit, sur les exercices antérieurs, est de 33,859,523 kil., tandis que celui des accélérés n'est que de 24,026,731 kil., réduction qui devient encore moins onéreuse pour ces derniers, puisque, plus faible en somme, elle s'applique d'ailleurs à une masse générale de produits excédant celle des entreprises rivales individuelles, de 6,323,177 kil.

\* De cet aperçu rapide du premier des tableaux de M. Lepasquier, il résulte que la progression ascendante qui avait eu lieu durant les trois années précédentes, ainsi que l'auteur lui-même l'a constaté dans son pre-

mier mémoire, par le chiffre de 26,641,890 kil.; de 1829 à 1830, est devenue décroissante, en 1831, par celui de 63,255,347 kil. C'est, à 9,773,068 kil. près, la compensation complète de la progression ascendante, et ces 9,773,068 kil. sont loin d'être en rapport avec les proportions que devraient établir les perfectionnements introduits dans les moyens de transport, par la réduction des droits de navigation, de passage de pertuis et d'écluses, etc., depuis 1828. C'est donc uniquement à la diminution des affaires qu'il faut s'en prendre, à moins que cette énorme quantité de marchandises, qui représente le déficit signalé, n'ait été transportée par la voie de terre, ce que nous ne pouvons vérifier, mais ce qui nous paraît peu probable.

\* Que sera-ce donc si nous faisons remarquer que cette réduction de 63,255,347 kil., fait, à la faible somme près de 408,671 kil., qui ne vaut pas la peine d'être notée, les produits totaux représentés par cinq compagnies sur huit entreprises; c'est-à-dire par les compagnies *Herfort*, *Ganneron-Delanneau et C<sup>e</sup>*, *Jordan et C<sup>e</sup>*, *Bertin-Rey et C<sup>e</sup>*, *Mollet et C<sup>e</sup>*, dont les produits généraux forment, d'après le relevé des tableaux que j'analyse, 63,663,018 kil.?

\* Je vous laisse à penser, Messieurs, quelles pertes ont dû éprouver ces maisons, sans parler de l'immense préjudice qui a dû en résulter pour la classe ouvrière de notre port.

\* Le second tableau est un exposé, par quinzaine, et pour chaque nature de marchandises, du prix de fret, par eau, de Rouen à Paris, pendant les années 1830 et 1831. Peu de mots suffiront pour vous faire apprécier les résultats énoncés dans le tableau de 1831, et pour les coordonner avec ceux obtenus du premier tableau, dont le second est le complément indispensable.



\* Les marchandises transportées sont : 1<sup>o</sup> le blé ; 2<sup>o</sup> le sel ; 3<sup>o</sup> les marbres et granits ; 4<sup>o</sup> les épiceries ; 5<sup>o</sup> les liquides ; 6<sup>o</sup> les métaux ; 7<sup>o</sup> les bois.

\* En établissant des prix moyens pour toute l'année , sur les natures diverses de transports , on voit qu'ils étaient , en 1830 , par tonneau , pour les bois , de 15 francs ; pour les métaux , de 15 francs ; pour les liquides , de 11 fr. 25 cent. ; pour les épiceries , de 15 fr. 25 cent. ; pour les marbres et granits , de 16 fr. ; pour le sel , de 16 fr. ; pour les blés , de 15 fr. En 1831 , ils sont tombés , pour ces diverses matières , en les rangeant dans l'ordre où je viens de les énoncer , à 10 fr. 85 cent. , 9 fr. 50 cent. , 10 fr. , 10 fr. 50 cent. , 10 fr. 75 cent. , 11 fr. 50 cent. et 11 fr.

\* La moyenne générale du prix du tonneau était donc , en 1830 , de 14 fr. 75 cent. : elle a été , en 1831 , de 10 fr. 54 cent. Le nombre total des tonneaux transportés , en 1830 , a été de 209,056 ; en 1831 , il n'a été que de 145,801 , qui ont produit , au prix moyen de 14 fr. 75 c. , en 1830 , une somme de 3,083,576 fr. ; en 1831 , au prix moyen de 10 fr. 54 c. , 1,546,834 francs ; déficit de 1831 sur 1830 , 1,546,834 , c'est-à-dire la moitié , à 10,092 fr. près ! Il serait bien à désirer qu'une semblable statistique fût continuée pour cette année et les suivantes , sur les mêmes bases , afin de rassurer ceux qui se livrent à cette branche de commerce.

\* En supposant que le prix moyen de 10 fr. 54 cent. pour le fret , soit suffisant , ce que nous nous gardons d'affirmer , pour couvrir les frais de toute nature des entreprises bien combinées , il aurait fallu , du moins , que la somme totale des transports fût en augmentant , pour servir de compensation à la réduction du fret : c'est le contraire qui a eu lieu ; il est facile de juger , par consé-

quent , quelle doit être en ce moment la détresse de cette industrie. Mais , nous le répétons , il est encore plus facile d'apprécier le service que M. Lepasquier rend au commerce , aux spéculateurs et à l'administration , en coordonnant ainsi des renseignements positifs dont ils tireront si facilement parti.

Mais, Messieurs, que les transports aient lieu par eau ou par des chemins en fer , la vapeur est le moteur le plus généralement employé; cela suffirait, sans les besoins journaliers et sans cesse renaissants des usines , pour rendre encore plus précieuses les mines de charbon de terre partout où elles se trouvent. Dans nos contrées, ce seraient des mines d'or ; dans celles où elles existent, ce sont des sources intarissables de prospérité. On a donc dû chercher à multiplier les carrières de charbon fossile dans les pays qui en possèdent déjà ; le département du Pas-de-Calais n'est pas resté en arrière , et la Société de Boulogne-sur-Mer a proposé un concours sur cet objet , dont M. Garnier , ingénieur des mines , a remporté le prix (549). M. Lévy, qui nous a fait un rapport sur le travail de ce lauréat, nous a prouvé que la couronne lui avait été justement décernée (L.).

Je dois saisir cette occasion de rappeler une communication verbale que nous a faite M. Pimont, en mettant sous nos yeux plusieurs échantillons d'une production fossile de la nature des tourbés , qu'il a eu le bonheur de découvrir dans une de ses prairies , située à Saint-Léger-du-Bourg-Denis , près Rouen , à deux pieds de profondeur seulement. La couche est peu épaisse , mais étendue. M. Pimont brûle avec avantage ce combustible dans sa fabrique , et utilise même pour ses constructions les scories qui en proviennent. Il nous a promis une note détaillée sur cette curieuse exploitation , et il a été décidé que



des échantillons de cette tourbe seraient envoyés à M. Passy , préfet de l'Eure , notre correspondant , duquel j'aurai l'honneur de vous parler bientôt.

#### § IV. — Histoire naturelle.

M. Moreau de Jonnés , correspondant de l'Institut et le nôtre , Messieurs , en adressant ses félicitations à l'auteur du mémoire sur les volcans , inséré dans nos Annales , nous a envoyé un ouvrage sur les Antilles françaises. M. Girardin , qui nous l'a fait connaître dans un rapport étendu (11) , a eu le bonheur de saisir cette occasion de rendre , avec justice , à M. Moreau de Jonnés , les éloges qu'il en avait reçus lui-même.

Le docteur Ch. Pauquy , d'Amiens , a soumis à notre examen la Flore du département de la Somme et des environs de Paris ( 567 à 572 ). M. A. Leprevost , qui a examiné cet ouvrage avec une scrupuleuse attention , a voulu encourager les naturalistes qui se livreront aux recherches botaniques de localité , par l'exemple du succès que vient d'obtenir M. Pauquy , auquel notre confrère donne la même approbation qu'il avait précédemment accordée à MM. Desmazières de Lille et à feu notre confrère M. Leturquier des Longchamps. Après quelques critiques de détail , il fait à M. Pauquy et à tous ceux qui se livreront dorénavant à ces utiles investigations , une recommandation importante ; c'est de prendre avec soin les hauteurs barométriques des régions où ils recueilleront les espèces , afin de coordonner les travaux botaniques avec tous ceux de géologie et d'histoire naturelle entrepris et à entreprendre , soit dans les mêmes lieux , soit dans des zones différentes ( LII. ).

M. Dubuc , en mettant sous nos yeux une grosse pyrite ,

trouvée à 70 pieds sous terre, dans une marnière appartenant à M. le marquis de Blossville, nous a exprimé ses idées sur les marcassites en général, sur leur gisement, leurs variétés, etc. ; il a offert cette notice comme un simple renseignement à ceux qui s'occupent de la géologie d'une manière spéciale ( xxvi ).

M. Dubreuil a encore été appelé cette année à résoudre un problème végétal. Il s'agissait du développement anormal et extraordinaire d'une racine de vernis du Japon, découverte dans un jardin appartenant à M. le baron Adam. M. Dubreuil a démontré qu'une blessure accidentelle faite sous terre à la racine, par le contact de quelque pierre tranchante, avait déterminé dans cet endroit une végétation qui présentait un aspect singulier, parce qu'elle avait été subterrannée et développée au milieu d'obstacles ; végétation d'ailleurs naturelle chez les arbres de la famille des térébinthacées, qui se reproduisent par leurs racines, et dont *Ailanthus glandulosa* fait partie ( xxxiv ).

M. le docteur Pouchet, notre confrère, professeur de botanique et d'histoire naturelle aux écoles municipales et au collège royal de cette ville, nous a fait hommage du *Traité de zoologie* qu'il vient de mettre au jour. Chargé moi-même de l'analyse de cette œuvre importante, je me suis efforcé de faire apprécier le mérite d'exécution d'une entreprise d'aussi longue haleine ; j'ai prouvé qu'elle avait été exécutée tout-à-fait dans l'intérêt des élèves. Aussi je n'ai pas craint d'ajouter : « qu'ils sauraient gré à l'auteur d'une pu-  
« blication qui, dès à présent et pour toujours, est et  
« sera pour lui un titre honorable aux suffrages des amis  
« de la science » ( liv ).

C'est dans la section qui m'occupe ici, Messieurs, qu'avait

été choisi le sujet de prix pour cette année, dans l'espoir qu'il offrirait à de nombreux concurrents le double attrait de l'intérêt scientifique et de l'intérêt local. Un seul mémoire nous est parvenu (LXVII), et il est écrit en vers. Cette forme, rarement usitée et peut-être trop peu sérieuse pour la science, a cependant été déjà employée par des médecins et des naturalistes célèbres; aussi n'eût-elle pas été un obstacle au succès, si la commission chargée d'examiner ce mémoire, ne nous eût convaincus que l'auteur n'avait pas atteint le but (LXVIII).

### § V. — Agriculture.

Nos travaux, dans cette branche, ont été nombreux comme de coutume, Messieurs; mais il ne faudrait pas, de leur nature même (ils consistent presque tous en rapports), tirer cette conséquence qu'ils sont peu intéressants. En agriculture, comme dans le reste, on n'invente pas toujours, et certes l'on rend à la science, et surtout au pays, un plus grand service, en propageant dans son sein les découvertes publiées par d'autres et justifiées par l'expérience, qu'en proposant des choses nouvelles, mais dont le succès est encore problématique. Les rapports prennent, de cette manière, une véritable importance locale. La réputation et le savoir pratique de leurs auteurs fixent nécessairement l'attention sur les matières qu'ils approuvent, et la confiance qu'ils inspirent, non-seulement triomphe des répugnances et des routines, mais forme dans le peuple des convictions souvent inébranlables. Nous avons eu cet avantage, Messieurs, nous pouvons le dire sans flatterie, dans les nombreux rapports que nous ont présentés M. Dubuc sur plusieurs numéros des Annales de la Société académique d'Indre-et-Loire, séant à Tours

( XXVIII ) ; sur ceux de la Société royale et centrale d'agriculture de Paris, pour 1831 ( XXXVIII ) ; M. Leprevost, trésorier, sur les quatre premiers cahiers pour 1831, du Recueil de la même Société d'Indre-et-Loire ( LIII ), et sur le recueil de 1831 de la Société de Seine-et-Oise ( LXVI ) ; M. Girardin, sur un mémoire de M. Ch. Derosne, relatif à l'emploi du sang séché comme engrais ( XXIX ) ; M. Gossier, sur un mémoire de M. Girardin, qui traite de l'emploi des os broyés, aussi comme engrais ( XIII ).

L'on pourra, en effet, remarquer, insérées dans ces analyses, des dissertations qui équivalent à des mémoires originaux ; et j'ai pu dire avec raison, en rappelant les réflexions de MM. Leprevost, vétérinaire, et de M. Dubuc, sur le météorisme, sur la cachexie aqueuse, etc., que c'étaient de véritables traités en abrégé sur la matière.

M. Duputel, dans deux rapports circonstanciés sur le 44<sup>e</sup> cahier des travaux de la Société centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure ( XVI ), sur trois autres cahiers de ces mêmes travaux, ainsi que sur les annales, pour 1831, de la Société académique de Nantes ( XVI bis ), a fait preuve d'impartialité ; l'on a généralement approuvé la franchise avec laquelle, rendant compte de la solution donnée par la Société de la Seine-Inférieure à deux questions importantes d'économie et de droit agricoles, il a dit : « qu'il était  
« porté à croire qu'il serait prudent de ne point soulever  
« de pareilles questions, ou de ne point les résoudre par  
« des réponses générales, mais en les variant selon la  
« diversité des circonstances et des localités. »

Ce même mérite appartient à deux rapports de M. Designy, sur les travaux de diverses Sociétés des départements de l'Eure et du Calvados ( nos III et IV ).

Une réflexion judicieuse de notre confrère , qui termine l'un de ces rapports , peut trouver place ici. Il rappelle , d'après M. Pattu , les dépenses de construction d'un far-delier et les frais d'étoyage du pont Saint-Jacques , que nécessita le transport , sur la place Royale de Caen , du bloc de marbre destiné à former le piédestal monolithe de la statue de Louis XIV qui la décore. Il pesait brut plus de quarante milliers ; ce poids fut réduit des deux tiers environ par le seul dégrossissage. M. Destigny s'écrie très sensément : « que n'eut-on l'idée d'opérer ce dégrossissage avant le transport ? » Ce nouvel exemple d'une inadvertance incroyable , en pareille matière , me rappelle un trait dont je demande la permission d'égayer ce rapport.

Il regarde cet homme doué à un si haut point du génie de la mécanique , qui a inventé ces appareils étonnants au moyen desquels on nettoie et l'on répare , avec tant de facilité , les voûtes colossales de la basilique de Saint-Pierre de Rome. N'étant encore que simple charpentier, il donna une preuve publique de son bon sens et de sa sagacité , qui commença sa renommée. Le Pape voulait rendre aux arts et sauver des outrages des pâtres et de leurs troupeaux un des plus beaux restes de la sculpture antique , à moitié enseveli sous l'herbe dans le Campo-Vaccino; en conséquence, il donna l'ordre de le transporter dans son palais, pour orner la grande cour de *Belvédère*, au Vatican. A l'aide des moyens si familiers aux architectes de la ville des chefs-d'œuvre , il fut bientôt conduit auprès du lieu désigné ; mais , arrivé là , les ingénieurs s'aperçurent que le bassin antique était trop haut de plusieurs pieds pour passer sous l'arcade qui en formait l'entrée ; honteux et désappointés , ils allaient chercher à s'excuser et renoncer à l'entreprise , quand Zabaglia , riant de leur embarras , dit qu'il ferait bien entrer le monument dans la cour : mal accueilli , il demande à tenter l'entreprise ; on le lui accorde , et , à l'aide de quelques

ouvriers auxquels il fait creuser le sol sous le seuil de l'arcade, il introduit avec facilité dans l'intérieur du palais, aux applaudissements de la multitude et à la confusion des ingénieurs, qui n'avaient pas imaginé un moyen aussi simple, la masse imposante que les artistes et les amateurs y admirent encore aujourd'hui.

M. Dubuc a lu une notice inspirée par un rapport de M. Gossier, cité plus haut, et intitulée : *Notice sur deux engrais spéciaux* (xvii). Il a pour but de prouver que les os, l'un de ces engrais, sont employés depuis longtemps en Normandie pour cet usage. Son père, il y a plus de 50 ans, en faisait enfouir, avec succès, de grossièrement concassés, aux pieds des entes et des arbres à noyaux, qui se couvrent de chancres et de lichens dans les sols frais et argileux. Les râpures d'ivoire, de cornes de cerf, etc., produisent le même effet. Le second engrais vanté par notre confrère, est celui que l'on retire du moût des pommes de terre et de l'eau qui en provient. Une série d'expériences atteste l'efficacité de ce stimulus, et doit engager les cultivateurs à en tenter l'usage. Le développement et les belles couleurs d'un fruit du *cucurbita pepo*, mis sous nos yeux par M. Dubuc, et attribués par lui à l'action de cet engrais, doivent engager les jardiniers et les propriétaires à en tenter l'usage.

Nous avons encore entendu de la bouche de M. Dubuc des renseignements sur une lithographie qu'il nous a offerte au nom de M. Vanier (li), et qui a pour objet d'annoncer l'importation faite par ce propriétaire, dans son domaine de Plein-Chêne, département du Calvados, d'un superbe bélier africain de pure race. Il n'y aura qu'une voix, Messieurs, pour féliciter M. Vanier du sacrifice ou plutôt du don précieux qu'il fait à l'agriculture.



Je passe naturellement ici aux sciences économiques , dépendance immédiate de l'agriculture.

M. Girardin nous avait fait hommage d'un mémoire imprimé dans lequel , après avoir reproduit et confirmé les expériences de M. Darcet , il s'efforçait d'amener les administrations des hôpitaux , des prisons , etc. , à créer de grands appareils pour préparer du bouillon d'os , suivant la méthode du chimiste parisien ( 484 ). M. Gossier , que son long séjour à l'étranger , et surtout en Angleterre , a rendu familier avec tous les procédés économiques institués sur une vaste échelle , nous a fait un rapport sur l'œuvre de M. Girardin , dans lequel il a confirmé par son adhésion l'espoir des avantages promis par l'auteur ( VIII ).

M. Hellis , auquel on avait renvoyé l'examen du volume publié par la Société d'Emulation de Rouen en 1831 , a trouvé le mémoire dont il vient d'être question imprimé dans ce Recueil par ordre de la Société. Médecin en chef d'un grand hôpital , il a dû examiner la proposition faite aux administrations de bienfaisance de la ville de Rouen , sous le point de vue médical , et surtout sous le double aspect hygiénique et diététique. Guidé par une juste sollicitude pour les malades et les convalescents confiés à ses soins , opposant d'ailleurs d'autres raisonnements à ceux dont on étayait l'opinion qu'il a cru devoir combattre , il a été conduit à conclure , tout en rendant justice aux motifs qui avaient guidé M. Girardin et aux efforts qu'il avait tentés , que le bouillon fait par les procédés ordinaires était meilleur que le bouillon d'Arcet en général , et devait être préféré , surtout pour les malades affaiblis et dans les convalescences longues et pénibles ( XVIII ).

L'opinion de M. Girardin ne s'est pas trouvée ébranlée par ces raisons , Messieurs , et il a cru devoir persister dans ses propositions , qu'il a reproduites et appuyées par la répétition de ses premiers arguments , présentés avec encore

plus de force dans un mémoire spécial ( XXI ), en réponse à celui de M Hellis. Il n'a pas même cru devoir convenir que le bouillon fait par les procédés usités eût des avantages réels sur le bouillon d'os préparé avec les précautions et les soins convenables.

Les convictions différentes des deux adversaires s'expliquent par la nature des études chimiques de l'un, et par les occupations médicales de l'autre. Au surplus, Messieurs, elles ont eu l'avantage de nous faire assister à une lutte intéressante et tout académique, qui a complètement épuisé la question théorique.

Reste à présent l'arrêt du grand juge, l'expérience : attendons-le.

Nous retrouvons, suivant l'usage, M. Dubuc dans les questions économiques. Il nous a lu une notice sur la panification de la fécula de pommes de terre ( XXII ). Il se garde bien, imitateur imprudent de l'enthousiasme aveugle ou intéressé de quelques économistes, de comparer en tout le pain de pommes de terre au pain de froment ; mais il voit avec plaisir cette nouvelle ressource, aussi salubre qu'économique, offerte à l'indigence dans des années de disette.

## § VI. — Médecine, Chirurgie, Physiologie.

M. Moreau de Jonnés, que j'ai déjà eu l'occasion de nommer plus haut, a fait de longues recherches sur le choléra-morbus. Bien avant que ce mal redoutable semblât menacer l'Europe et la France, il avait décrit ses affreux ravages sur le continent indien. En lisant le récit de ses excursions, en divers sens, sur ce vaste territoire, les esprits, comme le fait observer M. Vingtrinier, rapporteur ( 1 ), par leur tendance naturelle à douter d'un danger encore



éloigné, taxèrent les calculs de M. de Jonnès d'exagération. Une fausse sécurité dut alors s'emparer des populations ; mais cependant le fléau s'avavançait. Il marche , marche toujours , du Gange à la Vistule , de la Vistule à la Seine , il est à Paris : je n'examine point ici la responsabilité qui pourra peser sur ceux qui avaient reçu de la loi , éclairée par la science , la mission sacrée de protéger notre patrie ; le choléra est dans la capitale. Il y triomphe ! de là il s'étend dans toutes les directions et parcourt nos provinces qu'il décime ! Alors , à une sécurité imprudente , succède à l'instant une crainte exagérée ; c'est le sort de tout ce qui occupe vivement l'opinion publique dans cette trop ardente et trop généreuse France ! Espérons que M. de Jonnès , sur le théâtre de l'épidémie , ajoutera bientôt la page douloureuse de son séjour parmi nous , à l'histoire générale de cette peste , qui semble destinée à parcourir le globe.

C'est encore M. Vingtrinier qui , au nom d'une commission , nous a lu un rapport sur l'ouvrage du docteur Brière de Boismont ( LXIII ), qui retrace l'histoire du choléra-morbus en Pologne. Nous avons admis l'auteur , notre compatriote , parmi nos correspondants ; cet hommage éclatant rendu à son dévouement , est aussi justifié par son ouvrage , dont les imperfections , dit le rapporteur , empruntent une excuse plus que valable au temps et aux circonstances dans lesquelles il a été publié ( 339 ).

Avant que la peste indienne fit irruption dans les murs de Rouen ; lorsque nous étions arrivés à ce moment solennel qui précède la bataille , qu'on me passe cette comparaison ; à cet instant où le talent et le dévouement sont également éveillés , prêts à faire face aux dangers , deux de nos confrères , dans la louable intention de rassurer

notre cité alarmée , et pour répandre encore à temps des idées justes et des conseils utiles , composèrent deux mémoires qui fixèrent à un haut degré notre attention : l'un est un travail original de M. Dubuc sur le choléra ( 578 ) , et l'autre ( xxv ) une dissertation sur le même sujet , par le docteur Hellis , présentée par lui à l'occasion du rapport ( xxvii ) dont il était chargé sur l'ouvrage du docteur Emile Dubuc ( 557 ) de Rouen , qui , renouvelant le dévouement de la commission polonaise , se rendit spontanément , et à ses frais , à Sunderland et à Newcastle , pour y observer la maladie qui venait de faire sa première apparition sur le territoire britannique<sup>1</sup>. Je n'ai point de jugement à porter sur les ouvrages de nos deux confrères , Messieurs , car , par le sentiment commun de la plus honorable philanthropie , il les ont publiés au profit des malheureux cholériques. Ils nous ont privés par-là du plaisir d'en ordonner l'impression dans notre Précis , mais les suffrages et la reconnaissance du public leur tiendront lieu de cet honneur , et leur seront un éloge plus flatteur que celui que j'essayerais de leur adresser ici.

Mais enfin , Messieurs , le choléra règne à Rouen : l'un de nos anciens praticiens , le docteur Le Prevost , est appelé à donner des soins à plusieurs malades atteints d'une manière grave par l'épidémie ; il imagine aussitôt un traitement fondé sur ce qu'il voit et sur des inductions chimiques , physiologiques et médicales toutes rationnelles ; il réussit , et il nous a lu ses curieuses observations , en protestant contre l'intention qu'on pourrait essayer de lui prêter , d'avoir cru découvrir un spécifique infallible dans toutes

<sup>1</sup> Le conseil municipal de Rouen a voté une médaille d'or à M. Dubuc.

les circonstances et dans tous les cas. L'Académie a voté, avec empressement, l'insertion de ce mémoire dans le Précis de 1832. (XXXVII).

M. Hellis, médecin en chef de l'Hôpital où le plus grand nombre de cholériques a été traité, a dû vous dire les causes qui l'ont déterminé à retarder la publication des résultats cliniques obtenus dans l'Hôtel-Dieu de Rouen. Je ne puis qu'approuver ici, en les invoquant pour mon propre compte, les raisons décisives qui ont guidé mon confrère dans cette circonstance (LXI). Certes, l'histoire du choléra dans l'Hôtel-Dieu de Rouen serait bien incomplète, si elle était privée des chapitres qui traiteront des changements notables que la période que nous parcourons en ce moment même a imprimés à l'épidémie.

Quand le danger est pressant, il est naturel de chercher de tous côtés des secours : c'est ce qu'a fait M. Duputel (XXXI) ; il a rappelé aux médecins qu'un traitement dit *Traitement de Douglass*, était consigné dans l'Encyclopédie, et il a demandé qu'une commission compétente en fît l'épreuve, pour constater son efficacité jadis tant vantée ; les médecins n'avaient pas oublié ce traitement, Messieurs, et ils ont prouvé que la pensée philanthropique de M. Duputel serait sans résultat dans l'application.

Là ne se bornent pas nos travaux relatifs à l'art de guérir. Nous devons encore à M. Fôville (VI), au nom d'une commission, deux rapports étendus sur les œuvres de M. Bennati (485), médecin du théâtre italien à Paris, et sur celles du docteur Fortin, médecin à Evreux (488, 489 et 490). Quelques objections ont été faites par notre confrère à plusieurs des propositions avancées par ces deux auteurs, mais nous devons constater que son rapport,

favorable sur tout le reste, leur a valu le titre de membres correspondants, qui leur a été décerné.

M. Vingtrinier nous a fait aussi, au nom d'une commission, un rapport sur l'ouvrage dans lequel M. Tanchou, de Paris, a consigné les modifications et les améliorations qu'il a fait subir à l'art de la lithotritie ( x ); nous lui avons également conféré le titre de membre correspondant. ( 497. )

M. Vingtrinier a traité avec indulgence une thèse de M. Navet, docteur-médecin, demeurant à Dieppe, qui, sous la forme de propositions, parle du tempérament de la femme.

M. le baron Adam nous a fait connaître le recueil des premiers travaux exécutés par les conseils de salubrité récemment constitués à Rouen et dans les autres arrondissements du département. Ce rapport nous a mis à même d'apprécier l'utilité de ces conseils, leur composition et l'à-propos de leurs recherches ( xxx ).

M. Vingtrinier, dans un rapport verbal sur le compte rendu des séances du comité central de vaccine, a reconnu le zèle des secrétaires de ce comité, auxquels il a rendu brièvement justice.

La Compagnie a ordonné l'impression dans son Précis d'une observation d'aliénation mentale, que nous a lue le docteur Vigné ( lxxii ), et que par conséquent je ne ferai que mentionner ici : cette observation, recueillie par lui à l'hospice général, lorsqu'il y exerçait les fonctions de médecin en chef, est déjà ancienne; mais, en nous la communiquant, il cédait à cette réflexion de l'un de ses plus estimables collègues : *que les observations ne vieillissent jamais*. Une chose que je dois rappeler ici, Messieurs,

c'est que c'est aux efforts généreux de M. Vigné que l'on dut, dans nos murs, il y a dix-sept ans, la suppression de l'usage barbare des chaînes et autres moyens violents dont on accablait jadis les malheureux aliénés.

Le docteur Chaponnier, notre correspondant, à Paris, nous a adressé une observation manuscrite, dans laquelle il expose les modifications qu'il a apportées au procédé de M. Dupuytren, pour éviter, lors de la résection de bourrelets hémorroïdaux, dans le prolapsus de l'intestin, l'hémorrhagie consécutive, par la seule contraction du sphincter, et soustraire ainsi les malades aux tortures du tamponnement ou de la cautérisation. Le docteur Le Prevost a trouvé les modifications proposées ingénieuses et utiles, puisqu'elles épargnent aux malades de cruelles douleurs (LVIII).

Enfin, Messieurs, pour terminer cette longue liste de nos travaux médicaux, je dois rappeler que j'ai eu l'honneur de faire un rapport (LXII) sur le recueil mensuel de la Gazette médicale (556) de Paris, par le docteur Jules Guérin, journal qui fait suite à la Gazette de Santé.

\* J'ai dit, en terminant ce rapport, que « la Gazette médicale de Paris est à la médecine ce que peut être à la politique la *Gazette de France*. Toutes les deux sont les plus anciens journaux de la capitale, par leur filiation directe; l'une, rédigée avec beaucoup d'art et de talent, au niveau des connaissances positives les plus approfondies, tant anciennes que modernes, dans l'ordre politique, a pour but de prouver que la France, dans sa propre histoire, dans cette constitution traditionnelle née de la nature des choses et des besoins réels et des vœux conformes du pays, peut trouver, sans secousses et sans perturbations,

une ressource certaine contre les passions des partis et leurs suites, et puiser dans cette même constitution les vrais éléments d'ordre, de liberté, de prospérité et de gloire, avec la condition la plus désirable, celle de la stabilité ! La Gazette médicale a pour but, à son tour, de retrouver, dans les annales de la médecine, et dans la pratique des vrais maîtres de l'art, tant anciens que modernes, un refuge contre l'invasion des doctrines pernicieuses; elle veut le progrès dans les sciences, et non le bouleversement; c'est-à-dire le progrès dans la seule ligne où il peut véritablement se faire.

\* Il est encore un autre point de ressemblance entre la Gazette médicale et son homonyme politique; le voici: c'est qu'elle compte, comme cette dernière, sur cette portion de la jeune France, qui, riche de connaissances vraiment bien acquises, doit tourner nécessairement sa généreuse ardeur vers la conquête des moyens qui lui permettront enfin d'utiliser ce qu'elle sait, au profit de la gloire nationale.

\* Ces deux Gazettes arriveront-elles enfin au but qu'elles se proposent? Pour la Gazette politique, je n'en dois rien dire: quant à la Gazette médicale, je serai plus hardi, étant plus compétent: *Oui ! elle l'atteindra*, j'en ai l'intime conviction.

### Matières diverses.

Je range d'abord dans ce paragraphe un rapport de M. Dubuc sur les numéros trois et quatre du tome onzième des Annales de la Société d'Orléans, et je consigne ici le témoignage public de l'estime que le rapporteur nous a



inspirée pour ce recueil, qui se compose de matières variées, presque toujours utiles et souvent agréables.

On a regardé comme un charlatanisme ou comme un rêve l'invention de procédés rationnels pour aider la mémoire. La *Mnémonique* ou *Mnémotechnie*, professée d'abord par M. de Feinaigle, il y a une vingtaine d'années, l'a été depuis, récemment même dans nos murs, par M. Aimé Pâris. M. Ballin nous a lu une histoire complète de cette science, de ses procédés, de ses méthodes diverses, etc. (XXXVI); son mémoire sera un renseignement et un guide précieux pour ceux qui voudraient se livrer à cette étude; les difficultés qu'elle présente au commencement s'aplaniront, et les élèves puiseront dans l'œuvre de notre confrère cette persévérance qui prévient le découragement et fait arriver sûrement au but.

Le projet d'association normande pour les progrès de l'industrie provinciale, par M. de Beaurepaire, a pour objet d'introduire, dans des contrées dont les habitants languissent encore dans une ignorance profonde, et suivent aveuglément des routines surannées, les lumières de l'instruction et la pratique des procédés rationnels de l'agriculture perfectionnée. M. Pimont a fait sentir la noblesse et l'utilité du résultat que l'association se propose d'atteindre, à travers les obstacles de plus d'un genre qu'elle devra rencontrer (LVII).

### Statistique.

Dans mon rapport général de l'année dernière, j'annonçais que l'Académie allait acquérir de nouveaux titres à

L'estime publique, par l'exécution d'un vaste plan de statistique départementale, qu'elle avait dressé et coordonné, sur l'invitation de l'administration supérieure. Je disais alors que les développements nécessaires de ce plan seraient incessamment soumis à cette même autorité : ce second travail a été en effet exécuté, et M. Ballin, au nom d'une commission nombreuse, nous a lu, dans la séance du vingt janvier dernier, un rapport motivé sur cet objet (xi) : nous l'avons adopté, et il a, en conséquence, été adressé immédiatement à M. le préfet, qui nous en a accusé réception, en y joignant l'expression de son approbation et de sa reconnaissance.

M. Lepasquier, qui tenait lui-même un des premiers rangs dans l'administration de notre province, en occupant au commencement de cette année le fauteuil de la présidence, prononça un discours consacré entièrement à la statistique. Après qu'il eut exposé ses propres idées sur l'exécution de ce grand travail, il ajouta ces mots, que je rappelle ici comme preuve du fait et comme un hommage que je me plais à rendre au talent de l'orateur :

« Telle est, Messieurs, la direction toute spéciale qu'il  
« paraîtrait convenable d'imprimer à nos travaux, dès  
« le commencement de cette année académique. L'épo-  
« que où nous vivons est celle des idées positives : étu-  
« dions-nous à lui payer notre tribut. L'antique Egypte  
« avait écrit dans le sanctuaire de ses temples, pour ceux  
« qui venaient y chercher la sagesse : CONNAIS-TOI TOI-  
« MÊME ! Et nous, Messieurs, nous dirons, en donnant un  
« sens matériel à ce précepte moral : connaissons et faisons  
« connaître le pays que nous habitons, sa constitution phy-  
« sique, ses productions, son importance dans le système  
« de l'économie politique du royaume, et les éléments de  
« prospérité dont il renferme les germes féconds. » (1 bis.)

Ce qui doit augmenter encore l'impatience qu'éprouve



l'Académie de commencer enfin cette tâche utile, c'est de savoir qu'elle a été devancée dans cette carrière par plusieurs départements ; car, sans parler de celui des Bouches-du-Rhône, dont la statistique a recueilli d'unanimes suffrages, M. Floquet, au nom d'une commission, nous a fait un rapport sur l'Annuaire statistique du Doubs ( xxxv ), que M. Laurens, chef de la première division à la préfecture de Besançon, publie par éditions successives depuis plusieurs années, et qui renferme des recherches curieuses qui doivent faire ranger ce livre, dit le rapporteur, parmi les meilleurs de ceux qui traitent de semblables matières ( 535 ).

Ainsi donc, l'Académie est prête, Messieurs : il ne lui manque que le signal de l'administration ; je dois exprimer publiquement ici le vœu qu'elle forme pour qu'il soit enfin donné !

J'avais encore fait au public, en 1831, une seconde promesse, celle de la publication prochaine de l'ouvrage couronné, sur la géologie de la Seine-Inférieure, enrichi d'une carte, de plans et de dessins exécutés avec soin. L'auteur, M. Antoine Passy, préfet à Evreux, l'a revu, corrigé et augmenté, mis en un mot au niveau des connaissances actuelles en cette partie ; il paraît en ce moment même : on reconnaîtra donc que si nos promesses ont été différées, elles ont du moins été tenues.

Il est temps maintenant d'offrir le témoignage de la reconnaissance de l'Académie aux Sociétés correspondantes et aux auteurs qui nous ont adressé des ouvrages imprimés

\* Les premiers exemplaires ont été livrés aux membres de l'Académie, le 25 août 1832.

ou manuscrits<sup>1</sup> dont je ne présente pas ici la liste, les rapports auxquels ils donneront lieu devant me fournir, durant le prochain exercice, l'occasion certaine d'en faire mention.

Tels sont nos travaux en 1832, pour la classe des sciences, Messieurs; à ceux auxquels les chiffres semblent un moyen d'apprécier les choses scientifiques, je pourrais dire leur nombre comparé à celui des années précédentes; mais à vous, Messieurs, qui jugez ces mêmes travaux par leur nature et par leur but, ne dois-je pas redire avec Montaigne : « *C'est une bonne drogue que la science; mais* »  
« *nulle drogue n'est assez forte pour se préserver sans alté-* »  
« *ration et corruption, suivant le vice du vase qui l'es-* »  
« *tuye!* »

Je réclame de vous encore quelques instants d'une attention bienveillante, pour remplir un dernier devoir.

### Nécrologie.

Je dois maintenant, Messieurs, vous rappeler les noms et les travaux de ceux que la mort a retranchés de la liste de nos membres depuis la dernière séance publique. C'est peut-être la partie la plus triste de mes fonctions; mais elle n'est pas sans douceur, cette grave obligation que la confiance de l'Académie m'impose d'offrir un dernier et solennel hommage à la mémoire de ceux qui ont brillé dans ses rangs. Dans les familles d'élection qu'on nomme Académies, les regrets sont touchants, parce qu'ils sont sincères, et que nul ne peut les entacher de l'odieuse

<sup>1</sup> Je mentionne spécialement M. Germain, pharmacien à Fécamp, correspondant.

suspicion d'être inspirés par l'intérêt ou par les convenances.

Ces pensées s'appliquent certainement à celui dont j'ai à vous parler, à M. VITALIS, l'un de nos vétérans, qui a laissé dans cette ville, comme professeur, et surtout dans cette Académie comme officier de son bureau, des souvenirs qui seront durables, parce qu'ils sont le prix du mérite et des services.

Nous sommes dans un temps où les formes usitées sont impuissantes à fixer l'attention ; je m'affranchirai donc à mon tour des règles suivies dans les notices nécrologiques. Pour celui dont j'ai à vous entretenir, c'est de l'époque où il fut à nous que je dois m'occuper ; c'est donc de ce qu'il a fait pour nous et avec nous que je parlerai. Un autre pourra dire, avec exactitude, le lieu de sa naissance, ses premières études, ses premiers succès, sa première vocation ; moi, je le prends dans nos murs, à l'époque où, professeur à l'École centrale de cette ville, il reçut l'honorable mission de professer ce cours si utile et si important pour notre cité manufacturière, *le cours de Chimie appliquée aux arts*. Je puis le dire hardiment, Messieurs, le professeur fut digne de la chaire, et nul d'entre vous n'a oublié son exactitude et son zèle. Parmi ses nombreux élèves, en est-il un seul qui ne se rappelle ce soin minutieux avec lequel, pour s'assurer de leur application et de leurs progrès, il leur faisait répéter, presque textuellement, ses leçons précédentes ? Je ne puis me rappeler sans attendrissement et reconnaissance combien de fois son intérêt bienveillant fit tomber son choix sur moi pour cette instructive répétition.

Cette méthode, dans laquelle il persista constamment, a été blâmée, je le sais, et je suis loin de prétendre qu'elle doive toujours être préférée ; mais, Messieurs, n'a-t-on pas le droit de dire que M. Vitalis, convaincu de ses avantages

par ses succès mêmes, et pénétré des principes qu'il cherchait à enseigner aux autres, voulait employer d'abord la faculté qui manque le moins à la jeunesse, la mémoire, et, à l'aide de ce puissant instrument, parvenir à coup sûr à faire pénétrer dans son esprit des connaissances scientifiques dont son jugement saurait faire ensuite usage? Il y a dans cette intention, Messieurs, une pensée profondément philosophique, dont nous devons faire honneur à M. Vitalis; elle sera sentie partout, et surtout ici, où des hommes compétents ont reconnu, en principe, les avantages que l'on pourrait obtenir de la méthode du célèbre professeur de Louvain, appliquée avec discernement.

Mais, Messieurs, ces témoignages d'estime donnés au professeur consciencieux ne sont pas ceux qui doivent le plus retentir en ce lieu; c'est surtout sur ceux que mérita le secrétaire perpétuel capable et zélé, que je dois insister.

Vous vous rappellerez, en effet, Messieurs, que depuis la renaissance de l'Académie en 1804 jusqu'en 1822, c'est-à-dire pendant un espace de dix-huit années, M. Vitalis remplit chez nous, avec une rare distinction, les fonctions de secrétaire perpétuel de la Classe des sciences. Il suffit d'ouvrir nos Précis, pour trouver à chaque pas, durant cette longue période, une foule de mémoires, de notices, de rapports, etc., qui prouvent le zèle infatigable et la variété de connaissances positives que possédait mon honorable prédécesseur. Mais, en cet instant même, Messieurs, je fais involontairement et sans y songer son éloge, et je suis heureux de le faire partager à ceux de nos confrères qui ont rempli après lui les fonctions dont je suis moi-même honoré; qui de vous, dis-je, en entendant le rapport général que je viens de vous soumettre, ne s'est pas rappelé, à mon immense désavantage, ceux que M. Vitalis vous

a présentés pendant dix-huit années consécutives , et dans lesquels il avait constamment résolu le problème difficile de rendre intéressants pour le public les travaux sérieux et les recherches abstraites de la science ?

Mais je dois dire maintenant, Messieurs, ce qui recommandera surtout son nom à la mémoire du monde savant.

Vous savez avec quelle ardeur, tout en propageant les connaissances théoriques, il se livra, autant qu'il dépendait de lui, à l'application de ces mêmes théories à l'une des industries principales de notre cité, à la teinture, surtout à celle dont le secret, ravi aux Indiens et transporté chez nous, a acquis une si grande célébrité et conquis une si grande prospérité à nos ateliers, sous le nom de rouge d'Andrinople ou des Indes.

Notre trésorier honoraire, le respectable M. Pavie, pourrait vous raconter comme il le seconda dans les généreuses entreprises que son patriotisme, si mal récompensé, lui fit tenter pour affranchir l'industrie française du tribut onéreux qu'elle paie à l'étranger, et surtout à l'Angleterre, en cherchant à substituer avec succès, à l'indigo, cette substance si chère, l'*Isatis tinctoria* ou *pastel*, que l'on récolte avec facilité dans nos climats.

Le Traité de teinture publié par M. Vitalis, ouvrage qui a obtenu les suffrages unanimes des savants et des praticiens, est le plus beau titre de son auteur à la reconnaissance de l'art et de nos concitoyens, pour lesquels il fut surtout composé.

C'est par cette publication remarquable que M. Vitalis fit ses adieux au monde savant, et par conséquent à cette Académie. Honoré à cette époque, celle de sa retraite, du titre d'officier de l'Université et de la croix de la Légion-d'Honneur, rien ne lui manquait pour mériter l'estime de ses confrères et la gratitude de ses concitoyens. Là doit se

terminer pour nous sa carrière , qu'il prolongea cependant encore de quelques années , puisqu'il est mort, il y a deux mois à peine , curé de la paroisse de Saint-Eustache , à Paris.

Nous ne ferons sur ces derniers temps de sa vie qu'une seule remarque , c'est que les dispensateurs des grâces , qui avaient voulu le distinguer par la décoration de la Légion-d'Honneur, en 1820, voulurent depuis lui conserver le rang honorable où le plaçait cette distinction , décernée il y a douze ans ; il est mort , en effet, en 1832, officier du même ordre.

Mais , Messieurs , le temps me presse ; je me hâte donc de quitter ce deuil de famille pour vous associer à ce grand deuil public que la France, que dis-je ! que le monde civilisé tout entier portera long-temps de cet homme que nous comptions avec orgueil au nombre de nos correspondants , dont il était l'un des plus illustres et sans doute le plus savant. Vous avez tous nommé le professeur CUVIER. Quand on songe que cette prodigieuse capacité , peu de jours avant celui qui nous l'a enlevée , présidait à ses travaux si importants , si nombreux , si variés , avec cette facilité , cette aisance et cette profondeur habituelle qu'on ne pouvait se lasser d'admirer ; quand on se rappelle qu'il était à peine âgé de soixante-six ans , au sentiment douloureux d'une perte si grande se joint aussitôt la pensée désespérante qu'elle a été prématurée. Je ne viens point ici faire l'éloge de l'illustre secrétaire perpétuel de l'Institut ; il faudrait à cette grande tâche , sinon une autre tribune , à coup sûr un autre orateur. Et d'ailleurs, notre immortel Bossuet n'a-t-il pas dit : « *Le génie n'a pas besoin d'éloges : sa gloire lui suffit , et elle va toujours croissant à mesure que l'on médite sur ses œuvres.* » Ici donc point de panégyriques , point d'épithètes pompeuses ! L'histoire recueillera



ce mot si vrai , qui les remplace tous . qu'une voix illustre fit entendre sur sa tombe , au moment où , pour lui adresser un dernier adieu , toutes nos célébrités contemporaines se pressaient autour de son cercueil : « *Messieurs , il fut notre maître à tous !* »

Ah ! pour que la postérité la plus reculée s'arrête avec reconnaissance devant cette tombe , pour qu'elle s'incline avec respect sur la terre qui contient la dépouille mortelle du grand homme , il suffira qu'elle lise ces trois mots gravés sur la pierre qui doit la recouvrir : *Ci-gît Cuvier* !

† L'Académie a voté , par une délibération spéciale , une somme de 200 francs qu'elle a fait adresser au comité de souscription pour le monument à élever à Cuvier , dans le Jardin des Plantes de Paris.

---

.....

## PRIX PROPOSÉ

POUR 1833.

---

L'ACADÉMIE n'ayant reçu qu'un mémoire en réponse à la question proposée pour 1832, dans la classe des Sciences, et ne l'ayant pas trouvé digne du prix, proroge ce même concours au premier juin 1833.

En conséquence, les concurrents devront exposer

*L'Histoire naturelle du puceron lanigère.*

Il faudra rechercher quelle est son origine, décrire ses habitudes, ses moyens de conservation et de reproduction; dire l'époque où les jeunes pucerons naissent où éclosent, quelle est la durée de leur vie? Les mâles sont-ils seuls pourvus d'ailes? Est-il constant que le puceron lanigère s'enfonce dans la terre pendant l'hiver? Vit-il sur les racines, de la même manière que sur les branches? A quelle cause peut-on attribuer sa disparition subite de quelques arbres? A-t-il des ennemis qui puissent le détruire ou le faire fuir des contrées où il se trouve? Comment se transporte-t-il d'un pays dans un autre? Le trouve-t-on sur d'autres arbres ou arbustes que le pommier? Combien, enfin, y a-t-il d'années qu'il a commencé à se montrer en Normandie?

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 300 fr.

Chacun des auteurs mettra en tête de son ouvrage une devise, qui sera répétée sur un billet cacheté, où il indi-



quera son nom et sa demeure. Le billet ne sera ouvert que dans le cas où l'ouvrage aurait obtenu le prix.

Les Académiciens résidants sont seuls exclus du concours.

Les ouvrages des concurrents devront être adressés, francs de port, à M. DES ALLEURS, Docteur-Médecin, *Secrétaire perpétuel de l'Académie pour la classe des Sciences*, rue de l'Écureuil, n° 19, avant le 1<sup>er</sup> juin 1833. Ce terme est de rigueur.

---

.....

# Mémoires

DONT L'ACADÉMIE A DÉLIBÉRÉ L'IMPRESSION EN  
ENTIER DANS SES ACTES.

---

## AFFAIRE D'EMPOISONNEMENT,

PORTÉE DEVANT LA COUR D'ASSISES DU DÉPARTEMENT DE LA  
SEINE - INFÉRIEURE ,

Le 19 Décembre 1831 ;

Par M. MORIN, Pharmacien ,

Membre de plusieurs Académies nationales et étrangères.

MESSIEURS ,

Dans le courant d'avril dernier , nous fûmes requis , M. le docteur Vingtrinier et moi , par M. Barré , juge d'instruction , d'examiner diverses substances qui consistaient particulièrement 1° en un estomac et les intestins duodenum et jejunum extraits du cadavre d'une femme Dumont , dont l'inhumation datait de plusieurs mois ; 2° en un aliment connu sous le nom de boudin blanc , avec une certaine quantité de graisse qui l'entourait ; 3° en matières de vomissement recueillies chez une femme Pilet.

Plusieurs autres substances nous furent remises par ce magistrat ; mais nous ne mettrons point sous les yeux de

l'Académie les résultats de leur analyse, qui, d'ailleurs, n'offrent rien d'intéressant sous le rapport chimique; nous ne nous sommes même décidés à entretenir la Compagnie de ce travail, que parce qu'il nous a présenté une question neuve de chimie judiciaire à résoudre.

Nous avons procédé à l'analyse de chacune des substances, dans l'ordre de leur énumération.

Les questions auxquelles nous avons à répondre étaient celles-ci :

1° La mort de la femme Dumont est-elle le résultat d'un empoisonnement ?

2° Le boudin blanc, et la graisse qui l'environne, contiennent-ils une matière vénéneuse ? Dans l'hypothèse où la question serait résolue affirmativement, établir si la graisse a reçu le poison par le contact du boudin pendant la cuisson; ou bien, la graisse a-t-elle été empoisonnée primitivement ?

3° Enfin, la matière du vomissement recueillie chez la femme Pilet renferme-t-elle une matière vénéneuse.

#### *Examen de l'estomac.*

L'estomac renfermait un liquide trouble, sanguinolent, d'une fétidité repoussante. On le filtra; mais il conserva sa couleur; alors, pour apprécier l'action des réactifs, on le décolora au moyen du chlore, qui produisit des flocons brunâtres. La liqueur, filtrée de nouveau, ne précipitait point par l'acide hydrosulfurique, même additionné d'acide hydrochlorique; l'hydrosulfate d'ammoniaque pur y produisit un précipité jaune-verdâtre, qu'on sépara par le repos. Ce précipité, desséché, n'exhala point d'odeur alliée lorsqu'on le mit en contact avec les charbons ardents. D'ailleurs, ce précipité se dissolvait dans l'acide hydrochlorique, et l'ammoniaque n'en opérât point la dissolution. L'eau de chaux y forma un précipité qui, desséché et mis sur les charbons ardents, ne donna nullement l'odeur d'ail.

Une portion de ce liquide fut évaporée jusqu'à siccité, après avoir été additionnée de potasse pure. Le résidu, partagé en deux parties, fut soumis aux expériences suivantes : l'une fut mêlée à son poids de charbon en poudre ; puis on l'introduisit dans un tube de verre fermé à l'une de ses extrémités, et l'autre fut effilée à la lampe. On plaça le tube au milieu du feu, et on le chauffa jusqu'à l'incandescence. Pendant l'opération il ne se produisit point d'odeur d'ail, et en brisant le tube on ne remarqua aucune particule métallique. L'autre portion du mélange potassé fut introduite par petites quantités dans un matras contenant du nitrate de potasse en fusion. Lorsque la réaction fut opérée, on a dissous la masse dans l'eau distillée, et on a saturé le liquide par l'acide nitrique pur. Après la filtration, on le mit en contact avec le nitrate d'argent, qui ne donna aucun précipité rouge-brique. Les sels de cuivre n'y déterminèrent point de précipité blanc-bleuâtre.

Le précipité que nous avons signalé plus haut n'était que du sulfure de fer mélangé d'une petite quantité de soufre très divisé, provenant de l'action du chlore sur l'hydrosulfate d'ammoniaque.

Il résulte de ces expériences que le liquide que renfermait l'estomac ne contient aucune substance métallique vénéneuse.

Pouvons-nous, par ce résultat négatif, dire que la mort de la femme Dumont n'est point le résultat d'un empoisonnement ? Non, sans doute ; car il pourrait se faire que le poison eût été absorbé par les viscères eux-mêmes.

Nous raisonnâmes d'abord dans l'hypothèse où le deutochlorure de mercure aurait été employé pour donner la mort à la femme Dumont. Alors il ne s'y retrouverait pas sous le même état qu'une main coupable l'aurait administré ; il se serait converti en proto-chlorure de mercure, par suite de la réaction de la matière animale. Dans cet état, il n'exis-

terait point disséminé à la surface des organes que nous examinons ; il formerait avec eux une combinaison intime. De là la nécessité de rompre cette union par un agent énergique. L'intermède que nous employâmes fut l'acide nitrique , qui , détruisant le tissu animal , devait transformer le proto-chlorure en deuto-chlorure. En conséquence, nous fîmes bouillir une certaine quantité de l'estomac et des intestins dans de l'acide nitrique étendu d'eau, jusqu'à ce que la désorganisation fût complète. Alors , après avoir chassé l'excès d'acide par une chaleur ménagée , la liqueur devait se comporter avec les réactifs comme une dissolution de sublimé corrosif, et on l'étendit d'eau pour isoler une matière grasse qui s'était formée par la réaction de l'acide sur le tissu animal. Alors on y versa de l'hydrosulfate d'ammoniaque pur en excès , qui donna naissance à un précipité noir peu abondant. Ce précipité recueilli fut mis à bouillir avec de l'acide nitrique ; il en résulta une dissolution qui précipitait en noir par l'hydrogène sulfuré , et donnait par l'ammoniaque un précipité gélatineux , lequel fut reconnu contenir du phosphate de chaux , de l'alumine et de l'oxide de fer. Il résulte de ces expériences que si les tissus de l'estomac et des intestins eussent renfermé de l'arsenic blanc ou du proto-chlorure de mercure, ces corps, par suite de la réaction de l'acide nitrique, auraient été transformés , le premier en acide arsenique , et le second en deuto-chlorure de mercure , facilement appréciables par les agents chimiques. Mais les résultats qu'on a obtenus ont été tout-à-fait négatifs.

Comme en médecine légale on ne peut accumuler trop de preuves pour établir l'absence ou la présence du poison, nous avons cru devoir faire encore cette dernière expérience : nous avons coupé par petits morceaux une certaine quantité de l'estomac et des intestins , que nous avons mêlés ensuite avec de la potasse pure ; puis nous avons introduit le mélange dans une cornue , au col de laquelle nous avons

adapté une alonge qui communiquait avec un récipient ; l'appareil, parfaitement luté, a été chauffé de manière à décomposer la matière animale ; nous n'avons obtenu aucune sublimation métallique dans le col de la cornue, ni dans le récipient ; et en brisant l'appareil de décomposition, on ne remarqua aucun métal mis à nu.

De toutes ces recherches, il faut conclure que la mort de la femme Dumont n'a point été occasionnée par un poison métallique.

Quoiqu'un laps de temps trop long se fût écoulé depuis la mort jusqu'à l'époque de nos expériences, pour admettre la possibilité de reconnaître un poison organique dans le liquide de l'estomac et des intestins, cependant nous avons fait des recherches pour en établir l'existence, et les résultats ont été négatifs.

Maintenant se présente l'examen de l'aliment connu sous le nom de boudin blanc.

#### *Examen du boudin blanc.*

Cet aliment, contenu dans une assiette de terre, était entouré de graisse qu'on laissa pour être examinée à part, suivant le vœu de l'ordonnance de M. le juge d'instruction.

Une certaine quantité de ce boudin fut mise à bouillir dans de l'eau distillée pendant une demi-heure. La liqueur filtrée était presque sans couleur ; on y versa de l'hydrogène sulfuré et quelques gouttes d'acide hydrochlorique. Tout à coup il se forma un précipité jaune-serin, qui ne se dissolvait point dans l'acide hydrochlorique, mais qui était soluble dans l'ammoniaque. Une portion de ce précipité, placée sur les charbons ardents, exhalait une odeur d'ail très prononcée. Cette expérience suffit au chimiste pour affirmer la présence de l'oxide blanc d'arsenic, puisqu'aucun corps connu ne jouit de ces propriétés réunies. Mais nous ne bornâmes point là nos expériences : une por-

tion de décoctum de boudin fut additionnée de potasse pure pour fixer l'oxide blanc d'arsenic, puis elle fut évaporée jusqu'à siccité. Le résidu de l'évaporation, mêlé à du charbon en poudre, fut introduit dans un tube de verre, fermé à l'une de ses extrémités, et dont l'autre fut effilée à la lampe. L'appareil fut chauffé graduellement jusqu'à l'incandescence; bientôt on vit apparaître, par la partie interne du tube, une sublimation lamelleuse, d'un aspect métallique et d'un gris d'acier. Cette matière, retirée du tube, exhalait l'odeur d'ail par son contact immédiat avec un fer rouge, en répandant des vapeurs blanches.

Ces vapeurs, reçues dans un verre pour en opérer la condensation, furent mises en contact avec l'eau distillée bouillante. Il en résulta un liquide qui précipitait l'eau de chaux en blanc, le sulfate de cuivre ammoniacal en vert-pré; l'hydrogène sulfuré, versé dans cette dissolution, additionnée d'acide hydrochlorique, donna naissance à un précipité jaune insoluble dans cet acide, mais se dissolvant très bien dans l'ammoniaque. Il résulte de ces expériences que le corps métalloïde trouvé dans le tube était de l'arsenic.

#### *Examen de la graisse environnant le boudin.*

Une portion de la graisse fut traitée par l'eau distillée bouillante, à diverses reprises. La liqueur filtrée n'avait pas de couleur sensible. Mise en contact avec les réactifs, elle présenta les caractères suivants: elle précipitait l'eau de chaux en blanc; l'hydrogène sulfuré y produisit, par l'addition de l'acide hydrochlorique, un précipité jaune-serin soluble dans l'ammoniaque; le sulfate de cuivre ammoniacal, un précipité vert-pré, qui, recueilli et mis sur les charbons ardents, exhalait une odeur d'ail. Une certaine quantité de cette liqueur, additionnée de potasse pure, fut réduite à siccité et mêlée à du charbon en poudre. On l'introduisit



dans un tube de verre disposé comme nous l'avons décrit précédemment ; nous avons obtenu des résultats qui ne laissent aucun doute que la graisse renferme de l'arsenic blanc, puisque nous avons réduit ce corps à l'état métallique.

Ce résultat étant obtenu, il nous fut fait, par le magistrat qui nous confia ce travail, une question qui annonce dans son auteur une grande sagacité.

Le problème à résoudre était celui-ci :

Etablir si la graisse a été empoisonnée par le contact du boudin pendant la cuisson, ou bien si la graisse avait reçu ce poison primitivement ?

Nous regardâmes d'abord la question comme insoluble ; mais, après quelques réflexions, nous fûmes conduits aux expériences suivantes, à l'aide desquelles nous ne craignons pas d'affirmer qu'elle a été résolue complètement.

Nous avons pris soixante-quatre grammes de pâte à saucisse, et nous y avons incorporé, avec beaucoup de soin, huit grammes d'oxide blanc d'arsenic. Le mélange étant fait, nous l'introduisîmes dans un intestin, ainsi que le pratiquent les charcutiers. Je liai ensuite l'intestin à chacune de ses extrémités, puis je pratiquai à la saucisse plusieurs piqûres, pour donner issue à l'air et faciliter l'exsudation de la graisse. Dans cet état, on fit cuire la saucisse avec trente-deux grammes de graisse pure dans une assiette de terre, sur un feu doux. Après la cuisson, on sépara la graisse et on la partagea en deux parties. L'une fut traitée par l'eau bouillante, et il en résulta une liqueur qui renfermait de l'oxide blanc d'arsenic, facilement appréciable par les réactifs ; mais les précipités que l'on a obtenus étaient loin d'être aussi abondants que ceux fournis par le décoctum obtenu en faisant bouillir la graisse du boudin, quoique nous eussions ajouté à la saucisse une grande quantité d'oxide blanc d'arsenic. De là il résultait évidemment que ce poison était peu soluble dans la graisse.

D'après cette propriété, si l'empoisonnement de la graisse n'était point le résultat du contact du boudin, l'oxide blanc d'arsenic devait, non-seulement s'y trouver en dissolution, mais encore à l'état d'isolement. Alors nous avons pris huit grammes de graisse qui entourait le boudin, et nous l'avons maintenue en fusion pendant quelque temps à l'aide de la chaleur du bain-marie. Il se déposa une poudre blanche, qu'on isola par décantation, et qu'on traita ensuite par l'éther pour la priver de la graisse qu'elle aurait pu retenir. Cette poudre était du poids de trois décigrammes; elle exhalait l'odeur d'ail lorsqu'on la mettait sur les charbons ardents; elle se dissolvait dans l'eau distillée, et communiquait à ce liquide la propriété de précipiter en blanc l'eau de chaux, en vert-pré le sulfate de cuivre ammoniacal, et donnait, par l'hydrogène sulfuré, un précipité jaune insoluble dans l'acide hydrochlorique, mais se dissolvant très bien dans l'ammoniaque. Tous ces caractères appartiennent seulement à l'oxide blanc d'arsenic.

Maintenant, il devenait important, pour mettre notre expérience à l'abri de toute objection, de soumettre la graisse fournie par notre saucisse aux mêmes moyens d'investigation; mais elle n'a point fourni d'oxide blanc d'arsenic à l'état d'isolement; il s'y trouvait seulement en dissolution. De là nous devons conclure, et nous l'affirmons avec confiance, que la graisse avait reçu du poison primitivement, et que ses propriétés vénéneuses ne lui ont point été communiquées par le boudin.

#### *Matière du vomissement.*

La matière du vomissement avait été rendue par la femme Pilet, qui, d'après l'accusation, avait mangé du boudin blanc. Cette matière était liquide, d'une couleur gris sale;

son odeur était acide. On en filtra une certaine quantité pour l'examiner par les réactifs ; mais la couleur qu'elle avait nous obligea à y verser du chlore pour la décolorer. Il se produisit des flocons qui furent séparés par une seconde filtration. Ce liquide précipitait en jaune-serin par l'hydrogène sulfuré additionné d'acide hydrochlorique ; le précipité ne se dissolvait point dans cet acide , mais il était très soluble dans l'ammoniaque. Le sulfate de cuivre ammoniacal y formait un précipité vert-pré ; le précipité recueilli exhalait une odeur alliagée lorsqu'on le plaçait sur les charbons rouges. Une autre portion de cette liqueur, additionnée de potasse pure , fut évaporée à siccité. On mêla le résidu de l'opération avec du charbon en poudre , et on l'introduisit dans un tube de verre disposé comme nous l'avons déjà indiqué , et , en opérant à la manière accoutumée , on vit apparaître sur la paroi interne du tube une sublimation métallique qui possédait tous les caractères de l'arsenic.

La matière du vomissement renfermait donc un poison tout-à-fait identique à celui qui existait dans le boudin et dans la graisse.

Des faits ci-dessus établis , il résulte 1<sup>o</sup> que la mort de la femme Dumont n'a point été occasionnée par un poison de nature métallique ;

2<sup>o</sup> Que le boudin blanc renfermait de l'arsenic ;

3<sup>o</sup> Que la graisse qui l'entourait avait reçu le poison primitivement ;

4<sup>o</sup> Enfin, que la matière du vomissement contenait de l'arsenic.



# VÉRIFICATION

D'UN RAPPORT CHIMICO-JUDICIAIRE

## SUR UN EMPOISONNEMENT

PAR LA MORT AUX MOUCHES ;

Par M. MORIN, Pharmacien,

Membre de plusieurs Sociétés savantes

MESSIEURS,

Dans une ville peu éloignée de Rouen, une famille entière éprouva tous les symptômes de l'empoisonnement, après avoir mangé d'un aliment connu sous le nom de haricot, lequel était composé de viande de mouton et de pommes de terre. Le commissaire de police du lieu, qui avait eu connaissance de ces accidents, ayant appris que l'harmonie ne régnait pas toujours dans la famille, conçut quelques soupçons sur l'aliment dont il s'agit. Bientôt il confia l'analyse de ce mets à deux pharmaciens de la ville, MM. M\*\* et D\*\*, qui décidèrent très promptement qu'il y avait eu empoisonnement. Ces messieurs, en hommes de conscience, conservèrent leurs produits et les remirent sous cachet au magistrat qui leur avait confié ce travail. C'est dans ces circonstances qu'on nous appela pour répondre aux questions suivantes :

1<sup>o</sup> Déterminer si, dans les produits résultant des expé-

riences de messieurs les pharmaciens \*\*\* , il existe quelque préparation arsenicale ;

2<sup>o</sup> Si la portion de haricot qui nous a été remise renferme de la mort aux mouches ;

3<sup>o</sup> Si ce mets a reçu du poivre pour assaisonnement.

Les produits obtenus des expériences de M. M\*\* consistaient en quatre liquides.

Ceux fournis par M. D\*\* étaient au nombre de trois. Il paraît que nos confrères avaient opéré isolément.

#### *Examen des produits de M. M\*\*.*

##### 1<sup>er</sup> Liquide.

Il était trouble, d'une couleur jaune-serin. Il était désigné ainsi : *Décoction essayée par le sulfure de potasse.*

Nous partageâmes cette liqueur en deux parties. L'une fut conservée, en cas de contre-épreuve, et remise au magistrat qui nous avait appelé ; l'autre fut filtrée pour recueillir le précipité qui en troublait la transparence, puis on le lava avec de l'eau distillée. Par ce lavage, le précipité devint presque blanc, et avait tout-à-fait l'aspect du soufre précipité des hydrosulfates par le concours des acides, et qu'on appelait autrefois magistère de soufre. Ce précipité ne se dissolvait pas à froid dans l'ammoniaque, tandis que le sulfure d'arsenic y est soluble. Mis sur les charbons ardents, il brûla avec une flamme bleuâtre, ne répandant que l'odeur du soufre en combustion, sans aucun indice d'odeur d'ail. Chauffé dans un tube de verre avec de la potasse, il ne donna point d'arsenic métallique, mais seulement du sulfure de potassium. Ces résultats prouvent que l'arsenic ne se trouve point dans le précipité obtenu par M. M\*\* à l'aide du sulfure de potasse.

Ce pharmacien n'a pu obtenir le précipité que nous examinons qu'à l'aide d'un acide, ce qu'il aurait dû déclarer dans son procès-verbal ; car tout le monde sait que l'oxide blanc d'arsenic n'est point précipité par le solutum de sulfure de potasse, et cela en raison du peu d'affinité de l'arsenic blanc pour la potasse.

2<sup>e</sup> Liquide.

Le deuxième liquide était désigné sous le nom de *Decoction essayée par l'eau de chaux*. Ce liquide était trouble et bleuâtre.

L'emploi de l'eau de chaux, pour reconnaître l'oxide blanc d'arsenic et la mort aux mouches qui a séjourné dans l'eau aérée, en état de mélange avec certaines substances alimentaires, offre un caractère de peu de valeur, surtout dans le cas dont il s'agit. Il est plus que probable que le précipité obtenu par M. M\*\* n'est point composé seulement d'arsenic blanc et de chaux, si toutefois il contient la première de ces substances, ce qu'il était impossible de vérifier, à cause de la petite quantité de précipité ; mais il est évident que l'action de la chaux n'a pas dû se borner à précipiter l'oxide d'arsenic : cet alcali s'est encore combiné, pour former un sel insoluble blanc, avec l'acide citrique qui existe dans les pommes de terre qui composaient le haricot.

Le précipité renfermait, de plus, du phosphate de chaux, formé par l'union de la chaux avec l'acide phosphorique, qui existe aussi dans les pommes de terre et la viande de mouton. Nous nous en sommes assurés en dissolvant le précipité dans l'acide nitrique pur, et précipitant par l'ammoniaque, qui nous a fourni des flocons gélatineux qui ont été reconnus pour être du phosphate de chaux.

L'eau de chaux est donc un réactif défectueux pour reconnaître l'oxide blanc d'arsenic mêlé à un décoctum de



pommes de terre , puisque cet alcali peut former , avec les acides qui existent dans cette production végétale , des sels insolubles.

Cependant , M. M\*\* ayant la faculté d'agir sur une plus grande quantité de l'aliment , aurait pu obtenir un précipité plus volumineux , et le calciner dans un appareil convenable pour mettre en évidence l'arsenic métallique. Telle était la marche à suivre.

### 3<sup>e</sup> Liquide.

Ce troisième liquide restait des opérations de M. M\*\* ; il a été obtenu en faisant bouillir une certaine quantité de haricot dans l'eau distillée. Nous avons employé une partie de ce décoctum pour y constater la présence de l'arsenic. En conséquence , nous avons versé dans la liqueur du sulfate ammoniaco-cuivreux , qui lui a communiqué une teinte verte-bleuâtre qui n'est point du tout celle de l'arsenite de cuivre. Ce mélange , exposé à l'air , n'a laissé apparaître aucun précipité. La liqueur , soumise à l'action combinée des acides hydrosulfurique et hydrochlorique , n'a point donné instantanément de précipité. On n'a remarqué , après douze heures de réaction , qu'un léger louche d'une couleur jaune-citron , qui a disparu entièrement par l'addition de l'ammoniaque. Ce caractère appartient au sulfure d'arsenic ; mais doit-on , sur un caractère isolé , affirmer que la liqueur renfermait de l'oxide blanc d'arsenic ? Non , sans doute ; n'ayant pu constater si ce précipité exhalait une odeur d'ail par son contact avec les charbons ardents.

### 4<sup>e</sup> Liquide.

Elle avait pour inscription : *Décoction essayée par le nitrate d'argent*. La couleur de cette liqueur était violacée ; ce réactif ne peut fournir des caractères propres à établir



## ACADÉMIE DE ROUEN.

l'existence de l'arsenic, lorsque ce poison est mêlé avec des substances alimentaires, parce que toujours l'aliment a été assaisonné avec du sel de cuisine, qui précipite le nitrate d'argent. D'ailleurs, les matières végétales et animales qui existaient dans la liqueur obtenue par M. M\*\* ont, en outre, sur le nitrate d'argent, une action décomposante très prononcée. En effet, le précipité violacé obtenu par M. M\*\* était composé de chlorure d'argent et de matières organiques; il ne disparaissait qu'en partie par l'acide nitrique pur, tandis que l'ammoniaque, en dissolvant le précipité, donnait au mélange une couleur jaunâtre, ce qui indiquait la présence d'une substance étrangère au chlorure. Il résulte donc des opérations de M. M\*\* qu'il n'a obtenu aucun résultat qui pût le conduire à une conclusion précise. Nous pensons donc que ce pharmacien a affirmé trop légèrement que l'arsenic existait dans le haricot.

Enfin, nous avons procédé à l'ouverture d'un petit paquet portant le cachet de ce chimiste. Il contenait quelques grains d'un brillant métallique. Cette substance avait été trouvée par M. M\*\* au fond du vase dans lequel il avait fait bouillir le haricot. Séparés mécaniquement d'une certaine quantité de pommes de terre, ils ont été soumis aux expériences suivantes. Déposés sur un fer rouge, ils exhalaient une odeur d'ail très prononcée, et répandaient une fumée blanche. Traitée à l'aide de la chaleur par l'acide nitrique concentré, on a obtenu un résidu qui précipitait le nitrate d'argent en rouge-brique, et les sels de fer deutoxidés en blanc-bleuâtre. Ces propriétés, jointes à celle d'exhaler une odeur d'ail par son contact avec un fer rouge, n'appartiennent qu'à l'arsenic métallique. Il est à regretter que M. M\*\* n'ait point analysé ces grains brillants, qui seuls l'autorisaient à affirmer la présence de l'arsenic métallique, ou *mort aux mouches*, dans le haricot.

*Produits fournis par M. D\*\*.*

1<sup>o</sup> Quant aux opérations de M. D\*\*, aussi très-incomplètes, elles recevront les mêmes objections. L'emploi de l'eau de chaux pour constater la présence de l'arsenic mêlé à de la chair musculaire et à des pommes de terre, est très-défectueux, puisque ce réactif, qui précipite en blanc l'oxide d'arsenic à l'état d'isolement, occasionne également un précipité blanc, sans aucun changement de nuances, dans un simple décoctum de pommes de terre, à cause de l'acide citrique et de l'acide phosphorique qui existent dans ce tubercule, et qui ont la propriété de former avec la chaux des sels insolubles.

2<sup>o</sup> La couleur verte, développée dans le décoctum de haricot à l'aide du sulfate de cuivre ammoniacal, suffit-elle pour constater la présence de l'arsenic? Non, sans doute, car toutes les fois qu'on verse du sulfate de cuivre ammoniacal dans une liqueur acide quelconque, il se développe une couleur verte, parce que l'ammoniaque, tenant en dissolution l'oxide de cuivre, se trouvant saturée, il arrive une époque où elle laisse précipiter l'oxide. Ce caractère, considéré isolément, ne suffit donc point pour accuser la présence de l'arsenic.

3<sup>o</sup> Il nous restait à examiner, des opérations de M. D\*\*, le produit de l'évaporation du décoctum de haricot. Cette matière a été placée sur des charbons rouges, comme l'a relaté ce pharmacien.

Elle s'est tuméfiée, puis elle a exhalé une odeur piquante particulière, n'ayant rien d'alliacé, contrairement à ce que M. D\*\* a éprouvé. Comment, alors, se rendre compte d'un résultat si opposé, sans dire que l'éducation de notre nez, si l'on veut bien nous passer cette expression, n'a pas été aussi bien faite que celle du sien?

La matière animale soluble provenant de la viande, se

trouvant dans ce résidu avec une certaine quantité de fécule amilacée fournie par les pommes de terre, en se décomposant par suite de son contact immédiat avec les charbons ardents, ne devait-elle pas masquer l'odeur de l'arsenic qui existait dans le haricot, d'après M. D\*\* ? Cette expérience ne nous ayant fourni aucun indice de matière vénéneuse, nous avons eu recours à l'emploi des réactifs; alors nous avons fait dissoudre une petite quantité d'extrait de haricot dans de l'eau distillée bouillante, et nous y avons versé du chlore, qui a décoloré le liquide et en a précipité des flocons qu'on a séparés par la filtration. Le liquide filtré a été concentré en l'évaporant et mis en contact avec l'acide hydrosulfurique, qui ne lui a communiqué aucun changement de couleur. L'acide hydrochlorique, ajouté au mélange, n'a point fait paraître de précipité; le sulfate de cuivre ammoniacal ne produisit dans la liqueur qu'une couleur bleuâtre, sans précipité.

Il suit de tout ce qui précède que M. D\*\* n'a obtenu aucun résultat qui pût le porter à affirmer que l'aliment soumis à son examen contenait une préparation arsenicale. Comment expliquer, alors, pourquoi MM. les pharmaciens M\*\* et D\*\* n'ont point obtenu de liquide qui renfermât de l'arsenic, puisque l'un d'eux, M. M\*\*, a rencontré au fond du vase dans lequel il a fait bouillir le haricot, des grains brillants qu'il n'a point analysés et que nous avons reconnus pour de l'arsenic métallique? Cependant, il est admis par tous les chimistes, et l'expérience le confirme, que l'arsenic métallique mis à bouillir dans l'eau avec le contact de l'air, en absorbe l'oxygène et se convertit en partie en *acide arsenieux*, qui se dissout en quantité appréciable par les réactifs. Probablement que messieurs les experts n'ont point soutenu l'ébullition assez de temps pour obtenir le résultat que nous annonçons; ce que nous prouverons dans le cours de nos travaux sur le haricot qui nous a été remis.

*Expériences analytiques sur le haricot.*

Soixante-quatre grammes de haricot ont été mis à bouillir avec de l'eau distillée pendant quatre heures, ayant eu bien soin de remuer la masse, pour favoriser les points de contact; puis, on débarrassa le liquide de la plus grande partie de pommes de terre, et on y insuffla de l'air, dans le but d'acidifier l'arsenic métallique que nous devions y rencontrer. En effet, le décoctum agité et filtré, mis en contact avec les réactifs convenables, nous a fourni des caractères non équivoques de la présence de l'acide arsenieux formé par la combinaison de l'oxygène avec l'arsenic métallique. L'acide hydrosulfurique y produisit une couleur jaune, et, par l'addition d'une goutte d'acide hydrochlorique, il apparut un précipité jaune qui se dissolvait dans l'ammoniaque: Ce précipité, mis sur les charbons ardents, exhalait une odeur d'ail bien caractérisée.

Le sulfate de cuivre ammoniacal donna naissance à un précipité vert-pré, qui, rassemblé, répandait aussi une odeur alliagée par son contact avec les charbons rouges. Ces propriétés mettent hors de doute l'existence de l'acide arsenieux dans le décoctum de haricot. Il est donc évident, par ce qui précède, que messieurs les experts n'ont point soutenu l'ébullition pendant un temps suffisant pour acidifier l'arsenic métallique qui formait les grains brillants isolés par M. M\*\*, et sur la nature desquels il n'a donné aucun renseignement.

Pour répondre à la question qui nous est posée, d'établir si la substance vénéneuse n'est point de la mort-aux-mouches, nous avons examiné le résidu de la décoction, et nous en avons extrait mécaniquement une poudre grossière grisâtre, qui, mise sur un fer rouge, exhalait l'odeur alliagée. Traitée par l'acide nitrique concentré et bouillant, elle

a été convertie en acide arsenique, reconnaissable à sa propriété de précipiter le nitrate d'argent en rouge brique, et le sel de cuivre en blanc bleuâtre. Quelques-uns de ces grains, débarrassés de la couche terne qui les recouvrait, abandonnés pendant quelque temps dans du sulfate ammoniaco-cuivreux, ont donné naissance à un précipité vert-pré d'arsenic de cuivre. Il ne peut rester aucun doute que la substance délétère qui existait dans l'aliment soumis à notre examen ne fût de la mort aux mouches.

D'après l'accusation, la mort aux mouches ayant été mise dans le haricot, en remplacement de poivre, il nous fut demandé d'établir si l'aliment avait reçu cette dernière substance comme assaisonnement. En conséquence, nous avons traité par l'alcool à 40° les 64 grammes de haricot épuisés par l'eau; il en est résulté un liquide à peine coloré, que nous avons évaporé jusqu'à siccité avec beaucoup de précaution. Il a fourni un résidu jaunâtre, au milieu duquel on remarquait des stries verdâtres. Afin de déterminer si cette matière jouissait des propriétés de la matière grasse verte du poivre, nous avons mis le résidu en contact avec l'éther, qui s'est emparé de la substance verte. Celle-ci, obtenue par évaporation, était graisseuse au toucher, d'une saveur âcre mordicante; elle se dissolvait dans les huiles grasses et volatiles. Ces propriétés appartiennent à la matière grasse du poivre; mais il ne nous est pas permis de conclure à l'existence du poivre, puisque nous n'avons pu en extraire de piperin; cependant, il est probable que la matière grasse renfermait ce principe immédiat, d'après sa propriété de se colorer en rouge cramoisi par son contact avec l'acide sulfurique. Nous nous exprimons d'une manière douteuse, parce que diverses substances voisines des résines partagent cette propriété.

*Résumé.*

1° De tout ce qui précède il faut conclure que MM. M\*\* et D\*\* n'ont obtenu aucun résultat qui pût les conduire à affirmer l'existence d'une préparation arsenicale dans le haricot ;

2° Que la portion de haricot qui nous a été remise par M. le juge d'instruction renfermait de la mort aux mouches ;

3° Qu'il est probable que l'aliment avait été assaisonné avec du poivre , à en juger par la nature de la matière grasse verte que nous en avons extraite.

---



.....

# DISCOURS DE RÉCEPTION

PRONONCÉ

PAR M. COURANT,

A LA SÉANCE DU 10 FÉVRIER 1832.

MESSIEURS,

En me trouvant pour la première fois au milieu de vous, j'éprouve malgré moi un sentiment de trouble, que vous excuserez d'autant mieux qu'il vous sera plus facile d'en apprécier le motif. Si, d'un côté, votre accueil bienveillant doit me rassurer, d'un autre, je vous l'avouerai, je ne suis pas sans éprouver quelque embarras à mesure que je vois approcher le moment où je vais être associé à vos travaux. J'ai besoin, je le sens, de toute votre indulgence; je la réclame, et j'ose y compter comme sur une chose qui m'est acquise. En échange, vous trouverez toujours en moi un désir bien prononcé de concourir avec zèle à tout ce qui peut contribuer au développement de notre industrie.

En m'admettant, dès à présent, au nombre de vos membres, vous m'avez plutôt tenu compte de mes efforts que de mes succès; je puis dire que la récompense a en quelque sorte devancé les services. Je tâcherai, Messieurs, de mettre à profit vos lumières et votre expérience, et vous prie de croire que je ne négligerai rien pour mériter la distinction honorable dont je viens d'être l'objet.



Dans un temps qui est encore près de nous, et que tant de glorieux souvenirs nous rendront toujours cher, les esprits étaient dirigés vers un but de conquête : tous suivèrent l'impulsion qui leur était donnée, et sacrifiaient aveuglément leurs intérêts à l'ambition d'un illustre guerrier qui ne rêvait, pour nous, que l'agrandissement de l'empire et l'asservissement des autres peuples ; qui pensait que plus il étendrait sa domination, plus il assurerait le bonheur d'une nation qui l'avait choisi pour chef. Nous n'avons joui qu'un jour de toutes ces brillantes conquêtes obtenues par tant de sacrifices ; elles nous ont été enlevées avec une effrayante rapidité ; le géant de notre gloire militaire, accablé par le nombre, est tombé avec un horrible fracas, entraînant avec lui tout ce qui l'environnait, et sa chute s'est fait sentir jusqu'aux derniers rangs de la société.

La nation française, forte maintenant des grandes leçons du passé, a dirigé toutes ses impulsions vers un autre but : elle a compris que les conquêtes sont loin de faire seules le bonheur des peuples ; que ceux-ci doivent se borner à maintenir l'intégrité de leur territoire ; et qu'enfin la véritable gloire consiste, pour eux, dans les institutions sages et dans les entreprises qui tendent à développer l'industrie et à lui donner toute l'extension dont elle est susceptible. Au nombre de ces dernières, vient se ranger naturellement, et en première ligne, comme contribuant d'une manière spéciale à la prospérité des États, tout ce qui tient au système des communications ; ce sont elles, en effet, qui servent à la fois les intérêts de l'agriculture, du commerce et de l'industrie ; qui établissent entre les habitants d'un même royaume et de différents états, ces relations qui augmentent, par des échanges mutuels, les richesses d'un pays, et qui étendent enfin les progrès des lumières et de la civilisation jusqu'aux régions les plus

lointaines. Tous les gouvernements ont tellement senti l'importance de cette vérité, qu'il n'est presque aucun pays où l'on ne s'occupe aujourd'hui, avec persévérance, d'améliorer le système des communications.

En France, on a beaucoup fait dans ce but à différentes époques; mais il est permis d'ajouter que les ingénieurs n'ont pas toujours été encouragés, comme ils auraient dû l'être, dans leurs efforts continuels pour rendre moins coûteux l'établissement et l'entretien des communications, et que ce n'est véritablement que de nos jours que le gouvernement a consenti à s'associer à leurs travaux, en s'occupant sérieusement des moyens de les perfectionner. Il a senti qu'au milieu d'une population si nombreuse, si active, et dont l'industrie tend sans cesse à prendre de l'accroissement, l'administration ne devait pas rester seule stationnaire dans ses moyens d'exécution, et qu'elle devait mettre un terme aux plaintes trop fondées sur la situation des routes, en dotant leur entretien avec moins de parcimonie.

Aujourd'hui une ère nouvelle s'ouvre devant nous; une révolution entière tend à s'opérer dans le système des communications; partout on parle de l'immense avantage que doivent offrir les chemins en fer. Espérons que le gouvernement français, à l'exemple de nos voisins d'outre-mer, s'empressera d'encourager toutes les entreprises qui pourraient se former pour ce nouveau mode de construction de route, et que bientôt nous serons appelés à jouir des bienfaits qu'il nous fait espérer.

De tout temps il a existé des chemins d'un lieu à un autre; mais on s'occupait peu de leur tracé, et le sol sur lequel ils se trouvaient faisait seul les frais de leur établissement. Ce ne fut qu'à une certaine époque qu'on eut l'idée de les raffermir et d'en régulariser la surface, au moyen d'une couche de pierres placées suivant un certain ordre.

On pense assez généralement que ce furent les Cartha-

ginois qui les premiers pavèrent leurs chemins, et que les Romains n'usèrent de ce moyen qu'après eux. En effet, la voie Appienne, la plus ancienne de toutes, ne fut construite que vers l'année 442 de la fondation de Rome. Les restes des chemins romains nous ont permis de reconnaître les moyens employés pour leur construction. Nicolas Bergier les a décrits dans un ouvrage qu'il a composé au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle. Au reste, quels que soient ces divers procédés, que nous nous dispenserons de décrire ici, il est constant que les Romains étaient parvenus à rendre certaines voies très roulantes, puisque, au rapport de Pline, Tibère Néron, envoyé en Allemagne pour visiter son frère malade, parcourut 158 lieues de poste en vingt-quatre heures. On voit qu'à cette époque le système de construction mis en usage pour les routes offrait déjà une grande perfection; car, aujourd'hui même, sur nos routes les mieux entretenues, on pourrait difficilement se flatter d'aller plus vite.

L'esprit de conquête porta seul les Romains à entreprendre la plupart de leurs grands chemins, auxquels ils donnèrent le nom de voies militaires. Le commerce en profita aussi; mais, comme ils étaient encore trop peu nombreux pour lui être d'une grande utilité, et que les chemins en terre, qui existaient entre les principales villes de l'empire, étaient rarement praticables pour de lourds fardeaux, surtout à certaines époques de l'année, il devint beaucoup plus économique de se servir des communications par eau, lorsque cela était possible.

La navigation des fleuves et rivières de l'empire romain semble avoir été, dans le siècle d'Auguste, un objet d'intérêt général.

Strabon, géographe et contemporain de cet empereur, indique, comme un très grand avantage dans les Gaules, les nombreuses communications par ses fleuves et rivières;

et, quoiqu'il n'ait jamais voyagé dans ce voyage, il fait néanmoins connaître, avec exactitude, les routes que suivaient les marchandises pour passer de la Méditerranée dans la Manche, par le Rhône et la Seine, et de la Méditerranée dans l'Océan, par l'Aude et la Garonne. Et ces routes sont véritablement les plus courtes, et coïncident avec le tracé des canaux qu'on a exécutés depuis, pour opérer la jonction de ces mers.

La navigation fluviale, quoique présentant de grands avantages sur les communications par terre, offre néanmoins de bien graves inconvénients, puisqu'à certaines époques elle peut se trouver tout-à-fait interrompue, à cause des glaces ou des hautes eaux; qu'elle offre toujours des dangers, et que souvent même le régime particulier des rivières la rend entièrement impossible.

On s'occupa long-temps des moyens de remédier aux inconvénients graves que nous venons de signaler, par l'établissement d'un système de navigation artificielle, et ce ne fut enfin qu'au XV<sup>e</sup> siècle qu'on inventa les écluses à sas. Léonard de Vinci en fit construire, vers la fin de ce siècle, sur le canal de Milan; et les premières furent établies, en France, sous le règne de Henri IV, au canal de Briare. Cent cinquante ans plus tard, on multiplia ces sortes d'ouvrages sur le canal du Languedoc, dû aux conceptions de Riquet de Bonrepos, et l'un des plus beaux monuments du siècle de Louis XIV; mais il est à regretter que les dimensions de ce canal ne soient plus appropriées aux besoins de notre époque.

De grandes améliorations ont été successivement introduites dans la construction des canaux, qui sont aujourd'hui, pour la plupart, à petite section; ce système économique de navigation, qui remplace avec un grand avantage les communications par terre, et avec non moins d'avantages encore, celles des fleuves et rivières, a ouvert au commerce

intérieur de l'Angleterre la principale source de sa prospérité. Pour en donner une idée précise, il nous suffira d'ajouter que , dans ce pays, pendant une période de moins de cinquante ans , depuis 1760 jusqu'en 1803, on a ouvert près de mille lieues de longueur de canaux , tandis qu'en France , pendant les deux derniers siècles , on n'en a exécuté que deux cent vingt-cinq lieues environ. Il faudrait bien se garder de tirer de ce rapprochement des conséquences défavorables à notre pays : ce grand développement , que prit la navigation intérieure en Angleterre , tient, en partie, aux nombreuses exploitations de houille qui couvrent son sol , et à l'impossibilité de transporter de lourds fardeaux sur ses routes , qui offrent généralement peu de résistance. La France , pour les découvertes utiles , n'a jamais marché à la remorque de l'Angleterre ; c'est nous qui , les premiers , avons appliqué , d'une manière si utile pour les arts , la mécanique rationnelle ou la science qui explique et soumet au calcul les divers phénomènes de l'équilibre et du mouvement ; et , depuis un demi-siècle , nos savants l'ont poussée à un tel degré de perfection , qu'il est permis de la regarder comme offrant le premier exemple d'une science achevée et complète ; c'est elle qui , naguère encore , prêtant son appui à la physique et à la chimie , a conduit à des résultats si importants pour notre industrie.

Revenant aux communications , on peut dire avec raison que les divers perfectionnements qui ont été introduits dans le système de leur établissement , suivirent les degrés de la civilisation , et qu'ils pourraient , pour ainsi dire , en retracer l'histoire. Ainsi , les routes pavées furent substituées , à une certaine époque , aux chemins en terre ; plus tard , la navigation artificielle remplaça la navigation naturelle des fleuves , sujets d'ailleurs à tant de graves inconvénients. C'est elle qui , au moyen des canaux



à point de partage , présenta le spectacle étonnant de bateaux franchissant des montagnes ; permit ainsi de réunir plusieurs bassins , et porta les bienfaits de l'industrie manufacturière et agricole dans des pays qui présentaient auparavant l'aspect de la misère.

Enfin , de nos jours , dans ces derniers temps , on a pensé que les canaux pouvaient être remplacés avec avantage par les chemins en fer ; leur adoption , comme moyen de communication intérieure , est un événement non moins remarquable que l'établissement des canaux , et il doit nécessairement en résulter , pour le transport des marchandises et des voyageurs , un changement et des avantages plus importants encore , et que notre siècle est le premier appelé à recueillir.

Les premiers chemins avec rails en fonte de fer ont été construits en Angleterre , pour l'exploitation des mines , vers l'année 1738. Cette propriété d'adoption de ces chemins tient évidemment , ainsi que nous l'avons déjà indiqué , à l'abondance des mines de houille de ce pays et au bas prix auquel les Anglais ont fait descendre la fonte et le fer forgé , par le perfectionnement de leurs procédés métallurgiques et de leur industrie manufacturière.

Pendant les vingt-cinq années qui viennent de s'écouler , les chemins en fer se sont rapidement multipliés en Angleterre , surtout dans le voisinage de Newcastle et de Sunderland ; on a dépensé des sommes énormes , on a mis beaucoup d'habileté dans l'établissement de ces chemins et dans celui des différents mécanismes qui y sont employés ; mais ces routes à ornières sont , jusqu'à présent , peu étendues : elles appartiennent à des entreprises particulières , et elles ont exclusivement pour objet de transporter les charbons aux différents quais d'embarquement. Le premier chemin en fer livré à la circulation publique

est celui de Stockton à Darlington , sur une longueur de vingt-cinq milles.

Pour diminuer le nombre des joints des rails , on a , depuis quelque temps , substitué des bandes en fer forgé aux bandes en fonte ; le premier essai de ce genre a été fait en 1815 , à des mines de houille , dans le duché de Cumberland ; mais comme , d'un côté , le fer forgé est beaucoup plus cher que la fonte , et que , de l'autre , son emploi ne présente pas un avantage bien marqué , les ingénieurs sont encore en dissidence sur ce point.

Le frottement des roues sur les chemins pavés disparaît presque entièrement sur les chemins en fer , à cause du poli et de la régularité de leurs rails ; cette circonstance , qui est un si grand avantage pour la force motrice , lorsque ces derniers sont de niveau ou ont une pente insensible , tourne , au contraire , au détriment de cette force à mesure que l'inclinaison de ces chemins augmente ; en effet , le frottement ne s'opposant plus au glissement du fardeau sur le plan incliné , il faut que la force motrice surmonte en totalité la pesanteur relative de ce fardeau ; en conséquence , les chemins en fer ne peuvent présenter des avantages réels que lorsqu'ils sont de niveau , et les inégalités de terrain doivent être rachetées par des plans inclinés , placés de distance en distance , pour être franchis à l'aide d'une force qui leur soit spécialement appliquée , au moyen , par exemple , d'une machine à vapeur fixe.

Il n'en a pas été des canaux comme des chemins en fer ; ceux-ci ont profité des expériences nombreuses qui ont eu lieu pour reconnaître et apprécier les résistances que les voitures éprouvent à rouler sur ces chemins , tandis que les canaux n'ont été améliorés que par de légers changements dans la méthode employée pour faire passer les bateaux d'un bief dans un autre , et qu'ils n'ont , pour ainsi dire , pas participé aux perfectionnements dont les progrès de



la mécanique ont enrichi l'art de construire les chemins en fer.

Dans ces derniers temps, le chemin de Liverpool à Manchester a fixé l'attention des savants d'une manière toute particulière; la dépense faite pour ce chemin s'élevait, au 31 mai 1830, à 739,165 l. st., et elle dépassera 800,000 l. st., compris les lieux de stations et de dépôts, les machines, voitures à vapeur, chariots, etc.

Ce chemin, construit par M. Stephenson à Newcastle, a trente-un milles de longueur. Sur un semblable chemin, construit de niveau avec rails en fer forgé, la résistance n'est que le septième de ce qu'elle serait sur une route ordinaire. En conséquence, sans changer le moteur, la charge peut être sept fois plus grande, et, par le même motif, quand la gravité sera mise en action sur un plan ascendant, l'effort qu'il faudra y opposer devant être proportionnel à la charge, sera sept fois plus considérable que sur une route ordinaire. La grande supériorité des chemins en fer n'existe, en effet, que pour un plan de niveau; car une pente insensible pour les chaussées pavées, telle qu'un cinquantième, réduira, sur un chemin en fer, la force motrice au cinquième environ de ce qu'elle serait en plaine.

Le chemin de Liverpool n'offre que deux pentes d'un quatre-vingt-seizième, qu'on franchit au moyen d'une force additionnelle; les autres pentes, qui ne sont que d'un huit cent quatre-vingtième, sont insensibles et n'exigent l'emploi d'aucune force supplémentaire. Les machines employées sont loco-motives, et parcourent de dix à quinze milles à l'heure. Une nouvelle machine, dont le poids n'excédera pas cinq tonnes (5075 kilog.), qui en traînera quarante (40600 kilog.), doit être incessamment établie sur ce chemin; elle fera le trajet de Liverpool à Manchester en deux heures, au moyen de l'emploi d'une force additionnelle pour les plans inclinés, et cette machine ne

consommerá qu'une demi-livre de cook par tonne et par mille. Les diligences pour les voyageurs parcourent aujourd'hui vingt-cinq milles par heure, et quelquefois davantage.

Les rails du chemin de Liverpool pèsent trente-cinq livres anglaises par yard courant, ou dix-sept kilog. trente-cinq gr. par mètre courant; ils sont posés sur des dés en pierre, distants entr'eux de trois pieds; chaque dé cube environ quatre pieds; on y fore deux trous ayant six pouces de profondeur sur un pouce de diamètre, dans lesquels on enfonce deux chevilles en chêne, et les soutiens ou coussinets en fonte sur lesquels les rails s'ajustent immédiatement, sont fixés à ces dés au moyen de clous chassés dans les chevilles en chêne; ce système offre beaucoup de solidité. Si l'on a à craindre les tassements, il est essentiel de poser les rails sur des semelles ou solives en chêne.

Nous croyons inutile de faire remarquer que sur un chemin de fer en plaine, le frottement constitue toute la résistance; que ce frottement augmente en proportion de la vitesse, et que le moteur doit être proportionnel à cette dernière.

Le chemin de Liverpool à Manchester doit procurer au commerce les plus heureux résultats, principalement pour le transport des marchandises, évalué entre ces deux villes, moyennement par jour, de mille à douze cents tonnes. On a calculé que le transport pourrait se faire en trois heures environ, et qu'il ne coûterait que cinq schellings par tonne. Précédemment, les marchandises mettaient trente-six heures par la voie navigable, et le prix moyen du fret était de quinze schellings par tonne (chaque schelling vaut 1 f. 16 c.). Peut-être conviendrait-il d'attendre les résultats d'une longue série d'expériences pour ajouter foi entière à ceux que nous venons d'indiquer; néanmoins on peut, dès à présent,

considérer les chemins en fer comme devant apporter une très grande économie dans les prix ordinaires des transports.

Les avantages obtenus au moyen des chemins en fer, chez nos voisins de la Grande-Bretagne, et la nécessité plus impérieuse encore de soutenir une concurrence devenue indispensable à l'existence de nos manufactures, ont depuis long-temps fixé d'une manière particulière l'attention des ingénieurs français; divers projets pour réunir le bassin de la Loire à celui du Rhône sont devenus les sujets de leurs plus sérieuses études, et aujourd'hui le chemin en fer d'Andrezieux à Roanne est déjà terminé sur une longueur de cinquante-quatre kilomètres; la dépense totale, pour cette longueur, est d'environ 3,500,000 francs, ce qui fait revenir le mètre courant à 6 $\frac{1}{4}$  fr.

Aujourd'hui l'impulsion est donnée, et déjà l'administration supérieure s'est occupée de l'établissement de chemins en fer sur divers points importants, et notamment de celui de Paris au Havre par Pontoise. Ce chemin, qui remplacerait avec avantage le canal maritime dont on s'est tant occupé dans ces dernières années, aurait deux cent vingt kilomètres de longueur, et coûterait, compris tous frais d'établissements quelconques, 30 millions, ce qui ferait revenir le mètre courant de 130 à 140 francs.

C'est ici le lieu de relever une erreur assez grave, répandue dans le monde, relativement à la dépense des chemins en fer, pour lesquels on croit que la principale consiste dans l'achat et l'emploi du fer; les rails en fer forgé ne doivent peser que dix kilogrammes environ par mètre courant; ainsi, pour un chemin à deux voies, cette partie de la dépense ne serait que de 20 fr.

La grande dépense, celle qui exige une étude spéciale, bien approfondie et appropriée aux localités, est celle relative aux déblais et remblais et à tous les ouvrages d'art

à construire pour satisfaire à la condition de donner aux courbes un rayon convenable ( 500 mètres ), et de ne pas dépasser une pente de 0 mètre 005 millimètres par mètre courant.

En résumé, les chemins en fer présentent un avantage réel sur les moyens de transport ordinaire, même par eau; puisque leur établissement n'est guère plus considérable que celui d'une route pavée, qu'il n'est environ que le tiers de ce que coûterait un canal ordinaire à petits secteurs, qui n'est pas, d'ailleurs, possible dans toutes les localités, et qu'enfin, sur un chemin en fer de niveau, un moteur peut traîner un fardeau sept fois plus considérable que sur une route pavée.

L'Angleterre, la France, l'Allemagne et l'Amérique ont déjà leurs chemins en fer; il s'ouvre donc devant nous une ère toute nouvelle pour favoriser le développement de l'industrie; et avec l'impulsion qui est donnée aujourd'hui, il est impossible de calculer et de prévoir jusqu'où peuvent aller ses progrès.

Nous terminerons ces considérations, bien imparfaites sans doute, en faisant remarquer que le tracé des routes n'est plus aujourd'hui abandonné au hasard; c'est un art sujet à des règles certaines, et qui exige une longue expérience jointe à des connaissances spéciales approfondies. Le talent avec lequel les routes ont été ouvertes, dans nos temps modernes, de manière à éviter les pentes trop rapides et à profiter de tous les avantages des localités, sans nuire à l'économie dans leur établissement, place bien certainement la France à la tête des nations civilisées, et on peut ajouter que le soin particulier et la perfection même avec lesquels ont été exécutés nos grands travaux publics, qui seuls suffiraient à la gloire d'une nation, contribueront encore à lui assurer, pendant de longues années, le rang distingué où elle a su se placer.

## RÉPONSE

DE M. LEPASQUIER, PRÉSIDENT.

MONSIEUR ,

Avant que votre nom fût prononcé dans cette enceinte , il n'était point étranger aux membres de l'Académie royale des Sciences , Belles-Lettres et Arts de Rouen , et la plupart connaissaient les titres qui vous appellent aujourd'hui à siéger parmi eux. Elève d'une École célèbre en Europe, et qui a fourni des sujets à toutes les carrières , vous aviez eu déjà occasion d'exercer vos talents dans plusieurs localités , lorsque nous avons pu apprécier par nous-mêmes tout ce qu'ils ont de recommandable. Nous savons surtout avec quel zèle et quel désintéressement vous vous êtes offert pour remplir les vues d'une Société amie , qui s'occupe spécialement des intérêts de l'art agricole. Elle vous doit le travail important qui servira de base à une entreprise dont il est facile de calculer les favorables résultats ; votre première récompense est de voir votre nom attaché aux projets de cette entreprise. Que l'accueil qui vous est fait parmi nous devienne aussi un témoignage de l'estime et de la considération publique que vous avez su vous concilier.

En nous rappelant , Monsieur, tous les avantages d'un bon système de communications , si favorable à la prospérité de l'agriculture , du commerce et de l'industrie , vous nous avez fait passer rapidement en revue les progrès de l'art de l'ingénieur , sous ce rapport , à plusieurs époques successives. Ainsi, les Romains avaient leurs *routes militaires*, leurs

*doubles routes*, leurs *routes souterraines* ou *voûtées*, dont il existe encore des vestiges remarquables; ils pratiquaient aussi la navigation des fleuves et rivières. Dans les temps modernes, la navigation artificielle procura de nouvelles relations de peuple à peuple, de province à province. On ouvrit des canaux à écluses et à points de partage. Etablis d'abord sur une échelle trop vaste on les a successivement ramenés à des dimensions plus appropriées aux besoins réels. Enfin, les chemins de fer paraissent aujourd'hui devoir succéder aux canaux d'une manière avantageuse dans presque toutes les circonstances. Les détails curieux dans lesquels vous êtes entré relativement à ces voies nouvelles, les considérations scientifiques que vous avez exposées, ont fixé à un haut degré l'attention et l'intérêt de la Compagnie; qu'il me soit permis de placer ici quelques réflexions à l'occasion du projet d'établissement d'un chemin en fer de Rouen au Havre, que vous avez rappelé vers la fin de votre discours.

Ce projet remonte à l'année 1825: une compagnie s'était alors offerte à le réaliser; consultée à cet égard, la Chambre du commerce de Rouen pensa qu'il aurait pour résultat immédiat l'anéantissement de la navigation entre Rouen et le Havre; elle fit considérer que cette navigation contribue d'une manière efficace à former les marins endurcis aux fatigues, qui montent plus tard les navires au long cours, sorte d'apprentissage d'autant plus précieux que la pêche étant graduellement devenue moins productive, le nombre des matelots des bâtiments pêcheurs diminue de jour en jour. Une semblable considération était puissante, sans doute, puisqu'il entre essentiellement dans les intérêts généraux du pays qu'il se forme annuellement des hommes de mer pour le service de la marine marchande et de la marine militaire.

Ce projet paraît avoir été abandonné, et celui dont les



feuilles publiques nous ont récemment entretenu en diffère essentiellement. Suivant ce nouveau projet, le chemin de fer, dont une compagnie riche en capitaux a sollicité la concession, doit partir du bassin de la Villette, et se continuer, en traversant *Pontoise* et *Gisors*, jusqu'à une demi-lieue environ de *Croisy-la-Haye*. Là, il se divisera en deux embranchements; l'un se prolongera jusque sur le port de Rouen, en suivant les vallées de l'Aubette, l'autre jusqu'à Dieppe, à travers les vallées de l'Epte et de la Béthune, et au moyen d'une tranchée profonde dans le fond de Forges-les-Eaux.

Toutes les objections qui avaient pu s'élever contre le projet conçu en 1825, et dont j'ai succinctement rappelé la principale, tombent devant le second projet. On peut même dire que si l'on parvient plus tard, et rien n'est impossible à l'homme, lorsqu'il a pour mobile un puissant intérêt, à rendre plus facile la navigation de la basse Seine, Rouen deviendrait une des premières places de commission du monde, et acquerrait en peu d'années un degré de splendeur et de prospérité jusqu'alors inconnu.

On s'en convaincra aisément en réfléchissant que le roulage non accéléré, sur ce nouveau chemin, aura une vitesse quadruple de celle du roulage actuel sur la route existante et coûtera deux fois moins.

Des voitures particulières, établies dans l'intérêt des voyageurs, les transporteront avec une vitesse de deux myriamètres et demi (plus de cinq lieues) par heure, au prix de trente centimes pour chaque distance parcourue. Cette vitesse, selon les circonstances, pourrait être triplée moyennant une augmentation proportionnelle dans les frais de transport. Ainsi, un négociant de Rouen, après avoir ouvert sa correspondance du matin, irait à Paris régler ses affaires, étudier les cours et les nouvelles de la bourse, et reviendrait



dans la soirée prendre connaissance des opérations faites pour son compte pendant le jour.

Cet exposé, Messieurs, justifierait sans doute les préventions favorables que vous nous avez laissé entrevoir en faveur des chemins de fer, si la confiance que doivent inspirer des études toutes positives et un caractère réfléchi permettait d'hésiter encore à partager votre opinion.

---



# CONSIDÉRATIONS

SUR

## LE CHOLÉRA-MORBUS

ET SUR SES EFFETS;

Par M. LE PREVOST, D.-M.

MESSIEURS,

La maladie qui règne actuellement en France sous le nom de choléra-morbus, et particulièrement dans notre ville de Rouen, est-elle inflammatoire, nerveuse, catharrale ou bilieuse? Dans les ouvertures de cadavres auxquelles j'ai assisté je n'ai remarqué aucun signe d'inflammation, mais seulement des congestions sanguines dans les différents organes; chez les malades que j'ai vus, et particulièrement ceux à qui j'ai donné mes soins, je n'ai vu que des signes de langueur dans l'action du cœur, aux extrémités du corps. Quand le cœur a perdu son action vitale, quand le sang, décomposé dans ses principes constituants, n'a plus le stimulus nécessaire pour mettre en action sa force circulatoire, l'harmonie qui doit exister entre les différents organes pour l'entretien de la santé et de la vie se trouve interrompue, alors l'action nerveuse, la respiration et les sécrétions éprouvent des secousses plus ou moins violentes, suivant la constitution des individus; c'est ce qui arrive dans le choléra-morbus.

Ainsi, la maladie n'est ni inflammatoire, ni nerveuse, ni catharrale, ni bilieuse; mais c'est une complication de toutes ces affections, à cause du désordre perturbateur qui existe dans toute la machine. Quelle est la cause de cette grande perturbation? Je vais donner mon opinion sur cette cause, qui n'est peut-être qu'une pure hypothèse.

Au milieu des nombreuses variétés qui existent dans les autopsies des individus morts cholériques, il existe un signe constant et invariable, c'est que le sang est toujours noir, plus ou moins liquide et *carbonisé*, tant dans les artères que dans les veines; qu'il y en a presque toujours autant dans le ventricule gauche du cœur que dans le ventricule droit; au contraire, dans les autopsies des personnes mortes d'autres maladies, on trouve le ventricule gauche et les artères vides de sang. Si nous considérons la maladie à son début, nous trouvons la circulation profondément affectée, l'action du cœur est languissante, les extrémités, et quelquefois tout le corps perdent leur chaleur naturelle, le sang s'arrête au visage et aux extrémités par la diminution de l'action circulatoire, et donne une teinte bleue ou violette, ou d'un rouge brunâtre; assez souvent on ne peut sentir le battement des artères radiales et temporales, la respiration est des plus laborieuses, etc., etc. Les traits du malade annoncent qu'une atteinte profonde et formidable a été portée au principe de la vie; nous avons d'autres maladies dans lesquelles on trouve le sang noir et liquide après la mort comme dans le choléra-morbus: ce sont des asphyxies par le gaz acide carbonique, par le gaz hydrogène carboné ou sulfuré. Dans le cours de ma carrière médicale j'ai eu occasion d'ouvrir les cadavres de trois individus morts, l'un par la vapeur du charbon, l'autre dans un puits plein d'ordures et dont on n'avait pas tiré d'eau depuis huit ans, et le troisième dans une fosse d'aisance; dans tous, le sang fut trouvé noir

et liquide , tant dans les ventricules du cœur que dans les artères et les veines ; ainsi , d'après ces différents rapprochements et cette similitude de signes pendant la vie et après la mort , je suis porté à croire que le choléra-morbus asiatique est une véritable asphyxie ; en effet , nous voyons que c'est dans les pays bas , humides , où il y a des eaux croupissantes , dans les habitations peu aérées , malpropres , chez les individus affaiblis par différents excès , surtout des liqueurs alcooliques , qu'il exerce particulièrement ses ravages ; c'est dans ces endroits que le gaz hydrogène carboné ou sulfuré et le gaz oxide carbonique se trouvent en plus grande proportion dans l'air atmosphérique que dans tout autre endroit , et plusieurs chimistes distingués ont observé qu'il suffisait que l'air que nous respirons fût vicié par une très petite quantité de ces gaz délétères , pour occasionner de grands désordres dans l'économie animale ; mais il faut une cause qui produise plus de gaz hydrogène carboné ou sulfuré , dans un pays , dans une ville , dans une localité , que dans tout autre temps ; cette cause nous reste encore inconnue ; peut-être pourra-t-on prouver un jour qu'il suffit des miasmes échappés d'un corps malade pour opérer cette infection dans l'air des environs ; mais cette matière sera à discuter dans un autre temps ; convaincu donc que le choléra était une asphyxie , j'ai traité les malades comme s'ils étaient asphyxiés par la vapeur du charbon , et j'ai eu le bonheur de les guérir tous , ou pour mieux dire , toutes , car je n'ai eu que des femmes à traiter , et je n'en ai eu que quatre ; il en aurait fallu un plus grand nombre pour prétendre que mes moyens thérapeutiques sont meilleurs que ceux des autres ; d'ailleurs , j'ai soigné des femmes qui toutes étaient dans l'aisance , soit par elles-mêmes , soit par les personnes chez qui elles étaient , à qui les secours ont été donnés promptement , et à qui il

n'a rien manqué. Ainsi, en exposant ce que j'ai fait je ne blâme la pratique de personne, et je livre la mienne à la critique des médecins, mes confrères; j'entendrai leurs observations avec plaisir et reconnaissance.

Mon traitement a donc été particulièrement dirigé contre l'asphyxie, les antispasmodiques, les sudorifiques et les acides, le vinaigre surtout, ont été les principaux remèdes que j'ai employés, en les variant suivant la constitution des malades, et les indications qui se sont présentées dans le cours de la maladie. Pour en donner un aperçu je vais exposer ma méthode dans une observation clinique; je tâcherai de n'être pas prolix, sans toutefois rien omettre d'intéressant; j'ai choisi celle qui m'a présenté la maladie avec plus de gravité.

*Observations sur le Choléra-Morbus.*

Madame Foliot, âgée de cinquante-sept ans, demeurant à Rouen, rue des Arpents, n<sup>o</sup> 15, s'occupant habituellement avec son mari à la vente de la tuile, de la brique, du pavé, etc., au Pré-au-Loup, mais n'y allant pas très souvent depuis quelque temps à cause de la faiblesse de sa santé; néanmoins elle avait assez d'appétit; elle ne faisait aucun excès et ne buvait que de l'eau et du lait à ses repas. Le samedi, veille de Pâques, elle soupe avec des lentilles et n'éprouve aucune incommodité, si ce n'est un peu d'altération, elle se couche et s'endort.

Le 22 avril 1832 elle est réveillée tout à coup à une heure du matin, par un grand froid, par des vomissements, des selles fréquentes, des douleurs dans le ventre, et des crampes.

On la réchauffe avec une bouteille pleine d'eau bouillante et des serviettes très chaudes; on lui donne du thé: elle se trouve si mal, qu'elle demande son confesseur avant le mé-

decin. On vient chez moi à quatre heures et demie du matin, j'arrive chez elle à cinq heures, et voici ce que je remarque.

Vomissement des lentilles, qu'elle avait mangées la veille, ensuite d'eaux sales et glaireuses, selles épaisses d'abord, de couleur d'excréments, ensuite blanchâtres, liquides et semblables à du petit lait trouble, avec un dépôt blanchâtre; vomissements et selles très fréquents, ventre mou et sonore, point d'urines, crampes douloureuses et successives aux pieds, aux jambes, aux cuisses, aux mains, aux bras, à l'épigastre, aux parois de la poitrine et au cou; elles se succèdent de cinq minutes en cinq minutes, travail et battements extraordinaires dans la tête; yeux enfoncés dans les orbites, cornée transparente enduite d'un mucus visqueux, vue triple: elle voit trois médecins qui lui tâtent le pouls, et trois gardes qui la font boire, et il n'y a qu'un médecin et qu'une garde; bourdonnements et tintements d'oreilles, bouche sèche, langue blanche et plus froide que dans l'état naturel, peau peu refroidie, pouls petit et à peine sensible, serrement de la poitrine, grande gêne de la respiration, voix rauque et faible; coloration du visage, des mains et des poignets, par une teinte d'un rouge brunâtre; néanmoins, aucune altération des fonctions intellectuelles.

#### Remèdes.

Vinaigre et fumigations en le faisant bouillir continuellement dans la chambre de la malade; frictions avec des morceaux de flanelle imbibés de vinaigre chaud sur les membres, l'épigastre et la poitrine pendant les crampes; on frotte de même avec des linges imbibés du même liquide les narines et les tempes; on lui place autour du corps des briques chaudes, enveloppées de serviettes, pour



exciter la sueur , tisanes avec des fleurs de tilleul et de sureau séparément ; l'après-midi il se déclare une sueur copieuse ; on change la malade de linge et on lui donne un clystère avec la décoction de racine de guimauve après la sueur ; les vomissements sont de même nature que ceux du matin ; selles un peu moins blanchâtres ; la malade rend un peu d'urine , qui paraît avoir été sécrétée avant l'attaque de la maladie ; la gêne de la respiration est augmentée , voix basse et comprimée , on ne l'entend qu'à peine ; cependant le pouls est un peu plus développé. On ajoute deux cuillerées de vinaigre dans la tisane de tilleul.

Le 2<sup>e</sup> jour de la maladie.

Les vomissements ont été moins fréquents dans la nuit ; selles peu abondantes , d'un jaune brunâtre ; point de sommeil ; à quatre heures du matin , les crampes ont cessé par les frictions avec le vinaigre ; la malade a rendu un peu d'urine trouble ; dans la matinée , les vomissements sont devenus plus fréquents et plus abondants , répugnance pour les deux tisanes , qui sont rejetées chaque fois qu'elles sont prises ; néanmoins , la malade a l'air moins oppressé , on entend un peu mieux sa voix , quoique toujours faible et rauque ; elle se trouve mieux , elle se félicite d'être délivrée de ses crampes ; les yeux sont moins enfoncés dans les orbites , elle ne voit plus les objets triples. On continue les fumigations avec le vinaigre , on change les deux tisanes ; elles sont remplacées par de la limonade cuite et nitrée , par une infusion de fleurs de coquelicot. Potion avec l'eau de laitue , eau de fleurs d'oranger et le sirop d'éther , à prendre par cuillerées , de même que les tisanes ; on applique sur la région de l'estomac un morceau de flanelle imbibé de vinaigre chaud ; il survient dans l'après-midi une sueur assez abondante ; la malade est très fatiguée par les vomissements et les selles , qui conti-



nuent, nausées, renvois et hoquets très fréquents ; clystère à l'eau de guimauve après la sueur ; grande envie d'uriner sans pouvoir la satisfaire, pouls petit et fréquent, grand mal de tête, boissons continuées. On ajoute quelques gouttes de suc de citron dans la potion.

Le 3<sup>e</sup> jour.

Les vomissements se sont calmés hier à huit heures du soir, ils ne sont revenus qu'à quatre heures du matin ; la malade a dormi de temps en temps, les selles n'ont pas été fréquentes, les matières sont brunâtres et mêlées de glaires, répandant une odeur infecte ; la teinte du visage et des mains est plus blanche que les deux jours précédents ; les nausées, renvois et hoquets sont encore assez fréquents ; respiration un peu plus libre ; un peu d'urine a été rendue, envies fréquentes d'en rendre sans le pouvoir ; langue et bouche sèches. Les remèdes sont continués ; on prescrit un liniment composé d'une once d'huile et de huit grains d'acétate de morphine, pour frictions sur le ventre et la poitrine ; le soir il est survenu une fièvre assez vive ; les vomissements ont été fréquents dans l'après-midi ; grandes douleurs dans le ventre, selles liquides et brunâtres, chaleur vive aux yeux ; la soif tourmente la malade ; on cesse le liniment.

Le 4<sup>e</sup> jour.

Il n'y a pas eu de vomissements dans la nuit, mais encore des nausées et des hoquets ; la malade a un peu dormi, une petite quantité d'urine a été rendue, elle a l'odeur des excréments ; elle est trouble, épaisse et glaireuse ; point de douleur en urinant, selles moins brunâtres ; douleurs et gargouillements dans le ventre ; la poitrine paraît plus libre. La journée a été assez calme, il n'y a eu que trois vomissements ; elle a vomi une fois un peu de bile verte ; nau-

sées et renvois assez fréquents ; les selles ont été fréquentes ; elles sont peu abondantes et plus brunes que le matin ; un peu d'urine a été rendue en trois fois : elle est trouble, visqueuse et blanchâtre ; pouls peu fiévreux. On cesse les vaporisations de vinaigre.

Le 5<sup>e</sup> jour.

Un peu de sommeil dans la nuit ; point de vomissements, mais des nausées ; selles assez copieuses et jaunâtres ; vents rendus par l'anus, ayant l'odeur des excréments ; urine moins trouble et un peu plus abondante ; pouls à peu près naturel ; limonade continuée, tisane de coquelicot remplacée par du petit lait nitré. On fait trois fois dans la journée des aspersion de vinaigre froid dans la chambre de la malade ; le soir, elle a rendu une assez forte quantité d'urine claire et visqueuse, elle a eu quelques selles ; pouls un peu fiévreux, sans altération ; les mêmes remèdes sont continués.

Les 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> jours.

Il y a eu, pendant les nuits, un sommeil plus prolongé, point de vomissements, mais des nausées et des hoquets ; il n'y a eu que quelques selles ; les excréments ont commencé à devenir un peu plus solides, urines plus abondantes, blanches, tenant quelques glaires en suspension, pouls à peu près naturel.

Le 8<sup>e</sup> jour.

Les vomissements sont revenus, deux fois la malade a vomi de la bile verte ; les nausées et les renvois sont un peu moins fréquents ; il y a eu trois selles de matières liquides brunâtres ; le pouls est peu fiévreux, mais le visage est pâle, et la malade se désespère ; elle attribue le retour des vomissements à une décoction de laitue avec le sirop d'or-

geat que je lui avais prescrite ; cette décoction est supprimée, on recommence les fumigations avec le vinaigre, et on continue le petit lait et la limonade nitrés.

Le 9<sup>e</sup> jour.

La malade a un peu dormi, elle est plus tranquille, elle a eu deux vomissements de matière visqueuse et verdâtre, et deux selles plus jaunes et plus épaisses que la veille ; l'urine a été abondante et plus claire, la dernière rendue est un peu citronnée ; la fièvre n'a été sensible que le soir.

Les 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> jours.

Il y a eu, chaque nuit, quelques heures de sommeil, peu de vomissements, un seul a donné une bile jaune ; il y a eu quelques nausées, et deux selles contenant des matières semblables à des excréments un peu mous, urines abondantes et de couleur naturelle ; il n'y a eu un peu de fièvre que le soir. Le onzième jour, dans l'après-midi, la malade a éprouvé de grandes démangeaisons à la paume des mains ; la langue, qui était toujours restée blanchâtre, commence à se nettoyer dans son milieu.

Le 12<sup>e</sup> jour.

Sommeil assez prolongé pendant la nuit, un seul vomissement de matière visqueuse, hoquets peu fréquents, point de selles, urine citronnée et naturelle ; il survient dans la journée une éruption de pustules rouges faisant saillie au-dessus de la peau, de la grandeur d'une lentille, aux mains, aux bras, aux jambes, aux cuisses ; elles ressemblent aux pustules de la fièvre urticaire ; elles occasionnent de grandes démangeaisons ; cette éruption a duré pendant les treizième, quatorzième et quinzième jours de la maladie ; elle a commencé à disparaître le seizième, et avec elle les vomissements, les nausées, les hoquets, le dévoiement

et les autres symptômes de la maladie. Le dix-septième jour, la malade est entrée en convalescence ; mais elle aura besoin de grands ménagements , à cause de la faiblesse de son tempérament.

J'ai employé les mêmes remèdes pour les trois autres malades ; je les ai variés suivant les différentes indications qui se sont présentées dans le cours de la maladie. Cependant, le vinaigre en vapeur, en frictions et pris à l'intérieur, a toujours été la base de mon traitement ; les crampes, combattues par des frictions avec le vinaigre chaud, n'ont jamais duré plus de vingt-huit heures ; les vomissements ont duré plusieurs jours : je n'ai jamais cherché à les arrêter, parce que je les crois utiles pour la guérison de la maladie ; car, par les secousses qu'ils donnent au foie, ils contribuent à débarrasser la vésicule de cette bile verte dont on la trouve ordinairement gorgée dans les cadavres de ceux qui succombent à la maladie ; mais j'ai tâché de les modérer par quelques anti-spasmodiques quand ils étaient trop violents ou trop fréquents, et, en suivant cette marche, je suis parvenu à guérir mes quatre cholériques.

On sera peut-être étonné que je n'aie pas employé les bains chauds, les saignées, les sangsues, la glace, l'opium à l'intérieur, les calomélas, le vin, l'ammoniaque, les vomitifs, les purgatifs, les vésicatoires et une foule d'autres remèdes tant vantés ; mais si ces remèdes ont eu des succès, ils ont à peu près eu autant de revers, et si j'eusse eu un plus grand nombre de malades à soigner, mon traitement aurait peut-être éprouvé le sort de celui des autres <sup>1</sup>. Je n'ai donc

<sup>1</sup> Depuis le 18 mai 1832, jour où j'ai lu ces réflexions à l'Académie, j'ai eu occasion de traiter deux cholériques : une petite fille de quatre ans, qui a guéri, et un homme de cinquante ans, qui est mort en dix-huit heures ; il était arrivé la veille de Paris, bien portant : il n'a pu prendre que peu de remèdes, et encore lui ont-ils été mal administrés.

pas la prétention de le croire infallible ; d'ailleurs, on a déjà administré les acides, sans en obtenir des succès plus satisfaisants que des autres remèdes ; mais il n'est pas venu à ma connaissance qu'on ait employé le vinaigre en vapeur et en frictions pour la guérison du choléra. Cette variété de succès et de revers avec les mêmes remèdes a fait penser à de célèbres médecins que la nature seule faisait les frais de la guérison, et que la médecine n'y était pour rien ; bienheureux encore si cette bonne nature n'est pas contrariée par des remèdes violents ou intempestifs ; pensée désolante pour le vrai médecin. Espérons que, par la suite, elle sera combattue par des faits bien concluants, et que la médecine sortira triomphante de cette lutte si peu honorable ; mais il faut, pour obtenir ce résultat avantageux, que la science commence par empêcher la moitié des malades au moins de succomber aux atteintes du choléra. Du reste, Dieu veuille que cette affreuse maladie disparaisse promptement de nos climats, et qu'elle n'y revienne jamais !

---

---

# OBSERVATION

ET RÉFLEXIONS

## SUR L'ALIÉNATION MENTALE;

Par M. VIGNÉ, D.-M.

MESSIEURS,

Je viens vous offrir un exemple d'aliénation mentale.

Il serait toujours demeuré dans l'obscurité, si l'un de mes estimables confrères ne m'eût déterminé à l'en tirer, par la raison que les observations ne vieillissent jamais.

Celle dont il s'agit, et les réflexions qui la précèdent, auront mérité de paraître si vous leur accordez votre suffrage, et je me féliciterai de vous avoir fait une restitution à laquelle m'engageaient d'ailleurs vos bontés pour moi.

---

AUX MANES

DE L'ILLUSTRE PINEL.

---

### Introduction.

La triste persuasion que les aliénés ne pouvaient être domptés que par la force, et qu'il était également impossible de les guérir, explique la négligence et la dureté dont on usait à leur égard.



En effet, représentons-nous tel de nos semblables qui, naguère, excitait notre admiration par ses talents, par ses vertus; supposons-le assis sur une pierre, exposé nu aux injures de l'air, enchaîné comme un criminel, et cédant à l'impulsion d'une horrible fureur; ou, dans une mobilité incoërcible, errant au hasard et sans guide comme sans volonté, sans but, sans désirs; ou, dans son hébétitude, condamné à traîner une existence encore plus déplorable, et nous aurons une juste idée de la conduite que l'on tenait envers les malheureux atteints d'aliénation.

Mais un homme que la nature enrichit de ses dons les plus précieux, paraît au milieu de ce désordre de toutes les opérations de l'entendement, et bientôt, aux cris les plus affreux, aux gestes les plus insultants, aux menaces les plus terribles, succèdent le calme, la docilité, l'attachement, la reconnaissance; aux pensées les plus bizarres, au babil le plus insupportable, aux actions les plus extravagantes, les idées les plus justes et les manières les plus décentes; enfin, à l'imbécillité la plus affligeante, l'usage de toutes les facultés intellectuelles et affectives, et ces prodiges sont l'œuvre du génie conduit par la sagesse, éclairé par les sciences, et puissamment secondé par cette vertu qui nous rend sensibles aux maux d'autrui et nous fait ardemment désirer de les soulager, de les guérir.

Il fallait donc, pour la gloire et le bonheur de l'humanité, que Pinel donnât toute son attention au genre de maladie le plus triste, le plus humiliant pour elle; que, précipitée du trône de la raison, elle y fût replacée par la raison même, et reçût d'elle encore sa dignité, ses droits incontestables.

#### *Réflexions.*

Si l'on pouvait songer à faire un secret des moyens de guérir l'aliénation, pour le deviner il suffirait de consulter

son cœur , le traitement étant pour l'ordinaire l'application des douces lois que nous prescrit l'humanité , par conséquent , le noble exercice de cette bonté si naturelle et de ce tendre intérêt que l'on a vu triompher des manies les plus rebelles.

J'ai dit qu'il n'était pas de maladie plus affligeante que l'aliénation ; c'est aussi celle qui exige du médecin le plus de précautions pour ne pas blesser une imagination trop exaltée ; le plus d'attention à choisir et mettre en usage tous les moyens indiqués par le caractère de l'individu , par la cause et l'espèce d'affection mentale ; le plus de courage pour s'exposer aux dangers d'un excès de zèle ou d'une trop grande sécurité.

Après avoir fait l'éloge du traitement moral , je dois tenir compte des autres secours souvent indispensables , souvent aussi très efficaces ; mais je m'abstiendrai de les passer en revue , le seul but qu'ici je me propose étant de prouver que , si la raison la plus forte n'est point impassible , l'ancienneté de ses lésions ne les rend pas désespérées , ne les rend pas incurables , et que surtout elles pourraient céder aux sentiments qu'inspire le malheur , et que l'on doit toujours s'empresse de lui témoigner.

#### OBSERVATION.

Un homme , exerçant de la manière la plus distinguée les fonctions les plus honorables , est tout à coup frappé d'aliénation.

Il se disait le plus grand des papes , et portait en conséquence la tiare et l'anneau du pêcheur. L'un et l'autre étaient de paille , et par lui-même artistement travaillés.

Il s'élevait au dessus de l'Eternel ; puis aussitôt , par humilité , par esprit de pénitence , il se résignait à porter les fers qu'il avait aux pieds et aux mains , lorsque je fus

chargé de lui donner mes soins, comme médecin en chef de l'Hospice-Général de Rouen.

Dans l'accès, il mettait tout en pièces, et pourtant il n'a jamais fait de mal à une petite chatte qui ne le quittait pas, et dont le calme contrastait singulièrement avec la violence de ses emportements.

Dans les intervalles lucides, il tenait note exacte de tout ce qui se passait dans l'hospice, en sorte que mes nom, prénoms et qualité étaient, à ma première visite, écrits sur les parois de sa cellule.

Pourquoi, lui dis-je, après m'être fait connaître, écrivez-vous ainsi sur les murs de votre chambre ? Il se mit à rire.

Ne serait-il pas, ajoutai-je, plus digne de vous de confier au papier vos pensées, vos chagrins, vos remarques ; et, parmi ces dernières, s'il en était de consolantes, ne pourriez-vous les graver dans votre cœur ? Un signe d'approbation et d'amitié fut sa réponse.

Je l'interrogeai sur ses besoins, il n'en avait aucun ; seulement il se plaignait de son esclavage ; ensuite il semblait faire le sacrifice de sa liberté.

Le lendemain, je lui donnai un crayon et de jolies tablettes ; il fut très sensible à cette attention et me prodigua les noms les plus doux.

Deux jours après cette entrevue, dans un terrible accès, il brisa crayon et tablettes, insulte et ne reconnaît plus celui qu'il avait appelé son ami, son bienfaiteur.

Les soins les plus particuliers, les plus affectueux, et de petits présents, qu'il recevait toujours avec plaisir, lui rendaient pénibles les absences que je faisais pour mieux l'éprouver et tirer de nos entretiens le parti le plus avantageux.

Je reconnus bientôt l'efficacité de ce traitement.

Dans un nouvel accès, où l'infortuné s'épuisait en invectives contre les gens de service, il cessa de s'agiter dès

qu'il m'aperçut , et versa des larmes en écoutant mes douces remontrances.

Le lendemain, je tâchai d'obtenir qu'il se laissât vêtir proprement , et qu'il renonçât à coucher sur la paille. Tout était prêt , on n'attendait plus que sa volonté pour lui retirer de vieux haillons et lui faire un bon lit ; mais il fallut encore différer.

Pendant quelques jours je réitérai mes instances. Voyant qu'elles étaient infructueuses , je me décidai à lui dire que , voulant lui rendre la liberté, et me trouvant , par son obstination , réduit à l'impossibilité de le faire , je devais renoncer à l'espoir de lui être utile.

Il soupire et promet d'obéir. Il souffre que la porte et la fenêtre de sa chambre restent ouvertes plus long-temps que de coutume , et se laisse aisément approcher de ses gardiens ; enfin , on rétablit la propreté dans son asile , on lui fait un lit commode, on l'habille, et, le 4 février 1815, trente-cinquième jour de mon entrée en exercice, je le fais sortir de sa cellule.

La joie que j'en éprouvai fut au moins égale à la sienne.

Ainsi , pour la première fois depuis quatre ans , il put librement respirer l'air d'une petite cour dans laquelle étaient plusieurs personnes de la maison , et tous les gens de service avertis de s'y trouver pour le contenir s'il en était besoin.

Mais quelle fut notre surprise ! Après avoir fait quelques pas , il se mit à genoux , et , levant les yeux au ciel , bénit la main qui le délivrait de ses fers ; puis il rentra paisiblement.

Ne pouvant parvenir à faire substituer la camisole et le gilet de force aux chaînes que portaient la plupart des aliénés , et toujours impatient de les en affranchir , je résolus de le faire malgré tous les obstacles que j'avais à

vaincre, et les moments que j'ai employés à l'exécution de ce projet ont été, sans contredit, les plus beaux de ma vie.

Ainsi, moins irrités, ces malheureux ont toujours été plus tranquilles, et se sont peu à peu familiarisés avec toutes les personnes dont les services pouvaient leur être agréables.

Mais cet heureux changement a surtout été remarquable chez l'un d'entr'eux, le calme le plus parfait ayant succédé à des accès dans lesquels de vives étincelles semblaient, avec impétuosité, jaillir de ses yeux, tandis qu'il aiguisait ses dents contre les barreaux de sa triste demeure, et ne souffrait aucun vêtement sur son corps, qu'une chaleur dévorante lui faisait exposer au froid le plus rigoureux.

Dirai-je toutes les précautions qu'il m'a fallu prendre pour obvier aux accidents qui pouvaient résulter de ma confiance en ces malheureux, de la négligence de leurs gardiens, et de l'indiscrétion d'étrangers dont je leur épargnais la visite autant qu'il était en moi de le faire ?

Ce dernier soin fut encore bien profitable à l'infortuné sujet de cette observation. Un geste, un propos inconsidérés, le jetaient dans une agitation difficile à calmer.

Apprenant, chaque jour, à connaître l'élévation de ses sentiments et la bonté de son cœur, je me plaisais à prévenir tous ses désirs.

La cessation entière des accès, et le progrès sensible de sa raison m'autorisant à l'éloigner des aliénés, je le fis transférer dans une chambre particulière assez agréable; mais bientôt, ennuyé de sa solitude, il voulut retourner en sa première habitation.

J'obéis à cette singularité, la regardant comme un avertissement de me tenir sur mes gardes, et comme le prélude de nouveaux accès qui, néanmoins, n'eurent pas lieu.

Peu de temps après, je quittai l'Hospice-Général, avec le regret de ne pouvoir plus être utile aux pauvres que j'avais été glorieux de servir.

Quelques bains, une saignée du pied, deux légers purgatifs, joints aux secours moraux, laissent à ces derniers tout l'avantage du traitement dans cette observation.

Ainsi, combattre avec réserve les caprices et les prétentions ridicules des aliénés; à leur fureur opposer la modération, compâtrer à leur misère, peuvent être autant de moyens de les guérir.

Mais il existe un autre sentiment supérieur à celui de la pitié; c'est l'affection réelle que savent inspirer quelques-uns d'entr'eux, et celle-ci, plus encore que toute autre chose, a produit chez mon pauvre maniaque l'amélioration que je désirais obtenir.

Vous allez, Messieurs, juger à quel point il y fut sensible, et combien il en avait gardé le souvenir.

Dix-huit mois après ma retraite, étant au lit de la mort, il me fait prier instamment de venir le voir. Je m'empresse de le satisfaire; il me reconnaît, me tend les bras, les laisse aussitôt retomber sur moi; il me regarde avec amitié et cherche encore à prononcer mon nom; enfin, près d'expirer, il semble s'efforcer de renaître pour la reconnaissance.

---

Également invité à vous soumettre les observations suivantes, je le fais avec l'espoir qu'elles obtiendront aussi votre approbation.

Vous y verrez, Messieurs, que j'ai voulu mettre à profit le peu de temps que j'avais à vivre au milieu des pauvres de l'Hospice-Général de Rouen.

Les deux premières viennent encore à l'appui de ce



que j'ai dit du traitement psychique de l'aliénation ; les autres prouvent qu'il peut aider beaucoup au succès de celui qu'on appelle médical.

1<sup>re</sup> OBSERVATION.

François-Antoine D...., âgé de vingt-cinq ans, de retour dans ses foyers après quinze mois de captivité en Russie, trouve sa femme enceinte, et d'indignation et de chagrin il tombe dans la manie la plus déplorable.

Entré à l'Hospice-Général le 14 novembre 1814, il est aussitôt chargé de fers.

Cet infortuné, dans ses accès, poussait les cris les plus aigus, provoquait par des paroles et des gestes insultants toutes les personnes qui voulaient l'approcher, et souvent écumait de colère.

Après l'avoir accoutumé à m'entendre lui parler avec douceur, je lui annonçai que s'il voulait être honnête envers les gens de service, qu'il ne cessait d'injurier, je le ferais délivrer de ses fers.

Il me le promit, et tint parole. Je ne tardai pas à tenir la mienne ; et, depuis ce jour 14 février, jusqu'à celui de mon départ, ses accès ont toujours diminué sensiblement.

D.... ne parlait que de guerres, que des blessures qu'il avait reçues, que des sommes considérables qu'on lui devait, et qui cependant se réduisaient à deux mille francs pour lesquels il avait vendu sa liberté.

Averti que, pour les toucher, sa femme cherchait à le faire mettre en curatelle, j'ai pris toutes les précautions nécessaires pour conserver à ce malheureux son unique ressource, en même temps que je le disposais, comme cela est arrivé un peu plus tard, au bonheur d'en user et d'en sentir tout le prix.

2<sup>e</sup> OBSERVATION.

Ambroise A... , âgé de trente-neuf ans , est entré à l'Hospice-Général le 23 février 1815.

On venait de lui mettre les fers aux pieds ; je les ai fait retirer sur-le-champ.

La spoliation de son héritage l'avait jeté dans un égarement d'esprit difficile à dépeindre.

Il ne cessait , pour ainsi dire , de crier au feu , aux voleurs ; il s'agitait horriblement , puis il demandait pardon et promettait de ne plus recommencer.

J'appris qu'il avait une sœur , et qu'elle jouissait paisiblement , à une lieue de la ville , du bien de ce malheureux.

Je fus la trouver , lui reprochai doucement sa conduite à l'égard de son pauvre frère , et la suppliai de venir elle-même opérer sa guérison.

En effet , par de fréquentes visites , et surtout par un petit arrangement favorable aux intérêts du malade , elle lui fit plus de bien que n'en aurait produit toute autre manière de traiter cette maladie.

A... , tranquilisé sur l'avenir , devint aussi plus calme , plus heureux , et , le 30 juillet , il avait entièrement recouvré l'usage de sa raison.

3<sup>e</sup> OBSERVATION.

Isidore C... , âgé de vingt-neuf ans , entré à l'Hospice-Général le 19 octobre 1814 , en est sorti le 18 juin 1815 , guéri d'une manie érotique , à laquelle ont été opposés tous les anti-spasmodiques et toutes les ressources du traitement moral.

4<sup>e</sup> OBSERVATION.

Louis de B..... , âgé de vingt-six ans , entré à l'Hospice-

Général le 23 février 1815, a été rendu à sa famille le 16 juin suivant.

Réformé à la faveur d'une maladie feinte, mais trahi presque aussitôt, il est vivement poursuivi par ordre supérieur.

Saisi de crainte, il fuit et perd la raison, en cherchant à conserver sa liberté.

Ce malheureux paraissait insensible au langage le plus doux, aux promesses les plus séduisantes.

S'il trouvait l'occasion de pincer et de mordre, il la saisissait avidement.

Un rien le fâchait, souvent même le faisait entrer en fureur; mais l'accès était de courte durée:

A force de patience et de soins particuliers, j'ai pu m'introduire dans sa confiance et le déterminer à faire ma volonté.

Des bains, des boissons tempérantes, et quelques eccoprotiques ont achevé sa guérison.

#### 5<sup>e</sup> OBSERVATION.

Honorine T..., âgée de vingt-deux ans, entrée le 5 janvier 1815 à l'Hospice-Général, en est sortie le 29 mai suivant.

Elle avait voulu se noyer, se pendre, mettre le feu à la maison de ses maîtres, croyant être ailleurs que chez eux, et les en avait avertis, afin qu'ils pussent se soustraire au danger dont ils étaient menacés.

Le lendemain de cette confidence, on l'a renvoyée chez sa mère, qui, après quatre mois de soins infructueux, la fit admettre au nombre des aliénés dudit hospice.

Naturellement calme, honnête et bonne, elle était devenue très irascible, impertinente, et prête à frapper les autres, à se frapper elle-même, pour peu qu'on la contrariât.

Un jour, n'obtenant pas assez tôt ce qu'elle demandait, elle mit son fichu en pièces, disant qu'elle ferait encore pis si l'on cherchait à la chagriner.

J'usai de tous les ménagements possibles, et parvins à calmer son impatience, sa fureur, préparant ainsi la guérison qu'ont opérée des bains tièdes, deux saignées du pied et quelques emménagogues, en délivrant cette pauvre fille d'une aménorrhée qu'elle éprouvait depuis deux ans.

Honorine, avant de me quitter, m'a procuré la douce satisfaction de voir couler de ses yeux les larmes de la reconnaissance et de l'amitié.

#### SIXIÈME OBSERVATION.

Une bonne mère, âgée de trente-sept ans, heureuse dans ses foyers, et sans cause évidente d'égarement d'esprit, devient triste, rêveuse, cherche la solitude, parle toujours entre ses dents, perd le sommeil, refuse les aliments les plus nécessaires à l'entretien de la vie, et tombe dans une maigreur extrême.

Entrée à l'Hospice-Général, elle est l'objet de soins empressés, et d'abord en paraît peu satisfaite; puis elle s'y montre sensible, et se prête à ce que l'on peut exiger d'elle, lorsqu'une aliénée, dont j'avais eu la précaution de l'éloigner, prise, au milieu de la nuit, d'un affreux délire, l'épouvante par ses cris, au point qu'elle se croit entourée d'horribles fantômes prêts à la saisir; et, pour leur échapper, s'efforce de briser la porte de sa triste demeure.

J'eus le bonheur de l'apaiser en l'assurant que j'allais redoubler de zèle pour la guérir, la rendre à sa famille, et cette promesse fut accomplie.

Les bains tièdes, des emménagogues spécialement indi-

qués et dont l'effet répondit à mon attente , des analeptiques , le quina , et la continuation des secours moraux , ont fait recouvrer à cette pauvre femme ses forces et toute sa raison.

Je pourrais ajouter d'autres exemples à ceux que je viens de produire ; mais , comme ils sont incomplets , je m'abstiendrai de les faire connaître.

---

---

---

# CLASSE

DES BELLES-LETTRES ET ARTS.

---

## Rapport

FAIT PAR M. A.-G. BALLIN,

ARCHIVISTE,

A cause de l'indisposition de M. LICQUET,

Secrétaire perpétuel <sup>1</sup>.



**M**ESSIEURS,

JE viens essayer de m'acquitter d'une mission qui ne dut pas être la mienne, et je ne puis me défendre d'éprouver quelque embarras en songeant au double regret que cette circonstance doit vous faire éprouver. Accoutumés depuis plus de quinze ans au talent original de M. Bignon, votre secrétaire, pour la classe des Lettres et des Arts, vous avez voulu le remplacer dignement, lorsqu'il vous a fait

<sup>1</sup> Voyez les notes placées en tête du rapport de M. le Secrétaire des Sciences, p. 17.



connaître , au mois de mai dernier , que ses affaires et sa santé ne lui permettaient plus de remplir ses fonctions ; un homme , également distingué comme poète et comme prosateur , siégeait parmi vous , et votre vœu unanime le porta au bureau ; mais malheureusement M. Licquet , atteint d'une indisposition grave , n'a pu se livrer à la rédaction des procès-verbaux de vos dernières séances et du rapport de fin d'année. Vous deviez compter sur un tableau animé , tracé par la plume élégante du traducteur de *l'Histoire d'Italie* de M. Botta ; il faut vous résigner à accepter une faible esquisse , où je m'efforcerai du moins de rappeler vos travaux avec exactitude , à défaut d'autre mérite.

### § I. — Traités généraux, Systèmes d'Enseignement.

M. Ballin vous a lu un rapport sur quelques imprimés envoyés par M. Lourmand , secrétaire de la Société des Méthodes d'enseignement ( xvi ). On y voit l'origine , le but et les progrès de cet intéressant établissement et de l'institution formée dans son sein sous le nom d'*Ecole Orthomatique*.

\* Vous avez décidé , conformément à la proposition du rapporteur , que des remerciements seraient adressés à M. Lourmand pour ses communications , que l'Académie recevra toujours avec plaisir , en attendant qu'elle trouve l'occasion de concourir efficacement au louable but de la Société des Méthodes d'enseignement.

Le même rapporteur a entretenu l'Académie d'un discours sur la *théorie philosophique de l'enseignement des Sourds-muets* , par M. Piroux , fondateur et directeur de l'Institut royal des Sourds-muets de Nancy ( 482 et xvii ).

Il vous a présenté depuis un tableau statistique des aveugles et des sourds-muets qui existent dans le département ( xvii ).

L'un et l'autre ouvrage seront insérés dans le Précis de cette année.

## § II. — Littérature. — Prose.

Dans son discours de réception , M. de Stabenrath vous a présenté des considérations sur la direction imprimée aux connaissances humaines pendant ces dernières années ( xxxv ).

Les guerres de la République et de l'Empire transportèrent en pays étrangers une quantité innombrable de français, qui en revinrent avec des idées nouvelles. « La voix ,  
« long-temps impuissante, d'une femme célèbre, ne fut plus,  
« dit-il, seule à proclamer que la froide Allemagne possédait  
« une littérature forte et rêveuse; que ses philosophes ,  
« ses historiens , ses poètes , ses savants , avaient une ori-  
« ginalité, un savoir, une profondeur dont la France se se-  
« rait enorgueillie. »

On traduisit , on imita , on exagéra même les auteurs allemands ; l'Italie , l'Espagne et l'Angleterre fournirent aussi leur tribut.

Walter-Scott et lord Byron furent surtout les modèles qu'on s'efforça de reproduire.

Une foule de jeunes gens s'élançèrent dans la carrière ; l'audace de quelques-uns fut couronnée d'un succès brillant , et c'est ainsi qu'une révolution complète s'opéra dans le goût littéraire de nos jours.

L'orateur est loin de repousser les innovations ; mais il se range sous la bannière des hommes qui jugent sans passion et sans esprit de coterie toutes les productions nouvelles.  
« Quand un ouvrage est remarquable , dit-il , prenons-le ,

« de quelque côté qu'il nous vienne, mais attaquons sans pitié celui que réprouvent le goût et la morale ».

M. de Stabenrath jette ensuite un coup d'œil rapide sur l'immense développement des sciences, et entre dans quelques détails relatifs aux progrès de l'archéologie, dont il démontre l'utilité. Il termine son discours par des vœux que nous partageons tous :

« Espérons, dit-il, que le temps n'est pas loin où les fausses doctrines tomberont pour ne plus se relever, où la littérature, unie aux sciences et plus brillante que jamais, couvrira la France des reflets de sa gloire. Espérons que notre patrie, respectée au-dehors, et jouissant au dedans du bonheur et de la tranquillité, verra ses enfants cultiver en paix les lettres et les sciences, premier besoin des nations civilisées ».

— M. Hellis, en répondant à ce discours, trace à son tour un tableau rapide des causes de la révolution qu'a éprouvée de nos jours la république des lettres.

\* « Dans un siècle, dit-il, où tout ce qui se rattache au bonheur physique et aux intérêts matériels est d'un si grand poids, on ne doit pas s'étonner que la science ait fait des pas de géant; la littérature ne pouvait prendre un pareil essor : elle succomba dans cette lutte inégale. L'industrie avait passé dans la science; elle pénétra jusqu'aux lettres, qui, pour offrir aussi leurs progrès, désavouèrent tout ce qui, jusqu'alors, les avait placées si haut dans l'esprit des hommes, et une nouvelle école se forma ».

.....

\* « On fut inondé de productions exotiques; mais ces plantes, nées sur un autre climat, ne devaient guère prospérer chez nous ».

.....

« On voulut du nouveau, n'en fût-il plus, et les no-

« vateurs se mirent à l'œuvre. Qu'en résulta-t-il? ce qu'on  
 « devait attendre du rapprochement d'éléments que la  
 « nature repousse : on vit naître des monstres qui heu-  
 « reusement ne sont pas viables, ni capables de se perpé-  
 « tuer. L'excès du mal en apportera le remède, et le dégoût  
 « seul suffirait au besoin pour en faire justice ».

.....  
 « Non, Monsieur, dit en terminant M. le Vice-Président,  
 « le sentiment du beau, l'amour des lettres, ne périra  
 « point dans notre patrie : il est encore des cœurs géné-  
 « reux et des âmes pénétrées du souffle divin ; votre discours  
 « et vos ouvrages en sont la preuve ».

La *Maison de Rochester* (630 et xxvii), dit M. Auguste Le Prevost, en parlant de cet opuscule de M. de Stabenrath, est un récit agréable au sujet d'une fondation bizarre qui existe réellement à Rochester. Dans *Un chapitre des mémoires de Franck Pierre-Point*, (629 et xxvii), le même auteur raconte une scène de magnétisme qu'il regarde comme une grossière jonglerie. M. Auguste Le Prevost est convaincu des dangers des singulières fascinations exercées par les magnétiseurs, et du peu de confiance que méritent leurs fastueuses promesses ; néanmoins, il ne pense pas que tout soit jonglerie dans le magnétisme ; il croit, au contraire, qu'une étude faite de bonne foi des étranges effets qu'il produit, pourrait rendre d'importants services à la physiologie, à la psychologie, et peut-être à la médecine.

Le charme que M. Floquet a su répandre dans le récit d'une *Anecdote rouennaise du temps de Louis XI* (xix), ne me permet pas d'essayer d'en faire l'analyse, qui serait d'ailleurs superflue, puisque vous avez décidé qu'il en serait donné lecture en séance publique, ainsi que de l'intéressante narration d'une *Ascension au Righi*, fragment d'un voyage en Suisse, par M. Blanche (xi).

En vous exprimant son admiration pour *l'Hymne à la Cloche*, de M. Langlois ( 525 et xxxii ), M. Auguste Le Prevost a rendu hommage à la variété des talents de notre habile et savant confrère. Privée du prestige du mètre et de la rime, cette composition n'en paraît pas moins poétique à M. le rapporteur, qui, à l'appui de son assertion, vous l'a lue tout entière. La longueur de ce rapport ne me permettant pas de l'imiter, je me bornerai à vous en rappeler le commencement et la fin.

« Salut, fille de l'antique cité de Nole ! Salut à toi,  
 « qui chantas la naissance et qui pleuras la mort de vingt  
 « générations éteintes ! Tu les vis descendre tour à tour  
 « immobiles et muettes dans l'oubli du tombeau ; et toi,  
 « compagne des siècles, dans tes balancements rapides, tu  
 « retrouveras sans cesse les mâles accents dont tu frappas  
 « les oreilles de Guillaume-le-Conquérant et de Napoléon.

« Au victorieux clairon d'Hastings, au glorieux canon  
 « d'Austerlitz, tu fis également succéder ton écho triom-  
 « phal ».

Après avoir chanté le baptême de la cloche et ses divers usages, l'auteur lui adresse ces derniers mots :

« Cloche fortunée, adieu ! continue de régner sur la cité,  
 « sous le dais sublime dont l'ouragan politique arracha  
 « tes compagnes. Aujourd'hui sans rivale, oublie celles  
 « qui, durant tant de siècles, unirent leur harmonie à la  
 « tienne ! Heureusement échappée à leur étrange méta-  
 « morphose, laisse-les, parcourant la terre et les mers,  
 « sous leurs formes nouvelles, simuler, de la bouche  
 « rétrécie de leur corps cylindrique, le fracas du ton-  
 « nerre, et vomir comme lui, dans leur mugissement  
 « enflammé, le carnage et la mort. Pour toi, reste avec  
 « nous : reste pour y chanter l'allégresse et la paix... mais  
 « la paix glorieuse comme la victoire » !

## § III. — Poésie.

M. Eugène de Pradel, qui possède l'art si difficile d'improviser en vers français, a ranimé la verve de notre vénérable doyen. Voici les vers que M. d'Ornay lui adressa, lorsque cet improvisateur alla le visiter dans sa retraite de Saint-Martin-de-Bocherville, le 25 août 1831 (v).

Avant-hier j'avais cent deux ans<sup>1</sup>,  
 Aujourd'hui je n'en ai que trente.  
 De cette énigme embarrassante,  
 Voici le mot et le vrai sens.

Un nouvel Amphion et ses enchantements,  
 Ou, si vous l'aimez mieux, Pradel et ses talents  
 Ont su me rajeunir, hélas! pour peu d'instant!  
 Le charme va finir, mais mon ame enchantée  
 En gardera long-temps la précieuse idée.

Conformément à votre décision, ces vers ont été mentionnés honorablement et transcrits au registre de vos procès-verbaux.

M. Duputel vous a fait, au nom d'une Commission, un rapport sur un Recueil intitulé : *Promenades poétiques, suivies de trois scènes historiques bretonnes*, envoyé à l'Académie par M. Edmond du Petit-Bois (604 et xxvi), qui vient de mourir au moment même où nous l'admettions au nombre de nos correspondants.

Quelques-unes des pièces contenues dans ce Recueil ont déjà été l'objet d'un compte rendu à l'Académie par le même rapporteur, au commencement de l'année dernière; l'éloge l'emportait alors sur le blâme. Parmi les nouvelles productions, le *Délire* et le *Souvenir* sont encore l'objet

<sup>1</sup> M. d'Ornay est né le 23 août 1729.



de la critique du rapporteur : le vague des idées , l'incohérence des images , la hardiesse des expressions et la bizarrerie des coupes de vers , lui semblent trahir un élève de Victor Hugo , s'attachant à imiter ses ridicules et ses travers , à l'exemple des courtisans d'Alexandre , qui s'imaginaient lui ressembler , parce qu'ils affectaient de pencher , comme lui , la tête sur une épaule.

Toutefois , M. Duputel se hâte d'ajouter que , dans plusieurs autres pièces , on aime à retrouver un poète qui suit l'inspiration de la nature , et sait unir la naïveté à la grâce et la justesse de l'expression à la vérité du sentiment.

\* M. Magnier rend compte à l'Académie de l'opuscule intitulé : *Précis historique et littéraire sur Eustache Deschamps, poète du XIV<sup>e</sup> siècle*, par G. A. Crapelet. (597 bis et xxv. )

\* Ce poète , né vers 1328 , est mort en 1422. Il a laissé plus de quatre-vingt mille vers.

\* Une jeunesse fort agitée , des voyages en Asie , en Afrique , des emplois divers à la cour de Charles V et à celle de Charles VI , à la guerre et dans la magistrature ; une grande variété d'aventures et de situations , tout promet de nombreux renseignements sur l'époque où s'est écoulée cette vie de près d'un siècle. L'esprit satirique qui forme le caractère dominant de ses ouvrages , et qui s'exerce sur toutes sortes de sujets , y donne un caractère extrêmement piquant.

\* M. le rapporteur se livre à des considérations générales sur les Troubadours et les Trouvères , les véritables poètes du XI<sup>e</sup> et du XII<sup>e</sup> siècle , et sur les sujets de leurs vers , dont le principal but était d'amuser et de plaire.

\* Dans le moyen âge , dit M. Magnier , la poésie déchet en avançant ; nous n'avons donc pas beaucoup à regretter la perte de tant de vers morts avec leurs auteurs ,

et il n'y aurait pas grand avantage à les arracher tous à leurs ténèbres. Les savants qui se livrent à ce genre de travail doivent choisir entre les auteurs, et s'occuper moins de leur poésie que du siècle qui doit s'y peindre. C'est là l'esprit qui a dirigé M. Crapelet, érudit aussi distingué qu'un habile imprimeur.

\* « Tout entier à son art, dit en terminant M. le rapporteur, il s'est aussi dévoué à un autre genre de travail. C'est lui qui va chercher et scruter, dans les rayons où ils reposent oubliés, ces vieux manuscrits dont ses presses ont déjà rendu un grand nombre à la lumière, qu'ils n'auraient peut-être jamais revue.

\* « Ces publications ne sauraient lui offrir de bénéfice ; mais il en recueillera un avantage plus précieux, celui d'être compté, avec les Estienne, parmi ce petit nombre d'imprimeurs qui ont joint à l'honneur de leur profession la gloire de la science et d'un dévouement sans borne aux lettres. »

M. Floquet, au nom d'une Commission, lit un rapport sur les *Mélodies françaises*, chants sacrés et autres poésies, adressées à la Compagnie par M. Alphonse Le Flaguais. (600 à 603 et xxiii.)

Chacune de ces pièces, dit M. le rapporteur, est presque toujours correcte, harmonieuse, élégante et facile ; mais, écrite sous l'influence d'un même sentiment, l'ensemble n'est peut-être pas sans quelque uniformité pour celui qui les lit de suite.

\* L'auteur est plein d'admiration pour M. de Lamartine ; mais il s'est trop souvenu peut-être de son poète favori, des sujets favoris de ce poète, et de la manière dont il les traite.

Cependant, M. Le Flaguais compte s'ouvrir une route nouvelle.

Peut-être, dit-il :

Peut-être, un jour, plus fière et moins mélancolique,  
Ma Muse chantera sur la lyre héroïque,  
Et, comme un jasmin blanc qui s'attache au laurier,  
Ornera de ses vers les exploits du guerrier.  
Je peindrai les Anglais chassés de la Neustrie,  
Et la victoire enfin consolant ma patrie.

Déjà M. Le Flaguais a publié un petit poème intitulé :  
*Le Château de Falaise*, où il raconte, avec grâce et naturel,  
les amours de Robert et d'Arlette.

\* En voici un passage :

#### ARLETTE ET ROBERT.

( 1029. )

Arlette, un jour, dans les flots purs de l'Ante,  
Rendait au lin sa première blancheur ;  
Ses pieds baignés par l'onde caressante  
Avaient du lis la grâce et la couleur.  
Elle mêlait sa voix douce et naïve  
Aux légers bruits du zéphyr et des eaux.  
Se croyant seule, à cette onde plaintive,  
En souriant elle adressait ces mots :

« Coule sans trouble, ainsi que ma jeunesse,  
« Ruisseau limpide où brille un ciel d'azur ;  
« N'ai point l'orgueil des dames de noblesse,  
« Comme le tien, mon destin est obscur.  
« Veux rester libre et dépenser ma vie  
« En doux plaisirs, sans regrets, sans effroi ;  
« De la grandeur n'ai point connu l'envie,  
« Du tendre amour n'ai point connu l'émoi. »

Mais, l'observant de son castel antique,  
Le duc Robert formait un autre espoir :  
Simplicité rendait sa grâce unique ;  
De ses traits l'onde était le miroir.  
« A bien aimer, dit-il, mon ame est prête ;  
« De cette enfant j'obtiens doux retour.  
« Mon cœur me guide ; encore une conquête,  
« Le prix sera décerné par l'amour. »

Sans nul retard, volant au devant d'elle,  
Dans son palais il la fit pénétrer.  
Sans le vouloir, la gente jeune fille  
Sentit alors son cœur s'enamorer.  
A la splendeur, à la magnificence  
Du lieu superbe à ses regards offert,  
Arlette encore aimait de préférence  
Un seul objet. C'était le duc Robert.

Près d'un seigneur, on apprend bien des choses ;  
Timidité soudain cesse à la cour,  
Et l'on y voit maintes métamorphoses,  
Maints passe-temps qu'autorise l'amour.  
Mais laissons-les seuls discourir ensemble ;  
Sur leurs plaisirs soyons un peu discrets.  
Ils sont heureux, je crois ; mais, ce me semble,  
L'histoire peut s'arrêter désormais.

Disons pourtant qu'Arlette fit un rêve  
Qu'à son réveil elle apprit à Robert :  
De son beau sein, qu'un doux transport soulève,  
Elle crut voir sortir un arbre vert ;  
Ses longs rameaux sur toute la Neustrie  
En s'élevant formaient un vaste abri,  
Et jusqu'aux cieux sa tête enorgueillie  
Portait l'éclat de son dôme fleuri.

Or, ce présage annonçait la naissance  
 Du conquérant qui domina l'Anglais.  
 Une ame haute, une rare vaillance  
 Légitima son nom par des succès.  
 Ainsi, le fils d'un amoureux caprice  
 Sur les Normands fit luire un nouveau jour.  
 N'en doutons pas, il est un Dieu propice  
 Qui rend heureux les enfants de l'amour.

M. Auguste Le Prevost vous a entretenus de deux pièces de vers de M. de Stabenrath : l'une est la traduction de la *Ballade de Lénore*, de *Bürger* (626 et xxvii), pièce qui obtint une vogue prodigieuse en Allemagne.

\* C'est, dit M. le rapporteur, un des chefs-d'œuvre de la littérature fantasmagorique des nations septentrionales de l'Europe, qui se complaisent dans ces récits d'apparitions, en harmonie avec les longues ténèbres de leurs nuits d'hiver et les clartés douteuses qui leur succèdent, avec les murmures plaintifs du vent dans leurs forêts d'arbres verts et dans les sombres corridors de leurs demeures féodales.

Wilhelm avait suivi la glorieuse armée  
 Du grand roi Frédéric; sa triste bien-aimée  
 Ignore si le sort, au milieu des combats,  
 Dans les plaines de Prague a retenu ses pas.

Depuis long-temps la paix est signée; Lénore tombe dans le désespoir, invoque la mort et se répand en blasphèmes.

Cependant une nuit, Wilhelm frappe à sa porte, la conjure de le suivre :

Sur le sombre coursier elle s'est élancée,  
 Et, près du cavalier rapidement placée,

Le saisit et le presse avec ses blanches mains  
 Le cavalier s'éloigne et les échos lointains  
 Murmurent sourdement. Tout couvert de poussière,  
 Il pousse son coursier qui sillonne la terre;  
 De bleuâtres éclairs jaillissent sous ses pas,  
 Des veines des cailloux qu'il réduit en éclats.

.....  
 .....  
 .....  
 .....

Comme tout semble fuir : les villes, les campagnes,  
 Les arbres, les forêts, les vallons, les montagnes,  
 Tout s'efface à leurs yeux dans leur rapide essor.  
 — Ma Lénore, as-tu peur? Pourquoi trembler encor?  
 Vois, la lune est brillante, et douce est sa lumière.  
 Hurrah! les morts vont vite, ils effleurent la terre :  
 Tu ne crains pas les morts? — Oh! non, laisse en repos,  
 Laisse, laisse les morts au sein de leurs tombeaux.

— Porte les yeux au loin, vois-tu cette potence?  
 Les Esprits à l'entour exécutent leur danse  
 Aux rayons incertains de l'astre de la nuit.  
 Esprits, venez, Esprits que l'Enfer seul conduit,  
 Accompagnez mes pas, suivez ma fiancée :  
 Esprits, vous danserez, quand près de moi placée  
 Nous serons tous les deux dans le lit nuptial;  
 De vos danses, Esprits, ce sera le signal.

Ainsi qu'un vent qui souffle à travers le feuillage,  
 Ainsi des noirs Esprits la cohorte sauvage,  
 Fait retentir les airs. Ils suivent le coursier  
 Qui s'éloigne toujours avec le cavalier.  
 Celui-ci haletant, tout couvert de poussière,  
 Excite son coursier qui sillonne la terre;



De bleuâtres éclairs jaillissent sous ses pas,  
Des veines des cailloux qu'il réduit en éclats.

Par la lune éclairé, mais perdu dans l'espace,  
Chaque objet disparaît et l'horizon s'efface.  
Les astres semblaient fuir dans leur rapide essor.  
— Ma Lénore, as-tu peur? Pourquoi trembler encor?  
Vois, la lune est brillante, et douce est sa lumière.  
Hurrah! les morts vont vite, ils effleurent la terre,  
Tu ne crains pas les morts? — Malheur! laisse en repos,  
Laisse, laisse les morts au sein de leurs tombeaux.

— J'entends le chant du coq; le sablier s'épuise,  
Hâtons-nous, le temps fuit, que l'Enfer me conduise;  
Hâtons-nous, mon coursier, je sens l'air du matin;  
Hurrah! les morts vont vite..... accomplis ton destin<sup>1</sup>;  
Va, nous serons bientôt au terme du voyage;  
Nous sommes arrivés, nous touchons au rivage:  
Nous voilà, nous voilà, le lit est préparé,  
C'est le lit nuptial; il doit être paré.

Ils arrivent enfin, mais, à bride abattue,  
Vers une grille en fer, fermée et retenue  
Par d'énormes verrous Sa houssine à la main,  
Le cavalier s'élançe et frappe un coup... Soudain  
Les verrous sont brisés, la porte gémit, tremble,  
Et s'ouvre avec fracas.... Les voilà tous ensemble,  
Au milieu des tombeaux; et la lune éclairait  
Ces monuments nombreux que la mort habitait.

<sup>1</sup> Dans le désir de rendre le texte plus exactement le traducteur avait dit d'abord :

Hâtons-nous, le temps fuit, que mon noir me conduise;  
Hâtons-nous, mon coursier, je sens l'air du matin;  
Mon noir, les morts vont vite..... etc.

Hélas! en cet instant, quel prodige effroyable!  
Le cavalier n'est plus qu'un spectre épouvantable;  
Son manteau sur le sol tombe en lambeaux poudreux,  
Sa tête décharnée offre un aspect hideux.  
Ses yeux ne brillent plus dans leurs orbites vides;  
Son corps est un squelette, et dans ses mains livides  
Il tient un sablier, il agite une faux,  
Instrument de la mort qui peuple les tombeaux.

Le noir coursier se cabre, il écume de rage;  
Hors de lui, haletant, il pousse un cri sauvage,  
Sa bouche et ses naseaux lancent d'horribles feux.  
Mais voilà que la terre, avec un bruit affreux  
S'entr'ouvre sous ses pieds, et dans l'abîme il tombe.  
Les esprits gémissants s'échappent de la tombe  
Et parcourent les airs. Lénore, avec terreur,  
Voit la mort approcher et sent briser son cœur.

Et la lune éclairait cette scène infernale;  
Et les Esprits dansaient à cette heure fatale.  
Tout à coup une voix, parmi les hurlements,  
Fit entendre ces mots : « Supporte tes tourments;  
« Si ton cœur est brisé, souffre avec patience;  
« Ne maudis point le ciel, implore sa clémence;  
« Ton ame est de ton corps séparée à jamais,  
« Que Dieu puisse sur elle étendre ses bienfaits! »

L'autre pièce est en l'honneur de feu notre respectable confrère M. Rever ( 627 et xxvii ); l'auteur passe en revue les générations gauloise, romaine et normande, qui ont tour à tour habité notre sol; il nous les montre dans trois tableaux successifs, chacune avec sa physionomie particulière, attendant pour renaître à nos yeux la voix du savant antiquaire, à défaut de celle du poète,

qui leur a trop souvent manqué. Les braves chantés par Ossian vivront, dit-il, dans tous les âges.....

Idolâtres, chrétiens, héros de tous les temps,  
 Vos exploits ne sont rien sans les chants du poète;  
 Votre cendre repose en d'obscurs monuments,  
 Quand la lyre est muette.

Console-toi! Du peuple qui n'est plus  
 La gloire un jour pourra renaître;  
 Muse, console-toi! par ses soins assidus,  
 L'antiquaire à tes yeux va le faire apparaître.  
 Suis ses doctes travaux; un Vitruve a la main  
 De la voie Appienne il montre le chemin;  
 Ici, près du Sénat, dans l'arène sanglante,  
 Du peuple s'assemblait la foule turbulente;  
 Plus loin, d'une onde claire épanchant les trésors,  
 L'aqueduc apportait la fraîcheur sur ces bords.  
 Entends l'hymne sacré, les chants de l'allégresse,  
 Vois le temple abattu de la bonne déesse....  
 C'est sur l'oubli fatal un peuple reconquis!  
 Honneur à tes travaux, honneur à mou pays!  
 Honneur à toi, REVER, dont les savantes veilles  
 De ce peuple tombé rappellent les merveilles ... .

Vous devez encore à M. de Stabenrath une élégie intitulée *Navarre* ( xxxv ), où il déplore, en vers empreints d'une douce mélancolie, l'abandon de ces beaux lieux.

\* M. Albert Montémont vous a envoyé une petite pièce de vers intitulée : *Epître à une Lorraine inconnue*. ( 638 et xxix. )

\* Vous avez reçu de M. Blanchard de la Musse plusieurs pièces de vers, dont une sur les poètes du 19<sup>e</sup> siècle, dédiée à M. François de Nantes, son ami. ( xiv. )

## § IV. — Histoire.

Vous m'avez confié le soin, Messieurs, de rédiger une Notice historique des principaux faits concernant l'Académie royale de Rouen; et, le 20 janvier, j'ai eu l'honneur de vous présenter ce travail (ix).

\* L'indulgence avec laquelle vous avez daigné l'accueillir m'enhardit à en insérer ici un extrait.

\* « La première idée de la création, à Rouen, d'une Académie des Sciences, Lettres et Arts, remonte au commencement du 18<sup>e</sup> siècle, ainsi que le prouve une pièce manuscrite qui existe dans nos archives.

\* « Une nouvelle association se forma en 1735; mais elle ne prit quelque consistance qu'en 1740. Elle a été instituée par lettres-patentes du 17 juin 1744, renouvelées le 13 décembre 1756.

\* « Dès 1736, M. Delaroche, médecin distingué, avait fourni à la Société, au faubourg Bouvreuil, un jardin botanique où elle fit construire une serre chaude et réunit un grand nombre de plantes rares.

\* « Au mois d'août 1741, on présenta à MM. de l'Hôtel-de-Ville, qui l'accueillirent favorablement, un Mémoire tendant à obtenir la reconnaissance de cette Société.

\* « D'un autre côté, l'abbé Le Gendre, qui était né à Rouen en 1659, avait disposé, par un testament olographe du 4 février 1733<sup>1</sup>, d'une somme de onze cents livres de rente, pour y jeter les premiers fondements d'une Académie, et y établir des *prix académiques*.

\* « Décédé le 1<sup>er</sup> février 1734, dix ans entiers s'écou-

<sup>1</sup> Et non de 1734, comme les lettres-patentes le portent par erreur.

lèrent en contestations relatives à l'exécution de ce testament; mais enfin, un arrêt du parlement de Paris, en date du 1<sup>er</sup> juillet 1744, adjugea à la ville de Rouen le legs qu'elle réclamait, et qu'elle céda ensuite à l'Académie, par ses délibérations des 12 août 1741 et 14 août 1745.

\* « On s'occupait en même temps des moyens de se procurer un terrain plus vaste pour y établir le Jardin-des-Plantes; les délibérations de l'Hôtel-de-Ville, portant concession du terrain où fut établi ce jardin, sont des 7 janvier et 3 juillet 1756; le Journal des assemblées et des délibérations de l'Académie en fait foi: on y lit, page 98, séance du mercredi 7 juillet 1756:

\* « M. de Prémagny a rendu compte à l'Académie  
« que, le 3 juillet dernier, il avait présenté, au bureau  
« de l'Hôtel-de-Ville, le Mémoire tendant à obtenir le  
« terrain situé à l'entrée du Chemin-Neuf, pour y trans-  
« porter le Jardin-des-Plantes; et que, le même jour, à  
« l'assemblée générale tenue audit Hôtel-de-Ville, MM. les  
« Maire et Echevins avaient accordé à l'Académie le terrain  
« en question ».

\* « Il paraît que l'Académie ne tarda pas à entrer en possession; mais l'acte de concession n'a dû être passé que deux ans après, car on lit dans le même Journal, page 135, séance du mercredi 21 juin 1758:

\* « On a nommé commissaires pour accepter le contrat  
« que MM. de l'Hôtel-de-Ville veulent nous faire de l'em-  
« placement du nouveau Jardin, avec la condition de leur  
« faire présent, tous les ans, d'un pot de fleurs, le jour  
« du premier Bureau, qui suivra la date dudit acte ».

\* « Dès 1757, l'Académie s'occupa de transférer son Jardin-des-Plantes dans le terrain où il est aujourd'hui, et les dépenses s'élevèrent à plus de 20,000 francs.

† C'est-à-dire, le jour de la première réunion du bureau.

\* « L'Académie possédait déjà un commencement de bibliothèque, à laquelle fut bientôt réunie celle de M. de Cideville, mort en 1776. Ce fonds précieux, joint à un grand nombre d'autres livres provenant de divers dons, forma, en 1782, une collection assez importante pour que l'Académie crût utile d'en faire jouir ses concitoyens<sup>1</sup>. Cette collection, placée dans un local concédé par l'Hôtel-de-Ville, devint la première bibliothèque publique de la ville de Rouen. Les délibérations de l'Hôtel-de-Ville, relatives à cet établissement, sont des 5 juillet 1774 et 14 mars 1778.

\* « Il résulte d'un Catalogue dressé en janvier 1789, par MM. d'Anneville, Mésaize, de Milcent et Courant, commissaires nommés à cet effet, que la bibliothèque se composait alors de plus de 3500 volumes.

\* « L'Académie était donc dans la situation la plus prospère, quand la loi du 8 août 1793 supprima les Sociétés savantes; la loi du 12 du même mois mit toutes leurs possessions mobilières à la disposition du ministre de l'intérieur, et celle du 24 juillet 1794 confisqua leurs biens au profit de l'État.

\* « L'effervescence révolutionnaire s'étant un peu calmée, quelques amateurs des Sciences, des Lettres et des Arts, se réunirent en l'an IV (1796), pour reformer la *Société d'Émulation de Rouen*, dont l'origine remonte au mois de janvier 1792<sup>2</sup>; mais, vers la fin de 1799, une scission

<sup>1</sup> Voir tome III du Précis analytique des travaux de l'Académie, p. 3.

<sup>2</sup> Par décret du 27 septembre 1791, l'assemblée nationale supprima les Chambres de commerce et tous les établissements relatifs au commerce et aux manufactures. Le 26 octobre suivant, le roi institua un *Bureau central de l'administration du commerce*, pour s'occuper des besoins, des intérêts et des rapports des différentes branches de commerce et d'industrie. Le 27 novembre même année, le ministre de



donna naissance au *Lycée libre de Rouen*, qui prit le titre de *Société des Sciences, Lettres et Arts*, lorsque la loi du 11 floréal an X ( 1<sup>er</sup> mai 1802 ), consacra le mot *Lycée* pour désigner les établissements connus précédemment sous le nom de *Colléges*.

★ « D'après le vœu exprimé par le premier consul et le ministre de l'intérieur, pendant leur séjour à Rouen, et sur la demande même de ces deux Sociétés, M. Bengnot, qui avait été nommé préfet de la Seine-Inférieure le 12 ventôse an VIII ( 3 mars 1800 ), tenta de les réunir en une seule; mais, n'ayant pu y réussir, il rendit son arrêté

l'intérieur écrivit dans tous les départements pour demander des renseignements propres à éclairer le bureau central. Ce fut par suite de cette invitation qu'une première réunion eut lieu aux Consuls, le samedi 21 janvier 1732. Il ne s'y trouva que neuf personnes seulement: M. Asselin remplit les fonctions de président d'âge, et M. Lecomte celles de secrétaire. On décida qu'une nouvelle convocation aurait lieu par affiches.

Le vendredi suivant, 27 janvier, l'assemblée fut nombreuse; on donna lecture de la lettre du ministre, ensuite on nomma M. Gervais président, et M. Lecomte secrétaire. Une commission fut chargée d'informer l'autorité de l'organisation de la Société.

Dans la troisième séance, le vendredi 3 février, les commissaires rendirent compte de leur démarche auprès du directoire du département, qui ajourna son autorisation jusqu'au moment où on lui aurait communiqué le règlement de la Société.

Ce règlement fut délibéré et adopté en huit articles, dans la séance du vendredi 10 février. Par l'article premier, la réunion prit le titre de *Société d'émulation pour l'encouragement de l'agriculture, de la pêche, des manufactures, des arts et du commerce*. Le règlement fut imprimé à cinq cents exemplaires, et envoyé aux personnes notables de la ville et du département, ainsi qu'à la Société d'agriculture et de commerce de Nantes, qui avait sollicité l'établissement de la Société d'émulation de Rouen.

Il existe encore deux des fondateurs de cette Société, et qui en font toujours partie: MM. Arvers et Hellot.

( Note communiquée par M. DESTIGNY. )

du 18 pluviôse an XI ( 7 février 1803 ), par lequel il convoqua les anciens membres de l'Académie, au nombre de vingt et un, pour s'occuper de l'organisation d'une nouvelle Société savante. Ceux-ci s'empressèrent de répondre à cet appel; ils s'assemblèrent à la préfecture, les 1<sup>er</sup>, 7 et 11 ventôse, et 9 germinal an XI ( 20 et 26 février, 3 et 30 mars 1803 ), et c'est dans cette dernière séance que fut arrêté le nouveau règlement, auquel le ministre de l'intérieur donna son approbation le 12 prairial suivant ( 1<sup>er</sup> juin 1804 ).

\* « L'Académie fut remise en possession de ses registres et papiers, mais non de sa bibliothèque ni de son jardin. Il est donc présumable que le Conseil municipal prit ces pertes en considération, lorsque, dans sa séance du troisième jour complémentaire de l'an XI ( 20 septembre 1803 ), moins de trois mois après le rétablissement de cette Société, il vota, à son budget de l'an XII, sous la rubrique de *dépense annuelle de l'Académie*, une allocation de dix-huit cents francs, qui fut toujours continuée depuis; et c'est ici le lieu de remarquer que les jetons de présence, dont l'usage remonte à l'ancienne Académie, loin d'être payés par les fonds de la ville, fournissent, au contraire, un accroissement de ressources, puisque le montant des cotisations personnelles des membres surpasse de beaucoup la valeur des jetons distribués.

\* « L'Académie fut confirmée par nouvelles lettres-patentes, datées du 10 juin 1828. »

Je ne terminerai pas cet article sans vous rappeler, Messieurs, que, dès son origine, l'Académie de Rouen s'est ouvert une carrière nouvelle, où elle a toujours continué de marcher avec persévérance vers le but de ses constants efforts, la prospérité du pays.

En effet, si l'ancienne Académie a fondé le *Jardin-des-Plantes* et la *Bibliothèque publique*, ainsi que des Écoles

de *Botanique*, d'*Anatomie*, de *Chirurgie*, de *Dessin*, de *Peinture*, d'*Architecture*, de *Mathématiques* et d'*Hydrographie*, la nouvelle a essayé de se rendre également utile, soit en distribuant des prix sur des questions d'intérêt local ou général, soit en faisant imprimer chaque année des Mémoires qui n'ont sans doute pas peu contribué aux progrès des Sciences, des Lettres et des Arts, surtout des Arts industriels, qui concourent si puissamment à la richesse de ce département.

M. Vigné vous a lu un rapport sur *l'Histoire de l'Académie de Marseille*, par M. Lautard, D.-M. (618—xxxiv), qui en est le secrétaire perpétuel, pour la classe des Sciences.

Le service que M. Lautard a rendu à l'Académie de Marseille renouvelle à M. Vigné le souvenir de la reconnaissance que nous devons à M. Gosseaume.

Cette Académie, dont la fondation remonte à 1725, s'est créée à peu près de la même manière que celle de Rouen, et ce n'est pas le seul point de ressemblance qu'on puisse remarquer entre les deux Sociétés, qui ont toujours montré le même zèle pour les Lettres, les Sciences et les Arts, le même amour de la patrie et de l'humanité.

M. Vigné passe rapidement en revue les faits principaux qui concernent l'Académie de Marseille, les hommes célèbres qui l'ont illustrée, les ouvrages qu'elle a couronnés. Plein de bienveillance envers ses confrères, il saisit cette occasion pour citer honorablement MM. Descroizilles, Periaux, Langlois et Court; il rappelle que l'Institut et diverses Sociétés savantes ont décerné des palmes académiques à MM. Dubuc, Auguste Le Prevost, Emmanuel Gaillard, Des-Allers, Licquet, Destigny, Hellis et Godefroy. Enfin, il rend hommage à l'heureuse fécondité, au vrai talent et aux doctes écrits de l'auteur de l'histoire de l'Académie de Marseille.

M. Auguste Le Prevost vous a fait connaître, au nom d'une commission, une *Notice historique et descriptive de la Cathédrale d'Amiens* (514), une *Notice sur Amiens* (512), et des *Lettres en prose et en vers sur le département de la Somme* (511), par M. Hyacinthe Dusevel, ainsi qu'une *Notice sur l'arrondissement de Doulens* (513—viii), par M. Eugène Dusevel. Ces ouvrages paraissent dignes de grands éloges, quoiqu'on puisse y signaler quelques erreurs peu importantes.

\* M. Auguste Le Prevost commence par développer l'idée de la considération due à ceux qui consacrent leurs veilles à la conservation des souvenirs des antiquités locales; il retrace ensuite, d'après l'auteur, l'histoire de la cathédrale d'Amiens. Grâce à M. Dusevel, dit-il, nous connaissons les proportions exactes et la véritable physionomie de cette magnifique église.

\* Le même rapporteur vous a entretenus des deux premiers cahiers de *l'Histoire d'Amiens*, par M. Hyacinthe Dusevel (563—xxx1). La préface de ce nouvel ouvrage est un éloquent résumé des principaux souvenirs groupés dans l'enceinte de sa patrie. Une bonne description géologique du sol sur lequel est assise la ville d'Amiens sert d'introduction aux récits historiques. Le chapitre II est consacré à l'examen des opinions diverses sur l'origine et l'ancienneté de la ville d'Amiens. Elle a conservé longtemps des vestiges de ses principaux établissements romains, notamment des fabriques d'épées et de boucliers qu'ils y avaient fondées. Le chapitre III fait connaître le gouvernement ambianais sous les Gaulois et les Romains. Le chapitre IV, la religion et les mœurs. Le chapitre V, l'industrie, les sciences et les belles-lettres.

\* Dans la seconde époque de l'ouvrage sont rassemblés tous les faits que l'auteur a pu recueillir sur Amiens pendant le gouvernement de la première et de la seconde race de nos rois.

\* Le premier chapitre décrit l'état physique de la ville et ses monuments, depuis le sixième jusqu'à la fin du dixième siècle.

\* M. Le Prevost regrette que M. Dusevel se soit un peu trop pressé d'affirmer qu'au septième siècle tous les monuments religieux étaient en bois de charpente avec une voûte plate et des fenêtres circulaires, tandis que de nombreux témoignages attestent le contraire, et qu'il existe d'ailleurs à Beauvais un monument qui en donne la preuve. C'est l'ancienne église, miraculeusement conservée, qui porte le nom de *Basse-OEuvre*, par opposition avec les murs audacieux de la gigantesque cathédrale de la même ville.

\* Le chapitre II traite de l'histoire politique. M. le rapporteur examine, avec cette sage critique et cette vaste érudition que vous lui connaissez, plusieurs des faits avancés par M. Dusevel. Par exemple, celui-ci place à *Baizieu*, village près d'Amiens, la fin tragique du roi Carloman, tandis que M. Auguste Le Prevost pense que le lieu indiqué sous le nom de *Bosni-Sylva* par les historiens contemporains, doit être *Bézu-la-Forêt*, dans le département de l'Eure, d'après la circonstance d'une charte de ce prince, datée du monastère des Andelys, la veille de sa mort.

Après avoir cité quelques passages intéressants et relevé de légères erreurs, M. Le Prevost termine en ces mots :

« Nous désirons vivement, Messieurs, que ces courts  
 « extraits suffisent pour vous mettre à portée d'apprécier  
 « les doctes et consciencieuses recherches que notre con-  
 « frère a consacrées à sa patrie, et de vous féliciter de plus  
 « en plus d'avoir acquis un correspondant aussi actif dans  
 « ses travaux, aussi dévoué aux intérêts de l'histoire lo-  
 « cale, aussi empressé à vous faire profiter de ses savantes  
 « explorations ».



\* M. Floquet a fait un rapport sur les numéros 5 et 6 du tome XI des *Annales de la Société royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans* ; il y est rendu compte d'un ouvrage intitulé : *L'Indicateur Orléanais*, par M. Vergnaud-Romagnési. C'est un recueil alphabétique d'articles sur l'histoire d'Orléans. On y voit, par exemple, que le Corps de Ville s'opposa efficacement à l'établissement des jésuites dans la ville, malgré une lettre de Henri IV et une missive du père Cotton ; qu'en 1560, un prince de Condé étant détenu à Orléans, la reine-mère et les Guise avaient mandé en cette ville quarante bourreaux, les plus experts du royaume, pour l'exécution de ce prince, qui ne dut son salut qu'à la mort de François II ; qu'en 1556, les chanoines refusèrent de recevoir leur nouvel évêque, parce que, contrairement aux règlements, il portait la barbe longue. Le roi Henri II intervint en faveur du prélat, qui néanmoins ne put prendre possession qu'en 1559.

\* Parmi les maisons remarquables d'Orléans, l'auteur cite particulièrement celle de l'*Annonciade*, qui fut habitée par Jeanne-d'Arc, en 1429. Colas Desfrancs, maire de la ville en 1580, fit décorer la chambre où elle avait couché de peintures d'arabesques et de sculptures, qui ont été conservées et que MM. Vergnaud et Pensée ont reproduites dans l'*Album du Loiret*.

### § V. — Géographie.

\* M. Magnier a lu un rapport sur les numéros 96 à 100 du *Bulletin de la Société de géographie*. Il a remarqué, dans le numéro 96, l'état actuel du déblaiement de Pompéï, un rapport avantageux sur le tableau de l'Égypte, ouvrage de notre correspondant M. Riffaud, et des détails intéressants sur la Basse-Californie. —



Le numéro 97 roule tout entier sur le voyage du capitaine Beechey au détroit de Behring, et sur la possibilité d'un passage dans la mer du Sud par le nord de l'Amérique, mais dont l'exécution offrirait évidemment bien moins d'avantages que l'ouverture de l'isthme de Panama. — Dans le numéro 98, des objets d'art déterrés au Mexique, et ayant la forme des ustensiles de la Chine et de l'ancienne Egypte, offrent la matière d'un problème très intéressant à résoudre. — Le numéro 99 ne renfermant que des objets de détail, le rapporteur passe au numéro 100, qui présente la statistique de la Nouvelle-Californie, avec une grande variété de particularités remarquables, et, en outre, des vues d'économie politique sur la pacification du royaume d'Alger, et sur le maintien de cette colonie qui promet un si bel avenir au commerce français.

\* Deux Mémoires de M. Mangon de la Lande, en réponse à celui de M. Rigollot ( 515 et 516—xxi ), tendants à prouver que l'antique *Samarobriua* de Jules-César occupait l'emplacement de Saint-Quentin, et non celui d'Amiens, avaient été renvoyés à M. Floquet; sans prendre parti pour l'une ou pour l'autre opinion, M. le rapporteur se borne à affirmer que l'auteur a fait preuve de style et d'érudition.

## § VI. — Archéologie.

M. Deville a fixé l'attention de la Compagnie par la lecture d'un manuscrit intitulé : *Considérations sur les Tombeaux de la cathédrale de Rouen* ( XIII ).

Trois rois, plusieurs membres de la famille ducale, des cardinaux, vingt archevêques, y avaient reçu la sépulture. La vanité, la piété, la reconnaissance, s'étaient plu à leur élever de pompeux mausolées; on en comptait

jusqu'à huit dans une seule chapelle ; et, de tant de monuments, il n'en reste plus que six !

\* C'est pour les sauver de l'oubli que notre confrère a entrepris de les décrire, et d'en retracer l'histoire dans un ouvrage qu'il se propose de publier très incessamment, et dont le manuscrit qui nous occupe n'est en quelque sorte que le préambule.

Auteur d'une *Dissertation sur les Sceaux de Richard-Cœur-de-Lion*, M. Deville vous a fait hommage d'un opuscule (527), dans lequel il rapporte de nouvelles preuves que ce prince n'a réellement employé que deux sceaux, le premier en 1189, le second en 1198. Il vous a présenté en même temps une analyse complète du dernier *Mémoire de la Société des Antiquaires de Normandie* (480—xii), dont cet opuscule fait partie.

\* Les recherches de M. de Gerville sur les anciens châteaux du département de la Manche, lui ont paru mériter une mention particulière. On y trouve une riche galerie de noms célèbres, où la gloire et les souvenirs de la vieille Normandie se pressent et brillent de tout leur éclat.

\* Le même rapporteur vous a donné une idée de la brochure de M. Asselin, intitulée : *Supplément à la Notice imprimée en 1830, sur la découverte des restes d'une habitation romaine dans la mielle de Cherbourg* (635—xxviii). Le but de l'auteur est de réfuter M. de Gerville, qui a placé le *Coriallum* de l'itinéraire d'Antonin un peu à l'est de Cherbourg, tandis que M. Asselin veut qu'il soit dans l'enceinte même de la ville actuelle.

C'est encore le même rapporteur qui vous a entretenus d'une *Notice historique et archéologique sur le département de l'Eure*, par M. Auguste Le Prevost (593—xxii).

Après avoir tracé rapidement , depuis les temps les plus anciennement connus , l'histoire des peuples qui ont occupé le territoire du département de l'Eure , et de la ville principale de ces peuples : *Mediolanum Aulercorum* , le Vieil-Evreux , l'auteur énumère les monuments et les objets qu'on y a découverts. Un chapitre spécial est consacré aux camps et enceintes antiques , et l'ouvrage de notre savant confrère se termine par un travail d'un haut intérêt sur les voies romaines.

Enfin , M. Deville vous a rendu compte , au nom d'une commission, de l'ouvrage de M. Emmanuel Gaillard , intitulé : *Notice sur la statue pédestre en marbre blanc , trouvée à Lillebonne le 31 mai 1828 (605 — xxiv)*.

En l'absence de documents positifs , l'auteur recherche quel pouvait être le personnage que le statuaire a voulu représenter , et l'âge du monument.

Diverses circonstances font penser à M. Gaillard que le théâtre et le balnéaire de Lillebonne ont été construits par Antonin-le-Pieux , et le nom de Faustine , femme de cet empereur , s'échappe naturellement de sa plume pour en décorer la statue.

Lorsqu'il est venu siéger parmi nous , M. Emmanuel Gaillard a développé , avec un talent présage de succès , le but des excursions archéologiques qu'il vient d'entreprendre pour reconnaître l'antique état des choses dans ce pays ( xxxiii ). Je n'essaierai pas d'analyser son discours , puisque vous avez décidé qu'il ferait partie des lectures de la séance publique.

« Rien de plus fécond , de plus attrayant que le genre  
« de recherches auxquelles vous vous livrez , a dit M. Hel-  
« lis , en répondant au récipiendaire. Les plages que nous  
« habitons ont vu bien des voyageurs ; ces voyageurs

« sont nos pères ; et, en étudiant ce qu'ils ont laissé, nous  
« semblons ressaisir notre héritage et rassembler des sou-  
« venirs de famille ».

M. Gaillard veut faire revivre nos aïeux, redire leurs mœurs, marquer leurs traces ; que m'importent, s'écrie-t-il, les *Grecs et les Romains* ! c'est pour ma patrie que je respire !

Ce noble sentiment, M. Hellis l'éprouve aussi ; mais il n'étouffe pas en lui son admiration pour les anciens : « Ils furent, dit-il, nos modèles en tout genre, ils sont encore nos guides. Ils n'ont pas seulement marqué du pied le sol qu'ils ont foulé, ils nous ont légué les fruits de la pensée et les productions du génie ; monuments plus impérissables que le marbre et l'airain, leurs chefs-d'œuvre sont des sources fécondes où chacun a puisé, sans jamais avoir pu les tarir. La gloire, la vertu, l'héroïsme, ne manquent pas dans leurs annales. Ces ouvrages de leurs mains, que le temps a respectés, font encore le désespoir de nos artistes ; et, ne les connût-on que par ces débris, que vingt siècles n'ont pu détruire ; par ces voies, ces camps, ces thermes, ces cirques, ces fragments, que la bêche en mille lieux découvre, cela suffirait pour exciter notre admiration, et placer bien haut dans notre esprit des peuples si grands, même dans leurs ruines ».

\* Dans une lettre datée du Havre, le 26 juillet, M. Emm. Gaillard rend compte d'une de ses premières excursions archéologiques. Cette lettre contient des détails fort curieux sur *Bézu* et son *croneleck*.

\* Notre confrère décrit d'abord la position de Bézu,

1 M. Em. Gaillard, ayant revu son discours pour la lecture publique, a changé ces mots en ceux-ci : *Que m'importent à moi la GRÈCE et l'ITALIE !*

endroit situé à une lieue et demie de la Roche-Guyon , près de la carrière de Chérences , et qui serait peu remarquable si des personnes dignes de foi ne lui avaient assuré que des fouilles ordonnées par le duc de Rohan-Chabot , alors propriétaire de la Roche-Guyon , y ont fait apercevoir un vaste *croneleck* enterré.

« Comme à Stonehenge , dit-il , des cercles inscrits  
« l'un dans l'autre , formés de pierres levées de six pieds  
« au moins en tout sens , avec deux pieds d'écartement  
« les uns des autres , le tout surmonté de pierres qui  
« peuvent avoir de six à sept pieds de large et de quinze  
« à dix-huit pieds de long ».

\* Chaque loge formée par les pierres d'écartement des pierres levées renferme treize ou quatorze squelettes empilés les uns sur les autres.

\* M. Gaillard continue sa lettre en ces termes :  
« J'ose demander si *Bézu* n'explique pas les *cronelecks* ,  
« ou enceintes de pierres circulaires , connues à la surface  
« du sol , tels que *Carnac* et *Stonehenge* ? L'un me paraît  
« des *sépulcres* , et les autres des *cénotaphes* ».

Dans l'opuscule intitulé *Critique* ( 625—xxvii ) , M. de Stabenrath réclame avec raison , dit M. Auguste Le Prevost , contre cette assertion de M. Edgar Quinet , que la France possède plus de soixante-dix épopées nationales dont elle ignorait l'existence.

— *Henri d'Andelis* ( 628—xxvii ) occupe le principal et le plus beau rôle , dans un récit qui est tout entier de l'invention de M. de Stabenrath.

— La *Notice historique sur Orderic Vital* ( 631—xxvii ) est courte , mais pleine d'intérêt et d'aperçus judicieux.

— Les *Considérations sur les histoires locales , et en particulier sur celle du comté d'Évreux* ( 632—xxvii ) , présentent , à peu d'exceptions près , la même justesse



d'aperçus et le même mérite de style ; mais M. Le Prevost y trouve deux assertions hasardées , qu'il s'empresse de combattre.

— Le *Rapport de M. de Stabenrath, sur les fouilles dirigées par lui, en 1829, dans l'emplacement du Vieil-Evreux* ( 634—xxvii ), paraît à M. le rapporteur un précieux complément des savants travaux de M. Rever. Ce Mémoire est suivi de citations empruntées à un ouvrage descriptif intitulé *les Jeunes Voyageurs*, que l'auteur flétrit, à juste titre, pour l'impudence avec laquelle les faits les plus controuvés y sont présentés comme avérés.

— M. de Stabenrath a encore fait hommage à l'Académie d'une *Notice sur les fouilles pratiquées, en 1830, dans la forêt de Beaumont-le-Roger* ( 633—xxvii ).

Recueillis dans une course rapide, les renseignements qu'elle contient ne sauraient, dit M. Le Prevost, offrir la même exactitude de détails que les précédents ; mais ils se recommandent aussi par le charme du style et la vérité du tableau des lieux visités par l'auteur.

Après avoir rendu compte de ces six ouvrages et de quatre autres dont il a été question précédemment, M. le rapporteur conclut en ces termes :

« Un talent gracieux et facile, tant en vers qu'en prose ;  
« un style pittoresque, sans affectation ; un crayon exact,  
« rapide et pur ; des idées justes et des connaissances  
« notables en histoire et en antiquités ; une grande clarté  
« dans la rédaction ; un enthousiasme profondément senti  
« pour les monuments et les souvenirs de notre province ;  
« l'amour et l'habitude des recherches archéologiques ;  
« telles sont les qualités précieuses avec lesquelles M. de  
« Stabenrath se présente aux portes de cette enceinte, les  
« garanties certaines de la part distinguée qu'il prendra à  
« vos travaux ».



M. E.-H. Langlois vous a proposé de rédiger , pour être inséré dans votre Précis de cette année , un abrégé de son *Essai historique et descriptif sur l'abbaye de Saint-Wandrille*, auquel il joindra un grand nombre de figures et de plans dessinés et gravés , tant par lui que par M<sup>lle</sup> Espérance Langlois , sa fille. Vous avez accepté cette offre avec d'autant plus d'empressement , que des circonstances imprévues ayant causé la perte de la majeure partie de l'édition de l'ouvrage original, il n'en existe plus qu'un petit nombre d'exemplaires.

#### BEAUX-ARTS.

M. Deville vous a fait , au nom d'une Commission , un rapport sur les ouvrages de M. Lejeune , architecte. Sa *restauration de l'arc de Septime-Sévère* ( xvii ), et sa *notice historique* sur ce monument, qu'il a vengé des injures du temps , prouvent qu'il a beaucoup vu , bien vu et consciencieusement étudié. La plupart des dessins de son *album* ne laissent rien à désirer ; la pureté du trait , la délicatesse et le fini du travail seraient difficilement surpassés.

Dans son discours de réception , cet artiste a traité de l'influence qu'ont eue sur la renaissance , au seizième siècle , et qu'exercent encore aujourd'hui les monuments antiques.

L'orateur commence par un coup-d'œil sur les ruines antiques ; il examine ensuite comment l'étude de ces ruines a produit tous les chefs-d'œuvre dont s'enorgueillit l'Italie.

\* Le spectacle imposant du *Forum* romain , ces édifices gigantesques , ces débris d'anciens temples, lui rappellent le souvenir d'une religion qui n'est plus , et l'ensemble de cette architecture prend à ses yeux toute la gravité de l'histoire.

\* Dans l'arc de Titus , il remarque en particulier une heureuse harmonie jusque dans les petits détails ; un grandiose étonnant, résultat d'une unité parfaite. Les décora-

tions allégoriques lui semblent faire revivre une nation tout entière dans le monument qui perpétue la mémoire de sa destruction. Pie VII reçoit du jeune artiste le tribut de reconnaissance dû au protecteur des arts pour la restauration de cet antique chef-d'œuvre.

Après avoir décrit, ou seulement indiqué plusieurs monuments antiques, M. Lejeune passe à l'état de l'architecture après l'invasion de l'empire romain, sous les auspices du christianisme, qui, pour ne point souiller la prière dans des temples de forme païenne, imagina des formes nouvelles, réalisées d'une manière sublime dans les cathédrales de Strasbourg, de Milan, et surtout dans celle de Cologne, qui offre une idée exacte de l'art durant le moyen âge. Cependant, la Société prend un nouvel essor, on étudie l'antiquité avec ardeur, on voit se former une foule de talents célèbres, et le Palladio, qui les domine tous, devient, au seizième siècle, le véritable restaurateur de l'art; mais les intérieurs conservaient encore des traces d'assez mauvais goût, que les découvertes d'Herculanum et de Pompeïa devaient seules faire disparaître. C'est surtout à MM. Percier et Fontaine, dont il s'honore d'être l'élève, que M. Lejeune attribue l'heureuse révolution qui s'est opérée de nos jours, sous ce rapport, dans les pratiques de l'architecture.

En répondant au récipiendaire, M. Lepasquier a dit :  
« C'est avec un vif sentiment d'intérêt que nous vous avons  
« entendu rappeler les profondes impressions qu'a produites  
« en vous l'aspect de ces monuments qui attestent à  
« la fois la perfection de l'art et la puissance du peuple  
« qui les a élevés; de ce peuple héroïque dont la langue  
« a été l'objet de nos premières études, dont les hauts  
« faits, le patriotisme et les vertus ont fait si souvent  
« palpiter nos cœurs. »

M. Brevière vous a offert un cadre renfermant douze charmantes vignettes gravées sur bois debout ( vi ). A cette occasion, M. Maillet-Duboullay, organe d'une commission, a payé un juste tribut d'éloges à l'auteur : « Ses gravures, a-t-il dit, sont d'un haut degré de perfection ; elles réunissent hardiesse, moelleux, pureté dans les formes, et beaucoup d'effet ; enfin, elles soutiendraient la comparaison avec les œuvres de nos premiers artistes du genre. »

Lors de sa réception, M. Brevière vous a présenté quelques considérations sur l'art qu'il exerce avec autant de zèle que de succès ; mais je ne le suivrai pas dans les détails où il est entré, puisque vous avez ordonné l'impression de son discours, qui ne pourrait que perdre à être analysé.

M. Lepasquier, dans sa réponse, considère la xylographie comme un des moyens les plus efficaces de faire pénétrer l'amour des arts et la civilisation parmi les hommes : « Honneur, dit-il, à l'inventeur de ces ingénieux procédés ! Honneur à vous, Monsieur, qui savez si bien les mettre en pratique ! Votre gracieux talent s'est heureusement associé à l'œuvre tout originale d'un de nos confrères, dont le nom aussi est cher aux amis des beaux-arts, et il était bien naturel que l'Académie vous appelât à vous asseoir à côté de lui dans cette enceinte. »

M. Blanche a lu un rapport sur le *Compte rendu des travaux de la Société philharmonique du Calvados, pendant les années 1827, 1828 et 1829* ( 499 et 500 — III ), ouvrage contenant des détails historiques sur l'influence morale de la musique, prouvée par l'expérience et par les autorités les plus graves de l'antiquité. M. Blanche pense qu'effectivement on ne saurait méconnaître, en général.

une disposition plus particulière à la bienveillance dans les personnes les plus sensibles à l'harmonie ; il termine par faire l'éloge de cette institution , qui a pour but de former une caisse de secours en faveur des indigents : on y fait , dit-il , de bonne musique peut-être , mais à coup sûr de bonnes actions.

### Matières diverses.

\* A la séance de rentrée , M. Ballin vous a présenté un rapport sur ses travaux , comme archiviste , pendant la vacance.

M. le baron Adam vous a lu des *considérations sur la mort*.

M. le baron de Bonardi <sup>1</sup>, l'un de nos correspondants que nous avons eu la douleur de perdre récemment , vous a envoyé deux manuscrits , contenant des réflexions sur la vanité des choses humaines , qu'il réduit toutes au néant , excepté celles qui tiennent à la vertu. L'un de ces manuscrits a pour titre , *la Dent* ; l'autre , *Périls , Dangers , Risques , Chances , Hasards , Probabilités , Étoile*. (x et xv.)

\* Plusieurs ouvrages , dont le rapport n'est pas fait , ou sur lesquels j'ai le regret d'être obligé de passer rapidement , vous ont été envoyés dans le cours de l'année. Ainsi , vous avez reçu de M. E.-H. Langlois la nouvelle édition de son *Essai historique et descriptif sur la peinture sur verre , ancienne et moderne , etc.* , 1832 (524). — R. M. Auguste Le Prevost.

<sup>1</sup> M. Dumesnil , baron de Bonardi ( Jean-Balthazard-Hector-Amédée ), né à Paris le 21 mars 1760 , ancien officier des carabiniers de Monsieur , est mort à Neufchâtel , où il s'était rendu pour remplir ses fonctions de membre du conseil d'arrondissement. Atteint du choléra pendant la nuit du 24 au 25 juin dernier , non-seulement il n'a point appelé à son secours , mais encore , le matin , il a refusé l'assistance du médecin , et il est mort après douze heures de souffrances , à l'âge de soixante-douze ans. L'un de nos confrères s'est chargé de présenter , l'année prochaine , à l'Académie , une notice nécrologique sur cet homme honorable et distingué.

De M. Henri Barbet, maire de la ville de Rouen, député : *Discours dans la discussion du budget de 1832, sur les enfants trouvés et abandonnés* (559). — R. MM. l'abbé Gossier, Paumier et Blanche.

De M. Houël, président du tribunal civil de Louviers, plusieurs exemplaires d'une feuille d'impression intitulée : *De la Pairie. — Pétition à la Chambre des députés ; Rouen 1831 (558)*, et le discours qu'il a prononcé lors de son installation.

De M. le vicomte de Toustain-Richebourg, un opuscule sur *un incident électoral*, avec une longue lettre où il vous rappelle que son père et son grand-père ont appartenu à la Compagnie. Il en résulte que sa nomination ne remonte qu'à 1777, et que la date de 1766, indiquée dans nos listes, se rapporte à la nomination de son père (11).

De M. Albert Montémont : 1° *Sur la fertilité comparative de l'ancien et du nouveau monde* ; 2° *Notice géographique sur l'empire de Maroc*, traduction de l'anglais (594 et 613). — R. M. Magnier. — 3° *Mœurs et usages des naturels dans la terre du roi Georges (Nouvelle-Hollande.)* (636). — R. M. l'abbé Gossier.

De M. Boucher de Perthes, 1° un petit volume intitulé : *Nouvelles.* — R. M. Floquet. — 2° *Opinion de M. Cristophe*, troisième partie (565 et 653).

De M. Ballanche : *La ville des expiations* ; trois épisodes extraits de la France littéraire, 1832 (599). — R. M. Paumier.

De M. de Beaurepaire : *Sur l'association normande pour les progrès de l'industrie provinciale* (607). — R. M. Pimont.

De M. F.-P. Dudouit : *Dissertation préliminaire sur le Code pénal de France*, traduction de l'anglais (552).

De M. de Cayrol : *Samarobriva, ou Examen d'une*



*question de géographie ancienne.* Amiens, 1832 (592). — R. M. Magnier.

De M. P.-E. de Borcht, ancien généalogiste : *Mémoire généalogique sur la branche de la très ancienne noble famille de Van den Kerckhove, Kerckhoffs ou Van Kirckhoff, surnommée Van der Varent ou Varents.* Bruxelles, 1830 (498).

De M. Tessier, membre de l'Institut : *Note sur les bergeries nationales, et sur la nécessité de les conserver* (595). — R. M. Leprevost, vétérinaire.

De l'Académie Française, un discours de M. Lebrun, son directeur, prononcé dans sa séance du 9 août 1831, sur les prix de vertu fondés par M. de Monthyon et distribués dans cette séance, suivi du récit des actions qui les ont mérités (502). — R. M. l'abbé Gossier.

Vous avez encore reçu de M. Bignon le *fac-simile* d'une lettre, en date du 11 juin 1832, de Nicolo Paganini à M. le chev. Lacoux, facteur d'instruments à cordes (654—xxxv).

M. Lepasquier, en quittant le département, a enrichi votre bibliothèque de plusieurs ouvrages, savoir : *Éloges historiques de M. le marquis de La Place* (620) et de *sir Williams Herschel* (621), par le baron Fourier ; *Discours prononcé dans la séance publique annuelle des quatre Académies*, le 24 avril 1828, par le même (622) ; *Recueil de discours lus dans la séance publique de l'Académie royale des Sciences*, le 7 juin 1824, par le baron Cuvier (623), et *le Nouveau Testament*, nouvelle édition, revue par les pasteurs de Genève, et suivie de la traduction des psaumes de David en vers français (624), sans nom d'auteur <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Clément Marot ayant traduit en vers cinquante psaumes de David, la mode s'introduisit à la cour de les chanter, et chaque grand personnage



Deux volumes , très rares et peut-être uniques , vous ont été offerts par MM. Duputel et Destigny ; l'un est le *Catalogue des livres de l'ancienne Académie* , in-4° ; l'autre , in-8° , le *Journal du Bibliothécaire de l'Académie de Rouen* , servant de *Mémoire à consulter* , tous deux par l'abbé Vrégeon , ancien bibliothécaire de l'Académie ( 533 et 534 ).

Enfin , M. le préfet vous a envoyé huit volumes des *Classiques latins* , publiés par M. Lemaire ( 597 ) , de sorte que vous possédez maintenant cent trente-sept volumes de cette belle collection , à laquelle il n'en manque plus que onze , qui ne tarderont probablement pas à paraître.

adopta celui qui était le plus en rapport avec sa situation particulière. Ainsi le psaume favori de François I<sup>er</sup> était le 42<sup>e</sup> , qu'il chantait à la chasse. La reine avait coutume de chanter le 6<sup>e</sup> , et la maîtresse du roi , Diane de Poitiers , le 131<sup>e</sup>. Mais , lorsque les psaumes de Marot eurent été adoptés par les réformés , qui les chantaient sur des airs que Calvin avait fait composer par les meilleurs musiciens du temps , entr'autres les sieurs Godimel et Bourgeois ; lorsque ces chants religieux eurent attiré un grand nombre de parisiens dans l'emplacement appelé *Pré aux Clercs* , les catholiques reçurent l'ordre de ne plus chanter les cinquante psaumes de Marot , et encore moins les cent autres qui furent traduits par Théodore de Bèze ; en sorte que chanter les psaumes en vers français devint désormais une marque de lutheranisme et d'herésie.

Pendant long-temps cette version des psaumes , faite par Marot et de Bèze , fut la seule en usage dans les églises réformées de France et de la Suisse française ; mais le style en ayant vieilli , elle fut retouchée et améliorée par Valentin Conrart , conseiller-secrétaire du Roi , qu'on peut considérer comme le père et le véritable fondateur de l'Académie Française , puisque ce fut chez lui qu'elle se forma en 1629 ; il en fut le secrétaire perpétuel , et elle se reunit dans sa maison jusqu'en 1634. Ce ne fut pas sans de graves difficultés que cette version des psaumes , rajeunie par Conrart , fut substituée à l'ancienne ; mais enfin elle prévalut , et c'est , sauf quelques corrections successives , celle qu'on trouve dans le livre en question.

( Note communiquée par M. PAUMIER , pasteur , président du Consistoire de Rouen. )

J'ai fini, Messieurs; je n'ai plus qu'à vous exprimer à la fois, et le regret de n'avoir pu m'étendre davantage sur certains sujets, et la crainte d'avoir fatigué votre attention par un rapport que vous avez peut-être trouvé bien long; mais il contient un si grand nombre d'objets, que je n'aurais pu l'abrégé sans en omettre quelques-uns, qui ne devaient cependant pas être passés sous silence, puisqu'outre l'intérêt particulier que présente chacun d'eux, ils attestent le nombre et l'importance de vos travaux.

Ainsi que je l'ai dit ailleurs, les publications des Sociétés savantes avec lesquelles nous sommes en correspondance, et les ouvrages périodiques reçus dans l'année, seront mentionnés dans une table particulière, à la suite de la table des matières.

## RAPPORT SUR LE CONCOURS

POUR LE PRIX PROPOSÉ

PAR LA CLASSE DES LETTRES ( XXX );

Par M. A.-G. BALLIN, Archiviste.

MESSIEURS,

Une commission composée de MM. du Rouzeau, l'abbé Gossier, Deville, Paumier et Magnier, a été chargée d'examiner les Mémoires adressés à l'Académie pour le concours ouvert par la classe des Lettres sur cette question :

*Quelle peut être l'influence de l'instruction des classes inférieures sur le bonheur des nations et sur le perfectionnement de l'espèce humaine ?*

M. Magnier, organe de la Commission, a commencé par exposer la manière dont la question lui paraît devoir être envisagée. Il lui semble nécessaire d'entrer d'abord dans des détails sur les améliorations que réclame l'instruction primaire, ainsi que sur les moyens qui peuvent y conduire, et d'établir ensuite quels en seraient les résultats probables.

\* « D'un côté, dit-il, les connaissances religieuses, morales, littéraires et scientifiques, propres à donner

l'esprit un développement et une fertilité d'action qui deviennent le résultat le plus précieux de l'instruction et du travail qu'elle impose ; le plus précieux , je me trompe : il en est un bien plus important encore , et sans lequel celui-ci deviendrait plus dangereux qu'utile : c'est l'affermissement des principes que Dieu a gravés dans notre ame , et dont il a fait la conscience humaine. Il s'agit d'inventer et d'établir un système d'instruction qui permette d'atteindre simultanément ce double but ».

\* « De l'autre côté , quels seront les moyens d'exécution ? Sans s'arrêter à l'examen particulier des diverses méthodes , il faut indiquer comment on pourra se procurer des hommes dignes et capables d'une des plus importantes fonctions de la Société , et prouver qu'il est possible de donner à la partie inférieure et la plus nombreuse du peuple , une instruction plus étendue , plus complète et beaucoup supérieure à celle qu'elle reçoit aujourd'hui , quand elle n'en est pas entièrement privée. »

Après avoir indiqué les considérations générales qui doivent faire la base de la solution de la question , M. le rapporteur ajoute que la Commission n'a pas l'intention d'imposer ses idées aux concurrents , mais seulement d'établir ce qu'on a droit d'en attendre ; il passe ensuite à l'examen particulier de chacun des quatre Mémoires que nous avons reçus.

Peu de mots suffisent pour faire apprécier le premier , ayant pour épigraphe : *Un peuple se rapproche de la probité d'autant qu'une part sait travailler , et l'autre s'opposer aux abus*. Tout ce qu'on peut dire de plus favorable à cette production , c'est qu'elle annonce une certaine originalité qui dégénère souvent en bizarrerie.

L'auteur du n° 2 , portant la devise : *Ce qui est , est* , n'a pas non plus résolu la question , quoique son plan semblât donner plus d'espérance. C'est un homme d'es-

prit qui a beaucoup vu ; plusieurs morceaux sont écrits d'une manière remarquable ; mais il n'a pas su saisir les pensées importantes du sujet ; il n'établit, ne prouve rien, et ne mérite pas le prix.

La Commission porte le même jugement sur le n° 3, dont l'épigraphe est : *Non, Monsieur, tout n'est pas perdu, quand on met le peuple en état de s'apercevoir qu'il a un esprit* (VOLTAIRE). Elle y trouve pourtant cette différence, que la question, traitée d'un style plus faible et sous un aspect plus commun, y paraît cependant plus claire et moins paradoxale. L'auteur est un esprit sage, dont les vues ne sont pas assez étendues, et qui n'a pas l'habitude de donner à ses pensées le degré de force et de grandeur nécessaire dans la solution d'une question qui intéresse le sort de l'humanité tout entière.

Enfin, le n° 4, qui a pour épigraphe : *Je souhaiterais de devenir fort instruit, s'élève au-dessus des autres ;* mais, au lieu d'examiner si l'instruction primaire doit être modifiée, et comment on pourrait y parvenir, l'auteur s'est livré, contre les Colléges, à une diatribe étayée sur des bases inadmissibles, et telles que le système qui en résulte, fût-il plus vrai en théorie, n'en resterait pas moins impraticable. Ce système ne suppose rien moins, dans la généralité des esprits, que la philosophie la plus généreuse et la plus sublime ; mais on regrette, à chaque instant, qu'à l'élévation des sentiments, à la force, à la grandeur de la pensée et du style, l'auteur n'ait pas joint une appréciation plus exacte des réalités humaines ; on regrette enfin qu'il ait conçu sa théorie avec son imagination plutôt qu'en présence des hommes et de la nature. Le prix ne peut donc être décerné à ce Mémoire ; mais la Commission l'a jugé digne d'une mention honorable, et l'Académie a sanctionné ce jugement.





tre leur nom et leur demeure. Le billet ne sera ouvert que dans le cas où l'ouvrage aurait obtenu le prix.

Les Académiciens résidants sont seuls exclus du concours.

Les ouvrages seront adressés, francs de port, à M. N. BIGNON (1), *Secrétaire perpétuel de l'Académie pour la classe des Belles-Lettres et Arts*, rue Sénécaux, n° 55, à Rouen, avant le 1<sup>er</sup> juin 1833, terme de rigueur.

(1) M. Licquet, indiqué comme secrétaire perpétuel de la classe des Lettres dans le programme publié au mois d'août dernier, étant malheureusement décédé depuis, M. Bignon a consenti à reprendre ses anciennes fonctions. (V. p. 115.)

---

---

# Mémoires

DONT L'ACADÉMIE A DÉLIBÉRÉ L'IMPRESSION EN  
ENTIER DANS SES ACTES.

---

## RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES

POUR SERVIR D'INTRODUCTION A UN VOYAGE DANS LA SEINE-  
INFÉRIEURE ET DANS L'ARRONDISSEMENT DES ANDELYS.

MESSIEURS,

L'antiquaire qui veut explorer la partie de la Normandie située au nord de la Seine, doit s'attendre à y recueillir une ample moisson de faits intéressants ou curieux; mais sous une condition, celle de ne voyager qu'après s'être fait un plan d'études raisonnées : sans cette précaution, il ne ferait qu'errer long-temps, ne sachant ni bien voir ni interroger à propos.

Ayant commencé l'étude de ce pays, qui est le nôtre, j'ai cru devoir vous exposer la méthode d'investigation dont je me sers; mon expérience pourra peut-être servir à quelqu'un. Je désirerais d'ailleurs que ma voix pût retentir jusque dans les plus faibles hameaux, et que, de toutes

parts on daignât étendre mes connaissances et redresser mes erreurs <sup>1</sup>.

Mais entrons en matière, et commençons par remarquer la forme péninsulaire qu'affecte la Seine - Inférieure unie à l'arrondissement des Andelys.

L'Epte, la Seine, la mer et la Bresle, environnent, en effet, cette partie de la province; et vers Breteuil seulement une sorte d'isthme la fait tenir aux plaines du Beauvoisis.

Chose digne d'attention, cette forme péninsulaire, affectée par la totalité du pays, est également celle de toutes les parties du territoire, sauf quelques îlots de terre assez rares: ainsi, la plaine de Boos, qui est aux portes de Rouen, se trouve entourée des vallées d'Aubette, de la Seine, de l'Andelle et de la Crevon, et ne tient au plateau contigu que par une langue de terre, que vous trouverez vers Servaville; de même, la plaine d'Octeville, près le Havre, est bordée de la mer, du fleuve, de la Lézarde et des gorges d'Étretat, tenant au plateau voisin par la seule plaine de Criquetot-l'Esneval.

Selon moi, cette division en péninsules, qu'on peut soustraire à son gré de la masse et examiner à part, simplifie extrêmement les études de l'archéologue. Grâce à ce moyen, l'observateur ne se perd plus dans l'immensité du pays; et cela est d'autant plus important, qu'on ne doit pas perdre de vue que c'est au sein des vallées, ou le long des coteaux qui les bordent, qu'il convient de chercher les premiers lieux habités. Les

<sup>1</sup> Ceux qui honoreront l'auteur de leur correspondance sont priés d'adresser leurs lettres à M. *Emmanuel Gaillard*, rue des *Bons-Enfants*, n° 105, à Rouen. Ils peuvent compter sur la gratitude d'un homme de lettres qui n'exige nullement que sa correspondance soit affranchie.

Gaulois, dit l'histoire, plaçaient leurs bourgades (*vici*) au bord des eaux adossées à de grands bois.

Comme leurs troupeaux faisaient leurs richesses, ils ont dû ne guère s'éloigner des pacages naturels. Que si l'humidité les a chassés de la prairie où se nourrissaient leurs animaux domestiques, alors ce n'a dû être que sur les collines qu'ils auront été asseoir leurs demeures. Aussi est-ce là qu'on trouve les puits nombreux des forêts de Mauny et du Trait, indices d'antiques villages aujourd'hui perdus sous les broussailles.

Mais les collines les plus élevées ne paraissent pas avoir été d'abord choisies pour demeures : *Juliobona*, aujourd'hui Lillebonne, *Bel*, qu'on dit une ville jadis bâtie là où l'on voit le château d'Arques, sont des langues de coteau projetées loin des monts dont elles dépendent, terrasses surmontées par de plus hauts coteaux.

Les Francs, dont on connaît le goût pour les solitudes, furent peut-être les premiers qui occupèrent par d'antiques châteaux nos sommités les plus élevées, témoin Franqueville, Orcher, le château de Robert-le-Diable, et la maison carrée du bois de Roul, au-dessus de Darnétal.

Au contraire, les Romains avaient fondé *Crosville*, dans une île de la Durdent, et *Sainte-Marguerite*, au bord de la mer. Quant aux Normands, lorsqu'ils s'introduisirent au sein de la province, ils arrivaient de la froide Norwége, où l'on s'abrite contre les rigueurs de la gelée en se tenant dans le creux des vallons ; on reconnaîtra donc leurs nobles châteaux à un faible éloignement du bord des rivières, dont ils épanchèrent les flots au sein de *douves féodales*<sup>1</sup>, contenant par des vannes les divers cours d'eau.

<sup>1</sup> *Douves*. Ce mot ne se trouve pas dans le Dictionnaire de l'Académie, mais seulement dans le Glossaire de la langue romane, où il signifie fossé, creux, lieu où l'eau séjourne. C'est sous ces trois acceptions que nous nous en servons ; nul autre ne nous offrirait les mêmes généralités.

Ajoutons que l'art de maîtriser les ondes étant un art tout moderne, nos plus vieilles cités ont fui les rives de la Seine et de la mer. Rouen, Lillebonne, Harfleur et Andelys, se sont, dans leur origine, soigneusement placés sur de petits cours d'eau, comme le Robec, la Bolbec, la Lézarde ou le Gambon.

Cependant, l'agriculture ayant fait des progrès, il fut permis à celui qui avait essarté les forêts, d'habiter enfin au sein des vastes plaines; mais ce ne fut jamais que tard. A Franquevillette, près Boos, où la plaine est si riche et semble si éloignée de la forêt, on montre des vestiges laissés à dessein dans les champs pour marquer les limites antiques du *Long-Boël*.

Quoi qu'il en soit, l'homme que nous avons dit tiré du sein des prairies, se ressouvint, dans la plaine, des mottes qu'il avait élevés au sein des vallées pour tenir sa demeure moins humide. Aussi comparé-je la motte qui forme, dans la plaine du Vexin, le château de Gamache, à celle qu'on voit dans la vallée de Dieppe, en face de Bouteilles. Parmi les mottes des plaines, il en est de simples: d'autres sont géminées; telle est celle qu'on voit à la baronnie d'Halebosc près Bolbec. J'ignore ce qu'étaient les triples mottes de Clomesnil, connues sous le nom d'Auppegard. Celle de Saint-Aubin-des-Cercueils, non loin de la Botte, est couverte de débris évidemment romains. La plus curieuse de toutes nos mottes érigées en plaines, est celle de Crétot, près Goderville. Peut-être n'est-ce qu'un énorme *tumulus*, conservé par les barons de Crétot, bouteillers héréditaires de Normandie.

Quant aux mottes pratiquées le long des coteaux, elles n'ont pas la forme de celles des plaines: ce sont des plateaux encints de douves profondes, et qui n'ont rien d'élevé que leur situation même. Je citerai celles de Roquefort, de Saint-Denis-le-Thibout et du Mont-Main.

Dans les deux premières , le silex est venu former comme un pont destiné à joindre la motte à ce qui l'entoure , circonstance que je n'ai pas remarquée au Mont-Main.

Au-dessus des mottes on doit placer les *cateliers* , collines détachées de leur masse par des coupures artificielles , qui donnent à ces promontoires une forme triangulaire. Les *cateliers* n'ont pas de douves , et paraissent avoir eu pour destination de surveiller la garde de certaines vallées. Ainsi , le catelier de Saint-Jean-de-Folleville observe les mouvements qui pouvaient avoir lieu de la Seine à l'entrée de la vallée de la Colardine ; ainsi , celui de Varengéville-sur-Mer semble destiné au même usage , mais appliqué à l'Océan.

Dans la forêt de Mauny , au triège du Catelier , j'ai trouvé une maison romaine ruinée sur la plus haute terrasse ; de cette maison partait un chemin excavé d'une forme en *ados* très singulière ; mais là point de véritable catelier. J'en avertis ceux qui me suivront. Une disposition du même genre que les mottes de coteaux ou *roque forte* , et non moins curieuse quoique faite sur une très petite échelle , c'est celle des *castellans* , que les villageois nomment *tours de pressoirs*. Ces *castellans* , ainsi nommés parce que , à Saint-Jean-de-Folleville , le bois qui contient un de ces *tours de pressoirs* , se nomme le bois des *Castellans* , sont des terrassements de deux natures ; les uns , formés de manière à présenter , comme à Orcher , de petits plateaux entourés d'une douve circulaire prise à même le coteau ; les autres , et il en existe un dans le coteau qui borde la vallée d'Oudale , ne sont terrassés que du côté de la colline ; la douve étant remplacée , sur les autres points , par l'abrupte de la colline elle-même. Ces singuliers ouvrages sont généralement dépourvus de traces de construction ; cependant celui qui est voisin du



Catillon, près de Saint-Romain-de-Colboc, a été trouvé couvert de tuiles romaines.

En opposition aux castellans ou catillons, que je regarde plutôt comme des vigies que comme des demeures, je placerais les pains de sucre en terre, faits de main d'homme, et tout remparés de silex. On les trouve dans des fermes seigneuriales, notamment à Bertrimont et à Roquefort. Celui de Roquefort était une *fiemme-ferme*, comme si la *fermeté* ou *ferté*, dont il est tant parlé dans les actes du moyen âge, n'était autre chose que ces pains de sucre remparés de silex.

La *fermeté* de Roquefort étant une miniature de forteresse, au haut de laquelle on devait grimper par une échelle, nous voici naturellement conduits à nous occuper des antiques moyens de défense, dont les plus remarquables sont les *camps de refuges*, tels que ceux de Limes, de Sandouville et de Boudeville. Ces deux derniers me paraissent être les *castra Constantia* qu'Ammien Marcelin place à l'entrée du fleuve. Sandouville, le plus grand camp connu dans ce pays, a cent quarante-quatre hectares; c'est plus d'espace que n'en occupe le Havre.

J'ai reconnu un autre camp dans les bois d'Yville, qui a la forme d'un lit de camp, et qui touche au prétendu catelier de la forêt de Mauny. On m'en a signalé un au *Canada*, pointe de coteau qui s'avance au-dessus de Fécamp; un autre domine Caudebec. C'est ainsi que, à mesure qu'on regarde de plus près, et qu'on interroge plus de monde, on aperçoit la contrée pleine des vestiges des plus vieilles guerres.

Il y aurait une précipitation malheureuse à vouloir, quant à présent, émettre une opinion bien déterminée sur l'âge de ces camps. Les Gaulois ont eu leurs *oppida*, dont ce pourrait être ici des restes; conjecture d'autant plus plausible qu'à *Limes* les ruines romaines ont l'air

d'être plus jeunes que le camp , et qu'à *Sandouville* et à *Boudeville*, les dispositions particulières au chemin couvert qui se rend aux eaux de la vallée , ont une conformité frappante avec celles que César décrit en parlant de *Gergovie*.

Néanmoins , les Romains ont eu aussi leurs *castra* ; les uns réguliers et carrés , ainsi que l'est celui qui est entre Gouy et Saint-Aubin-la-Campagne ; les autres irréguliers , tels que le camp rond de *Mal-Assis* , dépendant de *Sainte-Geneviève-lès-Gasny*. C'est en face de ce *Mal-Assis* qu'est le *camp du Buquet* , dont les restes carrés et la position admirable , près de la Seine et de l'Epte , sembleraient indiquer un camp romain du haut empire. Que si l'on suppose *Sandouville* et *Boudeville* de la fin du troisième siècle , alors s'expliquera ce que Grégoire de Tours dit des camps de refuge des derniers temps de l'empire , dont la forme était plus gauloise qu'italique.

D'un autre côté , M. de Gerville a fort bien établi , ce me semble , que les Normands , tant en Angleterre que dans le Cotentin , ont eu des camps dont la forme se rapproche de celle de nos camps du pays de Caux.

J'avoue que si le *Canada* , au-dessus de Ganzeville , était reconnu pour normand , il expliquerait la prédilection de nos ducs pour Fécamp. Ce serait , peut-être , dans cette enceinte que Rollon , échappé aux armées victorieuses des Francs , serait venu se réfugier. Le vieil historien qui en parle n'indique le lieu qu'en le plaçant aux extrémités de la province.

Selon moi , ces camps , dont il est si difficile de dire l'âge , ont dû être réoccupés. *Sandouville* a pu l'être sous Philippe-Auguste , quand Jean-sans-Terre entra dans la Seine avec sa flotte. Il a dû l'être sous Charles VI , quand d'Albret et Boucicaut vinrent observer l'armée anglaise assiégeant Harfleur.

Ces réoccupations expliqueraient pourquoi tel camp est

plus ruiné que tel autre ; pourquoi *Boudeville* et ses trois remparts sont recouverts de taillis ; pourquoi *Sandouville* a , dans ses hauts fossés , un caractère de conservation très remarquable ; et pourquoi enfin , dans ce dernier camp , on a retrouvé les projectiles du moyen âge.

Cette simple exposition prouve combien voir , et beaucoup voir , sont choses indispensables avant d'arrêter ses idées sur une matière encore couverte de nuages. *Montaigne* a dit que *le doute est l'oreiller d'une tête bien faite* ; vous devez , Messieurs , répéter ce mot plein d'esprit à tous ceux qui , ainsi que nous , viennent vous entretenir de leurs conjectures.

De conjectures , il ne peut y en avoir sur les forts qui se rencontrent aux bords de l'Epte et de la Seine , et sur la ligne qui , depuis le *Château-Gaillard* jusqu'à *Saint-Clair* , traverse la plaine du Vexin. L'histoire nous a gardé la date normande des uns ; et , quant aux autres , un traité , signé de Philippe-Auguste , jette sur ces forts défendant une plaine un jour inattendu. Le *Château-Gaillard* , et les autres forteresses purement normandes , occupent , non la cime , mais la pente des coteaux , ce qui leur donnait une douve , caractère qu'il importe de ne pas oublier.

Après les camps et les forts , ce qu'il y a de plus intéressant , ce sont les retranchements fossoyant tout un pays. La terre gémétique qui environne Jumièges et le comté d'Eu en offrent des exemples. Aux pirates normands on pourrait attribuer les retranchements de la terre gémétique ; mais ceux des environs d'Eu , à qui les rapporter ? Rappelons-nous à ce sujet que , entre l'Alsace et la Lorraine , il existe un fossé dont l'origine ne remonte pas plus haut que le quatorzième siècle. Concluons-en que le temps et l'observation peuvent seuls fournir les moyens de révéler ce mystère.

Nous parlons de mystère, et nous faisons bien, puisque nous voici arrivés à l'étude de ces *tumuli*, de ces *buttes* sacrées, de ces monts à pierres vénérées, qui sont la partie la plus mystérieuse de l'archéologie normande.

L'autre jour, j'allais vers le *Mont-Raz*, qui penche sa masse sur *Varennés*, et j'observais le mamelon dont le soleil dorait la cime. Du côté de la plaine, la main de l'homme a formé comme un sillon destiné à isoler la sommité et à en faire un immense *tumulus*. Cette vue me frappa d'autant plus que, sur ce *Mont-Raz*, il existe une pierre qui détourne, dit-on, la foudre. Cette trace de druidisme trouvée sur un mont entouré de trois côtés par des gorges et une vallée, et isolé du plateau par une coupure, me porte à croire que les *tumuli* de nos plaines sont aux monts à pierres vénérées, tels que le *Mont-Raz*, ce que les *castellans* sont aux mottes, et les mottes aux cateliers. Entre les *tumuli* et les monts vénérés on peut placer les *buttes*. Celle de *Saint-Riquier-d'Héricourt* réunit à une levée de terre semi-circulaire, un *tumulus* environné d'une douve qui complète le demi-cercle. Cette butte, en face du *Beau-Col*, vallée de la Durdent, est entre deux vieux chemins, dont j'en soupçonne un d'être romain. Elle est non loin de la fontaine où saint Mellon baptisa les premiers chrétiens.

A peine saint Mellon eût-il baptisé, que l'on creusa par-tout des *cryptes*, base des premières églises; et, dans ces *cryptes*, le culte de la mort, le premier des penchants religieux, fit descendre des corps sacrés. *Saint-Gervais de Rouen*, et *Saint-Jean d'Abbetot*, fournissent des exemples de ces *cryptes*. J'en ai trouvé une à *Sainte-Marie-des-Champs* en *Vexin*, qui n'est pas surmontée d'un lieu saint. Elle sert de cave à une ferme.

Les *cryptes* nous conduisent à parler des *hypogées vexi-*

*noises*. Le croira-t-on ? depuis Gisors jusqu'à Sainte-Geneviève , près Gasny , dans ce vaste demi-cercle de collines dont la plaine du Vexin forme le pied , une foule d'auges en pierre , qui sont autant de cercueils , sont insérées dans les flancs de ces collines. On en a trouvé à *Vesly* , au triège des Tombes ; à *Cahaignes* , sous le Vicariat ; et à Sainte-Geneviève , où les cercueils sont en plâtre , chargés de cercles inscrits l'un dans l'autre , et ayant entre chaque cercle des *V* ou des *cing* en chiffres romains.

Dans le pays de Caux , outre les cercueils en auge de pierre qui abondent le long des chemins , il existe de nombreux *tumuli* , dont les uns sont placés de distance en distance , et comme à la file , depuis Lillebonne jusqu'à Yport , tandis que les autres bordent des voies romaines , et rappellent le *tumulus* dressé en l'honneur de *Drusus*. Celui de Trouville , près d'Yvetot , est à quelques pas d'une voie bordée de sépultures antiques renfermant des urnes et des cendres.

Lorsqu'il existe une abondance de tombeaux , on doit soupçonner l'existence de villes détruites. Ainsi , à Roucouval sur l'Epte , où la tradition place une ville de *Thoisly* , annoncée d'ailleurs par de nombreux fragments de tuiles et de briques , on a déterré tant d'ossements , tirés de cercueils enfouis , qu'on a pu en charger beaucoup de tombereaux , et en exhausser ensuite le sol qui porte la croix du carrefour de Gasny. A Thiedeville , sur la Saône , les tuiles abondent également et à tel point qu'il s'y fait un commerce de ciment aux dépens de ces restes romains. Au nord de Mortemer , sur l'Eaulne , une autre ville s'est découverte il y a peu d'années , et c'est ainsi que l'observation fait revivre les temps anciens.

Croyez-moi , c'est à l'étude à combiner ces documents divers , et à s'en servir pour s'élever à la connaissance des voies romaines , l'un des buts principaux de l'archéologie



Non-seulement, à l'aide des *tumuli*, des tombeaux, des villes anéanties, l'antiquaire recherche ces voies; mais il se rappelle aussi qu'elles devaient venir du dehors, en partant de points bien connus, tels que Boulogne, Amiens, Breteuil, Beauvais, Paris, Évreux, Chartres, le Vieil-Évreux, le Mans et Lisieux, puis tendre vers des villes ou des passages sur le fleuve, tels que *Caracotinum*, *Juliobona*, Aizier, *Lotum*, Duclair, *Rothomagus*, Andelys et Vernon, ou bien atteindre des ports, tels que Sainte-Adresse, Étretat, Yport, Sainte-Marguerite et Bonne-Nouvelle, près Dieppe, station romaine qui avait plus d'une demi-lieue de long. Toutes ces nécessités lui servent donc comme de fil pour sortir du labyrinthe.

D'ailleurs, il ne perd pas de vue que bien des voies sont enterrées, comme à Bretteville-la-Chaussée, à Gasny, et sous la prison du Petit-Andelys; qu'il y en a d'autres qui n'ont que des points seulement de reconnus, comme à Cliponville, à Pierreville près Bacqueville, à Bornambusc, et à Auzouville-l'Esneval.

La seule chose qui pourrait induire l'archéologue en erreur, ce serait s'il prenait des voies gauloises, normandes ou modernes, pour des voies romaines; mais des moyens qui me sont propres peuvent préserver de ce péril.

On sait que les Gaulois furent le peuple de la terre qui, ayant le plus de chevaux et de chars, devait avoir créé le plus de sentiers et de chemins.

Pour savoir ce que tous ces chemins sont devenus, promenons nos regards à travers nos grandes et belles plaines, au sein surtout de nos vallées, et le long des coteaux qui les bordent, et remarquons l'arrangement qui semble avoir présidé au placement des clochers et à la continuité du rideau formé par des villages qui s'allongent les uns au bout des autres. Ces longues files, souvent parallèles,



et parfois entre-croisées, ne sont-ce pas des rues? et ces rues, qui ne les croirait autant de voies gauloises bordées jadis de simples manses, devenues aujourd'hui des hameaux ou des paroisses populeuses?

A la vérité, au moyen âge, les chemins arquois ou normands sont venus compliquer le réseau auquel déjà les voies romaines avaient ôté leur simplicité; puis, les chemins créés à partir de François 1<sup>er</sup> ont achevé de rendre presque inextricable le mélange de tant de voies d'origines si différentes.

Toutefois, le simple exposé du problème le fait envisager comme soluble, quoique difficile; surtout si l'on considère que les chemins modernes ont une date à peu près connue, que les normands ont une absence de tombeaux très remarquable, que les romains, exhausés par leur *agger*, sont en ligne droite, et qu'enfin les gaulois ont un caractère que j'appelle *cavé*, joint à ce qu'ils suivent la ligne des villages, depuis le centre de la province jusqu'à la frontière.

On pourrait, sans doute, prolonger infiniment la liste des objets qui réclament l'attention de l'antiquaire, mais je crains, Messieurs, de n'avoir que trop fatigué la vôtre, et même de vous avoir effrayé sur la tâche que s'impose le voyageur archéologue. Rassurez-vous toutefois: fatigues, d. goûts, mécomptes attachés à ce genre d'étude, tout cela n'est rien en comparaison des jouissances d'une vie consacrée à des recherches fructueuses; vie, il est vrai, ambulante et agitée, mais que l'amitié, trouvée sur les lieux qu'on va visiter, sait toujours embellir, et que l'ignorance peut seule déplorer, en se demandant quel en est l'attrait.

L'attrait! mais il consiste à ressusciter le passé, à faire revivre nos pères, à redire leurs mœurs, à marquer leurs

traces. Que m'importent à moi la Grèce et l'Italie ! c'est pour ma patrie que je respire ; c'est pour son antiquité que je me consume.

Non ! non , il ne faut pas consoler ; il faut , au contraire , envier celui qui marche sans cesse à de nouvelles conquêtes , celui qui se dit chaque jour : la Normandie , comment fut-elle ? et où étaient nos pères ?

Ah ! parcourir le pays natal , croyons-le , c'est une joie ; trouver partout des souvenirs illustres , c'est un bonheur ; avoir à chaque pas un spectacle nouveau , quoi de mieux pour apaiser de profondes douleurs , et les transformer en regrets ? Quelquefois , en décrivant sa patrie , le malheureux oublie son foyer domestique , et il ne se croit plus seul au milieu de tant de mouvements et de gloire.

*Nota.* Ces recherches faisaient partie d'un discours de réception ; un extrait de la réponse de M. le président se trouve dans le Rapport pour la Classe des Belles-Lettres et des Arts ( page 143 ).

---

---

---

# ASCENSION AU RIGHI,

FRAGMENT

D'UN VOYAGE EN SUISSE.

(23 Juillet 1829.)

Par M. BLANCHE, D.-M.

---

Ce fut après avoir traversé la riante vallée de Sarnen, que nous nous embarquâmes sur le lac de Lucerne, célèbre par ses tempêtes, célèbre par Guillaume-Tell. Nous étions depuis quelques minutes à peine sur ses eaux bleuâtres et transparentes, que déjà le Pilate se découvrait à nous avec ses aspérités et ses formes singulières. Le Pilate est une des montagnes les plus remarquables de ces contrées; sa hauteur absolue est de cinq mille sept cent soixante pieds; et sa cime, bizarre et inégale, se montre de toute part dans l'isolement d'une prodigieuse hauteur. Il ne paraît pas qu'aucune végétation ait lieu sur ce colosse, dont la surface entièrement nue se nuance de mille couleurs différentes selon les différents jours qui l'éclairent. Cette masse inculte et décharnée contraste merveilleusement avec les objets riants et variés qui l'entourent, et que de tous les points elle domine!

Il serait difficile d'imaginer rien de plus ravissant que le tableau qui s'offre au voyageur, lorsqu'après quelques instants de navigation il tourne ses regards vers le lieu qu'il vient de quitter. Il voit alors la vallée de Sarne

dans toutes ses proportions , riche , fraîche , parée comme un jardin , et protégée par de hautes montagnes couronnées de sapins, et dont les pentes, diversement cultivées, sont couvertes de châteaux et de troupeaux. Au milieu de ce beau paysage , dominé à droite par l'arsenal de Sarnen et la maison des tireurs , s'élève l'église d'Alpnach ; au fond du tableau , et plus loin , s'aperçoivent les cimes glacées du Wetteron et de quelques autres montagnes de l'Oberland.

Nous parcourons pendant une heure encore ce lac célèbre , au milieu de tous les enchantements d'une nature riche de ses frimats et de sa fécondité. A-droite et à l'extrémité de l'horizon , s'offrent , dans tout leur éclat et leur magnificence , les sommets neigeux des Alpes et de l'Appenzell , qui , se confondant à leur base avec de vastes prairies , présentent ainsi l'image des éternels hivers à côté des gazons et des fleurs

Bientôt nous aperçûmes à notre droite le village de Stanstad , que l'armée française , au milieu de glorieux combats , et cédant aux nécessités de la guerre , réduisit en cendre le 9 septembre de l'année 1798. Nos guides nous firent , en soupirant , le récit de cette catastrophe , dont ils ont conservé le souvenir ; ils nous parlèrent de sang mêlé aux eaux du lac , et des larmes tombèrent sur leurs joues.

Nous débarquâmes à ce village , pour y être témoins d'un exercice familier aux Suisses , et pour lequel les cantons se réunissent à des époques déterminées : c'est le tir à la cible. Depuis long-temps le bruit des armes nous avait appris que , dans ces paisibles lieux , se disputait le prix de l'adresse. C'est chose remarquable que l'ordre et la dignité qui règnent à cette cérémonie nationale , présidée par un vieillard aux cheveux blancs , et dont la physiono-

mie douce et sévère commande la confiance et le respect. Des hommes de tous les âges , presque tous d'une haute stature , et armés d'une pesante carabine , semblent bien moins se livrer à un exercice frivole qu'à l'accomplissement d'un devoir dont ils comprennent l'importance. Point de rires bruyants , point de tumulte ; chaque tireur se présente gravement à son tour , vise au but et se retire.

Après avoir assisté quelques instants à ce spectacle imposant et grave , nous reprenons notre embarcation , et continuons notre route vers le Righi. De Stanstad jusqu'au pied de cette montagne renommée , on jouit d'une vue ravissante ; la rive gauche surtout offre un amphithéâtre de verdure d'un magique effet. Je n'hésite pas à croire que cette partie du lac de Lucerne ne surpassât les bords orientaux , si justement vantés , du lac de Genève , si quelques villages , quelques habitations en ornaient la solitude. Si l'on se retourne vers Stanstad , on aperçoit une vieille tour carrée , dont les fondements baignent dans les eaux du lac , et qui servit sans doute autrefois à la défense de ce village. Ce vieux monument , dont la teinte séculaire atteste la vétusté , est d'un effet fort pittoresque au milieu d'une nature que chaque jour , chaque instant renouvellent. Bientôt nous apercevons les clochers de Lucerne , que le Pilate domine ; et dans la direction opposée se montre le Righi , montagne remarquable par l'élégance de ses formes et la verdure dont toutes ses parties sont couvertes ; quelques cimes neigeuses se montrent à droite , et font de ce tableau , observé du milieu du lac , l'un des plus enchanteurs qui puisse s'offrir à l'admiration des hommes. Nous débarquâmes à trois heures vingt minutes à Weiggeis , village que le Righi domine , et partîmes de suite pour le sommet de cette belle montagne , où nous arrivâmes après quatre heures d'une

marche rapide et laborieuse. Nous avons successivement passé devant la première auberge située à une heure de marche du Righi-Culm, c'est ainsi qu'on appelle la plus haute sommité de la montagne ; puis , devant la seconde, nommée Righi-Staffel, et située beaucoup plus près du terme de notre ascension.

Aux chemins escarpés , étroits et sinueux qu'il nous avait fallu parcourir depuis quelques heures , succède en cet endroit une pelouse de verdure d'une pente douce et régulière , et qui semble monter jusqu'au ciel ! La piété des hommes a élevé dans cette solitude un grand nombre de croix , dont les hautes proportions et l'alignement ascendant et symétrique , impriment à ces lieux je ne sais quoi de grave et d'imposant dont l'ame se sent profondément émue ! A l'extrémité la plus élevée de ce chemin de gazon et de fleurs , un immense horizon se découvre tout à coup , et la vue , bornée jusqu'à ce moment à des distances rapprochées , embrasse un vaste paysage qui n'a de limites au loin que la chaîne du Jura. C'est un des événements les plus prodigieux de l'ascension du Righi , que cette transition rapide , inattendue , des lieux resserrés , circonscrits , que l'on parcourt depuis long-temps , à un point d'où l'univers entier semble se montrer sous les pieds du voyageur. Ce point est le bord d'un effroyable précipice , qui mesure par une coupe verticale la hauteur que viennent de parcourir quatre heures d'une marche non interrompue.

C'était un tableau fort remarquable que celui qu'offrait le Righi vers ses régions les plus élevées. On voyait arriver dans toutes les directions , les uns sur des chevaux , d'autres à pied , quelques-uns sur des civières , un nombre infini de voyageurs qui venaient de toutes les contrées de l'Europe , pour jouir d'un spectacle de quelques



minutes, le coucher du soleil ! Beaucoup de personnes nous avaient devancés ; un plus grand nombre encore nous suivaient ; il était sept heures quand nous arrivâmes à cette cime tant désirée. Le temps était beau, le froid était piquant, et nous attendîmes, enveloppés dans nos manteaux, la grande scène à laquelle nous venions assister.

Quelles expressions pourraient peindre la magnificence du spectacle dont nous fûmes les témoins ? Le soleil commençait à s'abaisser vers l'horizon, et la base des Hautes-Alpes n'était presque plus éclairée ; bientôt une nuit profonde la déroba complètement à nos yeux, tandis que leurs sommets brillaient encore d'une lueur rosée dont les teignait le soleil à son déclin. Le Titlis, surtout, l'une de ces belles montagnes, étincelait de mille feux. Enfin, le globe ardent disparut pour nous, comme en se précipitant tout à coup ; et pendant long-temps encore, le côté de la France vers lequel il était descendu, semblait annoncer le commencement d'un beau jour. Les autres points de ce vaste tableau étaient dans une obscurité toujours croissante. Les sommités des Alpes, dont la base et les flancs étaient enveloppés d'une nuit obscure, sapercevaient encore distinctement, mais pâles, mais décolorées, et comme des fantômes immobiles suspendus dans les airs. Enfin, une obscurité complète se répandit sur la nature entière, et chaque curieux, ou plutôt chaque admirateur de cette scène pompeuse, se retira sous les abris que l'industrie des hommes créa dans ces régions solitaires.

Qui croirait, s'il ne l'avait vu, que sur ce sommet élevé que dans quelques mois aucun être vivant ne saurait habiter, plus de deux cents personnes trouvèrent à satisfaire à tous les besoins de la vie ? Un vaste hôtel, constr

en bois et occupant le point le plus élevé du Righi, reçut dans cette soirée plus de cent voyageurs, qui, après un repas servi à une table commune, trouvèrent presque tous un lit et une chambre propre et commode. Les autres redescendirent aux deux hôtels situés plus bas et à quelque distance du Righi-Culm.

Depuis quelques années, le nombre des étrangers qui entreprennent la course du Righi s'est tellement accru, que trois hôtelleries suffisent à peine aujourd'hui à l'empressement des voyageurs. L'un des inconvénients de ces vastes bâtiments en bois, seul mode de construction possible dans ces hautes régions, c'est la secousse que le moindre mouvement imprime à leurs différentes parties; aussi le sommeil n'est-il possible que quand tous les voyageurs sont couchés. Les plus diligents, et nous l'avons éprouvé, sont ceux qui ont le plus à souffrir de cette communauté vraiment importune.

Nous étions depuis quelques heures plongés dans un sommeil profond, lorsqu'un pâtre fit entendre dans les corridors de l'auberge les sons de sa cornemuse; c'est ainsi que les voyageurs sont prévenus qu'il est temps de se lever. C'était le 24 juillet: il était trois heures du matin. Au même instant, et comme par une secousse électrique, chacun abandonne son lit et s'habille à la hâte; on se rencontre, on se heurte dans l'ombre, on sort de l'hôtel avec précipitation, et on s'empresse d'arriver au point d'où la veille on avait joui du coucher du soleil, et d'où, dans quelques instants, on va contempler son réveil! Chacun prend sa place; les uns assis, les autres debout; ceux-ci immobiles, ceux-là marchant, et tous s'entretenant, dans des langues différentes, d'intérêts divers. Ce sont des Anglais, des Prussiens, des Russes, des Ita-

liens, des Français; c'est l'Europe enfin, députée au sommet du Righi pour saluer le soleil!!

Le firmament était encore parsemé d'étoiles, et ce ne fut qu'après quelques instants d'attente que nous aperçûmes à l'orient une lueur légère et rougeâtre. Alors, le sommet des montagnes les plus voisines se sépara de l'obscurité profonde qui en enveloppait encore les régions inférieures, et bientôt leurs formes se dessinèrent complètement devant cette clarté toujours croissante dont elles semblaient nous dérober la source. A peine quelques minutes s'étaient encore écoulées, que des flots de lumière s'élevèrent comme d'une vaste fournaise, et montèrent vers le ciel comme un embrasement subit et immense! Tel était le lieu que nous occupions, que, pour nous, ces torrents de feu paraissaient sortir du sein de la terre; et telles sont dans ces contrées les illusions si fréquentes de l'optique, qu'à peine quelques pas semblaient nous séparer de cet imposant spectacle.

Un beau nuage, le seul qu'on aperçût en ce moment, planait comme un miroir au-dessus de cette atmosphère embrasée, et réfléchissait les plus vives couleurs. Le rubis, le saphir n'ont assurément rien d'aussi brillant que les feux dont ce nuage étincelait.

Quelle plume, quel pinceau pourraient reproduire tant de magnificence? Il ne faut pas entreprendre de décrire de telles merveilles; heureux celui qui les a contemplées! c'est, pour toute sa vie, comme un souvenir de la divinité!

Cependant, l'atmosphère lumineuse s'agrandissait; c'était le cortège qui précédait l'astre du jour; il allait paraître! A cet instant, saisi d'admiration, de respect, la foule devint muette, immobile, et semblait écouter, comme si quelque grande parole dût se faire entendre. Je vis

plusieurs personnes incliner leur front devant cette scène imposante; et, par un mouvement instinctif, ma tête se découvrit. Les premiers rayons du soleil parurent enfin au-dessus de l'horizon, et le pâtre qui, peu auparavant, nous avait éveillés, salua par un chant des montagnes ce lever de la nature.

C'est là qu'il faut aller chercher de douces et pures émotions ! C'est dans ces moments d'une pieuse admiration, qu'un Dieu se révèle à l'homme avec sa gloire et sa puissance !

A peine le soleil avait-il parcouru quelques degrés, que le sommet nacré des Alpes de l'Appenzell se colora d'une teinte rouge et vermeille, tandis que la base en était encore invisible pour nous. L'orient était enflammé, et le canton d'Unterwalden, et la vallée de Sarnen, placés à l'occident, étaient encore dans une nuit profonde. Sous nos pieds, et vers les régions les plus basses de la plaine, au nord, on voyait de légers brouillards à la surface du sol, qui semblaient être autant de petits lacs épars au milieu de cet immense tableau. Enfin le soleil s'éleva bientôt complètement au-dessus de l'horizon, pour éclairer le plus vaste espace qui se soit jamais offert à nos regards.

Tourné vers le nord, l'observateur embrasse une immense plaine bornée au loin par la chaîne du Jura, qui s'aperçoit à peine comme une ligne prolongée de vapeurs épaisses. Des lacs, des villes, une innombrable quantité de villages parsèment cette enceinte; on croit voir le monde entier ! Plus près, et comme sous ses pieds, on aperçoit les clochers de Lucerne, le lac des Quatre-Cantons, le village de Kusnach, et les ruines du château de Gessler. Si on se tourne vers l'est, on découvre toute la partie orientale de la Suisse, jusque bien avant dans les

plaines de la Souabe ; sur un plan plus rapproché se montrent le lac et la ville de Zug, les villages de Schwitz et d'Art, la vallée de Goldau, où s'élevait, avant l'année 1306, un village que recouvrent aujourd'hui les débris d'une des sommités du Ruffberg. A l'occident, l'œil embrasse tout le canton d'Unterwalden, le lac et la vallée de Sarnen, le Pilate, si grand, si décharné, et qu'on voit si long-temps ! En se tournant vers le sud, on est frappé de stupeur en se trouvant face à face, et comme à la longueur du bras, avec la chaîne des Alpes de l'Appenzell, depuis le Sentis jusqu'aux Alpes colossales du canton de Berne. La Jungfrau domine parmi ces dernières, et se distingue, par ses formes et sa hauteur, des autres montagnes neigeuses, le Welhorn, l'Eiger, le Wetheron, dont nous séparaient quatre jours de marche, et qui, cependant, paraissaient n'être éloignées de nous que de quelques centaines de pas.

On ne saurait imaginer un panorama plus vaste et plus complet que celui dont jouit le voyageur sur cette cime élevée ; c'est le plus grand spectacle qui puisse se dérouler aux yeux de l'homme ; c'est au sommet du Righi qu'il faut aller pour se faire une idée de l'infini, de l'espace, et de ce que la création a pu former de grand, de sublime, d'imposant. C'est de là qu'on peut embrasser d'un regard l'immense chaîne des Alpes, et cette mer de montagnes qui hérissent certaines contrées de la Suisse.

Il n'était encore que huit heures du matin, et déjà le Righi était presque complètement abandonné de ses hôtes nombreux, jusqu'à ce que de nouveaux pèlerins vinssent le soir rendre à cette solitude le mouvement et la vie. Nous le quittâmes aussi, non sans un vif regret, en nous dirigeant par un sentier étroit et rapide, que l'écrivain Ebel interdit aux voyageurs qui éprouvent des vertiges, mais qui m'a paru n'offrir de danger pour personne, dans ses points les plus escarpés. Nous arrivons après trois heures de marche à la



chapelle de Guillaume-Tell. Ce lieu saint a été bâti à l'endroit même où Gessler a reçu la mort. Construite au bout d'un chemin couvert, élevée de quelques marches au-dessus du sol, la chapelle de Guillaume-Tell est simple et sans ornements. On voit cependant au-dessus de la porte un tableau représentant le tyran frappé de la flèche qui délivra la Suisse de l'un de ses oppresseurs. Gessler est à cheval, entouré de ses satellites, un groupe de femmes suppliantes est à ses pieds ; ce sont les parentes et la femme de Guillaume-Tell qui demandent sa grâce. Le héros est à quelques pas derrière un arbre ; son arc est tendu, et, sur le refus obstiné de son ennemi, il le frappe d'un trait qui lui perce la poitrine.

La chapelle de Guillaume-Tell est construite à quelques pas du château de Gessler. Curieux et instructif rapprochement ! Ici, des ruines que le temps dévore, qu'aucune main ne songe à relever, non plus que le despotisme, dont elles ne sont là que comme de lointains souvenirs ! Là, une humble chapelle, qu'un orage, qu'une avalanche peuvent détruire, mais que la piété, que la reconnaissance des hommes cultivent depuis des siècles, et qu'ils conserveront aussi long-temps que la gloire et la liberté seront chers à leurs cœurs.

Après une demi-heure de marche, nous arrivons de ce pieux monument à Kusnach, où nous nous embarquons sur le lac de Lucerne, à son extrémité opposée à celle où la veille nous avons commencé notre navigation. Nous passons près de la petite île d'Alstadt, sur laquelle l'abbé Raynal avait fait élever, à la gloire des trois libérateurs de la Suisse, une pyramide que le feu du ciel a renversée :

Peu après nous arrivons à Lucerne, où nous débarquons à trois heures et demie. Dans une autre lecture nous, dirons ce que cette ville offre d'intéressant et de remarquable.



---

---

# LOUIS XI ET LA NORMANDE.

*Anecdote Rouennaise ,*

PAR M. FLOQUET.

---

Vers la fin du quinzième siècle , du temps du roi Louis XI , il y eut un jour grande rumeur à Rouen , dans la rue du *Gros-Orloge*. D'un bout à l'autre de cette double file de comptoirs et de boutiques , marchands , femmes , enfants , courtauds , servantes , tout le monde était aux portes ; et , de groupe en groupe , de proche en proche , on se racontait la grande , l'incroyable nouvelle du jour : un chevaucheur du roi , nommé Désile , homme d'assez mauvaise mine , arrivé le matin au galop et à grand bruit de coups de fouet , était tombé comme des nuées chez *maître Jehan Le Tellier* , l'un des plus gros marchands de la rue , et avait demandé en mariage Alice , sa fille unique , en vertu d'une lettre du roi dont il était porteur. Le fait était certain , car c'était la chambrière de Jehan Le Tellier qui l'avait dit confidentiellement à plusieurs autres chambrières du quartier , en remplissant sa cruche à la fontaine du

Beffroi. Or, depuis la fondation de la ville, pareille chose n'avait été ni vue, ni ouïe, ni même imaginée comme possible. Aussi y eut-il une grande explosion de cris, de plaintes, d'exclamations diverses, qui exprimaient la surprise et le mécontentement de tous. Et si les hommes murmuraient, croyez que les dames n'étaient point en reste. — « Depuis quand le roi se mêle-t-il de l'établissement de nos filles ? disait l'une ; qu'il marie, s'il peut, sa fille Jeanne la contre-faite, et nous laisse pourvoir les nôtres. » — « Vous verrez, disait une seconde, que ce messenger de malheur ( que le ciel confonde ) sera quelque garnement de bas-lieu, exempt de bien faire par privilège spécial ; car le roi se sert de telles gens plus volontiers que des autres, moyennant qu'ils le servent fidèlement. » — « C'est la cause de toutes les mères, s'écriait une troisième ; si ce coup d'essai réussit, comptez que nous n'aurons plus de gendre que de la main du roi, ce dont Dieu nous garde et Notre-Dame de Bon-Secours. » Bref, chacun disait son mot, chacun plaignait Jehan Le Tellier, Estienne, sa femme, surtout la belle Alice, leur fille, douce, modeste, charmante, si heureuse encore la veille, aujourd'hui menacée d'un si triste sort, et l'indignation de ces braves gens ne se saurait peindre ; mais le plus animé de tous était un jeune homme de quelque vingt-cinq ans, fils d'un marchand dont la maison faisait face à celle de Jehan Le Tellier ; beau compagnon, gai, vif, dispos, à l'œil alerte, à la langue agile, agréable parleur, pour l'ordinaire ; mais cette fois son courroux l'inspirait, et jamais il n'avait été si éloquent. Il fallait l'entendre invoquer les droits sacrés des parents et les libertés de la province, puis insister gravement sur le danger de marier des filles à des gens qu'on ne connaît pas ! Vous y auriez pris plaisir.

Il y avait bien là quelques malins qui disaient tout bas

que le zèle du jeune homme pour les libertés du pays n'était pas ce qui lui tenait le plus au cœur. A les en croire, ils l'avaient vu maintes fois regarder la jolie voisine d'en face avec une persévérance et une application qui ressemblaient beaucoup à l'extase, au point que, dans ces moments-là, il ne voyait pas les chalands entrer dans sa propre boutique, et que lorsqu'ils lui parlaient et le touchaient, on aurait dit qu'il se réveillait en sursaut. De plus, à tout propos, il était chez la voisine; c'était le feu, c'était la lumière, puis ceci, puis cela; que n'était-ce pas? Ils ajoutaient qu'au milieu de tous ces soins empressés, la douce Alice n'avait point l'air trop courroucé, et semblait prendre le tout en patience. Quoi qu'il en soit, notre jeune homme dit, ce jour-là, de bien belles choses pour l'autorité paternelle, pour les libertés normandes; et chacun d'applaudir, de murmurer à l'envi. — Ces Normands d'alors étaient gens peu endurants et difficiles à vivre. Fussiez-vous duc, roi, dauphin, régent, évêque ou pape, si vous leur demandiez quelque chose de nouveau, vite ils consultaient la Charte normande; si elle était pour vous, à la bonne heure; sans quoi je vous baise les mains, et pas de nouvelles.

Pour un Louis XI, avec de pareilles gens, il n'y avait d'eau à boire. Qu'il faisait bien meilleur être duc de Bourgogne! c'étaient ceux-là qui avaient le champ libre et les coudées franches dans leurs états. Combien ils auraient été surpris, ces bons princes, de voir les Rouennais se mettre martel en tête parce que le roi voulait marier une jeune fille de leur cité! La grande merveille, vraiment! Chez eux, chaque jour, on ne voyait pas autre chose. Là, point de fille, point de veuve un peu riche, qui se mariât autrement qu'à par monseigneur le duc de Bourgogne, ou de par monseigneur le comte de Charolais son fils, ou de par les seigneur

de leur cour. Elle était habile, ma foi, la mère qui cachait si bien sa fille, qu'elle parvenait à la marier selon sa fantaisie ! Qui le croira ? On avait vu des veuves de la veille se remarier dès le lendemain à des hommes de leur gré, tant ces dames haïssaient l'arbitraire ! C'était ne pas perdre de temps ; mais malheur à celles qui étaient moins promptes ; malheur aux scrupuleuses qui faisaient trop long deuil. La vigilance ducale était là, et il fallait épouser, celle-ci, un veneur, celle-là un archer, cette autre, un palefrenier, chacune enfin quelque varlet des deux princes ou de l'un des seigneurs de leur cour. Ces jeunes filles, ces jeunes femmes, dont on disposait ainsi sans les consulter, donnaient-elles toujours le cœur avec la main ? Tous ces mariages par ordre tournaient-ils infailliblement à bien ? Je ne l'oserais jurer ; mais quel remède ? les ducs le voulaient ainsi. Leur parler de penchants du cœur, de mariages d'inclination, c'était jouer à se faire regarder de travers. Ils ne connaissaient que les mariages de raison ; hors de là, selon eux, point de bonheur. A ce compte, que l'on devait être heureux dans les états des ducs de Bourgogne !

Louis XI, étant dauphin, avait long-temps vécu à la cour de ces ducs, toujours l'œil aux aguets, voyant tout, observant tout, remarquant soigneusement les bonnes coutumes. Il n'avait garde de laisser passer celle-là ; cette manière ingénieuse et neuve de battre monnaie, d'être généreux sans bourse délier, lui revenait plus que je ne saurais dire ; il l'avait notée favorablement sur ses tablettes. Devenu roi il ne l'oublia pas, et voulut la mettre en pratique. Au fait, le trésor royal n'aurait jamais suffi pour reconnaître les mille et mille services de tout genre que l'on rendait à un roi qui avait tant d'affaires ; non pas que je veuille parler ici des gages de ses domestiques, des officiers de sa maison ; non, de ceux-là, il n'en avait cure,

et les payait peu ou point ; les actions d'éclat , les faits héroïques , guères davantage ; témoin cette intrépide normande qui avait sauvé la ville de Saint-Lô , et à qui il donna pour toute récompense soixante écus et un grand merci. Certes , la Chambre des comptes n'eut pas le mot à souffler ; mais , en revanche , ces agents intrépides , prêts à tout entreprendre , à tout oser , à tout faire , se vendant , se louant , corps , ame et conscience , ne redoutant ni pluie , ni grêle , ni Dieu , ni diable , ni potence , et , par-dessus tout cela , discrets comme des confesseurs , ah ! ceux-là , ils étaient bien payés. Aussi ils pullulaient autour de lui ; c'était merveille. Il disait à l'un : Viens ici , et il venait incontinent ; à l'autre : Fais cela ( Dieu sait quoi ) , et c'était presque aussitôt fait que dit. A un troisième : Va-t'en là-bas ( au diable par fois ) , et il y courait comme le vent. Notre chevauteur était de cette confrérie , et un des coqs. Un grand drôle , fort comme un Turc , aux formes du corps bien arrêtées , sauf le visage , qui tenait quelque peu de l'énigme : au demeurant , sans foi , sans loi , sans peur , sans repentir ; tout entier au mieux payant , par terre , par mer , dans le feu , voire même dans l'air , si alors on eût connu les ballons ; ingambe et lesté dans tous les sens que vous voudrez l'entendre , et sautant à pieds joints par-dessus les scrupules comme par-dessus les fossés. Il fallait que le pèlerin eût fait quelque chose de bien pressé , de bien secret , de bien noir , et , pour tout dire , de bien agréable à Louis XI ; car sachez que ce roi lui avait déjà donné une riche héritière ( j'ignore de quel pays ) , dont il avait dévoré la dot en un clin-d'œil ; elle en était morte à la peine , la pauvre femme ! et maintenant il lui faisait présent de la fille unique d'un gros marchand , belle , bien élevée , charmante , riche surtout ; pour Désile , c'était le point capital. Vraiment , Louis XI n'avait rien de mieux à donner pour l'heure.

Mais quoi ! s'il châtiât bien, il récompensait bien aussi, le bon maître. Seulement, dans les trois parties alors connues du monde, Rouen était peut-être la dernière ville sur laquelle il fallût tenter une pareille épreuve ; et, de toutes les bourgeoises de Rouen, dame Estienne, femme de Jehan Le Tellier, était certainement la moins disposée à s'y laisser prendre. La bonne dame lut la lettre du roi en se signant, puis parcourut le drôle de ce vif et rapide regard de femme et de mère qu'il ne faut guère espérer de tromper ; après quoi elle le savait par cœur comme ses patenôtres ; et si Désile eût été aussi clairvoyant qu'elle, s'il était donné à l'homme de deviner sur le visage d'une femme ce que, à toute force, elle ne veut point qu'on y voie, il y aurait eu cette sentence sans appel : Tu n'auras point ma fille, où j'y perdrai mon nom d'Estienne. Mais alors notre chevaucheur eût vite enfourché son bidet, et peut-être l'eût-on vu revenir bientôt avec quelque lettre de jussion qui eût mis tout le monde bien en peine. Il fallait donc gagner du temps, et ajourner le galant sans lui donner de soupçons.

Mon mari, lui dit-elle, est parti à la foire du Lendit ( ce qui était vrai ) ; je vais lui écrire : en revenant dans quelques jours vous saurez sa réponse.

Voilà Désile parti ; dame Estienne respire, et Dieu sait comme elle bénissait le ciel de ce que son mari n'était point là ; car, avec un homme si faible et si peureux, tout eût été à l'aventure ; non pas que ce bon bourgeois n'aimât tendrement sa fille, et qu'il ne se fût promis cent fois de ne la donner qu'à un marchand comme lui, qui pût lui aider à *supporter son antiquité et son estat de marchandise*, comme on parlait alors ; mais il n'en fallait pas tant que le nom du roi Louis XI pour faire trembler le bonhomme de tous ses membres, et pour qu'il donnât



les mains à tout ce qu'on aurait voulu. Dans une foire Jehan Le Tellier valait son pesant d'or ; mais, revenu au logis , il ne savait plus que rester assis , tout le long des jours , sur un banc de chêne à accoudoir , comme on en voyait tant alors dans la *Grand'Rue* et dans la rue du *Gros-Orloge* ; ne bougeant non plus qu'un terme , hormis pour saluer les voisins et les voisines ; et , à tout propos , et de quoi qu'il fût question , *parlez à ma femme* , c'était tout ce qu'on pouvait avoir du bon marchand.

De tels hommes , il y en a plus qu'on ne croit ; mais , ô Providence ! ils ont presque toujours des femmes de cœur , de tête et de résolution , qui , pour le bien des affaires , prennent les rênes de l'administration , à leur corps défendant , cela va sans dire , mais les prennent enfin et les tiennent bien ; les choses n'en vont pas toujours plus mal. Dame Estiennotte était de ces femmes-là , concevant vite , voulant fortement , exécutant sans délai. Désile n'avait pas les talons tournés , que la voilà qui prend sa cape et ses patins , et court à l'Hôtel-de-Ville , où elle avait des amis.

Au conseil de ville on lit la lettre du roi ; on la relit , elle était formelle ; la signature , le sceau , rien n'y manquait. Voilà des municipaux bien empêchés , et non sans sujet. Ce Louis XI était un roi d'une volonté si absolue , d'une opiniâtreté si tenace ! Qui pouvait dire jusqu'où irait sa rancune ? Aussi , ayant d'arriver au fait , MM. les échevins et conseillers de ville discoururent fort et biaisèrent longtemps. Celui-ci voulait qu'on eût recours à l'appui du seigneur d'Estelan ; celui-là , que l'on écrivît à M. le bailli ; cet autre , à monseigneur le patriarche-évêque de Bayeux. Vient le tour de Robert Delafontaine , qui , donnant plus franchement au but , s'en va dire que *la prière du roi valoit commandement* , et qu'il en falloir passer par où sa majeste

*vouloit*. Pour le coup, Roger Gouël n'y put plus tenir. Quand il s'agissait de liberté, ce Roger Gouël n'entendait pas raillerie, et, par malheur pour Désile, c'était un des influents du conseil. « Eh quoi, s'écria-t-il, le Roi n'a-t-il pas confirmé la charte des Normands? Où est l'article qui lui permet de disposer de la main de nos filles? Les rois d'Angleterre, qui nous ont gouvernés pendant trente ans, et nous ont tant grevés, n'eussent pas osé l'entreprendre. *En Normandie nous sommes francs et libres; ce seroit servitude* si le Roi mariait les filles sans le gré des parents. Il ne s'agit pas ici du bien du royaume et de la chose publique, mais d'affaires de famille qui ne regardent que nous seuls. Pour conclure, ce mariage ne doit point se faire. Dame Estienneotte est femme de tête et de sens, qu'elle trouve un biais; si on la tourmente, les conseillers de ville ne doivent point lui manquer au besoin. En tout cas, je réponds de moi, et l'on sait comment je m'appelle. »

La sortie était un peu hardie pour le temps, et si Tristan l'hermite eût été là, il y aurait trouvé au moins la moitié à redire. Mais Roger Gouël avait parlé avec une chaleur qui entraîna ces hommes indécis, et jusqu'à Robert Delafontaine lui-même, tout honteux de l'avis timide qu'il venait d'émettre.

Qui dira le bonheur de dame Estienneotte lorsqu'elle se vit sûre d'être appuyée? A peu de jours de là elle fait avertir Désile; il accourt, ne se possédant pas de joie, et dévorant en idée la bonne dot du marchand; l'eau lui en venait à la bouche. Hélas! c'était mâcher à vide, et tout d'abord il trouve au logis un concours de monde qui ne lui plaît guère; c'étaient les nombreux parents et amis de Jehan Le Tellier et de sa femme, tous gens riches, de bon renom, bien autorisés dans la ville, et dont l'air ne lui pronostiquait rien de bon; plus, vénérable et discrète personne M. l'abbé Viote, l'un des grands vicaires de la cathédrale, grand

oncle d'Alice, homme de caractère, aussi fin qu'aucun de sa robe, et dont le regard perçant, fixé imperturbablement sur Désile, mettait celui-ci mal à l'aise pour la première fois de sa vie. On fait venir Alice; un peu timide, un peu embarrassée d'abord, mais bientôt enhardie par la présence de tous ces parents, de tous ces amis dévoués, la jeune fille dit, en baissant les yeux, qu'elle *n'avoit aucun vouloir de se marier*, mais le dit d'un air si renoncé, si détaché des choses de la terre, que le jeune voisin qui était-là avoua depuis qu'il avait eu peur. Désile ne demanda pas son reste. Il sut bientôt ce qui s'était passé et maugréa de toute son ame. Quelques heures après il avait les houzeaux à ses jambes et montait à cheval; le jeune voisin lui tint l'étrier d'un air officieux, le bon traître qu'il était! Dès le lendemain le roi lisait une lettre dont dame Estiennotte avait chargé Désile. Ecoutez cette lettre, elle est drôle; et puis il nous en reste si peu des dames de ce temps-là!

« Mon souverain seigneur, je me recommande à vostre  
 « bonne grace tant et si humblement que je puis; et vous  
 « plaise savoir, mon souverain seigneur, que j'ai reçu une  
 « lettre qu'il vous a pleu escrire à mon mary et à moy, par  
 « lesquelles nous mandez que avez entendu que avons une  
 « fille preste à marier, et, ( pour ce ), que icelle veuillions  
 « donner à mariage à Pierre Désile vostre varlet de chambre.  
 « Sur quoy, sire, vous plaise savoir que mon mary, pour le  
 « présent, est à la foire du Lendit. Par quoy, bonnement  
 « sur ce ne sçaurois faire responce, fors que les cors et biens  
 « de mon dict mary et de moy sont vostres, pour en faire et  
 « ordonner à vostre plaisir, et vous mercye très humblement  
 « de ce qu'il vous a pleu nous escrire de l'avancement de  
 « nostre dicte fille. Toutes foy, sire, il y a jà longtemps  
 « que par plusieurs et diverses foy, l'on a faict requérir icelle  
 « nostre fille pour l'avoir en mariage, à quoy tousjours elle

« a fait responce qu'elle n'avoit aucun vouloyr de soy marier,  
« et, de présent, luy ai parlé sur le contenu de vos dictes  
« lettres, la quelle, de rechef, en la présence de M. le vicaire  
« de Rouen, maistre Robert Viote, du dict Pierre Désile et  
« aultres, a fait responce que encores ne se veult marier.  
« Et, pour ce, sire, se vostre plaisir est, aurez mon dict  
« mary et moy et aussy nostre fille pour excusez. Mon souve-  
« rain sire, je prie à nostre seigneur qu'il vous donne très  
« bonne vye et longue. Escript à Rouen le 24<sup>e</sup> jour de juing.  
« Vostre très humble et très obéissante subjecte et servante.

« ESTIENNOTTE, femme de Jehan Le Tellier ».

« Par la Pâque-Dieu, dit Louis XI, voilà une normande qui me la baille bonne ! Elle me refuse sa fille, tout à trac, et m'octroye, en pur don, force révérences et bonnetades ! Vraiment, elles viennent bien à point, et j'en allois manquer tout à l'heure. » Ainsi murmurait ce bon roi entre ses dents, et croyez qu'il n'était point de bonne humeur ; mais qu'y faire ? une chartre malencontreuse, une maîtresse femme, un conseil de ville, une jeune fille que l'on veut marier et qui s'avise de dire qu'elle n'en a vouloir, c'était aussi pas trop forte partie. Et puis je ne sais quelle guerre venait déclater, et Louis XI avait bien d'autres affaires sur les bras que de tirer Désile de peine.

Quelle autre récompense ce fidèle agent reçut-il de ses bons et loyaux services ? Peut-être le roi, qui, dès-lors, avait des vues sur les états des ducs de Bourgogne, ses anciens hôtes, et comptait bien en venir à ses fins, se promit-il *in petto* de lui donner une bourguignone.

Quoi qu'il en soit, à quelques semaines de là, par un beau jour d'été, dans tout le voisinage du marchand Le Tellier régnait un air de joie, de bonheur et de fête ; hommes, femmes, jeunes, vieux, tout ce qui avait vie était aux portes et aux fenêtres. Dieu sait le bruit que l'on faisait ! mais ce

bruit n'avait rien d'hostile et de menaçant. Un cortège nombreux de parents et d'amis, parés de leurs plus beaux habits, défilait au milieu de ces spectateurs empressés et bienveillants ; tout ce monde revenait de l'église, et le chapeau de roses que portait Alice, sa robe blanche, son bouquet virginal montraient assez ce qu'on avait pu y faire.

On venait d'adresser à la jeune fille la même question que quelques semaines avant ; mais cette fois elle n'avait point répondu qu'elle *n'avait aucun vouloir de se marier*. C'est qu'aussi il ne s'agissait plus de Désile, mais du jeune voisin d'en face, qui, radieux et plein de joie ; ne perdait pas de vue sa belle épousée, qu'il suivait de bien près, et ne paraissait guère en peine pour l'heure, je vous assure, des droits sacrés des parents et des libertés de la province. Il fallait voir dame Estienneotte marcher la tête haute, d'un air vainqueur ; il n'y avait pas jusqu'à Jean Le Tellier, revenu depuis quelque temps du Lendit, qui ne parût un peu plus résolu qu'à l'ordinaire. Jamais noce n'avait été plus gaie ; on dansa, on rit, on chanta ; on but à la santé du roi, des conseillers de ville, des échevins, et de Roger Gouël en particulier ; ne se trouva-t-il pas là un plaisant qui proposa celle du chevauteur Désile ? On n'entendit plus parler de Louis XI ni de son protégé. On assure même que, oncques depuis, l'avisé monarque ne donna de filles de Rouen en mariage à ses varlets. A qui tout cela fut-il dû ? A la charte normande, direz-vous ; au conseil de ville, à Roger Gouël qui avait si bien parlé, à la bonne heure ; mais qu'était-ce si dame Estienneotte n'eût mis tout en jeu ? Aussi le bon grand oncle le chanoine répétait-il souvent ces paroles de son bréviaire : « *La femme forte est une chose rare et au-dessus de tout prix* ». C'est la moralité de cette histoire.

---

# RAPPORT

SUR UN DISCOURS DE M. PIROUX,

RELATIF

A L'ENSEIGNEMENT DES SOURDS-MUETS,

FAIT A L'ACADÉMIE ROYALE DE ROUEN,

Dans sa séance du 4 mai 1832.

PAR M. A.-G. BALLIN, ARCHIVISTE.

---

MESSIEURS,

J'ai à vous rendre compte d'un *Discours sur la théorie philosophique de l'enseignement des sourds-muets*, prononcé dans la séance publique de la Société royale des Sciences, Lettres et Arts de Nancy, le 10 juillet 1831, par M. Piroux, directeur de l'*Institut royal des sourds-muets* de la même ville, qu'il a fondé en 1828; mais, avant de vous faire connaître les vues de l'auteur, j'ai pensé qu'il pourrait vous être agréable que je vous présentasse un précis historique de l'art d'instruire les sourds-



muets. Je l'extrai en partie des intéressants Mémoires lus en 1820 et 1821, aux séances publiques de l'Académie royale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, par M. l'abbé Jamet, recteur de l'Académie universitaire et instituteur de sourds-muets.

Il paraît que ces infortunés étaient restés dans un complet abandon jusque vers le milieu du seizième siècle, époque à laquelle le père Pedro Ponce de Léon, religieux espagnol, qui mourut en 1584, essaya de les faire parler. Le premier ouvrage intéressant sur cette matière fut publié en 1620, en langue espagnole, sous le titre de *l'Art de faire parler les sourds-muets*, par M. Bonnet, précepteur du frère du connétable de Castille, devenu sourd-muet à l'âge de quatre ans. Environ cinquante ans après, on vit paraître en Angleterre plusieurs ouvrages où l'on reproduisit la même méthode; l'un des plus remarquables est de Wallis, qui rendit son nom célèbre par un grand nombre de découvertes utiles dans la physique.

A la fin du dix-septième siècle, Conrad Amman, médecin suisse établi à Amsterdam, médita profondément sur les moyens d'apprendre à parler aux muets, et fit imprimer, sur cette matière, deux ouvrages très curieux et très recherchés, l'un, à Harlem, en 1692, sous le titre de *Surdus loquens*, l'autre, à Amsterdam, en 1700, intitulé : *De loquelâ surdorum et mutorum*.

On assure qu'une de ses élèves, jeune demoiselle de la ville de Harlem, parlait assez bien le latin et le hollandais, et qu'elle soutenait des thèses dans ces deux langues.

François-Mercure Van-Helmont, frère du célèbre physicien de ce nom, s'appliqua aussi à rendre la parole aux sourds-muets, et crut y parvenir en faisant représenter, au moyen de têtes gravées et sculptées dont les joues

étaient découpées, les diverses positions des organes de la voix dans l'acte de la parole. Cette méthode qui, au premier aspect, paraît séduisante et ingénieuse, n'eut aucun succès.

Il y avait déjà plus d'un siècle que l'art de faire parler les sourds-muets, était connu dans presque toute l'Europe, lorsqu'en 1735, un portugais, nommé Antoine Pereirès (ou Pareirès), vint en donner les premières leçons à Paris, d'après la méthode de Bonnet, et il était loin de soupçonner que l'on pût les instruire autrement, quoiqu'il eût déjà fait un pas vers la méthode des signes, en inventant la *dactylogogie*, ou moyen de représenter successivement avec les doigts toutes les lettres nécessaires pour écrire chaque mot.

Le père Vanin, religieux de la Doctrine chrétienne, est le premier qui ait tenté l'emploi des signes mimiques; quoique la mort ne lui ait pas laissé le temps de perfectionner ses essais, et qu'il n'ait rien écrit sur ce sujet, c'est cependant à lui que nous sommes redevables de cette importante découverte.

« Ce bon religieux, dit M. Jamet, demeurait au couvent des Doctrinaires à Paris, rue des Fossés-Saint-Victor. Il donnait, depuis quelques mois, des leçons à deux jeunes demoiselles qui, chose remarquable, étaient sœurs jumelles et sourdes-muettes. C'était par le moyen des signes que, sans aucune méthode, il cherchait à les instruire. Déjà même il avait obtenu quelques succès, et l'espérance la plus flatteuse encourageait ses efforts, lorsque, vers l'an 1755, la mort vint l'enlever à ses infortunées disciples, et leur ôter l'espoir de voir se rompre un jour la barrière qui les séparait de la société.

« Le hasard, ou plutôt cette providence dont l'œil paternel est toujours sur nous, conduisit M. l'abbé de

l'Épée dans cette maison. La mère des deux jeunes personnes lui peignit sa douleur et la perte que faisaient ses enfants, avec toute l'énergie, tout le pathétique d'une mère tendre et profondément affligée. L'air spirituel et intéressant de ces deux jeunes sourdes-muettes, et plus encore le malheur auquel il les voyait condamnées, firent une vive impression sur son cœur bon et sensible. Il rentre chez lui, réfléchit sur la scène qui vient de l'attendrir, et, ne pouvant résister au désir de porter la consolation dans une famille désolée, il va trouver la mère, et lui offre de continuer l'instruction commencée par le père Vanin. On l'accueille avec transport, et bientôt il voit ses efforts couronnés par les plus heureux comme les plus brillants succès.

« Il supplée à la parole par des signes, crée un nouveau langage, qui a ses règles, sa grammaire, son dictionnaire. En un mot, il ouvre l'intelligence de ses élèves et les met en communication avec la société, dont elles se croyaient rejetées pour toujours.

« Les papiers publics annoncent partout sa nouvelle méthode; sa renommée vole de bouche en bouche, et de toutes parts on lui amène de nouveaux élèves. Les sourds-muets apprennent à penser avec ordre, et à combiner leurs idées. Au moyen de signes indicateurs, assujettis à des règles grammaticales, l'instituteur fait passer dans leur esprit des idées nouvelles, dans leur cœur de nouveaux sentiments, et leur transmet les idées mêmes les plus métaphysiques.

« Mais, au bruit des premières leçons de M. l'abbé de l'Épée, l'envie s'agite de tous côtés; des ennemis élèvent la voix; sa méthode est vivement combattue, et la censure la plus amère s'attache à ce bienfaiteur du genre humain ».

Pereirès se montra l'un de ses antagonistes les plus ardents ; et ce ne fut qu'après une lutte assez longue , soutenue avec chaleur des deux côtés , que , cédant enfin aux pressantes sollicitations de l'abbé de l'Épée , il alla se convaincre par lui-même. « Il interrogea les élèves du « nouvel instituteur , et vit , avec une surprise qu'il ne « put dissimuler , leurs réponses également justes et précises.... Mais bientôt un phénomène plus étonnant vint « frapper ses regards. Le maître lui demande s'il n'a « pas sur lui une lettre quelconque. Il en présenta une « écrite sur des matières abstraites. M. l'abbé de l'Épée « place cinq de ses élèves de manière que l'un ne pouvait voir ce que l'autre écrivait <sup>1</sup> , et , sous la dictée « d'un seul et même signe , ils l'écrivirent tous cinq en « langues différentes. Ces langues étaient le français , « l'espagnol , le latin , l'anglais et l'italien. Alors , « M. Pereirès s'écria : Jamais je n'aurais pu croire un « tel prodige , si je ne l'eusse vu de mes yeux ! »

Ce succès n'empêcha pas de surgir de nouveaux adversaires , qui combattirent la nouvelle méthode avec acharnement. Heinick , instituteur des sourds-muets à Leipsick , attaqua vivement l'abbé Storck , qui avait établi une école à Vienne , d'après la méthode de son maître , l'abbé de l'Épée. Celui-ci prit la défense de son disciple , et , après divers écrits de part et d'autre , il proposa à Heinick de s'en rapporter au jugement de l'Académie de Zurich , qui , le 25 janvier 1783 , rendit un témoignage aussi glorieux pour l'instituteur de Paris qu'humiliant pour celui de Leipsick.

L'abbé de l'Épée eut encore à essuyer de nombreuses critiques ; cependant , des savants de tous les pays et pres-

<sup>1</sup> L'empereur Joseph II fut témoin d'un fait semblable. (V. p. 211.)

que tous les souverains de l'Europe, viennent assister à ses étonnantes leçons, interrogent ses élèves, et laissent éclater leur admiration. Alors, dit encore M. Jamet, le préjugé tombe, l'instituteur voit ses ennemis abattus, et la renommée publie sa gloire et ses triomphes..... Les souverains s'empressent de demander à l'immortel instituteur des maîtres qui puissent établir de semblables écoles dans leurs états, et y propager sa méthode. Ils lui envoient des hommes d'un mérite distingué pour recevoir ses leçons. Ainsi, MM. Sylvestre, Dangulo, Ulrich, Storck et Délo, viennent s'instruire auprès de lui, et ouvrent ensuite de nouveaux enseignements à Rome, à Madrid, à Zurich, à Vienne, à Amsterdam. »

« Cet homme bienfaisant forme surtout des maîtres pour son pays. MM. Huby et Sicard reçoivent ses leçons, et vont rassembler les sourds-muets dans diverses villes de la France, pour en faire des hommes. Le premier se fixe à Rouen, lieu de sa naissance<sup>1</sup>; le second retourne à Bordeaux. M. Champion de Cicé, qui en était archevêque, l'avait envoyé auprès de l'abbé de l'Épée pour apprendre sa méthode. Ce prélat qui, le premier en France, avait conçu le projet de donner un successeur à cet homme célèbre, avait choisi M. l'abbé Sicard pour le mettre à la tête de l'école qu'il venait de fonder à Bordeaux; et ce fut au mois de juin 1786 que le nouvel instituteur y donna ses premières leçons. Cet établissement est florissant, et les élèves y sont nombreux ».

Charles-Michel de l'Épée, né à Versailles le 25 novembre 1712, mourut à Paris, le 23 décembre 1789, à soixante-dix-sept ans. Possesseur d'environ dix mille livres de rente, il avait formé et soutenu son établissement de

<sup>1</sup> Il vient d'y mourir dans un âge fort avancé.



ses propres deniers en se réduisant au plus strict nécessaire. L'abbé Sicard <sup>1</sup> fut appelé à lui succéder, et obtint bientôt l'appui du gouvernement. L'Assemblée constituante rendit, le 21 juillet 1791, un décret, sanctionné par le roi le 29 du même mois, portant :

« Art. 1<sup>er</sup>. Le nom de l'abbé de l'Épée, premier fondateur de l'établissement en faveur des *sourds-muets*, sera placé au rang de ceux des citoyens qui ont le mieux mérité de l'humanité et de la patrie.

« Art. 2. Le local et les bâtiments du couvent des ci-devant Célestins, situé à Paris près l'arsenal, seront, sans distraction, employés à l'établissement des écoles destinées à l'instruction des sourds-muets et des aveugles-nés. »

Un autre décret, du 28 septembre—12 octobre 1791, confirme le précédent, et contient des dispositions particulières à l'institut des aveugles, sur lequel je vais entrer dans quelques détails. Des fonds assez considérables furent, en outre, accordés pour l'entretien de ces deux établissements.

En 1783, mademoiselle Paradis, aveugle et célèbre pianiste de Vienne, donna des concerts à Paris; et, ce qui était plus étonnant encore à cette époque, elle fit preuve de connaissances étendues en géographie, qu'elle avait acquises au moyen de cartes en relief, inventées par un autre aveugle célèbre, Weyssembourg, de Manheim.

Valentin Haüy, né à Saint-Just en Picardie, le 13 novembre 1746, savant modeste, qui possédait plusieurs langues et avait un talent prodigieux pour expliquer, je

<sup>1</sup> Sicard (Roch-Ambroise-Cucurron), membre de l'Institut, etc., né à Fousseret près Toulouse, le 28 septembre 1742, mort à Paris le 10 mai 1822. Il avait abandonné depuis une dizaine d'années la direction de son établissement à M. Paulmier, instituteur.



dirais presque pour deviner les signes de convention employés dans la diplomatie et les correspondances secrètes, frappé des talents de mademoiselle Paradis, conçut le dessein de se consacrer à l'instruction des infortunés privés de la vue. Il avait remarqué, à la porte de l'église de Saint-Germain-des-Prés, un jeune aveugle nommé Lesueur, de Lyon; il lui donna quelques leçons, dont le succès surpassa ses espérances; et, avec l'aide de la Société philanthropique, qui lui fournit des fonds, il établit, d'abord pour douze élèves pauvres, l'*Institut des jeunes aveugles-travailleurs*, dans une maison de la rue Notre-Dame-des-Victoires. On vient de voir qu'il fut transféré aux Célestins, en 1791, et le nombre des élèves gratuits fut porté à quatre-vingt-six.

Ce rapprochement, en excitant une noble émulation entre deux hommes justement célèbres, aurait dû leur inspirer aussi une douce intimité; malheureusement il n'en fut pas ainsi. Lors de la tourmente révolutionnaire, des opinions opposées au nouvel ordre de choses firent coûter la vie à l'abbé Sicard, qui dut en partie son salut aux démarches actives et courageuses d'Haüy. Cependant, quand la tranquillité fut rétablie, Sicard, qui voyait avec peine la gloire du fondateur d'un établissement analogue au sien, dont il n'était que le continuateur, ne négligea rien pour s'élever sur les ruines de son émule.

Les deux institutions furent séparées en l'an III. Les sourds-muets furent placés à Saint-Magloire, rue du Faubourg-Saint-Jacques, où ils se trouvent encore, et les aveugles à Sainte-Catherine, au coin des rues Saint-Denis et des Lombards, où ils furent installés le 10 thermidor an III (28 juillet 1795). Par un arrêté du 4 nivose an IX (25 décembre 1800), le gouvernement consulaire ordonna la réunion à l'hospice des Quinze-Vingts des

aveugles-travailleurs , qui restèrent pendant quatorze ans confondus avec les pauvres mendiants , jusqu'à ce que M. Guillet , nommé directeur de l'établissement , obtînt , par ordonnance du 8 février 1815 , que l'institution fût rendue à sa première destination , et placée dans un local séparé.

Haüy , étranger à toute intrigue , en proie à des chagrins domestiques , ne put résister aux attaques dont son établissement fut l'objet ; et , lorsque la suppression en fut arrêtée , il se décida à quitter une ingrate patrie , pour aller fonder une nouvelle institution à Saint-Pétersbourg , où l'appelait l'impératrice-mère.

Après cinq ans de séjour en Russie , il revint à Paris , et se retira chez son frère , l'abbé Haüy , où il demeura jusqu'à sa mort , arrivée au mois d'avril 1822 , peu de jours avant celle du célèbre minéralogiste.

Pardonnez-moi , Messieurs , cette digression à laquelle je me suis laissé entraîner par le souvenir de l'intimité qui a régné entre M. Haüy et mon père ; je me hâte de rentrer dans mon sujet , en jetant un coup-d'œil rapide sur les diverses manières d'instruire les sourds-muets.

Ainsi que je l'ai déjà dit , l'ancienne méthode consiste à les faire parler ; mais elle exige beaucoup de temps et de travail , et ne permet d'instruire qu'un seul élève à la fois. Elle est cependant encore usitée dans quelques écoles allemandes ; et M. l'abbé Moralejo , docteur en théologie de l'Université d'Alcala-de-Henarès , veut la faire revivre à Lille , où il vient d'établir un pensionnat pour les sourds-muets. J'observe toutefois que , dans son prospectus , il reproche à tort à l'abbé Sicard de n'avoir point appris à parler à ses élèves , car je l'ai vu moi-même en faire parler quelques-uns ; mais leur prononciation caverneuse et monotone était pénible à entendre ,

et ressemblait beaucoup à celle des automates de Maëlzel. Encore, un résultat si imparfait était-il le fruit d'une longue et courageuse persévérance de la part du maître et de l'élève. En effet, quand on est parvenu à faire comprendre au sourd-muet le jeu des organes de la parole, et qu'il cherche à l'imiter avec plus ou moins d'exactitude, il est encore muet; car l'une des plus grandes difficultés à vaincre est de lui faire prendre l'habitude d'expirer en même temps l'air nécessaire pour produire un son. La prononciation des gutturales demande un exercice particulier : pour l'enseigner, M. Sicard prenait les deux mains de son élève, plaçait l'index de l'une sur sa gorge, aux endroits convenables, et celui de l'autre sur la gorge de l'élève; il prononçait alors fortement les consonnes qu'il voulait faire répéter, et l'élève averti, par le tact, de ce qu'il avait à exécuter, cherchait à reproduire, sur le doigt qui touchait sa propre gorge, la même sensation qu'avait éprouvée celui qui touchait la gorge de son maître. Si l'on ajoute que tous ces soins n'amènent souvent aucun résultat, que Massieu, cet homme d'une intelligence si remarquable, et qui était pour ainsi dire l'ame des séances publiques de l'abbé Sicard, n'a jamais pu prononcer une syllabe, on conviendra que l'abbé de l'Épée et son successeur ont fort bien fait de ne considérer ce moyen d'éducation que comme un accessoire pour ainsi dire de luxe, auquel on ne devait pas sacrifier un temps précieux, qui pouvait être employé plus utilement.

L'abbé de l'Épée a suivi une méthode beaucoup plus féconde, celle des signes, avec lesquels un grand nombre de sourds-muets peuvent recevoir à la fois les leçons d'un seul maître.

L'abbé Sicard y a fait d'importantes améliorations; cependant, il avoue lui-même qu'il ne l'a point portée à la perfection. En effet, obligé d'avoir souvent recours à de

longues pantomimes pour développer le sens d'un mot, ses signes n'étaient pas constamment identiques pour le même mot ; et, d'un autre côté, le même mot pouvait être représenté par plusieurs signes.

M. Jamet, qui ne connaissait, assure-t-il, ni l'une ni l'autre méthode lorsqu'il a eu la première idée d'instruire des sourds-muets, en a inventé une qui lui semble préférable :

« Je ne me borne point, dit-il, comme M. l'abbé de l'Épée, à faire écrire mes élèves sous la dictée des signes.

« Je ne m'astreins point, comme M. Sicard, à rendre toujours les mots de notre langue par de longues pantomimes. Je n'emploie les scènes mimiques que lorsqu'il s'agit de faire concevoir au sourd-muet le vrai sens ou les diverses acceptions d'un mot ; mais une fois qu'il est compris, nous n'avons plus besoin du secours de la pantomime. Un signe unique, simple et concis, la remplace. Dans les entretiens que nos élèves ont entr'eux, ou avec leur maître, ce signe tient lieu du son de la voix. C'est une parole manuelle, presque aussi simple que la parole orale. »

Peut-être, Messieurs, trouverez-vous que je me suis un peu éloigné de M. Piroux. Je m'empresse d'y revenir : son discours ne fait connaître sa méthode que d'une manière très générale ; on voit seulement qu'il a adopté la *dactylologie* inventée par le portugais *Pereirès*, qu'il ne nomme pas, mais qu'il désigne d'une manière inexacte, par ces mots : *Honneur à l'ingénieux ESPAGNOL qui fit une découverte si précieuse !* Il ne parle d'ailleurs d'aucun des hommes célèbres qui se sont consacrés à l'éducation des sourds-muets. Ce discours n'étant guère susceptible d'analyse, je vais vous citer les passages les

plus propres à vous donner une idée des bases de son système, qui ne me paraît pas très clairement exposé :

« La science de l'homme consiste, dit-il, dans la science des rapports des deux parties qui le constituent; c'est-à-dire, dans la classification et la subordination des phénomènes que présente leur réunion. Or, nous rencontrons dans l'homme, tel qu'il est dans la société, cinq ordres de phénomènes distincts, dérivant les uns des autres. Tels sont, 1<sup>o</sup> ceux de la vie; 2<sup>o</sup> ceux du mouvement; 3<sup>o</sup> ceux du geste; 4<sup>o</sup> ceux de la parole; 5<sup>o</sup> ceux de l'écriture. Ainsi vivre, agir, paraître, parler et écrire, c'est tout ce qui compose le domaine de l'homme social. »

« Comme nous, ajoute-t-il plus loin, les sourds-muets jouissent naturellement de la vie, du mouvement et du geste; mais ces trois ordres de phénomènes composent toute la sphère de leur existence: la parole et l'écriture, si nécessaires au commerce des intelligences, leur manquent totalement.

« Nous ne chercherons pas à prouver par des raisonnements ou des faits que la parole peut être rendue aux sourds-muets, ainsi que l'écriture considérée comme la peinture des sons et des articulations de la voix, parce qu'un pareil résultat, quelque avantageux qu'il soit, est un accessoire qu'on ne peut procurer à la généralité des individus; mais nous démontrerons qu'en eux la parole et l'écriture peuvent être merveilleusement suppléées. Chez nous le geste perfectionné a dû conduire à la parole, et la parole à l'écriture; pourquoi, chez les sourds-muets, le geste perfectionné ne conduirait-il pas à une parole visuelle analogue à la parole ordinaire, et cette parole visuelle et perfectionnée à une écriture analogue à l'écriture ordinaire » ?

M. Piroux appelle le dessin à son secours, pour faire



connaître à ses élèves la liaison qui existe entre le *geste*, la *dactylogie*, l'*écriture* et les *objets de la nature*.

Au reste, le mode d'enseignement du nouvel instituteur est mixte; c'est-à-dire qu'il est tour à tour simultané et mutuel. Je ne dois pas manquer d'ajouter que le discours dont j'ai l'honneur de vous entretenir a été composé par M. Piroux, pour sa réception à la Société royale de Nancy, et que, d'après les usages de cette Société, il devait être lu à la séance publique annuelle, de sorte qu'il est présumable que l'auteur aurait craint de fatiguer une nombreuse assemblée, s'il avait donné sur ses procédés, de plus longs développements, qui se trouveront d'ailleurs dans un ouvrage élémentaire qu'il publie par livraisons. Il paraît en avoir déjà obtenu de grands succès, qui doivent s'accroître encore avec le temps, si l'on en croit la réponse que lui a faite M. Giroude, président de la Société. Je terminerai ce rapport par vous en citer quelques passages.

« Vous m'avez prévenu, Monsieur, en disant que cette institution était due à la philosophie, qui, de nos jours, a jeté une si vive lumière. C'est là que vous puisez, par une habile pénétration, les moyens de venir au secours de tant de malheureux privés du bienfait de pouvoir communiquer avec les autres hommes. J'entends cette philosophie prudente, éclairée, modeste quoique sublime, se renfermant dans les bornes prescrites à l'intelligence humaine; non ce philosophisme ambitieux, irréfléchi, qui séduit, trompe et égare les esprits superficiels ou paresseux, qui décide de tout sans rien approfondir; qui tranche les questions les plus ardues, soit en morale, soit en politique, enfante la vanité, l'erreur, l'entêtement, et répand dans la société les doctrines les plus funestes à sa tranquillité et à son bonheur.



« Il n'en est pas ainsi de vous , Monsieur , vous avez senti , apprécié ce qu'une douce philanthropie avait insinué à vos maîtres , à vos guides dans la carrière que vous parcourez. Votre nom s'associera aux noms glorieux des de l'Epée , des Sicard. Comme eux , vous avez compris combien il est beau de consacrer ses talents à restituer aux innocentes victimes des jeux bizarres de la nature , les facultés dont elles étaient privées , et d'opérer en leur faveur un prodige qui les étonne autant que ceux qui sont témoins de leur métamorphose ».

.....

« Les développements théoriques que vous avez donnés à votre méthode n'ont pas manqué de frapper les esprits qui se sont un peu occupés d'idéologie. Ils ont reconnu que vous n'êtes point étranger aux doctrines qui servent à expliquer l'homme.

« Vous avez aussi , à vous , une opinion particulière , et , comme vous le dites , l'ambition de vous créer un système. Après vous avoir entendu , on ne peut vous en contester le droit , et , quand il n'aurait pas un assentiment général , la critique serait impuissante contre les résultats positifs qui sont les conséquences de votre théorie.

« Oui , c'est par les opérations des deux principes qui constituent l'homme , que l'on peut juger de ses facultés et de sa nature. Ces bases , sur lesquelles vous vous appuyez , sont reconnues par tous les philosophes , et vous avez sur eux l'avantage d'en déduire des vérités précieuses dans la pratique ».

.....

« Vous modifiez l'existence des élèves confiés à vos soins , vous agrandissez la sphère de leur intelligence ; vous réparez les erreurs de la nature ; et , non content

de leur faire comprendre les avantages de l'instruction et de la vertu , vous élevez leur pensée vers ces objets si dignes de leur affection. L'estime publique , le témoignage d'une bonne conscience , voilà , sans aucun doute , les premiers biens de l'homme , la source de la paix et du bonheur. Vos élèves trouvent ces maximes sur le tableau de vos leçons , et une heureuse habitude de les y voir répétées les grave profondément dans leur cœur ».

» Ainsi , éclairer leur esprit , former leur jugement , diriger leurs sentiments vers tout ce qui est juste , utile , honorable , voilà la noble tâche que vous vous êtes imposée et le but de votre louable ambition.

« Les succès qui ont répondu à vos premiers efforts et qui vous ont attiré les suffrages de tous les amis de l'humanité , répondent assez de votre avenir ».

---

---

---

# NOTICE STATISTIQUE

## SUR LES AVEUGLES ET LES SOURDS-MUETS

DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE,

PRÉSENTÉE A L'ACADÉMIE ROYALE DE ROUEN,

Dans sa séance du 13 juillet 1832,

PAR M. A.-G. BALLIN, ARCHIVISTE.

---

MESSIEURS,

J'ai eu l'honneur de vous entretenir, il y a peu de temps, des établissements fondés pour l'instruction des *aveugles* et des *sourds-muets*; je vais vous présenter aujourd'hui, comme la suite naturelle de mon premier travail, une notice statistique sur ceux de ces infortunés qui existent dans le département de la Seine-Inférieure.

Le gouvernement, qui s'occupe depuis long-temps d'améliorer leur sort, a demandé, en 1831, des renseignements fort étendus sur les *aveugles* et les *sourds-muets*; je m'empresse de mettre sous vos yeux un tableau contenant les

# Etat général des aveugles en des sourds-muets.

existants dans le département de la Seine-Inférieure au commencement de 1832.

Communes.	Aveugles-nés.									Aveugles par accidents ou maladies.						Total		Sourds-muets.						Total		Observations.																			
	Au dessous de 15 ans.			De 15 à 30 ans.			au-dessus de 30 ans.			au-dessous de 15 ans.		De 15 à 30 ans.		au-dessus de 30 ans.				au-dessous de 15 ans.		De 15 à 30 ans.		au-dessus de 30 ans.				Recapitulation du Tableau ci-contre.																			
	m.		f.		m.		f.		m.		f.		m.		f.		Total		m.		f.		m.		f.		Total		Aveugles-nés.			aveugles accidentels			Sourds-muets										
	ind.	aidés	ind.	aidés	ind.	aidés	ind.	aidés	ind.	aidés	ind.	aidés	ind.	aidés	ind.	aidés	ind.	aidés	ind.	aidés	ind.	aidés	ind.	aidés	ind.	aidés	ind.	aidés	ind.	aidés	Total	Indigents		aidés		Total	Indigents		aidés		Total	Indigents		aidés	
Dieppe	1	1	1	1	1	3	1	1	1	12	4	6	14	13	29	3	2	3	2	5	2	4	1	11	4	8	1	24	Nombre d'aveugles dont la cécité est complète . . . . . 371 Nombre de ceux qui, ayant un point de vue, doivent cependant être considérés comme aveugles . . . . . 37 } 408. Nombre d'aveugles indigents ou méridians parmi lesquels sont compris même ceux qui trouvent quelques secours dans le faible, par édit de leur travail et ceux qui sont dans les hôpitaux, au nombre de 39, ensemble . . . . . 355 } 408. Ceux qui ont de l'aisance sont au nombre de . . . . . 53 } Le nombre des aveugles-nés n'est que du quart de celui des sourds-muets, mais les causes de cécité par maladies ou accidents étant nombreuses, le total des aveugles est presque double de celui des sourds-muets. Cette observation explique, pour qu'il, parmi les aveugles, plus des 5/6 ont dépassé 30 ans, tandis qu'à peine la moitié des sourds-muets a atteint cet âge. Deux sourds-muets, une fille et un garçon, ont été instruits à l'institution de Paris, plusieurs autres savent lire, écrire et faire quelques travaux industriels, ils montrent en général beaucoup d'intelligence, ceux qui sont à l'hospice qu'on ad commisiquent entre eux au moyen des signes qui leur ont été enseignés par un élève de l'Espér, l'abbé Hubey, mort tout récemment dans un âge fort avancé.																
Havre	1	1	1	1	2	16	4	12	1	20	3	16	2	43	11	1	3	7	3	2	2	11	5	5	2	29	9	10		4	52														
Nuschâtel	1	1	1	1	4	2	3	1	3	1	10	8	12	2	18	11	16	3	48	1	2	2	3	1	2	1	2	3		3	3	7	4	17											
Rouen	1	1	1	1	4	5	1	29	1	17	1	34	7	19	1	61	1	1	1	5	2	3	3	3	9	12	223.																		
Ville de Rouen	1	1	1	1	2	15	36	16	38	54	1	1	1	6	1	8	2	15	17																										
Mairie générale	1	1	1	1	2	2	2	2	2	2	1	1	1	2	1	2	1	2	2																										
Archevêché	2	4	4	2	4	1	3	2	4	1	4	1	27	6	36	5	41	10	49	6	106	1	1	4	5	2		12	2	4	1	11	2	10	4	29	4	45							
Communes de Normandie	2	4	4	2	4	1	3	2	4	1	4	1	27	6	36	5	41	10	49	6	106	1	1	4	5	2	12	2	4	1	11	2	10	4	29	4	45								
Yvetot	1	1	1	1	1	2	4	1	2	1	30	2	18	1	38	3	21	3	65	8	4	1	6	1	4	8	13	6	22	14	14	3	53												
Etats	6	7	1	6	3	2	12	4	10	3	2	3	16	8	13	2	139	22	139	10	181	37	174	16	408	24	2	17	1	23	10	34	5	33	22	41	10	80	34	92	16	222			
	6	8	9	2	16	13	2	3	24	15	161	149	218	190	26	18	33	39	55	51	114	108																							

Présenté à l'Académie Royale de Rouen, dans sa séance du 13 Juillet 1832, par A. G. Ballin, Archiviste.



Résultats des recherches faites pour répondre à cette demande.

Vous y verrez que le nombre des aveugles est de quatre cent huit, et celui des sourds-muets de deux cent vingt-deux, distingués en diverses classes.

Des quatre cent huit aveugles, plus de trois cent cinquante le sont devenus, soit par accident, soit par maladie ; les autres sont aveugles-nés.

Quelques familles inspirent un intérêt particulier : un tisserand de la commune de Biville-la-Baignarde, arrondissement de Dieppe, a trois garçons de six, huit et douze ans, et une fille de quatorze ans, tous quatre sourds-muets. Une pauvre veuve de la ville d'Eu, même arrondissement, a deux filles sourdes-muettes ; dont une infirme ; à Saint-Martin-le-Gaillard, aussi dans l'arrondissement de Dieppe, trois pauvres orphelins, un frère et deux sœurs, sont également sourds-muets ; à Valmont, arrondissement d'Yvetot, un journalier, père de cinq enfants, a deux filles sourdes-muettes. Il est à remarquer qu'à Saint-Nicolas-de-Blicquetuit, même arrondissement, une femme de trente et un ans, sourde-muette, a une fille de treize ans, aussi sourde-muette, et deux autres enfants qui ne sont pas privés de l'ouïe.

On n'a reconnu aucune circonstance locale qui fût de nature à déterminer plus particulièrement la cécité ou la surdi-mutité ; on ne peut donc attribuer ces infirmités qu'à des causes générales que je vais rappeler brièvement, d'après des notes dues en partie à M. Desjardins, médecin au Havre, et à notre confrère M. Blanche. Tous nos organes sont modifiés par les influences du climat, par les températures sèches ou humides, par la position des lieux, par leur état électrique et par la nature du sol. Ces diverses circonstances exercent principalement leur action sur l'organe de la vue, et tendent à y déterminer des maladies



qui peuvent entraîner la cécité. Au rang des causes de cette affection, il faut placer en première ligne la blancheur éblouissante d'un sol couvert de neige, la clarté presque aussi vive des terrains calcaires et des sables blancs, qui réfléchissent fortement les rayons solaires. L'exercice de certaines professions y dispose également; celles, par exemple, de fondeurs de métaux, de verriers, de fabricants de cristaux, de forgerons, de graveurs et des personnes qui sont obligées de travailler à une clarté vive et de se servir de microscopes; enfin, l'exposition à la vapeur de certains gaz irritants, aux émanations marécageuses ou aux vents, qui portent avec eux des substances calcaires et salines: ce fut à cette dernière cause que l'on attribua l'ophthalmie qui régna sur notre armée en Egypte.

Quant aux causes de l'infirmité non moins déplorable qui afflige les sourds-muets de naissance, elles résident toutes dans une anomalie de l'organisation; ainsi, un sourd de naissance est nécessairement muet, puisque la parole n'est que l'imitation de ce qu'on entend prononcer par ses semblables. Il serait impossible de trouver dans certaines conditions de l'atmosphère ou des localités, une cause à cette infirmité, et, en supposant qu'elle s'observât plus fréquemment dans certaines contrées que dans d'autres, il ne paraît pas que la cause pût en être trouvée ailleurs que dans une organisation incomplète, sur laquelle l'air, les lieux et les saisons ne sauraient exercer une influence appréciable.

A l'égard du mutisme accidentel, il est fort rare et résulte presque toujours de la surdité, elle-même accidentelle. Ainsi, qu'une personne devienne sourde: si elle est jeune, elle perdra peu à peu la mémoire de quelques paroles, et progressivement elle oubliera tout ce qu'elle aura su précédemment, et deviendra muette ou ne prononcera plus que des mots méconnaissables. On en cite un exemple récent chez un jeune homme en qui l

mutisme a suivi la surdité. Cette observation vient à l'appui de ce que j'ai dit précédemment sur le peu d'utilité qu'on doit attendre des essais toujours pénibles et souvent infructueux qu'on voudrait tenter pour rendre la parole aux muets.

Il serait bien à désirer qu'on pût former, en faveur des aveugles et des sourds-muets, des établissements où tous ceux qui sont encore jeunes pussent recevoir quelque instruction et apprendre un état ; mais leur grand nombre paraît y mettre un obstacle insurmontable. Toutefois, Messieurs, vous apprendrez avec satisfaction que le conseil municipal de Rouen vient d'acquérir de nouveaux droits à la reconnaissance publique, en s'occupant des moyens de donner un digne successeur à l'abbé Huby, qui, pendant quarante ans, a transmis aux pauvres sourds-muets de cette ville les leçons qu'il avait reçues du célèbre abbé de l'Épée.

---

.....

# DISCOURS DE RÉCEPTION

DE M. BREVIÈRE.

---

MESSIEURS,

Depuis long-temps l'homme a cherché les moyens d'étendre le domaine de ses plaisirs et de multiplier ses jouissances. Son active industrie, qui ne s'endort jamais, a trouvé le secret de reproduire à ses yeux tous les objets visibles. Par des arts admirables et variés, sur une infinité de corps différents, il a su faire revivre le passé avec tout son charme, toutes ses sensations, toutes ses impressions; en un mot, tout ce qui pouvait égayer ses yeux et parler à son imagination. La peinture fut inventée; mais il n'a pas craint de multiplier les merveilles d'un art enchanteur, en les reproduisant par une foule de procédés nouveaux, de l'emploi desquels nâquirent les professions diverses qui se rattachent à l'art du dessin.

L'idée de graver une figure quelconque sur un corps dur, remonte sans doute à l'antiquité la plus reculée; mais cet art n'a véritablement acquis ses plus importants résultats que depuis la découverte du procédé de tirer des épreuves, empreintes ou estampes de ces mêmes figures.

Depuis cette découverte admirable, le génie des artistes est étudié à reproduire, avec une fidélité souvent scrupuleuse,

puleuse, tous les objets qui peuvent tomber sous nos sens, et tous les jours il cherche à étendre ses conquêtes sur une foule de choses dont le souvenir même nous échapperait sans son secours. Et vous le savez, Messieurs, l'art de la gravure a contribué plus qu'aucun autre au développement des arts, des sciences et de l'industrie, en facilitant singulièrement l'intelligence d'un texte qui souvent, sans l'aide d'une estampe, présenterait infiniment moins de clarté. La simple gravure au trait, par exemple, de la figure du lion, donnera une idée plus complète des formes de cet animal, que les plus belles descriptions ne le pourraient faire.

Malgré l'opinion de quelques auteurs qui ont écrit sur l'origine de cet art, il est fort difficile de déterminer l'époque précise de l'invention ou de l'introduction en Europe de la gravure en bois. Je ne chercherai pas à percer l'obscurité qui couvre cette phase de l'art ; je dirai seulement qu'on a cru apercevoir des traces de l'invention de la gravure en bois dans la fabrication des cartes à jouer, qui étaient, comme on sait, d'un usage déjà ancien au quinzième siècle. Suivant la chronique du petit Jehan de Saintré ( 1364—1367 ), les pages du roi Charles V jouaient aux dés et aux cartes ; mais rien ne prouve que ces cartes étaient imprimées au moyen de formes gravées. Le baron de Heineken, dans son curieux ouvrage intitulé : *Idée générale d'une collection d'estampes*, rapporte le passage d'une ancienne chronique manuscrite, déposée dans la bibliothèque publique de la ville d'Ulm, ainsi conçu : « On envoya des cartes à jouer, en ballots, « tant en Italie qu'en Sicile, et en d'autres endroits par « mer, pour les troquer contre des épiceries et autres « marchandises. On peut voir par-là quelle quantité de car- « tiers et de peintres demeuraient ici. » M. de Heineken ne cite point la date de cette chronique ; mais il n'en

conclut pas moins qu'une déclaration du Sénat de Venise fut motivée par l'introduction dans cette ville des cartes de fabrique allemande. En effet, un décret du Sénat de Venise, rendu en 1441, pour la prohibition des cartes à jouer, *peintes* ou *imprimées*, venant du dehors, à cause du dommage qui en résultait pour les fabricants de cette ville, semblerait corroborer cette opinion. Toutefois, ce document historique, relaté dans les *Lettere pittoresche*, prouve évidemment que l'art de graver sur bois était pratiqué en Italie avant cette époque.

Néanmoins, Messieurs, la plus ancienne estampe connue, portant une date certaine, est de l'année 1423. Grossièrement gravée sur bois, elle représente un saint Christophe, elle est sans marque et sans nom d'auteur, mais le goût de dessin qu'on remarque dans cette pièce, en la comparant avec d'autres images pieuses conservées dans les bibliothèques de l'Allemagne, fait penser qu'elle est due à un graveur de cette nation.

Le premier artiste français, connu jusqu'à présent, qui ait pratiqué la gravure en bois, est *Bernard Milnet*. On connaît de sa main une estampe portant la date de 1454; ainsi, plus de doute, dans le quinzième siècle la gravure en bois servait à multiplier les images de piété et les cartes à jouer. C'est ainsi que s'est frayée la route qui devait conduire à cette immense conception appelée à avoir tant d'influence sur l'humanité : je ne parlerai de l'imprimerie.

A peine cette découverte, due à *Laurent Coster*, perfectionnée par *Schoeffer*, puis par *Guttemberg*, avait-elle produit les premiers livres, que la gravure en bois contribua bientôt, par un luxe étonnant d'encadrement, de vignettes et de figures, à l'ornement des éditions de ce temps. Avant que *Guttemberg* eût mobilisé les types, on imitait par la gravure en bois les caractères de l'écrit

C'était une économie ; le peuple satisfaisait sa piété à peu de frais. On lui vendait des prières, des indulgences, imprimées au moyen de formes en bois. Souvent ces pages grossières, misérablement taillées, étaient ornées de dessins, de figures grotesques ou diaboliques, d'anges ou de bienheureux. L'imprimerie naissante détruisit une partie de cette industrie nouvelle ; elle en conserva seulement le genre de décoration. Toutefois, si les imprimeurs firent paraître d'abord quelques ouvrages avec des gravures entièrement gouachées et rehaussées d'or, c'était un sacrifice fait à d'antiques habitudes et au besoin des calligraphes et des enlumineurs dont la profession était de décorer de larges bordures, de miniatures brillantes d'or, de carmin et d'azur, leurs précieux manuscrits. Mais, dans cette lutte inégale, la calligraphie devait aussi nécessairement succomber, après avoir produit dans ses derniers efforts ces chefs-d'œuvre d'une exquise beauté que nous admirons encore aujourd'hui.

Restée seule en possession du plus puissant moyen d'éclairer les siècles à venir, l'imprimerie continua de s'embellir des pensées des habiles peintres et graveurs qui illustrèrent le quinzième et le seizième siècle. C'est dans les livres imprimés à cette dernière époque, qu'il faut chercher les chefs-d'œuvre du talent des *Albert Durer*, des *Holbein*, des *Altorffer*, des *Bernard Salomon*, des *Voëriot*, des *Moni*, des *Vichem*, et d'une foule d'autres artistes dont les productions ont marqué la plus belle époque de la xilographie. L'empressement que nous mettons encore à la recherche et à la possession des gravures dont nous venons de citer quelques auteurs, s'explique facilement ; car, outre la manière admirable et facile dont la plus grande partie de ces estampes sont dessinées, on a peine à concevoir de quel degré d'habileté, de quelle patience extraordinaire il a fallu être doué pour accomplir



cette tâche difficile , à laquelle les fibres du bois , d'une contexture quelquefois inégale ou lâche , opposaient ; surtout dans les lignes croisées , un obstacle continuel et presque invincible.

La gravure en bois donna aussi naissance , vers le commencement du seizième siècle , à un autre procédé , qui nous a transmis des productions fort remarquables des artistes de ce temps ; je veux parler de la gravure en clair-obscur , vulgairement appelée *camaïeu*. Quelques auteurs en attribuent l'invention à *François Mazzuoli* , dit le Parmesan ; d'autres , à *Hugo da Carpi* , artistes italiens. Les Allemands en revendiquent l'honneur en faveur de l'illustre *Albert Durer* , de Nuremberg , célèbre peintre , graveur en taille-douce et en bois. Quoiqu'il en soit , ce procédé offrit alors , outre le mérite de la nouveauté , l'avantage très réel de traduire fidèlement les dessins des grands maîtres de ce temps , qui , presque tous largement exécutés sur un papier coloré , présentaient un mélange piquant de lavis et de travaux hardis à la plume , rehaussés de blancs rapportés au pinceau , ce qui produisait des effets approchant de l'espèce de peinture *monochrome* des anciens. André Andreani , dont presque toutes les estampes sont en clair-obscur , eut dans ce genre des succès étonnants. Mais bientôt la gravure à l'eau forte étant devenue , par ses procédés prompts et faciles , le patrimoine des peintres et des dessinateurs , elle jeta , sinon dans le discrédit , au moins dans l'abandon , la taille ou gravure en bois , et notamment celle du *camaïeu* , qui nécessitait plus de planches , et partant plus de combinaisons dans les travaux.

Cependant , vers 1730 , un amateur célèbre d'Italie , le comte *Antoine-Marie Zanetti* , fit avantageusement revivre dans sa patrie la gravure en bois , trop injustement rejetée , si l'on considère le genre de mérite qui la caractérise ,

et la quantité prodigieuse d'épreuves qu'elle produit, sans subir d'altération sensible. *Zanetti* donc exécuta de sa main, d'après les dessins de Raphaël et du Parmesan, de la collection du comte d'Arundel, une suite considérable d'estampes, gravées et imprimées en clair-obscur, dont les planches montaient quelquefois, dit-on, pour la confection d'un seul morceau, jusqu'au nombre de cinq<sup>1</sup>. Au surplus, soit mécontentement, soit caprice, *Zanetti*, quelques années avant sa mort, brûla toutes ses formes, dont la perte aujourd'hui rend son recueil extrêmement rare, et cette espèce de gravure retomba de nouveau dans l'abandon.

Au reste, on peut, avec bien moins de planches que *Zanetti*, graver le clair-obscur, puisqu'il est constant que les anciennes estampes n'offrent, en général, que le résultat de l'impression successive de deux formes disposées de manière que la première opérât le travail d'attente, en couvrant entièrement le papier blanc d'une demi-teinte transparente, excepté seulement aux endroits où les lumières ou réchampis se trouvaient réservés au moyen de tailles en creux où la couleur teignante ne pénétrait pas; et la seconde perfectionnait l'épreuve, en y rapportant les contours et les ombres par traits et hachures imprimés en noir: ce travail n'est donc qu'une association de

<sup>1</sup> En 1830, j'eus l'occasion d'exécuter plusieurs morceaux de gravure dans le genre du clair-obscur, où les planches se sont élevées, pour l'impression d'un seul dessin, jusqu'au nombre de cinq. Ces gravures font partie de l'*Album typographique* de l'imprimerie royale, exécuté pour LL. MM. Siciliennes, par les soins éclairés de M. le baron de Villebois, et d'après les dessins de M. Chenavard. Ce n'était, en quelque sorte, qu'un travail d'essai, auquel le temps n'a pas permis de mettre tout le soin qu'il pouvait exiger. Cependant, tel qu'il est, il peut donner une haute idée du parti avantageux que l'on pourrait tirer de ce genre de gravure, exécuté surtout avec intelligence.

tailles d'épargnes et de gravures en creux, et l'on n'a fait que le détourner de son premier but, lorsqu'environ cent cinquante ans après son invention, on l'a appliqué à la fabrication des papiers peints et des indiennes ou toiles fleuronées et à ramages.

Parmi les artistes nés ou originaires de cette ville, qui ont exercé la gravure en bois avec distinction, je ne dois pas omettre de vous signaler *Pierre, Vincent et Nicolas Le Sueur*; ce dernier, qui vivait au dix-huitième siècle, a exécuté une suite considérable de beaux camaïeux, d'après les dessins de Raphaël, du Parmesan et autres, pour le cabinet de Crozat, qui se font remarquer par la précision, la correction et la justesse des rentrées. Une femme, Elisabeth Le Sueur, parente des précédents, se distingua aussi dans cet art, qui avait amusé les loisirs d'une reine de France, Marie de Médicis.

Cependant, la décadence dans laquelle tombèrent les arts dans le dix-huitième siècle, la difficulté de former de bons graveurs sur bois, jointe à la lenteur naturelle du procédé alors en usage, peut-être aussi le caprice de la mode, idolâtre du fini précieux et maniéré des tailles-douces, firent abandonner presque entièrement ce genre de gravure, ou du moins il ne fut plus employé que pour des vignettes d'une petite dimension, des culs-de-lampe insignifiants, des lettres grises, où le mauvais goût qui dominait alors se fait remarquer d'une manière notable. Enfin cet art, qui avait produit dans l'espace de deux siècles tant de chefs-d'œuvre, abandonné presque aux seuls *dominotiers*, rétrograda pour ainsi dire vers son enfance, et les ballades populaires furent bientôt les seuls ouvrages qui s'enrichirent de ses dernières et tristes productions.

Papillon est en quelque sorte le dernier graveur du dix-huitième siècle qui ait montré quelque habileté dans la xilographie. Nous lui devons un *Traité historique et*

*pratique de la gravure en bois*, où l'on peut trouver d'excellents conseils pour ceux qui seraient tentés d'entreprendre de grands morceaux dans ce genre; mais l'extrême crédulité de l'auteur l'a fait tomber, quant à la partie historique, dans de graves erreurs, qu'ont relevées ceux qui ont écrit depuis sur cet art.

Tandis qu'en France la gravure en bois tombait dans une désuétude presque absolue, un artiste anglais, *Thomas Bewick*<sup>1</sup>, retrouvait un procédé plus expéditif, plus facile

<sup>1</sup> Élève de Bielby, graveur au burin de Newcastle, né en 1753, dans le petit village de Cherryburn, hameau du Northumberland, mort en 1828. L'an 1775 fut la première époque de la réputation de Thomas Bewick. Cette même année, la Société des Arts de Londres avait proposé, pour le concours annuel, un prix pour la meilleure gravure sur bois. Thomas Bewick laissa bien loin derrière lui tous ses concurrents, par la production d'une estampe représentant un vieux chien de chasse, d'après son propre dessin.

Les Anglais font honneur à Thomas Bewick de l'invention de la gravure sur *bois debout*. Je suis convaincu que ce procédé a été connu des graveurs en bois du seizième siècle; plusieurs estampes de cette époque en fournissent la preuve évidente. Peut-être la difficulté de se procurer des planches obtenues dans le diamètre du bois, d'une dimension suffisante pour l'exécution des grands morceaux de gravure, est-elle une des causes qui ont fait abandonner ce procédé.

Qu'il me soit permis d'extraire de l'ouvrage de Papillon une petite anecdote qui trouve ici naturellement sa place; elle nous servira à prouver que cet artiste, aveuglé (comme tant d'autres gens fort estimables d'ailleurs) par cet esprit de routine, ennemi mortel de tout progrès et de toute perfection, rejetait, avec cette assurance que donne une longue expérience, un procédé qui devait, quelques années plus tard, jeter tant d'éclat sur l'art qu'il exerçait. Voici ce qu'il rapporte dans son *Traité historique et pratique sur la gravure en bois*, tome II, page 216:

« Il y a quelques années (1766) qu'un étranger parut à Paris, qui  
« gravoit avec le burin sur bois debout; il prétendoit avancer beaucoup  
« par cet artifice; mais cet homme raisonnoit sans principes et sans  
« art; il ignoroit que le bois debout ne peut se graver proprement avec  
« tel outil que ce puisse être; car le burin ne fait qu'enlever le bois, et

que l'ancien, qui en même temps lui permettait de rivaliser avec la taille-douce, soit pour le fini, soit pour le gracieux. Il substituait, pour la gravure des vignettes et ornements des livres, le *bois debout* au *bois de fil*, ce qui lui permettait d'employer des outils à peu près semblables à ceux des graveurs en taille-douce, au lieu de l'ancienne *pointe* ou canif des graveurs anciens. Par cette substitution, l'art a gagné, l'artiste n'ayant plus dans son travail à traverser le fil du bois. Les premiers essais de Bewick furent loin sans doute des admirables productions sorties du burin des Nesbitt, des John Tompson, des Harvey, des Gubitz, des Clennell, et autres artistes formés à son école; mais on ne peut s'empêcher d'y remarquer une aisance et une facilité de travaux, une vigueur d'effet et des détails rendus avec une pureté qui devaient déjà faire pressentir ce que deviendrait un jour cette invention, soutenue par l'étude et par l'exercice. Le procédé de Thomas Bewick fut importé en France, il y a environ quinze ans, par un artiste anglais qui s'est fixé à Paris. Les succès qu'il obtint dans ce genre encouragèrent quelques artistes français à chercher aussi tous les moyens de rendre à cet art son ancienne splendeur <sup>1</sup>.

« il ne coupe point les tailles nettement et vivement comme il faut, qui  
 « plus est, il les rend toutes barbeles, d'où il s'ensuit qu'elles pochent  
 « toujours à l'impression; d'ailleurs, les contre-tailles faites avec le  
 « burin paroissant blanches à l'épreuve, ne sont pas recevables; d'un  
 « autre côté, la pointe à graver ne peut couper et enlever facilement  
 « le bois debout, à cause de la force du fil qui l'entraîne toujours en  
 « dessous des tailles, malgré toutes sortes de précautions: ainsi, cette  
 « méthode ne peut être estimable, de quelque façon qu'on prétende  
 « l'exécuter, et elle n'est que trop réfutable par elle-même ».

Que dirait aujourd'hui Papillon, s'il lui tombait sous les yeux une vignette sur *bois debout*, exécutée par Bewick, Harvey ou J. Tompson?

1 Je citerai avec plaisir un nom déjà bien cher aux amis des arts, M. Tony-Johannot, dont le talent si remarquable a beaucoup contribué à nationaliser en France ce genre de gravure.

La reconnaissance m'impose aussi le devoir de citer notre estimable



Mais, sans parler ici de la facilité d'intercaler les planches en bois dans le texte d'un ouvrage, de l'économie, de la propreté, de la rapidité de l'exécution, de la quantité d'épreuves qu'on peut obtenir d'une forme, je dois signaler, comme une des causes de la prospérité de ce genre de gravure, l'avantage non moins grand de son application au procédé de la polytypie, procédé qui consiste à multiplier l'empreinte du dessin en la transportant du bois sur une planche de composition métallique. Cette opération a, du reste, beaucoup d'analogie avec la stéréotypie.

Un fait bien digne de remarque, c'est que le procédé de la stéréotypie, qu'on croit avoir été pratiqué à Paris vers la fin du dix-septième siècle, n'ait pas été appliqué plutôt à la reproduction des planches en bois. Ce moyen était tout-à-fait inconnu au graveur Papillon, qui n'eût pas manqué de le décrire. Cependant, le siècle dernier vit naître diverses tentatives plus ou moins heureuses, qui vinrent se réunir et se fondre, pour ainsi dire, dans la grande entreprise des assignats.

La première émission qui fut faite de ce papier-monnaie nécessita la gravure de trois cents planches en taille-douce, portant le médaillon de la tête du roi. Les assignats furent répandus dans le public, la cupidité ne tarda pas à les contrefaire. L'examen des assignats contrefaits et des procédés employés pour y parvenir, démontra que le premier contrefacteur d'assignats était le gouvernement lui-même, puisque, hors la première planche dont on se servait, toutes

et savant confrère M. E.-H. Langlois, professeur de l'Académie de peinture et de dessin de cette ville. Les conseils éclairés de cet habile artiste ont dirigé mes essais dans la gravure en bois. Qu'il me soit permis de consigner ici un témoignage que sa modestie recusera peut-être; c'est que la libéralité avec laquelle il communique sa science, son talent si original et si varié, a puissamment contribué aussi à ranimer dans notre ville le feu sacré de la science et des beaux-arts.



les autres n'étaient que des imitations et des copies plus ou moins fidèles. Il était en effet impossible d'arriver à une identité parfaite, si l'on était obligé d'imiter une seule fois. Cette identité ne pouvait avoir lieu qu'autant que les planches ou formes seraient toutes le produit d'une planche ou type unique multiplié autant de fois que le nombre des exemplaires à obtenir l'exigerait.

Cette importante fabrication, confiée à des artistes et savants distingués, arriva, après des tentatives bien différentes, au point d'identité qui seul pouvait calmer les craintes justement fondées que la première émission avait fait naître.

En effet, Messieurs, le procédé le plus simple employé alors pour arriver à la reproduction du type en relief, était parfaitement semblable à celui de la fonte des caractères d'imprimerie, avec cette différence que, pour le polytypage, l'opération s'exerçait sur une plus grande surface, et qu'au lieu d'être en métal le moule ou la matrice ne pouvait se former qu'au moyen d'une espèce de plâtre durci et entièrement dégagé d'humidité. Ainsi préparée, cette matière, quoique fragile, pouvait, par un choc vertical, s'appliquer sur le métal en fusion, et donner une reproduction parfaite du type gravé. Depuis la fabrication des assignats cet art s'est encore perfectionné, et l'on obtient aujourd'hui, avec assez de facilité, à l'aide de l'alliage métallique connu sous le nom de *Darcet*<sup>1</sup>, des matrices plus solides des formes que l'on veut multiplier.

<sup>1</sup> La composition métallique qui porte le nom du savant distingué à qui nous la devons, se compose de huit parties de bismuth, cinq de plomb et trois d'étain : elle se fond dans l'eau bouillante, c'est-à-dire au 93<sup>e</sup> degré du thermomètre centigrade.

Je dois le dire pourtant, plusieurs établissements ont déjà abandonné, en y substituant une autre matière, l'emploi de ce métal, à cause de son peu de solidité et de la difficulté d'obtenir des *clichés* exempts de soufflures.

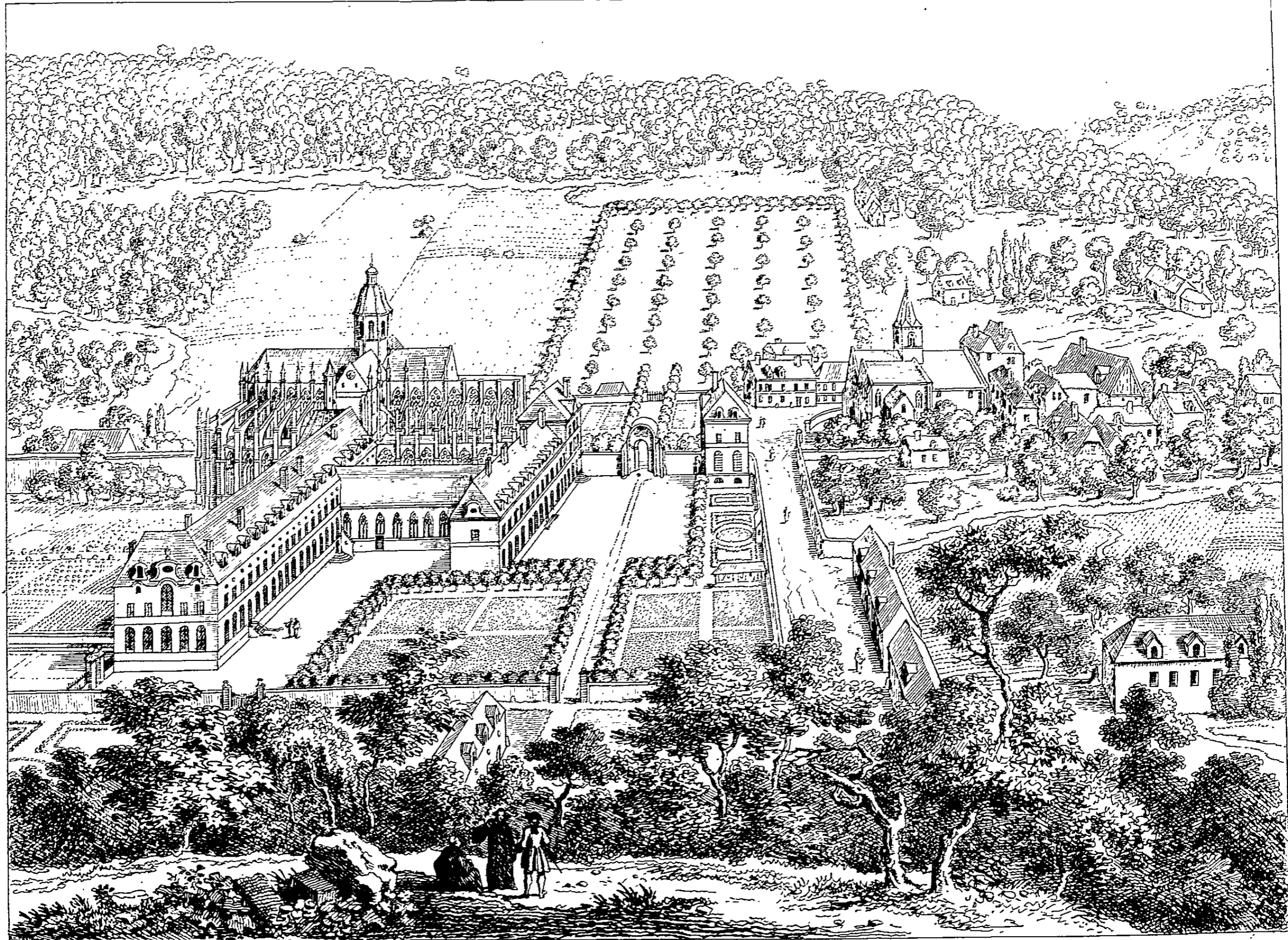
Ce procédé assure donc à la gravure en bois un avantage immense de durée sur les autres procédés inventés pour la reproduction d'un dessin ; car, de chaque type en bois, à l'aide de ce moyen, on peut obtenir un certain nombre de matrices ; chaque matrice peut, à son tour, produire un nombre beaucoup plus considérable de *clichés*. Ce dernier résultat, qui est la reproduction identique du type primitif, pouvant fournir à peu près, sous la presse de l'imprimeur, pour chaque cliché seulement, environ cent mille épreuves, on conçoit qu'une seule planche gravée aura servi à donner un nombre presque incalculable d'exemplaires, sans que la pureté du type en bois en paraisse sensiblement altérée<sup>1</sup>. Tant d'avantages réunis, et l'espèce de faveur dont le nouveau procédé de gravure sur bois paraît entouré, n'ont pu toutefois, jusqu'à ce jour, parvenir à procurer à nos graveurs dans ce genre le succès et la vogue dont les artistes anglais sont en possession. Mais cela tient à des difficultés tout-à-fait étrangères au mérite des artistes, difficultés qu'une persévérance soutenue fera, n'en doutons pas, disparaître. Alors l'Angleterre ne fournira plus, comme aujourd'hui, les gravures d'ouvrages imprimés à Paris ; mais, pour cela, il faut aux artistes français des encouragements, la prospérité publique et la paix. Ces importantes conditions une fois remplies, nul doute que la xilographie n'atteigne un haut degré de splendeur ; ce que ferait prévoir seule cette soif de jouissances nouvelles si naturelle à l'homme, soif si ardente, si fébrile chez les générations actuelles. D'ailleurs, Messieurs, la gravure supplée depuis long-temps à l'iné-

<sup>1</sup> Pour donner ici une idée de la quantité d'épreuves qu'une seule forme en bois peut fournir, sans le secours du polytypage, sous la presse de l'imprimeur, je citerai la vignette gravée par J.-M. Papillon, en 1775, pour le *Mercur* de France. Cette vignette, imprimée comme *specimen* dans son ouvrage sur la gravure en bois, avait tiré, avant qu'il s'en servît pour lui-même, plus de quatre cent cinquante mille épreuves. Toutes les tailles sont encore fort distinctes.

galité des fortunes ; les belles productions des peintres et des sculpteurs ne peuvent convenir qu'à l'ornement des palais ; mais si les tailles-douces des grands maîtres paraissent, à cause de leur prix élevé, exclusivement réservées à la haute bourgeoisie, la gravure en bois a pénétré jusque dans la modeste chaumière ; perfectionnée comme elle nous paraît susceptible de l'être, un jour (j'en ai l'espoir du moins) nous la verrons lutter dans les grandes compositions avec ses rivales<sup>1</sup> ; en attendant, elle va sous mille formes, et en présentant les sujets les plus divers, satisfaire tous les goûts, toutes les imaginations, soit qu'elle retrace l'aventure périlleuse ou galante d'un preux du moyen âge, ou quelque trait de la légende dorée ; soit qu'elle offre la vénérable image de la céleste madone, ou enfin, ce qui est à l'ordre du jour, une scène d'élection.

1 Déjà les productions des artistes xilographes anglais peuvent soutenir sans désavantage la comparaison avec les plus belles planches en taille-douce. Une estampe de quatorze pouces de haut sur onze de large, gravée par Harvey et représentant l'assassinat de Sicinius Dentatus, prouve jusqu'à quel degré ce genre est susceptible de s'élever. Tout dans ce morceau est digne de fixer l'admiration des artistes. Lorsqu'on connaît ce chef-d'œuvre on est étonné que les graveurs français n'aient pas cherché à reculer les limites de la xilographie, qui est encore, pour eux, emprisonnée dans le cadre resserré de la vignette. Le succès d'une bonne estampe serait sans doute un pas immense vers l'émancipation de cet art, tandis qu'une vignette ordinairement imprimée sans soin, avec un texte dont elle n'est pas toujours l'accessoire obligé, est trop souvent soumise aux chances du débit de l'ouvrage auquel elle sert de frontispice, quand par bonheur elle n'est pas, dans son double emploi, *empâtée* sur la couverture.

---



E. B. G. et M<sup>lle</sup> Espérance Songlois del.

E. B. Songlois sculp.

*Vue de l'abbaye de Fontenelle ou de S<sup>t</sup> Wandrille  
et du village du même nom prise de la chapelle S<sup>t</sup> Saturnin*



---

# ESSAI

HISTORIQUE ET DESCRIPTIF

SUR L'ABBAYE

## DE SAINT-WANDRILLE ;

PAR M. E.-H. LANGLOIS,

DU PONT-DE-L'ARCHE.

---

---

Si quelque chose pouvait adoucir aux yeux de l'humanité l'âpreté des tableaux qu'offrent les premières phases de notre monarchie , ce serait sans doute les réunions spontanées de ces hommes pacifiques qui , fuyant une société avilie par la bassesse et désolée par la violence , s'enfonçaient dans la solitude pour y méditer sur un meilleur monde , et rallumer , à l'abri du cloître , le flambeau presque éteint des lumières.

Mais , s'il était facile à ces pieux émigrants de renoncer aux espérances du siècle , de mépriser les superfluités de la vie , souvent ils n'emportaient au sein de leur retraite , avec ces besoins , inséparables tyrans de notre frêle nature , qu'un grand courage et de nobles désirs. Un



miracle seul, alors, pouvait les investir des moyens compliqués, des ressources colossales qu'exigeaient la solennité de leur entreprise et la naturalisation de plusieurs centaines d'hommes au fond d'un désert inculte et sauvage. Ce miracle s'opérait<sup>1</sup>; les rois eux-mêmes volaient au secours de ces exilés volontaires, leur assuraient un vaste domaine, édifiaient leur temple et leur asile, les comblaient de dotations, d'immunités et de franchises. A l'exemple des monarques, les grands seigneurs s'empresaient de corroborer par des bienfaits, par des présents magnifiques, ces corporations naissantes, et les évêques manquaient rarement de les favoriser de tout leur pouvoir, immense alors, surtout lorsque, par le lieu de leur situation, ces établissements religieux relevaient de leur diocèse.

Le prélat ambitieux les voyait avec orgueil ajouter à l'importance de sa juridiction, augmenter le nombre de ses prérogatives<sup>2</sup>; celui qui marchait humblement dans la voie de l'Évangile, n'apportait pas moins de zèle à les porter, dans l'espoir de voir fleurir dans leur sein les

<sup>1</sup> Ces associations nombreuses n'étaient pas toujours, il est vrai, le résultat d'une opération collectivement et simultanément entreprise et dirigée vers une fin combinée d'avance; quelquefois un simple ermite devenait seul, et sans l'avoir prévu, la cause indirecte d'un grand établissement cénobitique: c'était quand son exemple, joint à l'impulsion du siècle, lui attirait beaucoup de compagnons qui venaient successivement, adoptant le même genre de vie, élever leurs cellules dans les environs de la sienne; lorsque ces hommes, animés d'un même esprit, se *régularisaient*, de leurs travaux secondés par les libéralités des grands, et souvent par les pieuses corvées du peuple, naissait le monastère.

<sup>2</sup> Un peu plus tard, et pendant fort long-temps, l'autorité des évêques sur les monastères fut exclusivement restreinte.

doctrines sacrées et les vertus qu'elles recommandent. Une pareille attente n'était jamais déçue. L'oisiveté, la débauche, l'ambition, la haine, l'avarice, l'égoïsme au cœur de glace, n'avaient point encore souillé de leur odieux cortège ces enceintes sacrées. Tout entiers à leurs devoirs, ces premiers solitaires n'abandonnaient la prière et l'étude que pour remplir le vœu de leur saint patriarche<sup>1</sup>, en se livrant avec ardeur au travail manuel. Il était pour eux l'antidote salutaire contre les maux réels et les illusions fâcheuses qui naissent de l'inaction corporelle et de l'ennui; il leur offrait dans une source nouvelle de richesses le garant de leur indépendance. Ainsi le monastère, foyer d'une industrie vivifiante, asile de la tendre charité, devenait le canal par lequel refluèrent sur une population esclave, misérable et dédaignée, des bienfaits émanés du trône et des consolations en tout genre.

Cette peinture, loin d'être flattée, serait même imparfaite si nous n'y ajoutions ce dernier trait : lorsque ces hommes utiles acquéraient de tels droits à la reconnaissance de leurs contemporains, ils prélevaient encore un tribut différent sur celle des siècles à venir. En effet (compensation trop inappréciée des désastres de ces âges ténébreux), quand le politique absurde, quand le guerrier féroce semblaient avoir pris pour devise : *Ruine et ravage*; *Construire, préserver et transmettre* était celle des laborieux, des persévérants solitaires. C'est en la mettant successivement en action qu'ils réussirent à frayer en silence la brillante carrière où, depuis le dernier Constantin, s'élançèrent tant d'hommes illustres dans les sciences et les arts, et particulièrement les écrivains

<sup>1</sup> Saint Benoît.

célèbres dont s'honore l'ordre auquel nous faisons allusion <sup>1</sup>.

« J'estime, dit Naudé (*Apologie des grands hommes accusés de magie*, 2<sup>e</sup> partie, pag. 346 et 347), qu'il est à propos de parler maintenant des religieux, et de monstrier quelle ingratitude ce nous est de reconnoître si mal l'obligation que nous leur devons auoir de la conseruation des lettres depuis le siècle de Boece, Symmaque et Cassiodore jusques enuiron la dernière prise de Constantinople, que l'on a commencé à les tirer hors des monastères, lesquels pendant tout ce temps-là auaient été comme les escholes publiques et chrestiennes, où non-seulement la jeunesse, mais aussi les hommes qui s'y vouloient addonner estoient instruits et enseignez en toutes sortes de lettres, de sciences et bonnes mœurs, jusques là mesme que, non contents de ce tant célèbre *quadriuium* des mathématiques qu'ils enseignoient outre ce que l'on monstre aujourd'huy dans les collèges, ils cultivèrent aussi tellement la médecine pratique et théorique, que les escrits d'Ægidius, Constantin Damascène, Joannitius, Pierre d'Espagne et Turisan, nous sont preuves assez suffisantes combien ils estoient versés en icelle; de sorte qu'il me seroit facile de respondre à ceux qui les accusent de rudesse et d'ignorance, si je n'aimois mieux porter le remède où il en est le plus de besoin, etc., etc. »

C'est surtout par le soin qu'ils prirent de nous conserver les monuments de la littérature payenne que les anciens moines se rendirent véritablement dignes des éloges de la postérité, car ces éloges, il fallut quelquefois, pour les mériter, oser être chrétien et, pour employer cette expression de saint Jérôme, *cicéronien* en même temps. Ces deux qualites, en effet, étaient incompatibles au jugement d'une foule de personnages que l'église écoutait comme ses oracles : saint Ouen, par exemple, sous les auspices duquel s'éleva l'abbaye de Fontenelle, saint Ouen réforma les mœurs encore entachées d'idolâtrie, propagea la connaissance et la pratique de l'Évangile; mais il proscrivit aveuglément, il faut le dire, le goût de la littérature antique. Écoutons le parler lui-même :

« Quid Pithagoras, Socrates, Plato et Aristoteles, nobis philosophando consulunt? Quid sceleratorum nenix poetarum, Homeri videlicet, Virgilii et Menandri, legentibus conferunt? Quid inquam, Sallustius, Herodotus et Livius. gentilium textendo historias christianæ prosunt familiæ? Quid Lysias, Gracchus, Demosthene et Tullius, arti oratoriæ insistendo, Christi puris atque præclari

Tel fut, dans nos siècles de fer, l'âge d'or de la vie cénobitique ; tels furent ces hommes antiques qu'une injuste prévention confondit, sans distinction d'époques, de règle et de mœurs, avec ceux que trop souvent une existence inutile et scandaleuse fit qualifier avec raison de membres parasites du corps social, et comparer comme tels *au ventre gourmand et paresseux*.

On ne se contenta pas d'épuiser sur les moines de tous les temps les traits du ridicule ; la haine, cherchant avidement dans leurs propres chroniques matière à les avilir, divagua jusqu'à diriger contre eux l'allégation des coupables excès à l'expiation desquels ils durent souvent une partie de leurs richesses. Eh ! qu'importe, après tout, que le crime puissant, mais bourrelé par les terreurs d'un éternel châtiment, ait cherché jadis des accommodements ou sa réconciliation avec le ciel en fondant des monastères ! Ces établissements philanthropiques en furent-ils moins utiles, surtout dans leur origine ? Le plus grand nombre en fut-il moins honoré par les vertus sans tache et la piété calme et désintéressée de leurs fondateurs ?

Ainsi brilla cette auguste Saxonne, que sa douce innocence, encore plus que ses charmes, éleva de l'esclavage

« possunt comparare doctrinis ? Quid Flacci, Solini, Varronis, « Democriti, Plauti et Ciceronis, aliorumque solertia, quos enumerare « supervacaneum puto, nostras juvat utilitates. » (*Vita S. Eligii*, auct. Audoeni, prologus.)

Dans les IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles, la calligraphie, presque exclusivement pratiquée par les moines, propagea considérablement les œuvres des prosateurs et des poètes antérieurs à Constantin I<sup>er</sup>, dont s'enrichirent les bibliothèques d'un grand nombre de cathédrales et de monastères. Mais, lors de ce retour vers les auteurs profanes, on n'avait plus, dit le savant abbé Le Bœuf, comme sous Charlemagne, d'Alcuin dont la présence obligeât encore de les lire en secret.

au trône des Francs, et dont d'imbéciles légendaires firent, dans une fable célèbre par son absurdité même, une mère dénaturée ; sainte Bathilde enfin <sup>1</sup>.

Épouse du plus indolent des monarques, ce fut réellement sous les auspices de cette princesse, douée d'une ame énergique et d'une piété active, que le règne de Clovis II l'emporta sur celui de Dagobert I<sup>er</sup>, pour le grand nombre de fondations religieuses. Entre les abbayes fameuses datant de cette époque, on doit distinguer surtout Chelles, Corbie, et en Normandie Jumièges<sup>2</sup> et Fontenelle, dont nous allons spécialement nous occuper, qui s'honoraient, avec beaucoup d'autres, d'avoir Bathilde pour fondatrice, ou de tenir de sa main royale les principes essentiels de leur splendeur temporelle <sup>3</sup>.

Parmi ces divers monastères, celui qui fait l'objet de ce récit brille d'un éclat particulier dans l'histoire. Sous le rapport des études, principalement, il s'acquit une réputation que peu d'autres ont égalée, qu'aucun autre ne surpassa. L'abbaye est à peine créée que les lettres y fleurissent ; une bibliothèque nombreuse et choisie s'y forme tout à coup par les soins de son premier abbé, saint Wandrille, dont elle prendra bientôt le nom. La jeunesse y accourt de toutes parts, et remplit ses écoles. Elle fournit de grands personnages de tous genres : tels furent Généfion et Lambert, qui

<sup>1</sup> Voyez ma *Notice sur le tombeau des éternés de l'abbaye de Jumièges*, lue à la séance publique de la Société libre d'émulation de Rouen; 1824, in-8<sup>o</sup>, figures.

<sup>2</sup> M. C.-A. Deshayes a publié une histoire complète de cette abbaye, avec figures. Nous croyons pouvoir signaler cet ouvrage comme intéressant sous beaucoup de rapports.

<sup>3</sup> Bathilde Baudour ou Baultheur, *Baltechildis* ou *Bathildis*, mourut le 30 janvier 685, âgée de cinquante-cinq ans. Elle fut canonisée par le pape Nicolas I<sup>er</sup>, dont le pontificat dura depuis le 24 avril 858 jusqu'au 13 novembre 867, époque de sa mort.



sortirent de son cloître pour monter sur le siège épiscopal de Lyon ; tel fut surtout Ansbert, qui mérita de succéder à saint Ouen sur celui de Rouen. Ce fut de Fontenelle que sortit Wulfranc, accompagné de plusieurs religieux, pour aller prêcher l'Évangile aux Frisons. C'est au savant Anségise, abbé de ce monastère au neuvième siècle, que nous devons le premier recueil qui ait été fait des *Capitulaires* de Charlemagne et de Louis-le-Débonnaire. C'est encore des murs élevés par saint Wandrille que sont arrivées jusqu'à nous les seules annales locales, antérieures à l'établissement des hommes du Nord dans notre province, ce précieux *Chronicon Fontanellense*, publié pour la première fois par dom Luc d'Achery, et que ne sauraient trop feuilleter les amis de notre histoire<sup>1</sup>.

Enfin les moines de Fontenelle eurent l'avantage de contribuer peut-être les premiers de la France aux progrès de la calligraphie. Ce furent eux qui travaillèrent le plus efficacement au perfectionnement de la *minuscule caroline* ou carlovingienne, qui fraya le chemin aux caractères de l'imprimerie, et du renouvellement de laquelle l'honneur appartient à Charlemagne, quoiqu'on eût commencé à la

<sup>1</sup> Pour tout ce qui regarde l'histoire littéraire de Fontenelle depuis sa fondation jusqu'au commencement du dixième siècle, voyez le mémoire de M. Théodore Licquet, intitulé : *Recherches sur l'histoire religieuse, morale et littéraire de Rouen, depuis les premiers temps jusqu'à Rollon* ; mémoire couronné par la Société d'émulation de Rouen, dans la séance du 9 juin 1826. Cet ouvrage, écrit d'un style élégant et rempli d'érudition, présente, malgré l'exiguité voulue de son cadre, une peinture extrêmement curieuse des temps de notre histoire, sur lesquels la disette ou l'influence des anciens écrivains avaient laissé se répandre le plus d'obscurité. La vive lumière que font jaillir sur les événements, les mœurs et le génie de ces siècles reculés, le discernement délicat et les savantes recherches de l'auteur, dont nous déplorons la perte récente, n'est pas son moindre titre aux éloges qui lui sont dus pour la manière heureuse dont il a su remplir sa pénible tâche.



rectifier dès le règne de Pepin , et même un peu auparavant <sup>1</sup>.

Quel que soit , dans l'intérêt de la science , le résultat des travaux des hommes studieux nés parmi nous qui désirent contribuer à l'illustration de notre province , en éclairant son territoire du flambeau de l'archéologie , on ne doit pas moins applaudir au sentiment qui les dirige. Ce n'est point une vaine curiosité qui les anime , c'est ce respect , c'est cet amour inné du pays où nous venons au jour. Qui oserait affirmer que le plus magnifique des édifices de la Grèce et de Rome , en le supposant encore debout et sous nos yeux , excitât dans nos ames ces émotions touchantes , ces affections de famille , si je puis le dire , que nous inspire la vue de nos monuments nationaux ? Non , j'en suis certain , cette parité de sentiments serait impossible. La gloire des beaux siècles de Périclès et d'Auguste nous est entièrement étrangère. Elle ne peut réfléchir aucun éclat de notre existence politique , et nous réclamons , au contraire , comme notre patrimoine , tout ce qui nous rappelle que Charlemagne et saint Louis furent français comme nous.

Le berceau de notre ancienne architecture fut entouré des ténèbres de la barbarie , je le confesse ; mais quand il serait vrai que le style , improprement appelé gothique , ne connût , pour tenir le langage de ses dépréciateurs , d'autres principes que ceux d'une imagination désordonnée , ne mériteraient-ils aucun tribut d'éloge , ces vieux artistes dont l'habile audace introduisit dans nos temples cette combinaison d'effets mystérieux comme nos dogmes sacrés , ces formes légères comme l'air où nous les voyons s'élancer ,

<sup>1</sup> *Dictionnaire raisonné de diplomatique* , par dom De Vaines . tome I , p. 453 , verbo Écritures ; et l'*Hist. littér. de la France* , t. IV , p. 20.

ces proportions grandes, vastes, majestueuses comme l'idée du souverain Être ?

Puisque la main des hommes a opéré sur nos anciens monuments des ravages que les siècles n'auraient pu produire; puisque, au lieu de ces masses vénérables auxquelles, de nos jours et sous nos yeux, l'ignorance n'a pas craint d'appliquer le fer et le feu, nous ne retrouvons plus que des ruines chancelantes et des débris épars, l'archéologie doit en consacrer le souvenir, et le burin en retracer les modèles. L'antique église de Saint-Wandrille, par son état de dévastation, réclamait plus impérieusement qu'aucune autre nos investigations laborieuses; puissent-elles consoler les antiquaires et les artistes de la chute totale de cette basilique<sup>1</sup> !

Il n'en est pas ainsi des bâtiments claustraux; l'importance, la solidité, la beauté de leurs masses, la vaste étendue des pièces nombreuses dont ils sont composés, doivent en faire une propriété trop précieuse dans un département manufacturier comme le nôtre, pour que nous puissions craindre de les voir bientôt grossir l'amas de ruines dont ils sont entourés. Nous présageons avec plaisir que leur conservation sera le garant de celle du réfectoire et du cloître, les seuls édifices gothiques restés à peu près intacts dans ce magnifique monastère, dans lequel nous allons enfin introduire nos lecteurs.

<sup>1</sup> Depuis 1825, époque à laquelle nous avons, ma fille et moi, dessiné et gravé les planches de cet Essai, la ruine de l'église a marché avec une rapidité telle, qu'il ne reste, dit-on, aujourd'hui, de ce beau monument, que des tas de pierre et d'informes débris.

FONTENELLE était sans contredit un des monastères les plus illustres de l'ordre de Saint-Benoît, et même de l'Europe chrétienne, et nos fastes historiques en ont, depuis un grand nombre de siècles, consacré la célébrité<sup>1</sup>. Si j'ai, dans mon texte, ajouté à mes propres observations beaucoup de documents relatifs à l'histoire monumentale de Saint-Wandrille, puisés dans les manuscrits de sa propre bibliothèque, c'est dans la persuasion que ce n'est que par l'intervention réciproque de la plume et du pinceau, qu'on parvient souvent à conserver l'idée complète d'un objet qui n'est plus.

Comme il n'est point question de retracer ici l'histoire ecclésiastique de cette abbaye, mais les observations et les faits qui se rattachent à la structure de ses édifices les plus remarquables, je passerai rapidement sur les événements antérieurs au treizième siècle, époque de la construction de la basilique actuelle<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> En dessinant, d'après nature, en 1825, la vue générale de Saint-Wandrille dont nous offrons la gravure, nous n'avons eu d'autre restitution à faire que celle de l'église, d'après les ruines de cet édifice et les planches du *Monasticon Gallicanum*, dont nous allons bientôt parler.

<sup>2</sup> Les ouvrages que j'ai principalement consultés dans mon travail, sont les manuscrits suivants, provenant de Saint-Wandrille même, et conservés à la bibliothèque publique de Rouen, dans la classe de ceux qui concernent spécialement la Normandie :

*Historiæ Fontanellensis compendium*, n. 101.

*Le Sanctuaire de la sainte et royale Abbaye de Fontenelle*, n. 105.

*Le Trisergon de la sainte Abbaye de Fontenelle*, par dom Alexis Breard, n. 109.

*Traité des hommes illustres de la très sainte et très royale Abbaye de Fontenelle*, n. 112.

*Histoire de l'Abbaye de Saint-Wandrille, depuis l'introduction de la réforme*, n. 115.

L'origine de ce monastère, le plus ancien de la Normandie après celui de Saint-Ouen de Rouen, remonte à la onzième année du règne de Clovis II, règne malheureux, et pourtant si fécond en grands établissements du même genre. Le fondateur de celui-ci, saint Wandrille (*Wandregisilus*), était originaire de Verdun. Issu de parents illustres, descendu même des rois de France par une de ses aieules, Blithide, fille de Clotaire I<sup>er</sup>, malgré les honneurs que lui promettaient son mérite et sa naissance, ce pieux personnage résolut de renoncer au monde pour se consacrer à Dieu. Dans ce dessein, il choisit, à sept lieues de Rouen, à trois quarts de lieue de Caudebec, et non loin de la rive droite de la Seine, un bois dépendant du désert de Jumièges, et portant alors le nom de *Bothmar* ou *Bothmari*<sup>1</sup>. Ce fut au fond d'un vallon de cette sauvage retraite que Wandrille érigea son nouveau monastère, en 684<sup>2</sup>, sous le titre de Saint-Pierre<sup>3</sup>. Outre la principale église du nom de cet apôtre, à laquelle il donna, dit-on, deux cent quatre-vingt-dix pieds de long sur trente-sept de large (grandeur peut-être exagérée), il en construisit encore deux autres, dont il dédia la première à saint Laurent, la deuxième

<sup>1</sup> Le texte porte *Bothmariacas*, mais il paraît qu'il faut lire *Rothmariacas*, du nom de Rothmarus, qui avait reçu ce lieu de la munificence royale. Cette observation est de M. A. Lefevost, qui pense que le nom de la forêt de Roumare se rattache à la même étymologie.

<sup>2</sup> Suivant le *Gallia Christiana*. — Selon dom Breaud, *Triserg.*, page 731, ce saint en jeta les fondements le 1<sup>er</sup> mai 645.

<sup>3</sup> Une multitude d'autres grands monastères, élevés vers la même époque, furent également dédiés au prince des apôtres. Cela tenait peut-être, non moins à la vénération particulière que l'on avait pour ce bienheureux, qu'à l'influence prodigieuse que le Saint-Siège exerçait déjà sur toute la chrétienté.

à saint Pancrace , puis y plaça des reliques de ces deux martyrs, qu'on lui avait apportées de Rome. Dans les actes les plus anciens de ces temps , l'abbaye est quelquefois appelée du nom de ces deux saints ; mais on lui donnait bien plus communément celui de *Fontanella* ou *Fontinella*, à cause du ruisseau sur lequel elle est assise , et qui prend sa source à cinq cents pas du monastère , près du sol où s'élevait la chapelle de Caillouville. Une quatrième église fut encore érigée par le même fondateur : c'était celle de Saint-Paul , que D. Alexis Bréard appelle , dans son *Triser-gon de Fontenelle* , le *Sancta sanctorum* du monastère.

En effet , dans cette dernière , détruite par les religieux eux-mêmes dans le siècle passé , malgré la vénération que le peuple conservait pour elle , on avait déposé les dépouilles mortelles de saint Wandrille même , celles de saint Ansbert , le quatrième de ses successeurs , devenu depuis archevêque de Rouen , enfin les corps de saint Wulfran et de saint Erembert , qui , de simples religieux de Fontenelle , furent élevés aussi aux plus hautes dignités ecclésiastiques. En 704 , saint Bain ( *Baynus* ) , sixième abbé de ce monastère et évêque de Téroouanne , translata les trois premiers dans la grande église , et les ossemens du fondateur furent remplacés , dans le tombeau qu'ils occupaient , par ceux de saint Erembert.

Ces premiers temples , renfermés probablement dans l'enceinte primitive de Fontenelle , ne furent point les seuls qu'éleva la piété de ces antiques cénobites. Bientôt ils s'entourèrent encore des églises de Saint-Amand de Goville , de Saint-Saturnin , de Saint-Michel , devenue depuis église paroissiale , et construite des matériaux romains de *Julio-bona* , aujourd'hui Lillebonne ; enfin , de celle de Notre-Dame de Caillouville , devenue dans la suite la plus curieuse sous le rapport de l'art.

Nous pourrions citer encore , en nous éloignant plus ou

moins de Fontenelle, beaucoup d'autres fondations religieuses, églises, chapelles, léproseries, qui faisaient également partie de ses dépendances. Mais il en était une à laquelle nous devons une mention toute particulière, en raison de sa proximité de cette illustre abbaye dont elle était en quelque sorte la fille, et qu'elle égala peut-être par l'importance de ses édifices.

C'était le monastère de Belcinac, élevé dans l'île de ce nom située jadis au milieu de la Seine, un peu au-dessus de Caudebec. Cette île, dont l'étendue était, au septième siècle, de trois milles pas de long sur quinze cents de large, fut donnée par le roi Thierry, fils de Clovis II et de Bathilde, à saint Condède, religieux de Fontenelle. Ce pieux solitaire y fonda le monastère dont nous venons de parler, et trois églises, dont il consacra la première à la sainte Vierge, la seconde à saint Pierre, et la troisième à saint Valery. En 675, le saint fondateur fit, à l'abbaye de Fontenelle, le don de l'île et du monastère de Belcinac. Cette donation, confirmée par le même roi Thierry, le fut encore plusieurs siècles après par Philippe-le-Long, en 1319, et par le roi Jean, n'étant alors que duc de Normandie, en 1349.

Depuis, Belcinac fut entraînée par les flots : terres, églises, monastères, tout disparut, tout fut englouti dans les gouffres du fleuve. Image frappante du néant des grandeurs et des vicissitudes de la vie !

Aujourd'hui, l'esquif naufragé repose au fond de l'abîme, sur les ruines inconnues de ces voûtes audacieuses, de ces faîtes altiers qui semblèrent si long-temps suspendus dans les airs. En 1641, l'île reparut au-dessus de l'onde, mais hideuse et nue comme la mort. Le soleil ne devait plus vivifier ses plages désolées : la *barre*<sup>1</sup>, son antique et

<sup>1</sup> La *barre* est un flot terrible qui, se prolongeant d'une rive à l'autre, remonte périodiquement la Seine à contre-courant avec un



indomptable ennemie , la détruisit et la submergea de nouveau.

Dans les premiers temps de sa fondation , Fontenelle comptait jusqu'à trois ou quatre cents religieux. Plusieurs de nos monarques et leurs royales épouses, la plupart de nos ducs, les comtes d'Evreux et d'autres grands personnages, la comblèrent successivement de bienfaits, dont elle fit long-temps le plus saint, le plus honorable emploi. « Ce « monastère, dit Noël dans ses *Essais sur le département* « *de la Seine-Inférieure*, était siège d'instruction pour les « lettres et la musique. C'est dans son enceinte que Théo- « doric, fils de Childéric, dernier roi de France de la dynas- « tie mérovingienne, termina ses jours. Ecole pour la jeu- « nesse, retraite pour la vieillesse, asile de ce qu'il y avait « alors de beaux-arts et de sciences, tout cela se trouvait à « Fontenelle, avant que le relâchement de la discipline « monastique, l'oubli des mœurs qui en fut la suite, la soif « des honneurs, des titres et des privilèges, eussent rem- « placé la ferveur exemplaire, la vie simple et laborieuse

fracas et des mugissements épouvantables jusqu'aux approches de Rouen. Peu sensible dans la plupart des marées, aux époques de la pleine et de la nouvelle lune, surtout au temps des équinoxes, cette vague redoutable pousse, renverse ou détruit dans sa course impétueuse tout ce qui lui oppose quelque résistance. Les *Études de la Nature*, de Bernardin de Saint-Pierre, offrent une peinture admirable de ce phénomène, qu'ont aussi parfaitement décrit MM. F. Rever, correspondant de l'Institut, et Morlent; le premier, dans un de ses ouvrages intitulé : *Voyage des élèves de l'École centrale de l'Eure*, et le second, dans son *Histoire du Havre et de ses environs*. Tel est le fléau qui détruisit jadis les autels élevés par le pieux Condé. « On a « demandé dernièrement si les écueils voyageurs qui embarrassent le « passage de Quillebeuf ne seraient pas les débris submergés de l'île de « Belcinac, cherchant à se réunir encore à la surface des eaux. » (T. Licquet, ROUEN, *Précis de son histoire*, etc. Frère, libr.-édit. Paris, 1827. In-8°, p. 281.)

« des premiers temps. » Dans ce passage, l'auteur oppose évidemment l'état florissant de Fontenelle, sous Charlemagne et plusieurs de ses successeurs, à quelques époques bien moins brillantes de ses annales, et surtout à l'abjection profonde dans laquelle ce monastère était tombé à l'époque de la Ligue. Au reste, il fut, dans son âge d'or, regardé comme un *véritable sanctuaire*, et plusieurs écrivains ecclésiastiques lui déférèrent jadis ce titre, que le P. Duplessis justifie, en remarquant que dix-huit de ses abbés, et dix ou douze de ses religieux, eurent anciennement un culte public dans l'église et des temples consacrés en leur honneur.

Il serait facile, quand même nous manquerions de documents à cet égard, de se figurer, d'après la quantité d'édifices religieux groupés autour de la basilique de Fontenelle, la complication, l'importance et l'étendue de ce premier monastère. De cet immense amas de constructions antiques, il ne restait, dans le siècle dernier, rien de visible qui fût antérieur à l'an 1250, que la chapelle de Saint-Saturnin et quelques vestiges de l'église de Saint-Laurent, bâtie par saint Wandrille; encore ces derniers étaient-ils presque inaperçus dans l'enceinte de l'avant-dernier logis abbatial, situé au nord de l'abside de la principale église.

Il est vrai que, plusieurs fois engloutie sous ses ruines, plusieurs fois Fontenelle s'était relevée sous des formes toujours nouvelles. Mais la main destructrice des années avait eu moins de part à ces diverses métamorphoses que les ravages de l'incendie et la brutale furie des hommes du Nord.

Parcourons rapidement cette triste série d'événements. En 754, les flammes ayant, par une funeste négligence, consumé la grande église de Saint-Pierre, le roi Pépin la fit relever en 756, pendant le gouvernement de Gui II, quatorzième abbé. En 842, le monastère allait être détruit

par les Normands, si saint Foulques, vingt-unième abbé, ne l'eût, au poids de l'or, racheté de ces barbares : *Extinxit faces*, dit un historien de l'abbaye, *quas œdibus Fontanellæ Dani jam inferebant*. Louis, un de ses successeurs, est forcé d'employer plusieurs fois le même moyen avec ces avides pirates. Mais, à leur quatrième irruption, en 862, cet abbé lui-même et ses religieux, emportant avec eux les reliques de tous leurs saints, ne trouvèrent de ressource que dans la fuite. Les Normands, trouvant Fontenelle sans moines et presque totalement dépouillée, s'en vengèrent en réduisant l'abbaye en cendres. En 960, le vénérable abbé Maynard, d'abord moine à Gand, releva ce monastère qui, depuis près d'un siècle, était enseveli sous ses ruines; mais l'église ne fut reconstruite, ou plutôt entièrement achevée qu'au commencement du onzième siècle, par l'abbé saint Gérard. On rapporte qu'en examinant dans l'église de Saint-Pierre, en 1009, les fondations des cryptes de l'ancienne basilique, pour en construire de nouvelles, il trouva le corps de saint Wulfran, sans la moindre corruption. Rien n'empêche de croire que la terre recèle aujourd'hui des vestiges curieux de ces antiques constructions.

Saint Gradulphe, successeur immédiat de saint Gérard, fit bénir, en 1033, l'église que ce dernier avait construite, par Robert I<sup>er</sup>, archevêque de Rouen. Ce fut dans cette circonstance solennelle, qu'outre le nom de Saint-Pierre qu'avaient porté les précédentes églises, celle-ci reçut le nom de Saint-Wandrille, qui n'a cessé de prévaloir depuis.

Nous arrivons à l'époque où cette basilique devait voir, dans sa structure, succéder aux pleins cintres, aux robustes et lourds piliers de l'architecture romane, les formes élancées du système gothique, et l'ogive qui constitue son principal caractère. Il est inutile de faire observer que

c'est de l'édifice mutilé depuis la révolution que nous allons maintenant parler.

### Eglise abbatiale.

Dans le cours de l'an 1250, un effroyable incendie détruisit de nouveau la grande église, sous le gouvernement de Pierre Mauviel. Cet abbé, assez mal traité par le P. Duplessis, dans son article de Saint-Wandrille, s'empessa néanmoins de travailler sans relâche à sa reconstruction. Constamment à la tête des ouvriers, il employait avec eux un langage au moyen duquel on est presque toujours sûr de stimuler les hommes, même dans les conditions plus élevées : « Courage, enfants, leur disait-il, la pierre vous manquera plutôt que l'argent ! » On a dit qu'en parlant de la sorte, Mauviel ne voulait que faire une espèce de calembourg allusif à son âge avancé et à son prénom. Que cela soit ou ne soit pas, le bon abbé se servait là d'une rude antithèse, s'il est vrai, comme on le prétend, que les carrières d'où l'on tirait les matériaux existent sur des montagnes voisines, mais presque encombrées aujourd'hui. Le temps ne m'a pas permis d'accepter l'offre qu'on m'a faite de m'y conduire. Cette vérification, qu'il sera long-temps encore possible de faire, n'est certainement pas sans intérêt pour le géologue et pour l'antiquaire.

Après la mort de Pierre Mauviel, arrivée en 1255, son successeur, le vénérable Geoffroy de Noitot, poursuivit avec la même ardeur la construction de la basilique, dont il fit élever le chœur, entreprise qui valut à sa mémoire le distique suivant, inséré dans un ancien Catalogue des abbés de Fontenelle :

Gaufridus sequitur quem movit adusto sæva :  
Atque novum fecit ædificare chorum.

Au commencement du seizième siècle , le prieur D. Guillaume Lavieille , administrateur zélé , excellent religieux , mais poète comme il y en a tant , parfuma de l'encens de ses vers la mémoire des saints et des autres personnages illustres de Saint-Wandrille. Sa muse prêta au réédificateur de l'abside sacrée le langage suivant :

Sous Pierre Mauviel, natif de Fontenelle  
 Et uraiment desiroux de la uie éternelle,  
 Le feu tout pétillant et aidé par le uent,  
 Le temple ayant brulé de ce très saint couuent,  
 Moy, Geoffroy de Noytot, poussé de révérence,  
 En rebatis le chœur avec telle despence  
 Qu'à peine en uoyait-on un seul en ce tems-là  
 Avec qui en hauteur de pareil il n'alla.

La crosse abbatiale ayant, en 1288, passé, par le décès de Geoffroy, dans les mains de Guillaume de Norville, Guillaume de la Douillie ou de la Double, successeur de ce dernier en 1303 ou 1304, fit bâtir la moitié de l'église, c'est-à-dire une partie de la croisée et la nef, avec l'aile du cloître qui s'y trouve contiguë du côté du nord. Il paraît que les travaux éprouvaient dès-lors de fâcheuses suspensions, puisque ce ne fut que vers la trentième année de son gouvernement, c'est-à-dire en 1331, que cet abbé fit ériger la belle et haute tour de pierre qui s'élevait au-dessus de la lanterne, au centre de la croisée. En 1631, époque de sa chute désastreuse, elle renfermait six cloches, dont la plus grosse avait été donnée en 1520 par le bon Jacques Hommet, dernier abbé régulier de Saint-Wandrille. Cette cloche portait sur son listel le quatrain suivant :

Je fus nommé par l'abbé Jacques.  
 Priez Dieu pour le pource Hommet ;  
 Mille D centz vingtz, ainsi que on met  
 Escript au cierge de Pasques.



D'après cette inscription, on peut regarder comme probable qu'avant 1554, époque où Charles IX décida, par l'ordonnance de Roussillon, que l'année commencerait désormais au 1<sup>er</sup> janvier, on avait coutume d'apposer sur le cierge pascal le chronogramme du nouvel an, soit pour en proclamer, soit pour en sanctifier l'avènement<sup>1</sup>.

Lors de l'écroulement de la tour, dans le dix-septième siècle, des six cloches qu'elle renfermait une seule ne fut pas brisée. Si ce fut celle à laquelle je viens d'accorder une mention particulière, elle était destinée à périr plus tard avec les sept autres qui retentissaient, avant la révolution, dans le dernier clocher de Fontenelle. Elles furent, suivant l'usage, rompues à la porte du couvent; et, ce que j'ai peine à croire quoique plusieurs témoins oculaires me l'aient unanimement affirmé, c'est que le plus volumineux de ces corps sonores résista une partie du jour, avec des mugissements épouvantables, aux énormes coups de masses

<sup>1</sup> Une nouvelle lecture des *Voyages liturgiques de France*, par le sieur de Moléon (Le Brun des Marrettes), m'a rappelé qu'on pouvait même regarder ce fait comme certain, l'auteur précité disant affirmativement, p. 318, que l'église de Rouen observait un fort ancien usage, consistant à attacher la table pascalle, écrite sur un beau vélin, à une grosse colonne de cire haute d'environ vingt-cinq pieds. Il rapporte ensuite l'inscription qui fut rédigée en quarante-huit articles pour l'année 1697, époque bien postérieure à l'édit de Roussillon. C'est une espèce de calendrier ecclésiastique et *historial* terminé par cette formule :

*Consecratus est iste cereus in honore Agni immaculati et in honore gloriosæ Virginis ejus genitricis Mariæ.*

Jean Beleth, dans son livre des *Divins Offices*, chapitre 108, parle de cette coutume en ces termes :

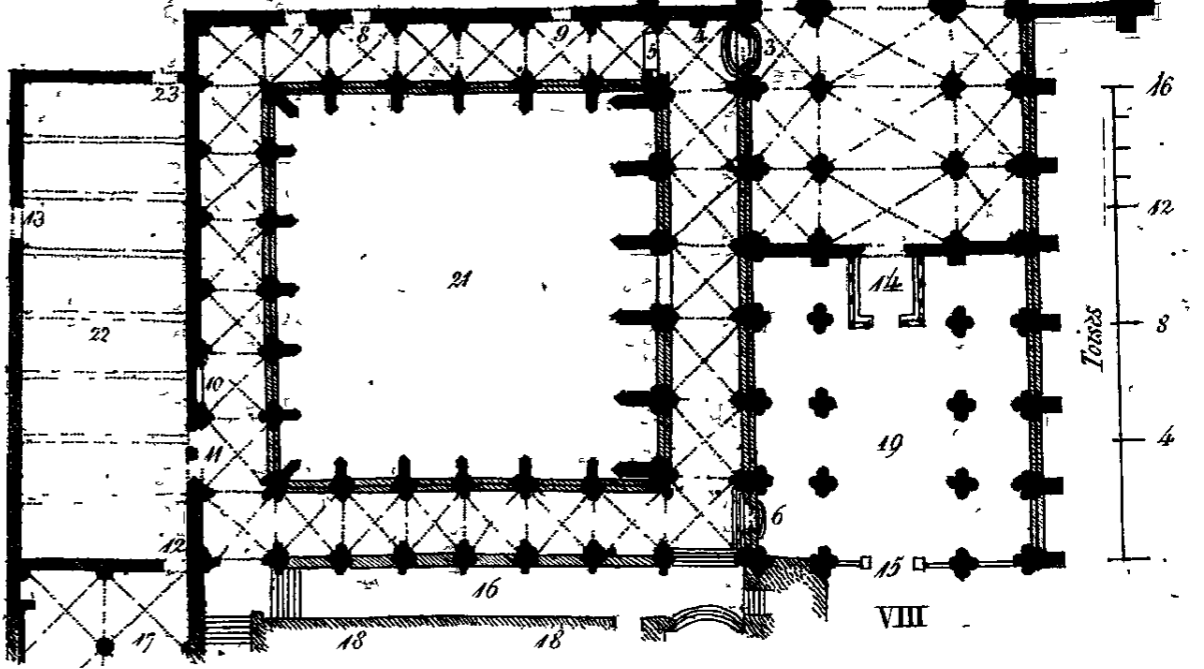
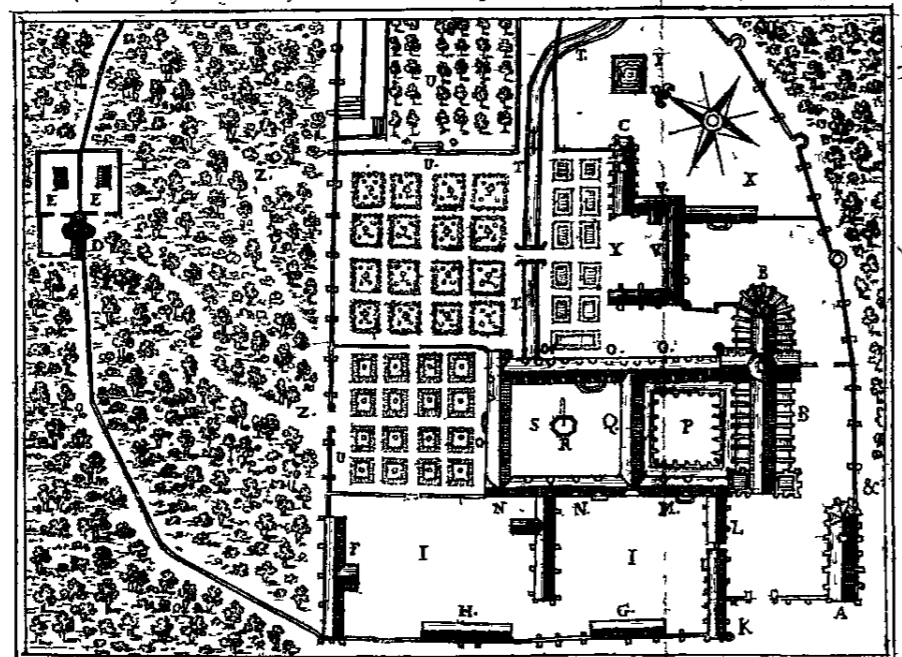
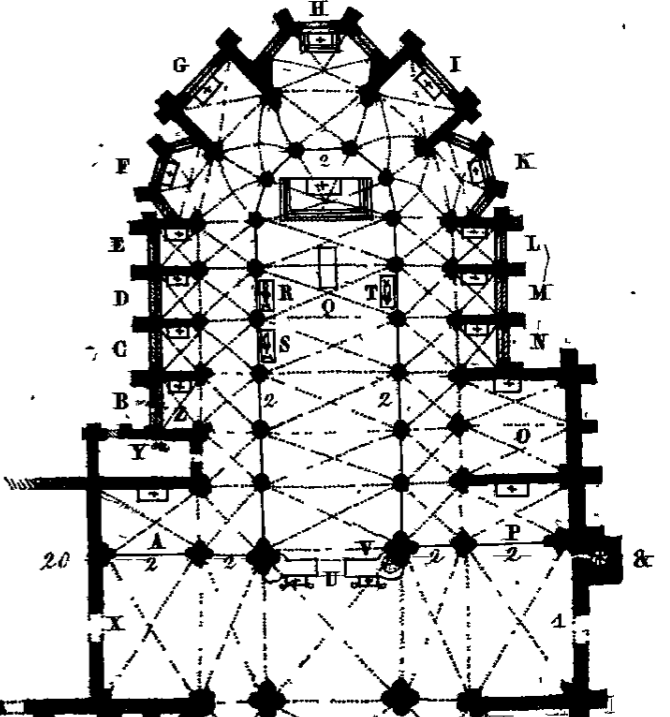
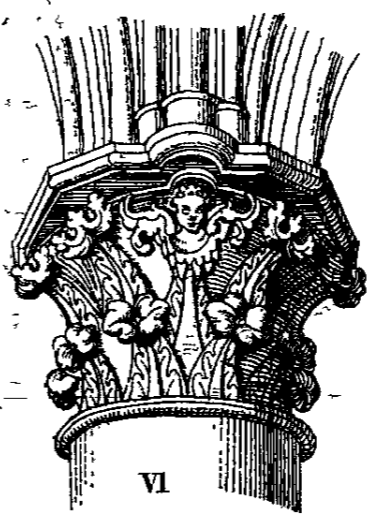
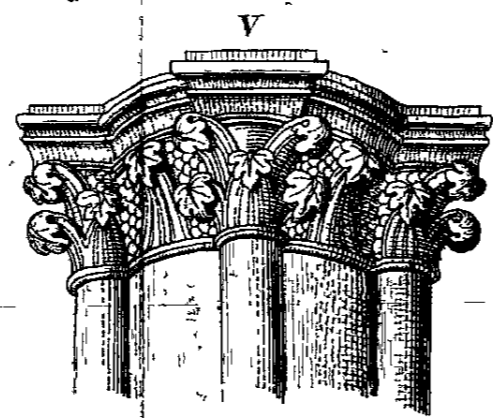
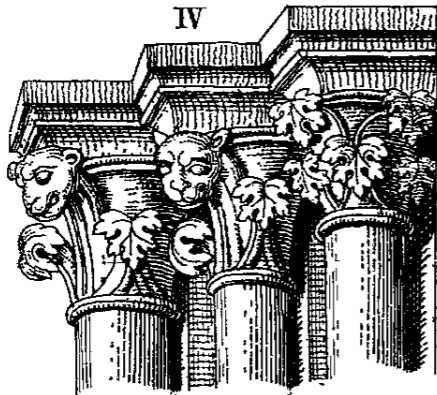
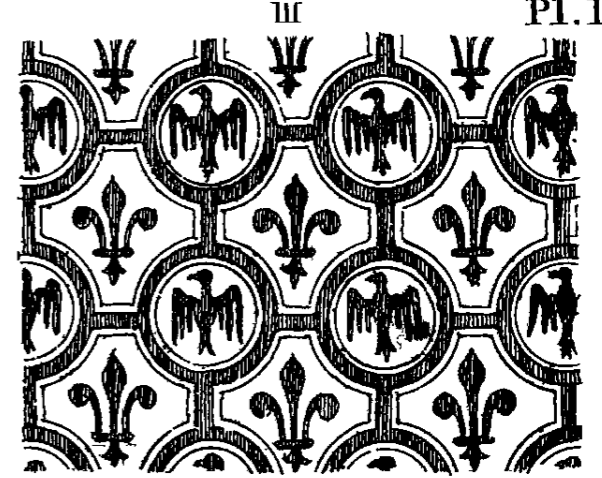
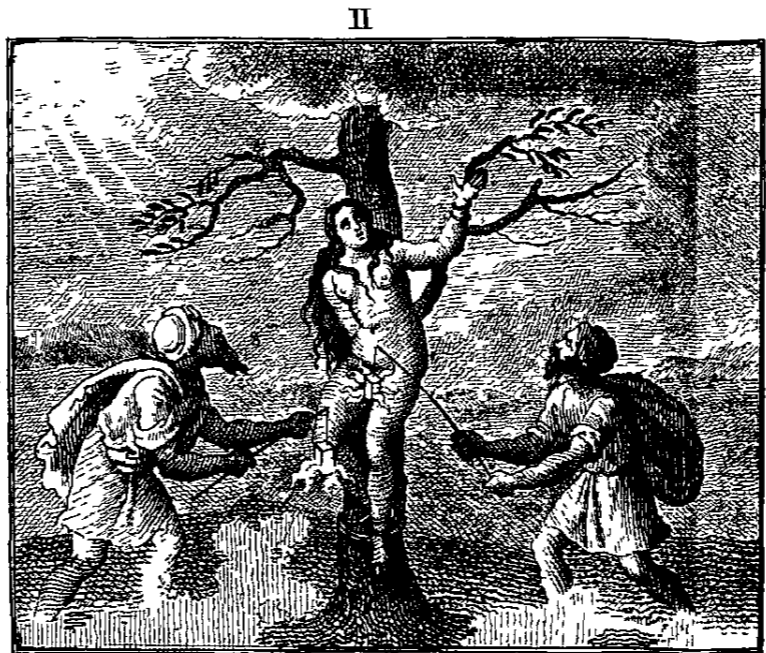
*Annotatur quidem in cereo paschali annus ab incarnatione Domini : inscribuntur quoque cereo paschali Indictio vel OEra, atque Epacta.*



de fer que lui assénaient, en se relayant, les hommes les plus vigoureux.

Avec Guillaume de la Douillie, mort en 1341, cessèrent, jusqu'au dix-septième siècle, les reconstructions les plus remarquables auxquelles la basilique de Fontenelle ait jamais donné lieu ; et, depuis cet abbé jusqu'à nos jours, ce vaste et beau monument demeura toujours imparfait. Ce fut en vain que Clément VII, pape d'Avignon, comme l'appelle D. Duplessis, octroya aux religieux, à la prière de Charles VI, la réunion à leur abbaye du prieuré de Quitri, dans le Vexin normand ; la modicité de ce secours, les événements déplorables qui signalèrent ces époques de crimes, de deuil et de sang, la peste enfin, semblèrent de concert s'opposer à l'achèvement de cette entreprise. Peut-être pourrions-nous citer encore une raison un peu postérieure et bien différente, mais non moins puissante : le découragement et l'humeur assez fondés des moines, qui, depuis le fameux concordat de Léon X et de François I<sup>er</sup>, voyaient avec dépit les deux tiers de leurs revenus passer dans les mains des commendataires, hommes du siècle, qui souvent les honoraient de la plus profonde indifférence, quand ils ne les accablaient pas de ruineuses procédures<sup>1</sup>. Aussi, à

<sup>1</sup> Il est certain que les religieux véritablement attachés à leurs institutions primitives regardèrent toujours les commendataires comme des espèces d'intrus, et ne virent jamais de bon œil la révolution que le concordat avait opérée dans le régime monastique. Près de deux siècles encore après cet événement, le P. Bréard, historien de Saint-Wandrille, exprimait à cet égard, sans la moindre réserve, son chagrin, ses regrets et ses espérances. En parlant, dans ses *Vies des hommes illustres de Fontenelle*, de Jacques Hommet, dernier abbé régulier de ce monastère : « son corps fut enterré, « dit-il, devant l'autel matutinal de la grande église, et avec lui « la dignité abbatiale de Fontenelle, dignité qui ne subsiste plus que



E. B. L. et M<sup>lle</sup> Esp. Langlas del et Sc VII

*Plans et détails de l'abbaye de S<sup>t</sup> Wandrille.*



dater de cette époque , sauf quelques notables exceptions , soit pénurie , soit refroidissement de zèle , s'occupait-on beaucoup plus , au fond des cloîtres , des commodités de la vie et d'un vain luxe même, que de ce qui pouvait ajouter à la magnificence , à la majesté des lieux saints.

### Grande Église abbatiale.

La grande église de Saint-Wandrille étant restée incomplète , il en résultait , dans ses dimensions , un étrange contraste avec celles des autres grands monuments religieux , puisque le chœur , à le prendre du fond de la chapelle du Saint-Esprit , située au centre du chevet , au milieu de la croisée , présentait moitié plus de longueur que la nef ; j'entends la partie close et voûtée de cette dernière portion de l'édifice. Elle ne se composait, en effet, que de trois travées fermées à l'ouest par une chétive porte abritée , comme dans les églises rurales les plus vulgaires , par un simple porche ouvert et en charpente.

La partie extérieure et imparfaite comportait quatre autres travées qui s'élevaient, sans voûtes et sans toits , jusqu'à une assez grande hauteur , et , selon les apparences, sans que rien ait jamais , à leur extrémité occidentale , annoncé les premiers travaux d'un portail accom-

« de nom , le véritable pasteur de cette abbaye ne portant que  
« le titre de prieur, tandis que les commendataires et œconomes  
« s'arrogent les vénérables noms d'abbés.

« Louons notre bon Dieu, poursuit le zélé religieux, parmi ces  
« désordres, et portons courageusement les iniquités ou plus-tost les  
« fruits des péchés de nos pères. Peut-estre que ce débonnaire seigneur  
« ne sera pas toujours fasché, et qu'il se servira, pour remettre les  
« abbayes en règle, de ceux-là mesme dont il a usé pour en donner  
« l'administrarion aux laïqs et séculiers. Ainsi soit-il. »

pagné de tours ( voy. pl. II, fig. VIII ). Ce que je viens de dire m'engage d'autant plus à quelques réflexions sur la collection de vues des abbayes bénédictines de France, recueillies par D. Michel Germain, mort à quarante-neuf ans, en 1694, que la vue générale de Saint-Wandrille, comprise dans les planches destinées à l'ouvrage de ce religieux, offre l'église abbatiale avec sa nef complète et terminée par un beau portail flanqué de deux magnifiques tours gothiques.

Tel était sans doute le projet inexécuté, puisque cette basilique était représentée de la même manière dans un grand dessin original conservé dans Saint-Wandrille, et qui servit probablement de type aux artistes de D. Michel Germain. Toutefois, la vérité n'en est pas moins blessée dans cette gravure, d'après laquelle on ne doit s'en rapporter aux autres qu'avec circonspection, quant à leur complète exactitude.

Il faut l'avouer cependant : si cet ouvrage ne présente pas toujours les monuments tels qu'ils ont existé, il est comme certain, du moins, qu'il les offre, d'après de sûrs garants, tels qu'on les avait projetés ; et, sous ce rapport seul, cette collection, que ne possède pas la Bibliothèque royale, serait infiniment précieuse, quand même elle ne serait pas excessivement rare. On assure, en effet, qu'on n'en connaît aujourd'hui que deux exemplaires, dont l'un fait partie de la riche bibliothèque de mon honorable confrère M. le marquis Le Ver. Ce magnifique volume, dans lequel ne se trouve aucune abbaye de femmes, contient cent quarante-deux plans de maisons bénédictines, formant deux cent quatre-vingt-quatre feuillets grand in-folio.

Parmi les vingt-deux monastères normands qui s'y trouvent représentés, Saint-Ouen de Rouen occupe pour sa part sept gravures, dont six se retrouvent dans l'histoire de cette abbaye, par le P. Pommeraye. Les six planches



de cuivre qui servirent pour les deux ouvrages existent aujourd'hui dans les mains de M. le curé de Saint-Ouen, de Rouen, et sont encore en état de service. Au surplus, il paraît que tout le reste est perdu. Cette collection, dont on n'a jamais publié le texte, prouve à quel point on a perfectionné depuis, surtout de nos jours, l'art de dessiner et de graver les monuments<sup>1</sup>. Dom Alexis Bréard, en tête d'une lettre latine adressée à D. Michel Germain, en 1682, appelle ce religieux, résidant alors à Saint-Germain-des-Prés, *cursor et compiler Monastici Gallicani*, titre qui comprend évidemment celui que devait porter l'ouvrage dont nous venons de parler<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Une école célèbre donnait cependant à l'Europe, depuis près de deux cents ans, c'est-à-dire long-temps même avant Péternef, de grandes leçons dans le genre gothique. Mais il n'était réservé qu'à notre siècle de voir éclore en France les belles productions des Granet, des Bouton, des Daguerre, etc., etc., et en Angleterre, celles des F. Mackensie, des Blore, des Wild et des Pugin. Quelle extension immense, en effet, a pris cette branche de l'art dans la Grande-Bretagne, depuis les publications informes du dessinateur et graveur Daniel King, et celles même de Wenceslas Hollar, de Terrasson, de Muller et de tant d'autres, qui vivaient presque de nos jours, jusqu'aux habiles artistes que j'ai cités plus haut, et dont les dessins sont si admirablement traduits par le burin, je dirai presque le pinceau délicat et brillant de Jean et Henri Le Keux!

<sup>2</sup> Les planches qui composent le Recueil du *Monasticon Gallicanum*, sont presque toutes d'un dessin lâche et vague dans les détails, et d'un burin sec et dur. Elles portent de vingt à vingt-un pouces, sur seize à dix-sept de dimension. Des différents noms d'artistes dont elles sont revêtues, le moins obscur est celui de Guillaume Château. Toutes ces vues sont prises en perspective *cavalière* ou à vol d'oiseau.

Mon savant ami M. Auguste Le Prévost, des Sociétés royales des Antiquaires de Paris et de Londres, a donné, dans les *Archives de la Normandie*, publiées par L. Du Bois, pour l'an 1824, une notice sur cet ouvrage. Cet antiquaire l'a parfaitement jugé sous le rapport de l'art, et déplore la perte des matériaux qui le composaient, et qu'il



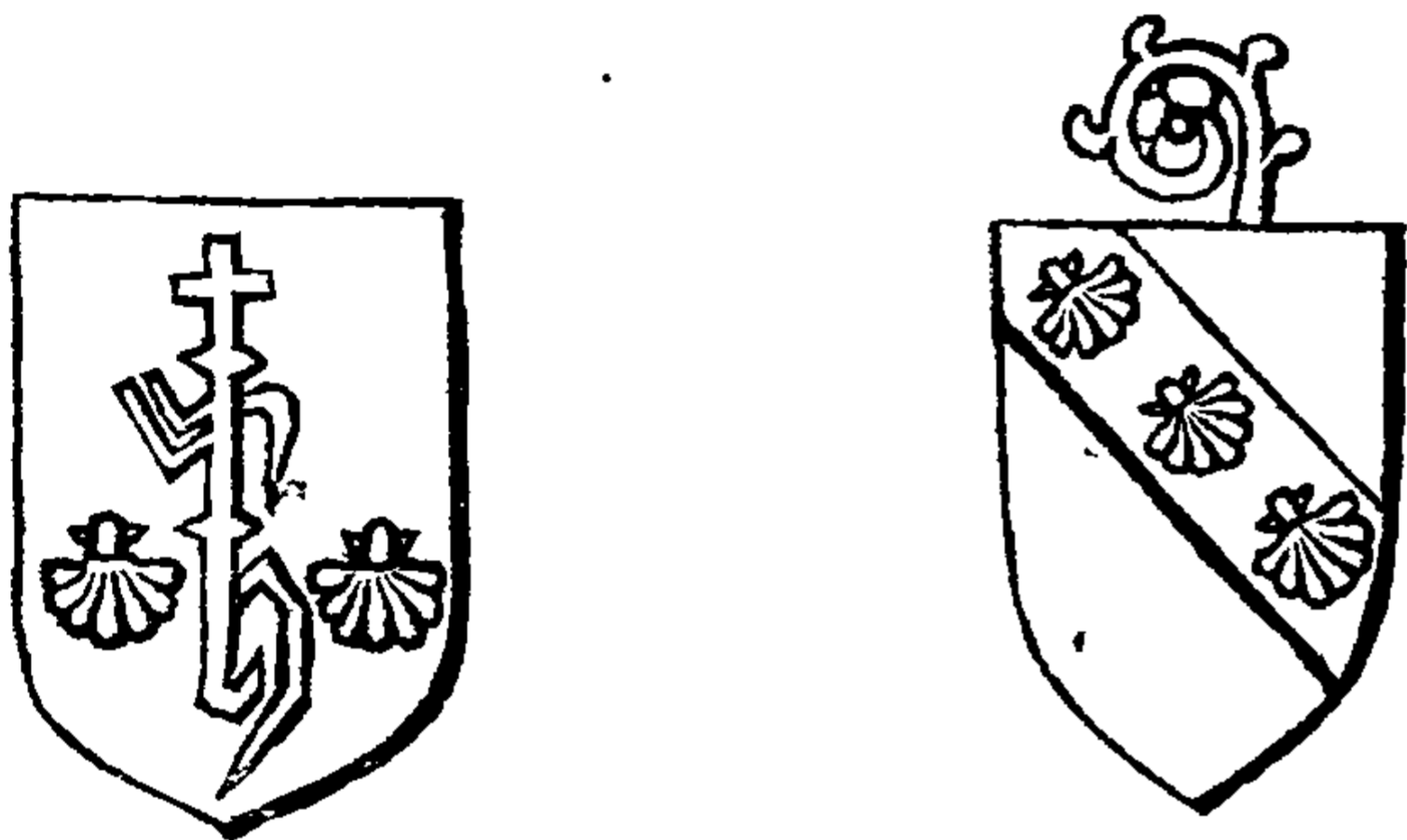
Malgré l'usage établi depuis le treizième siècle de sculpter, sur les murs et les clefs de voûtes des édifices, les armoiries ou les devises des personnages, clercs ou laïques, qui les faisaient construire ou réparer, je n'ai trouvé dans Fontenelle que fort peu d'objets de ce genre, dont deux seulement occupent encore leur emplacement primitif. Le premier, situé au-dessus d'une des portes qui communiquent de l'église au cloître (voy. pl. II, fig. VIII, n° 6), se compose d'un écu sans indices de couleurs ou

suppose, avec beaucoup de vraisemblance, avoir péri dans l'incendie de la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés. « Nous croyons, dit-il « devoir donner la liste des planches représentant des monuments de « notre province (la Normandie), pour mettre à portée de les consulter « ceux de nos concitoyens qui s'occuperaient particulièrement de ce « genre de recherches, et pour les signaler à l'attention des personnes qui « rencontreraient le recueil complet ou quelques-unes de ses parties\* » C'est dans la même vue que nous reproduisons cette liste, dont les titres sont, ainsi que l'a fait M. Le Prévost, textuellement copiés sur les gravures.

- N. 5. *Abbatia S. Michaelis de Ulteriori-Portu.* — Saint-Michel du Tréport.
- N. 34. *Abbatia Beatæ Mariæ de Lonlayo in desertis.* — Notre-Dame de Lonlay.
- N. 35. *Monasterii S. Vigoris Bajocensis scenographia.* — Saint-Vigor de Bayeux.
- N. 36. *Regalis abbatiae S. Stephani Cadomensis scenographia,* 1684. — Saint-Etienne de Caen.
- N. 38. *Abbatiae S. Martini Sagiensis topographia.* — Saint-Martin de Sès.
- N. 39. *Regalis abbatiae S. Wandregisili iconographia.* — Saint-Wandrille.
- N. 40. *Regalis abbatiae B. M. de Bernayo scenographia,* 1687. — Notre-Dame de Bernay.
- N. 41. *Regalis abbatiae Gemmeticensis topographia,* 1678. — Jumièges.

\* On trouve effectivement quelquefois des estampes isolées de cet ouvrage. (*Remarque de l'auteur.*)

d'émaux, comme cela se pratiquait en sculpture dans les temps les plus reculés de l'art héraldique; cet écu, surmonté d'une crosse, est à la bande chargée de trois coquilles ou vannets, armoiries communes, sauf la variété des couleurs, à plusieurs familles de Bretagne, de Picardie, etc. Le deuxième écusson, placé dans un des angles de la chapelle de Saint-Pierre, offre un monogramme crucifère accompagné de deux coquilles.



Quoique le chœur, où se trouve ce dernier, ait été construit par l'abbé Geoffroy de Noitot, et la partie du

- N. 44. *Abbatiae S. Petri de Conchis topographia*. — Saint-Pierre de Conches.
- N. 46. *Prioratus B. M. de Bello Monte in Algiâ topographia*, 1675. — Notre-Dame de Beaumont-en-Auge.
- N. 47. *Abbatiae B. M. S. Petri super Divam scenographia*. — Notre-Dame de Saint-Pierre-sur-Dive.
- N. 48. *Abbatiae B. M. de Ybreio scenographia*, 1687. — Notre-Dame d'Yvry.
- N. 49. *Regalis abbatiae S. Taurini Ebroyensis topographia*, 1680. — Saint-Taurin d'Evreux.
- N. 50. *Abbatiae B. M. de Lyrâ topographia*, 1678. — Notre-Dame de Lyre.

cloître où se voit l'autre, par Guillaume de la Douillie, je n'en suis pas moins tenté de les considérer tous deux comme sculptés après coup, et de les attribuer au dernier abbé régulier, Jacques Hommet, mort au commencement du seizième siècle. Je ne m'arrête à ces remarques, qui peut-être paraîtront peu importantes à quelques lecteurs, que pour rappeler qu'il est bon de se tenir en garde contre les inductions qu'on croit pouvoir tirer, en faveur des dates des monuments, d'indices semblables, qui souvent ne sont que des superfétations plus ou moins postérieures à la construction générale.

### Chute de la Tour de pierre, en 1631.

L'an 1631 devait, à son déclin, laisser dans Saint-Wandrille des souvenirs bien douloureux, par un événement dont la gravité subvertit non-seulement les formes physiques, mais encore celles des premières institutions de ce monastère. La nuit du 20 au 21 décembre,

- N. 51. *Abbatiae S. Georgii prope Rothomagum topographia*, 1683. — Saint-Georges de Bocherville.  
 N. 52. *Regalis abbatiae S. Ebrulfi iconographia*. — Saint-Evrould.  
 N. 53. *Abbatiae S. Petri Pratellensis topographia*, 1683. — Saint-Pierre-de-Préaux.  
 N. 54. *Regalis abbatiae SS. Trinitatis Fiscamnensis topographia*, 1687. — La très sainte Trinité de Fecamp.  
 N. 55. *Prioratus B. M. de Bono Nuntio Rothom. topographia*, 1683. — Notre-Dame de Bonne-Nouvelle.  
 N. 56. *Celebris abbatiae Beccencis delineatio*, 1677. — Le Bec.  
 N. 57. *Mons S. Michaelis*. — Le Mont Saint-Michel.  
 N. 58. *Regalis abbatiae S. Audoeni Rothomagensis scenographia*. — Saint-Ouen de Rouen.

Les titres en français n'existent pas sur les planches, et les chronogrammes qui se trouvent inscrits au bas des gravures indiquent l'année de leur exécution.

par un temps très tranquille, la tour, supportée par quatre gros piliers qui séparent le chœur de la nef, s'écrôula subitement, parce qu'on avait négligé d'y faire quelques réparations. Cette tour, bâtie en 1331, était un des plus beaux ouvrages qu'on vît en ce genre. Sur une base en pierre, dont la hauteur égalait les plus hautes montagnes environnant cette abbaye, s'élevait une pyramide ou flèche d'un ouvrage singulier. Les lames de plomb, artistement découpées, dont elle était revêtue de toutes parts, en augmentaient le poids, en même temps qu'elles lui servaient d'ornement<sup>1</sup>. Quelles ruines ne devait pas causer la chute d'une tour si pesante et si exhaussée ! Aussi le dommage fut-il immense. La plus grande partie du chœur fut renversée, la nef entièrement détruite, le croisillon méridional accablé, les sous-ailes abattues, la chapelle de la Vierge ruinée, les chaises du chœur, parfaitement belles, brisées en morceaux et ensevelies sous les débris de la tour et des voûtes, aussi bien que les calices, les ornements et les cloches. Les choses restèrent long-temps dans cet état, et cet affreux spectacle devenait chaque jour d'autant plus affligeant pour les moines, qu'ils se voyaient sans moyens pour relever cet énorme amas de ruines. Ferdinand de Neuville, abbé de Saint-Wandrille depuis 1622, sentant vivement de son côté la dépense dans laquelle il allait s'engager, s'il était obligé de concourir aux frais immenses de la restau-

<sup>1</sup> Ce revêtement en plomb semblerait indiquer que la pyramide qui surmontait cette tour était alors en charpente. Cependant le *Gallia Christiana* nous donne une autre idée de sa construction primitive. *Turrim lapideam extruxit*, y est-il dit en parlant de l'abbé de la Douillie, *montibus vicinis adæquatam cum ACUMINE LAPIDEO circumpositæ plagæ imminentem*. Au reste, je n'ai trouvé aucun indice des changements que cette tour a pu subir depuis l'époque de sa construction jusqu'à celle de sa chute.

ration de la basilique , ne se montra pas moins zélé que ses moines à solliciter l'introduction de la congrégation de Saint-Maur dans Saint-Wandrille. Ce dessein ayant réussi, les réformés vinrent, en 1636, se mettre en possession du spirituel et du temporel de l'abbaye, dans laquelle ils eurent la gloire, non-seulement de réparer les désastres précédents, mais encore de construire d'autres édifices aussi vastes et somptueux.

Le chapitre général, célébré à Vendôme en 1639, ayant élu pour prieur de Saint-Wandrille D. Philibert Cotelle, celui-ci, tout en s'occupant de l'ornement du monastère, fit sa principale occupation de la réparation de la grande église. Le reste du chœur tombait en ruine, les murs qui soutenaient la voûte, succombant sous le poids de la couverture de plomb, étaient poussés en dehors, et les arcs-boutants mêmes *reculés en arrière*. La pesanteur excessive d'un tel fardeau, qui ne pouvait plus être soutenu depuis la chute de la plus grande partie de l'église, avait fait entr'ouvrir les voûtes, dont les clefs ne joignaient plus; en un mot, tout annonçait une ruine prochaine et si complète, qu'en voyant l'édifice achever de se détruire d'un côté, pendant qu'on le réparait de l'autre, on se crut au moment d'être forcé de rebâtir de fond en comble une église nouvelle. Tel était encore l'état des lieux, au dire des experts, en 1641. Effrayé d'une semblable entreprise, le prieur Philibert Cotelle crut, ainsi que ses religieux, qu'on devait se borner à réparer le chœur. A cet effet, il réclama du général de l'ordre, D. Grégoire Tарisse, la permission d'abattre toute la nef et le croisillon méridional de l'église, en réservant seulement celui qui est tourné vers le nord. D. Tарisse, craignant que son refus ne fit traîner les choses en longueur, accorda tout ce qui lui fut demandé. On se disposa donc à démolir la croisée

et les voûtes de la nef; mais, avant toutes choses, on jugea à propos de creuser les fondements de la tour projetée, qu'on voulait élever au lieu même du croisillon méridional. Dans ce travail, on découvrit sept sépulcres blancs contigus et parfaitement semblables les uns aux autres, mais dont on négligea de transmettre à la postérité les indices qui auraient pu les faire connaître. Les fondements, creusés très profondément, furent aussitôt remplis des magnifiques pierres qu'on commençait à détacher avec force du haut de la nef.

Pendant ce premier travail, dont la suite et l'accomplissement eussent complètement dénaturé la première ordonnance de l'église de Saint-Wandrille, D. Harel, prieur de Jumièges, s'arracha pour quelques moments de sa retraite, afin de s'assurer par ses propres yeux de la vérité des faits qu'on lui rapportait au sujet de cet édifice. Il ne put, à son arrivée, s'empêcher de gémir et d'être extrêmement surpris de l'étrange résolution qu'on avait prise, et plus encore de ce que le général l'eût approuvée. Il lui écrivit fortement à cet égard; et D. Tарisse, mieux informé, s'empressa de se rétracter et d'écrire aux religieux *qu'il ne devait plus être désormais question de démolir, mais uniquement de bâtir*, ordre qui fut depuis ponctuellement exécuté.

Quand on a vu le vaisseau de l'église de Saint-Wandrille, tel qu'il était depuis cette importante et dernière restauration, on n'est pas étonné qu'à peine il ait été rétabli après plus de vingt ans, quoiqu'on n'en laissât passer aucun sans y employer des sommes considérables.

D. Aichadre Picard fut le premier prieur, depuis la réforme, qui y rétablit la célébration du service divin, interrompu pendant près de quinze ans. Ce fut lui qui, du chapitre où le Saint-Sacrement avait reposé depuis l'introduction de la réforme, le reporta solennellement,



le 21 juillet 1647, dans la grande église, où l'on recommença dès-lors à faire l'office divin, tant de jour que de nuit.

La restauration de ce monument était cependant loin d'être complète, puisqu'en 1649 encore D. Bede Peru en conduisait les travaux. En 1678, il y restait même tant de choses à faire, que ce fut, selon D. Bréard, une des considérations qui déterminèrent la promotion au priorat de Saint-Wandrille de D. Marc Rivard, que l'on regardait comme fort habile dans l'architecture et dans la conduite des bâtiments; comme un homme, enfin, très capable de remédier à quantité de fautes dans lesquelles on était tombé pour avoir pris confiance en des faiseurs de devis *qui savaient même à peine dessigner.*

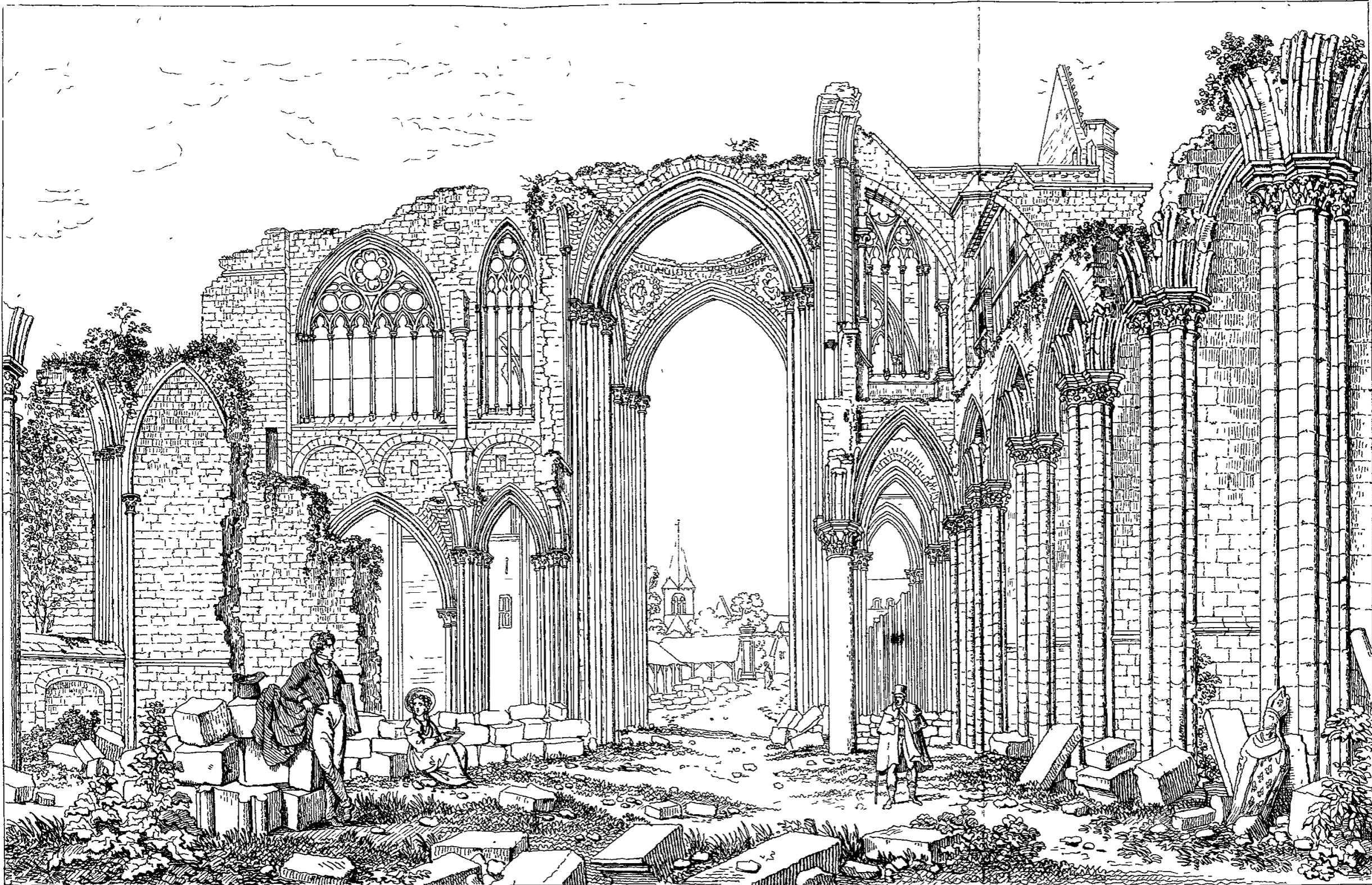
En 1679, D. Rivard donna beaucoup de soins aux travaux de la basilique, soit pour la préserver de quelques dangereux accidents dont elle pouvait être menacée, soit pour le complet achèvement de ses décorations. Ce fut alors que plusieurs cloches, qui étaient demeurées suspendues sur les voûtes de l'église, furent élevées avec les quatre que renfermait déjà le nouveau dôme depuis 1661. Mais, avant de le charger de ce fardeau, il fallut faire de grandes réparations à la charpente, qui portait à faux, et la fortifier de plusieurs grosses pièces de bois, qui la mirent en état de recevoir, sans péril, toute la sonnerie de Saint-Wandrille. En même temps, l'on perça le clocher à jour, et on lui donna une forme de couronne qui ne servit pas moins à l'embellir qu'à étendre le son des cloches. Ce fut enfin sous l'administration de D. Rivard que les vitrages furent renouvelés en très grande partie, et que l'on commença à entourer le chœur de belles grilles, entreprises quelques années auparavant, mais qui ne furent cependant complètement terminées qu'en 1686, sous D. Gabriel Dudan. Le pavage des chapelles n'était antérieur que de fort peu de temps aux travaux dont nous venons de parler.

On voit, par les titres manuscrits provenant de Saint-Wandrille, que les réparations de l'église, suites du terrible désastre de 1631, se prolongèrent près d'un siècle, si l'on veut comprendre dans cette longue suite d'opérations, celles que fit entreprendre, dans le dix-huitième siècle même, la pieuse ambition de renchérir sur la magnificence de ce temple. En 1727, en effet, on s'occupait encore à démasquer les chapelles circulaires, en supprimant l'immense contre-retable du sanctuaire, et l'on décorait le fond de l'abside en y plaçant deux grands vitrages de verres peints. Nous remarquerons, à ce propos, que cette église ayant été à demi-détruite, presque reconstruite à neuf, ou du moins entièrement remaniée, ses anciennes verrières avaient dû souffrir de terribles avaries. Il y a donc lieu de croire que ses vitrages, à l'époque de la révolution, se composaient principalement de verres blancs entourés de bordures de couleur : telles sont encore en partie les fenêtres des lieux réguliers. Les encadrements de ces dernières, peints en apprêt, en 1688, offrent des arabesques dont l'excellence est rehaussée par l'éclat des plus admirables couleurs.

En admettant que le portail représenté dans les plans du P. Michel Germain eût occupé l'extrémité de la partie de la nef restée imparfaite, et que cette nef eût été terminée, l'église de Saint-Wandrille eût présenté, dans son extérieur, une longueur totale d'environ deux cent cinquante-deux pieds. Mais ce monument n'ayant été clos et voûté qu'à la troisième travée inclusivement de cette même nef, il n'en résultait qu'une longueur de cent quatre-vingt-douze pieds depuis l'entrée occidentale jusqu'au fond de la chapelle du Saint-Esprit, placée au centre et au fond du rond-point. La nef avait cinquante-cinq pieds de large, y compris les collatéraux; la croisée, quatre-vingt-dix-sept pieds du nord au sud; le chœur,

cent huit pieds de long, depuis les gros piliers de la lanterne jusqu'au fond de la chapelle du centre de l'abside ; et, dans sa partie la plus ancienne et la plus régulière, soixante-douze de large, du mur d'une aile à celui de l'autre. N'ayant pas voulu souffrir qu'on prît des mesures d'élévation, dans la crainte des éboulements qu'il était aisé de prévoir, je ne puis que m'en rapporter à une estimation approximative, mais au moins très probable, d'après laquelle je crois pouvoir donner à l'ancienne élévation de ce monument environ soixante-dix pieds sous clefs de voûte. Le pourtour du chœur se composait, à partir de la lanterne, de dix-sept arcades ogives, reposant sur des colonnes ou piliers monostyles, dont les chapiteaux, relevés de couleurs, avaient été, dans le dix-septième siècle, chargés d'une tête de chérubin d'assez mauvais goût ( voy. p. 245, pl. II, fig. VI ). L'entrée de ce chœur était décorée d'un jubé surmonté de statues, et placé sous la grande arche de la croisée du côté de l'est. Il avait été commencé en 1670, et terminé en 1672 par Emmanuel Boynet, architecte habile, originaire de Loudun, auquel on doit la construction de la plupart des vastes bâtiments qui subsistent encore aujourd'hui. Au lieu de la haute lanterne qui portait le beau clocher construit dans le quatorzième siècle, le centre de la croisée était couronné par une coupole dans le goût antique ; elle reposait immédiatement sur les quatre grands arcs centraux, et chacun de ses pendantifs était occupé par un bas-relief, offrant un évangéliste dans un cartouche formé de fruitages et de fleurs ( voy. pl. III. ). Au-dessus de cette coupole, une tour en charpente, revêtue de plomb <sup>1</sup>, renfermait la

<sup>1</sup> La couverture du chœur, des chapelles qui l'entourent et du cloître, était également en plomb. Deux ou trois ans avant la révolution, les religieux firent enlever ce métal en lui substituant de l'ardoise, et



E. F. Langlois del 1825

E. F. et M<sup>lle</sup> Espérance Langlois Sc 1826

*Vue générale des ruines de l'église abb. de St. Wandrille  
prise du fond de l'abside.*





sonnerie ; elle offrait , à l'extérieur , la forme d'un dôme oblong ou d'un calice renversé ( voy. pl. I , p. 225 ), et le coq qui la surmontait ne s'élevait , dit on , qu'à la hauteur du seuil de la chapelle de Saint-Saturnin , située sur le coteau voisin qui regarde le sud. Après ce que nous avons dit de la tour écroulée en 1631 , on voit combien , depuis cette catastrophe , la partie culminante de Saint-Wandrille avait perdu de son élévation.

Cette église offrait , dans ses détails , de choquantes variétés de style qui résultaient des travaux qu'on y avait exécutés depuis le treizième siècle jusqu'au commencement du dix huitième ; et , malgré les soins et l'habileté qui présidèrent à sa grande et dernière restauration , il était aisé de remarquer que , soit impossibilité , soit négligence , on ne se piqua pas scrupuleusement de mettre les parties nouvelles en accord avec les anciennes.

Les chapiteaux de ce temple présentaient peu de variété : nous en avons gravé quelques-uns des plus remarquables ( voy. pl. II , pag. 245 ).

Le n° iv appartenait aux piliers de la lanterne.

Le n° v , à ceux des chapelles circulaires du chœur ;

Et le n° vi , aux piliers monostyles qui l'entouraient.

En apportant tous nos soins au plan de cette basilique ( voy. pl. II , fig. viii ) , nous avons attaché d'autant

tirèrent de sa vente environ trente ou quarante mille francs. Vers la même époque , les religieux de Jumieges firent la même speculation , mais avec moins de bonheur : ils depouillerent leur église et plusieurs autres de leurs édifices de la plus grande partie de leurs plombs , dont ils traitèrent sur le pied de cinquante mille francs au moins , avec un individu qui disparut , dit-on , nanti de ces matériaux , mais en oubliant de payer les bons benedictins. Ce désappointement rappelle celui que leur fit éprouver , dans le seizième siècle , leur abbé Gabriel Le Veneur , en les faisant consentir à la demolition de leur admirable et prodigieuse pyramide , par des promesses captieuses dont il éluda l'exécution.



plus d'importance à le réunir à ceux des autres édifices de style gothique , encore existant à Fontenelle , que leur disposition respective fait juger d'un coup-d'œil la justesse d'une remarque intéressante de l'abbé Fleury.

« Je m'imagine , dit ce savant écrivain dans son ouvrage  
 « intitulé *les Mœurs des premiers Chrétiens* ( page 276,  
 « édit. de 1777 ), trouver encore , dans les monastères,  
 « des vestiges de la disposition des maisons antiques ro-  
 « maines , telles qu'elles sont décrites dans Vitruve et dans  
 « Palladio. L'église , que l'on trouve toujours la première,  
 « afin que l'entrée en soit libre aux séculiers , semble tenir  
 « lieu de cette première salle que les Romains appelaient  
 « *atrium*. De là on passait dans une cour environnée de  
 « galeries couvertes , à qui l'on donnait d'ordinaire le nom  
 « grec de *péristyle* ; et c'est justement le cloître où l'on  
 « entre de l'église , et d'où l'on entre dans les autres  
 « pièces , comme le chapitre , qui est l'*exhèdre* des anciens,  
 « le réfectoire , qui est le *triclinium* ; et le jardin est ordi-  
 « nairement derrière tout le reste , comme il était aux  
 « maisons antiques. »

Au plan partiel dont nous venons de parler , nous en avons , sur la même planche , joint , sous le n<sup>o</sup> VII , un général de l'état de Saint-Wandrille vers la fin du dix-septième siècle. Ce dernier , malgré la petitesse de ses dimensions , est plus propre encore à faire valoir la comparaison de l'illustre auteur de l'*Histoire ecclésiastique* ; nous l'avons établi d'après la vue perspective incluse dans le *Monasicon Gallicanum* de D. Michel Germain , dont le point de vue est tellement élevé , qu'il laisse distinguer l'assiette de tous les bâtiments. L'église de Caillouville est le seul que l'exiguïté du cadre n'a pu admettre , non plus que l'extrémité orientale de l'enclos , qui se trouvait fort voisine de ce monument.

*Renvois explicatifs du plan n° VIII, pl. II, p. 245.*

### Chapelles.

- A. De Saint-Laurent.
- B. Des Saints Sébastien, Roch et Adrien.
- C. De Sainte-Généviève.
- D. De Saint-Wulfran.
- E. De Saint-Éloi.
- F. Des Douze-Apôtres.
- G. De Saint-Pierre.
- H. Du Saint-Esprit.
- I. De Saint-Nicolas.
- K. Des Trois-Vierges. ( On y remarquait leurs trois statues. )
- L. De Saint-Martin.
- M. De Sainte-Anne.
- N. Du Saint-Sépulcre.
- O. De Notre-Dame de Fontenelle. ( Elle occupait l'espace de deux travées, et ne se trouvait pas, comme dans presque toutes les églises, située au centre de l'abside. )
- P. De Saint-Benoît.

### Monuments divers.

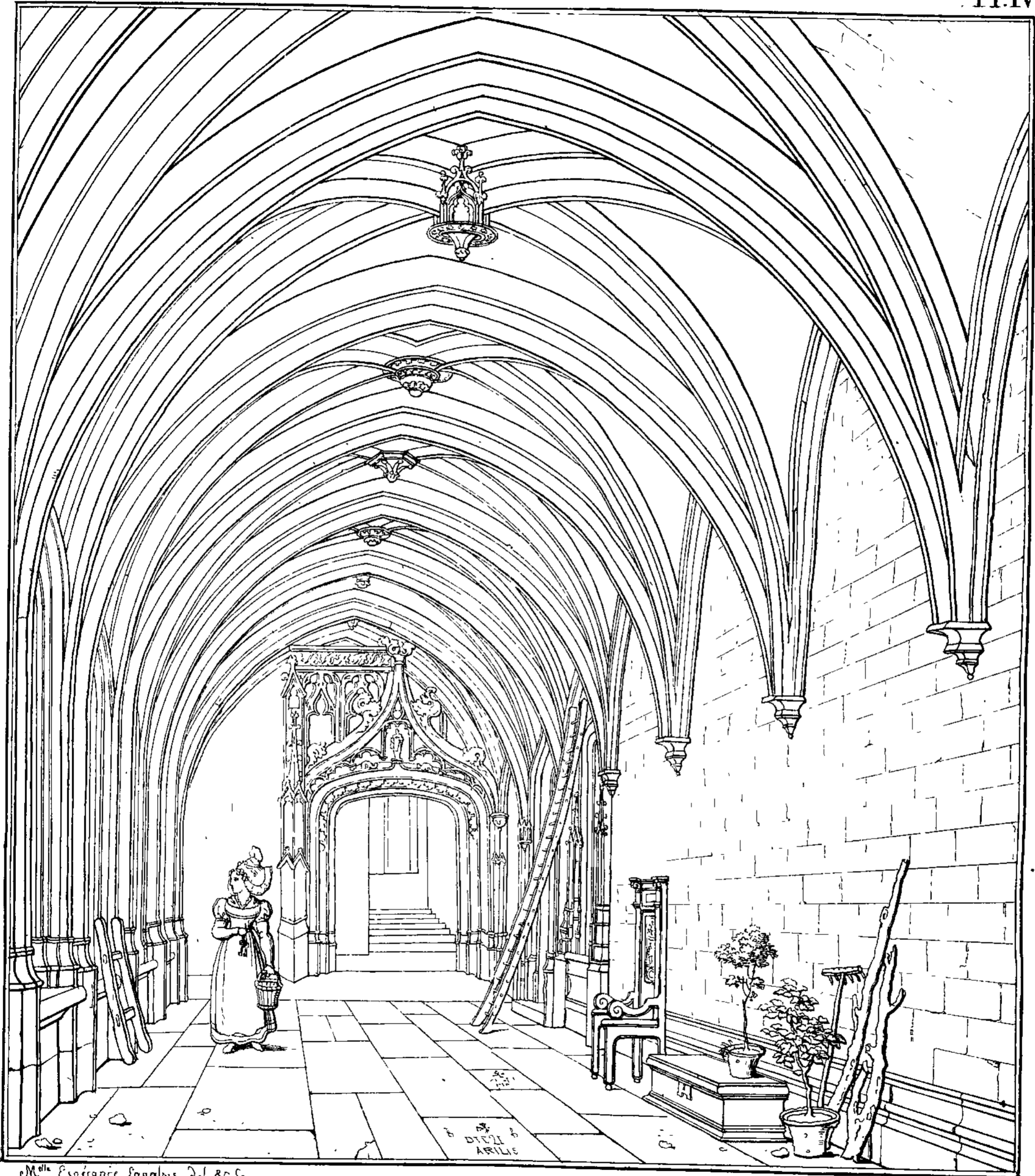
- Q. Tombe en cuivre de l'abbé Jean de Rochois. ( Les habitants du village de Saint-Wandrille regardaient, par erreur, cette tombe comme celle du saint fondateur. )
- R. Mausolée de l'abbé Guillaume de Norville.
- S. Mausolée de l'abbé Guillaume de la Doublie.
- T. Mausolée de l'abbé Geoffroy de Noitot.
- U. Jubé.
- V. Escalier du Jubé.
- X. Porte du dix-septième siècle donnant dans le dortoir.
- Y. Sacristie.
- Z. Porte donnant dans les enclos.
- &. Tourelle conduisant aux cloches.
- 1. Porte donnant dans le cimetière.
- 2. Grilles de fer entourant le chœur et partageant la croisée du nord au sud.
- 3. Entrée du cloître, répondant à la porte gothique décrite p. 283.
- 4. Grande statue de la Vierge, décrite p. 286 (*voy.* la vignette.)

5. Tombe de Jean Bailli de Fontenelle.
6. Porte du cloître, au bas de laquelle est enterré le sacristain Gruchi.
- 7, 8, 9. Portes de formes vulgaires, donnant dans les appartements du dortoir.
10. Lavabo (*voy. pl. V, p. 280*).
11. Porte gothique du réfectoire.
12. Porte de la cuisine.
13. Porte du réfectoire, donnant dans les cours.
14. Porche d'entrée de l'église.
15. Grille de fer,
16. Corridor.
17. Cuisine.
18. Anciens ateliers des tailleurs ou couturiers, et autres ouvriers attachés au monastère.
19. Partie non voûtée de l'église.
20. Partie du dortoir.
21. Cloître (*voy. pl. IV*).
22. Réfectoire.
23. Porte conduisant au dortoir.

*Renvois explicatifs du plan n<sup>o</sup> VII, pl. II'.*

- A. Église de Saint-Paul.
- B. B. Église abbatiale ou de Saint-Pierre.
- C. Église ou chapelle de Saint-Pancrace.
- D. Chapelle de Saint-Saturnin.
- E. E. Retraite des solitaires.
- F. Greniers.
- G. Ateliers des ouvriers et chambres des domestiques.
- H. Pressoir et écuries.
- I. I. Cour.
- K. Principale porte de l'abbaye.
- L. Office.
- M. Logement des hôtes.
- N. N. Infirmerie.
- O. O. Dortoir.

On ne doit pas oublier, dans l'examen de ce second plan, que la vue d'après laquelle il a été exactement dressé offre la grande église complète dans toutes ses parties, quoique la nef n'ait jamais été terminée, comme nous l'avons dit plus haut.



M<sup>lle</sup> Espérance Langlois del. & Sc.

*Galerie septentrionale du cloître de S<sup>t</sup>. Wandrille.*



- P. Cloître.
- Q. Réfectoire.
- R. Fontaine ou jet d'eau.
- S. Cour intérieure de l'abbaye.
- T. T. Ruisseau duquel l'abbaye prit son ancien nom.
- U. U. Jardins.
- V. V. Logis abbatial.
- X. X. Enclos du logis abbatial.
- Y. Vivier.
- Z. Bois taillis.
- &. Chemin public.

### Tombeaux.

L'église de Fontenelle était encore loin de sa ruine complète, qu'il ne restait déjà plus aucunes traces de ses anciens tombeaux. Il en existait trois dans le chœur, qui renfermaient les restes de trois abbés, et c'étaient les seuls, dans cette partie du moins; qui s'élevassent au-dessus de terre ( voy. pl. II, fig. VIII, p. 245), en forme de mausolée; ils étaient placés çà et là entre les colonnes qui soutenaient les arceaux et la voûte de l'église.

Du côté de l'épître, était celui de Geoffroy de Noitot mort en 1288: il était supporté par quatre lions.

Du côté de l'évangile se voyaient ceux de Guillaume de Norville, mort en 1303, et de Guillaume de la Double, mort en 1341. Ces trois monuments, ornés des statues des défunts, passaient pour être fort beaux, et n'ont été détruits que dans la révolution. Je n'en ai retrouvé d'autres vestiges que quelques lions du sépulcre de Geoffroy de Noitot, qu'on a transportés dans le voisinage de la chapelle de Saint-Saturnin.

Le milieu du chœur était remarquable par la tombe d'airain, admirablement ciselée, du cinquante-sixième abbé, Jean de Rochois, mort en 1412. Ce fut sur cette tombe même que Gabriel de Montgomery, à la tête d'un



parti de calvinistes, fit brûler, en 1564, les magnifiques ornements de l'église.

Jean de Bourbon, cinquante-neuvième abbé, avait autrefois sa tombe près de l'autel matutinal, ainsi que le dernier abbé régulier, le vénérable Jacques Hommet; celles des abbés Jean de Brametot et Jean Mallet étaient situées dans l'ancienne chapelle de la Vierge, la première dans le haut (*in cervice*), et la seconde (*in tibiis*) dans le bas de l'édifice.

Dans le courant du dix-septième siècle, la plupart de ces tombeaux avaient été renversés avec beaucoup d'autres, et les inscriptions tumulaires brisées ou ensevelies dans des reconstructions. Dès-lors on ne connaissait plus même le lieu de la sépulture du moine Théodoric, fils de notre dernier roi mérovingien; et ce fut vers le même temps que celles de la noble et pieuse Herlève, des comtes d'Evreux et de plusieurs abbés révéérés comme des saints, furent, en quelque sorte, profanées et détruites par des dignitaires mêmes de l'abbaye. Il n'en résulta néanmoins d'autres avantages réels que quelques exhumations curieuses, dont ces mêmes officiers ne firent encore que fort peu de cas.

### Ancien Dortoir et vieux Chapitre.

Je ne puis passer sous silence quelques extraits de la relation de ces événements, insérée dans l'*Histoire* (mss.) de *Saint-Wandrille, depuis la réforme*. Ces détails se rattachent, d'ailleurs, à la destruction des deux édifices les plus importants de ce monastère après la basilique, et qui, sans contredit, présentaient un bien plus haut degré d'intérêt sous le rapport de l'archéologie. C'était l'ancien dortoir et le vieux chapitre. Le premier était construit par Herlève, femme de Robert de Normandie, archevêque

de Rouen , qui depuis y fut inhumée <sup>1</sup>. Il avait trente-cinq pieds de haut sur cent vingt de large. Au-dessous de ce monument régnait , également édifiée par Herlève , la première partie du chapitre , qui n'avait que douze pieds d'élévation ; mais celle qui l'excédait en portait trente de hauteur et autant en longueur et en largeur. Cette deuxième partie , ouvrage de Maynard , vingt-sixième abbé et restaurateur de Fontenelle dans le dixième siècle , était éclairée par quatre grandes croisées , deux à l'orient et deux au septentrion ; mais il est présumable que ces grandes croisées avaient été percées à une époque postérieure à l'érection de cet édifice , ou qu'on avait considérablement agrandi les anciennes , dont les baies devaient être , selon le style du temps , d'une très médiocre dimension. Malgré la singularité de sa disposition , ce double chapitre , pris dans son ensemble , était regardé comme un chef-d'œuvre de l'architecture de ces temps reculés. Cependant , malgré tout ce qui devait le rendre respectable , D. Laurent Hunault , prieur , entreprit et consumma sa perte , ainsi que celle du vieux dortoir , en 1671. Il paraît que ce moine , doué d'un zèle actif , mais souvent mal entendu , était un de ces hommes qui ne balancent pas à réaliser leurs aveugles conceptions aux dépens de ce que les siècles passés nous ont transmis de plus admirable. Son insensibilité fit , au rapport de l'auteur qui me fournit

<sup>1</sup> Herlève , *aliàs* Hélène. Malgré les titres de *foemina potens* , *illustris* , *pia* , etc. , qui lui furent conférés par ses contemporains et ceux qui en avaient reçu des bienfaits , des écrivains moins complaisants n'ont pas balancé à faire remplir à cette noble dame , auprès de Robert , un rôle moins respectable que celui d'épouse. Quoi qu'il en soit , il naquit de cette union , dont l'archevêque fit sur ses vieux jours une pénitence exemplaire , trois fils , Richard , Raoul ou Radulphe , et Guillaume , qui succéda au comté d'Evreux que son père avait eu en partage.

ces détails , verser bien des larmes à l'estimable D. Alexis Bréard , l'infatigable historien de cette abbaye , et à tous ceux qui pensaient comme lui. L'obstiné prieur n'en poursuit pas moins son entreprise.

### Anciens tombeaux.

Déjà les ouvriers étaient près de défoncer le chapitre et de le démolir jusqu'aux fondements , lorsqu'en creusant la terre à son entrée , on rencontra quatre sépulcres de pierre , dont toutes les parties étaient si bien unies et si entières , qu'on aurait cru que l'ouvrier venait d'y mettre la dernière main. Quand on les eut ouverts , on trouva dans tous , sans exception , des bottines d'un cuir si excellent qu'on pouvait encore s'en servir. On remarqua de plus , dans le premier , une baguette de coudrier , de la longueur du tombeau. La chevelure blonde de la tête du troisième corps s'était aussi conservée sans altération. Mais le quatrième sépulcre renfermait ce qu'il y avait de plus remarquable et de plus intéressant pour l'histoire : je veux dire une épitaphe en vers gravée sur une lame de plomb. Il est certainement fâcheux que cette inscription n'ait pas été entièrement déchiffrée. La voici telle que les PP. Bonnefont et Bréard nous l'ont laissée dans leurs écrits. Comme ils ne s'accordent pas entre eux dans la manière de la lire , nous renvoyons dans les notes les variantes du dernier.

Hic inhumatus<sup>1</sup> jacet Willelmus<sup>2</sup> nomine. . . .  
 Nobilium de stirpe parentum nascitur esse  
 Ricardi ducis Malgerius unde refulsit :  
 Ad cujus lævam requiescit filius ejus

<sup>1</sup> Breardus legit *inhumata*.

<sup>2</sup> *Willelmus* deest apud Breardum.

Nomine Rodolphus, major natu fuit inquam II.  
 Hic III. idus junii obiit, et uxor ejus Arectrix. . . .  
 Quæ juxta eum quiescit Malgero <sup>1</sup>  
 . . . . .  
 . . . . . iis succedentibus sibi tribus  
 In laicali <sup>2</sup> ( minor natu Fontanella. . . . .  
 Est consecratus divino ) numini monachili <sup>3</sup> habitu.

Telle est l'építaphe qu'on découvrit dans le quatrième monument. Voici maintenant les conjectures de D. Alexis Bréard. Selon lui, Mauger comte d'Evreux, fils de Richard II comte de la même ville, de la nation des Normands, choisit sa sépulture, en 1118, à l'entrée du chapitre de Fontenelle, auprès de son père; et dans la suite, Raoul, ou Rodulphe, fils de Mauger, et sa femme Arectrix, furent aussi inhumés au même lieu. Cela supposé, D. Bréard soupçonne qu'il y a une méprise dans le *Neustria pia* du P. Artus du Moutier, qui aura confondu Mauger avec Guillaume, lorsqu'il prétend que ce comte d'Evreux fut enterré à Saint-Wandrille, dans le tombeau de Richard son père, en 1118. Le P. Mabillon, néanmoins, dans ses *Annales*, à l'année 1108, dit que le comte Guillaume fut inhumé à Fontenelle, auprès de son père. S'il faut lire avec D. Bonnefont *hic inhumatus jacet Willelmus*, la difficulté sera levée, mais non pas à l'avantage du P. Bréard.

Ce dernier auteur va néanmoins encore plus loin : il croit que Richard, Mauger et Rodulphe sont trois comtes d'Evreux qui se sont succédé les uns aux autres; que les quatre tombeaux défoncés sont ceux de ces trois comtes et d'Arectrix, épouse de Rodulphe; qu'ainsi ceux qui ont dressé les divers catalogues des comtes d'Evreux ont eu grand tort d'en exclure ce dernier. Au reste, on

<sup>1</sup> Apud Breardum sic habetur : *M...oro....*  
<sup>2</sup> Quæ includuntur uncinis, desunt apud Breardum.  
<sup>3</sup> Breard. *monachali*.

ne peut que louer la modestie de notre auteur, qui s'est contenté de nous donner toutes ces observations historiques pour de fortes conjectures, sans vouloir les ériger en faits certains.

Quant à D. Benoît Bonnefont, il est plus hardi et plus décisif; il dit nettement que la lame de plomb fit connaître aux religieux de Saint-Wandrille « que Richard, comte  
« d'Evreux, avec sa femme et ses deux enfants, avaient été  
« ensevelis audit lieu en l'année 1118 ». Mais, dans son troisième volume des *Vies des Saints de Fontenelle*, p. 156, il rapporte un autre sentiment, suivant lequel « le Richard  
« dont il est parlé dans l'építaphe était comte d'Evreux,  
« auquel succéda son fils, appelé Guillaume; tous deux  
« furent ensevelis à Saint-Wandrille, avec la femme du  
« second et un de leurs enfants, qui avait été revêtu de  
« l'habit de la sainte religion, et était décédé dans ce  
« monastère. »

Peut-être qu'en examinant de plus près l'építaphe en elle-même, et en la comparant à l'histoire du temps, on eût pu dire quelque chose de plus net et de plus exact que ces auteurs.

Les ouvriers, continuant à creuser la terre, rencontrèrent, proche d'un gros pilier qui soutenait le devant du chapitre, un cercueil d'une seule pierre. On ne douta point que ce ne fût celui de Girard II, trente-cinquième abbé de Fontenelle, qui, en 1126, avait été enterré précisément en ce lieu-là, comme on l'apprend par un ancien catalogue anonyme des abbés de ce monastère. La tête de cet abbé était si entière, qu'il ne lui était pas tombé une seule dent. Il avait une crosse de bois fort légère, et qui était très bien conservée : sa grosseur était de trois pouces et sa longueur de cinq pieds.

Au côté gauche de l'abbé Girard, parut, bientôt après, un autre tombeau de pierre : c'était celui de Gerbert ou

Girbert-le-Teutonique, trente-troisième abbé de Fontenelle, compté parmi les saints, et que Guillaume-le-Conquérant ne fit point difficulté de mettre en parallèle avec saint Anselme et le bienheureux Lanfranc. On ne trouva dans son sépulcre qu'un bâton noir, un peu plat, et une lame de plomb, avec ces paroles : IN NOMINE DOMINI HIC JACET GERBERTUS NATIONE TEUTONICUS. D. Bonnefont semble supposer que ce n'était qu'une partie de l'épithaphe, et qu'on n'avait pu lire le reste. Il avance même, comme un fait certain, que ce saint abbé n'avait point de crosse, quoique D. Bréard n'en convienne point.

Enfin, les ouvriers pénétrèrent dans le chapitre même. Après en avoir déplacé le cercueil d'un religieux ancien, mort depuis l'introduction de la réforme, ils rencontrèrent cinq sépulcres sur une même ligne. Quand on eut fait l'ouverture du premier, on fut surpris de voir, au lieu d'ossements, un habit de la même forme que ceux des bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, quoique d'une étoffe plus grossière, et d'une couleur tirant sur le minime. On aperçut aussi une ceinture de cuir avec une boucle de fer. Le capuchon avait été baissé sur le visage et le couvrait tout-à-fait ; mais, lorsqu'on voulut le relever, les habits et la ceinture s'en allèrent presque entièrement en poussière.

On ne doute point que ce ne fût le sépulcre de Roger, trente-huitième abbé de Fontenelle, mort en 1165. Quoiqu'en exhaussant le chapitre de quelques pieds, un an avant l'introduction de la réforme, on eût négligé, au rapport de D. Bréard, de relever les briques sur lesquelles était son épithaphe, en quoi l'on fut plus attentif à l'égard des quatre autres abbés dont les sépulcres, aussi bien que celui de Roger, étaient devant la chaise du supérieur, on ne profita pas néanmoins de cette attention dans le défoncement du chapitre : tous les pavés furent confondus et



jetés pêle-mêle, sans nulle précaution ; en sorte qu'on fut obligé de recourir à d'autres moyens pour avoir connaissance de ces cinq abbés. Du reste, l'admiration redoubla à l'ouverture des quatre autres tombeaux. Tous ces abbés, sans en excepter le premier, avaient des bottines qui leur montaient jusqu'au-dessus des genoux. Trois avaient des crosses, parmi lesquelles il s'en trouva une garnie de clous dorés et de quantité de fausses pierres précieuses de diverses couleurs. Un serpent replié en formait le sommet, et une pomme d'or en terminait le bout<sup>1</sup>. Ces corps, ou plutôt ces ossemens, étaient revêtus de chasubles semblables à celles dont on se servait dans le douzième siècle. Il y en avait deux parmi elles qui jetaient beaucoup d'éclat. Mais, outre des bracelets de drap d'or très artistement travaillés,

<sup>1</sup> L'auteur de la relation qui m'a fourni ces détails entendait sans doute par ce *bout terminé par une pomme d'or*, la partie inférieure de la volute, ou *crosseron*, qui s'adapte sur la tige ou bâton de la crosse. Les crosses formées par des serpents enroulés furent longtemps extrêmement communes, et il y a lieu de croire qu'on attachait un sens symbolique à la figure de ces reptiles, dont le mouvement naturellement turbiné imite parfaitement d'ailleurs celui du *Lituus* antique.

On introduisait fréquemment aussi dans les ornemens accessoires de cet attribut pontifical, d'autres animaux et surtout des monstres fictifs dont la forme rappelait celle qu'on prêtait à ces dragons terribles, si communs dans les légendes des saints et si fameux dans l'histoire de plusieurs villes, tels que la *Gargouille* de Rouen, la *Tarasque* de Tarascon, le *Graouilli* de Metz, la *Chair-Sallée* de Troyes, etc

Au reste, quels que soient les noms bizarres que nos pères ont imposés à ces êtres fantastiques, il n'est aucun d'eux dans lequel on ne doive reconnaître, sous le voile de l'allégorie, le prince des ténèbres, l'ennemi de l'Eglise enfin, mais l'ennemi vaincu ; de là probablement vint le fréquent usage de représenter, dans les enroulemens des crosses, saint Michel terrassant le Dragon infernal. J'en vais citer quelques exemples. Notre confrere M. Achille Deville, amateur distingué des arts, qu'il cultive avec goût, a bien voulu m'en confier une en ce genre, de forme fort élégante, pour en prendre le dessin : elle provient du tombeau d'un

la chasuble et l'étole du troisième surpassaient tous les autres ornements par leur prix et la vivacité de leurs couleurs. D. Bonnefont, qui avait eu les bracelets quelque temps entre les mains, les fit remettre dans le trésor de Saint-Wandrille.

Nous avons déjà remarqué que Roger était le premier des cinq abbés ; le deuxième était Anfroy, ou Anfrède, trente-neuvième abbé ; le troisième, Geoffroy I<sup>er</sup> ou Gaurfride, quarante et unième abbé : c'est celui qui portait des ornements si magnifiques ; le quatrième était Pierre Mauviel, quarante-septième abbé ; et le cinquième, Geoffroy III, surnommé Savary, cinquante-quatrième abbé de ce monastère. Les cinq abbés furent, avec Girard II, transférés dans l'église principale et enterrés au pied du grand autel.

ancien abbé du monastère de Glanfeuil (*Glandifolium*) près Angers, et paraît remonter au treizième ou au douzième siècle. La volute, garnie d'une crête de cuivre doré qui parcourt son contour extérieur, se termine par une tête de reptile, hormis laquelle tout le reste est orné d'une espèce d'*opus reticulatum* figurant des écailles et incrusté d'une pâte bleue. Dans ce crosseron, un saint Michel en cuivre, plaque d'or moulu, frappe un lézard bipède du même métal, décoré sur chaque flanc d'un rang de turquoises. La tête de l'archange et celles des deux monstres sont enrichies par des yeux de jais extrêmement brillants. La douille de cette crosse est également couverte d'une pâte bleue égayée d'ornements courants en or moulu, représentant des fleurs dont les pétales offrent des incrustations de couleurs variées. Ce ne fut point sans surprise que je remarquai, dans le précieux cabinet de mon excellent ami M. le chevalier Alexandre Le Noir, plusieurs crosses tellement semblables à celle que je viens de décrire, que sans les traces de calcination qu'y a laissées l'incendie de Saint-Germain-des-Prés, d'où elles proviennent, on pourrait, en les considérant isolement, prendre chacune d'elles pour la crosse de l'abbé de Glanfeuil.

L'utile et magnifique ouvrage de mon laborieux camarade M. N.-X. Willemin, publié sous le titre de *Monuments français inédits*, renferme les gravures de plusieurs crosses antiques de la plus haute curiosité.

Après avoir défoncé le chapitre et l'avoir creusé deux pieds plus bas que les fondements de l'église, les travailleurs se mirent en devoir d'en enlever les terres. Dans cette action, ils sentirent un nouveau sépulcre, que D. Bonnefont prend pour celui de saint Anségise, dix-neuvième abbé de Fontenelle, au milieu du neuvième siècle. Vis-à-vis celui-ci, on trouva un autre sépulcre de pierre, trois pieds au-dessous de la place où l'on avait découvert les tombeaux que l'on avait jugé pouvoir renfermer les comtes d'Evreux. D'abord on n'y aperçut que des ossemens d'une blancheur extraordinaire; on y trouva aussi néanmoins une lame de plomb si oxidée, que personne ne pouvait la lire. Elle fut portée au P. prieur, qui négligea quelques jours d'en faire détacher la rouille. Enfin on y lut cette inscription :

HIC REQUIESCIT ABBAS GERARDUS IV.

KAL. DECEMBRIS

AB INJUSTO INJUSTE INTERFECTUS<sup>1</sup>.

On reconnut alors que cet abbé n'était autre chose que le saint Gérard, martyr, dont on célébrait la fête à Saint-Wandrille le 9 novembre, et que Gerbert-le-Teutonique était le saint Girbert ou Gilbert dont on chômaït aussi la fête le 4 septembre. Il n'était plus temps, néanmoins, de recueillir précieusement ces reliques, ni même de les distinguer. D. Pierre Lastelle, dépositaire de l'abbaye, choqué du concours de peuple que la dévotion attirait dans ces lieux depuis la découverte de ces tombeaux, et pour plusieurs autres raisons, avait malicieusement mêlé les ossemens de ces deux saints avec ceux d'un ancien religieux et des comtes d'Evreux. Il n'avait pas plus favorablement

<sup>1</sup> Saint Gérard fut tué d'un coup de hache, pendant son sommeil, par un moine indigné de ses remontrances.

de dire que lors des diverses restaurations postérieures à ce grand désastre, il ne devait plus rien y rester des peintures que l'abbé saint Anségise avait, environ trente ans avant l'irruption des danois, fait exécuter par Madalulphe, artiste célèbre de ce temps, qu'il avait fait venir de Cambrai : au reste, l'église abbatiale de Saint-Wandrille fut depuis, à diverses époques, couverte de peintures dont on croyait décorer l'intérieur de cet édifice. Les chapiteaux mêmes furent, en grande partie, chargés, comme ceux de Jumièges, de couleurs et d'ornements faits au pinceau, qui paraissent avoir été renouvelés dans la dernière reconstruction. Un sujet pieux, exécuté vers le quatorzième siècle sur le mur de la chapelle de Saint-Laurent, dans le croisillon septentrional, est une des plus anciennes peintures que j'aie remarquées dans ces vastes ruines (*voy. pl. II, fig. 1, p. 245*). Il représente le martyre de saint Etienne, dont Fontenelle révérait et possédait depuis long-temps les reliques. En effet, dans l'année 1036, sous l'abbatit de Gradulphe, Gérard Flaitel, chevalier normand, avait fait don à ce monastère d'un doigt du proto-martyr, qu'il avait obtenu de la générosité du duc de Normandie, Robert-le-Magnifique, à Nicée de Bythinie ; ce doigt opéra de grands miracles dans Fontenelle. Cette fresque, divisée par un meneau, n'est (tant le rouge y domine) qu'une espèce de camayeu, dont les figures s'enlèvent sur un fond d'ocre jaune. La première partie montre le saint tombant sur les genoux, sous les coups de pierre que lui lance un bourreau vêtu d'habits mi-partis. La deuxième offre un lapidateur équipé comme le premier ; et, derrière celui-ci, une plus petite figure à laquelle le peintre a voulu, sans le pouvoir, donner un caractère d'adolescence, est assise sur un vêtement du saint, déployé sur un siège élevé : c'est le jeune Saul. Il étend la main gauche, comme pour exciter les exécuteurs, et l'autre élève un objet oblong, qui, malgré sa roideur

traité le corps qu'on présumait être celui de saint Anségise.

Tous ces débris humains furent inhumés pêle-mêle, et confondus derrière le grand autel de l'église abbatiale, au milieu des plaintes amères des religieux.

On ne sera point surpris de la découverte de ces divers étages de sépultures dans l'ancien chapitre, s'il est constant, comme le prétend D. Bréard, que cet édifice subsistait au même lieu que les précédents, et que son aire avait été exhaussée deux ou trois fois.

Dans l'année 1671, qui précéda celle de cet événement, en réparant les fondements des murs de l'église, du côté du midi, qui dépérissaient par l'humidité, on avait trouvé des fondements fort épais que l'on regarda comme les restes de l'ancienne église de Saint-Servais, construite par saint Wandon, douzième abbé de ce monastère. L'on y découvrit aussi beaucoup de corps placés par étage, et dont quelques-uns étaient renfermés dans des cercueils de pierres maçonnées. Tous ces ossemens furent remis plus haut, presque contre la muraille dont on voulait prévenir la ruine.

La démolition du chapitre excita le mécontentement de plusieurs supérieurs et de beaucoup de religieux de la province. Ce fut sans doute à cette occasion que le chapitre général de 1678 défendit de détruire les tombeaux et autres semblables monuments sans la permission du révérend père général. On croit aussi que ce fut par suite de la même entreprise que dom L. Hunault fut éloigné de Saint-Wandrille, en 1678. Il fut alors élevé au rang de visiteur de Bretagne, et mourut dans cette province, en 1697, prieur de Saint-Nicolas-d'Angely.

### Peintures.

Fontenelle ayant été, dans le milieu du neuvième siècle, entièrement détruite par les hommes du Nord, il est inutile



et l'insignifiance absolue de sa forme, est un véritable phylactère, moyen si généralement adopté à cette époque pour prêter un discours aux figures inanimées, qu'elles étaient censées parler, quand même il n'y avait rien de tracé sur ces espèces d'écriveaux. Or, celui que tient le futur apôtre des nations est l'approbation de la mort d'Etienne : *car Saulus erat consciens neqi ejus.* (Act. VII, 59.)

On doit, au reste, regarder cette peinture, malgré la grossière inhabileté de son auteur, comme admirablement conforme aux moindres détails de la scène qu'elle représente. Ces figures ont environ vingt pouces de haut.

Un grand nombre d'autres sujets peints vers la même époque, mais avec moins de barbarie et plus de luxe de couleurs, offraient encore, dans l'intérieur de l'église, beaucoup de sujets et d'événements relatifs à l'histoire de Fontenelle. Un de ces derniers, entre autres, représentait l'abbé Teutsind recevant des mains d'un architecte un plan sur lequel on reconnaissait aisément l'église de Saint-Michel dans son état actuel<sup>1</sup>. L'artiste commettait en cela un des anachronismes si communs de son temps, puisque Teutsind, neuvième abbé de Fontenelle, érigea l'ancienne église de Saint-Michel vers 735, et que celle qui se voit aujourd'hui ne fut construite que dans le onzième siècle. Ce petit monument, qui subsiste à cinquante pas de l'église abbatiale, n'est certainement pas indigne de l'attention d'un archéologue. Dans le grand ouvrage intitulé : *Voyage romantique et pittoresque de l'ancienne France*, on en trouve une vue intérieure qui répond à l'admirable talent du baron Athalin, qui l'a lithographiée.

De tous les dignitaires qui exercèrent quelque autorité dans Saint-Wandrille, le prieur D. Guillaume Lavieille,

<sup>1</sup> Cet édifice, comme nous l'avons déjà fait observer, est l'église paroissiale du village de Saint-Wandrille.



auquel l'abbaye dut mille obligations en tout genre, fut un de ceux qui montrèrent le plus de goût pour les couleurs et pour les peintures édifiantes. « Ce fut lui, dit, dans « ses *Hommes illustres* de cette maison, Alexis Bréard, « dont je rapporte les propres expressions, qui fit peindre « ( au commencement du seizième siècle ) les saints qui se « voient encore de présent autour du chœur de Fonte- « nelle, reuestus d'aubes, de chasubles et de mitres, s'ils « sont euesques ; d'aubes, de chappes et de mitres, la « croce en main, s'ils sont abbés ; et seulement d'aubes « et de chappes, s'ils sont simples religieux. » Ces saints, à la tête desquels se trouvait avec cette raison saint Wandrille, étaient au nombre de trente-six. Ayant en partie disparu par la chute de la tour, en 1631, ils furent, avec d'autres, restaurés ou remplacés par les soins du prieur D. Vincent Humery, en 1669, quelques années après la réparation du chœur.

J'ai recueilli, avec le dessin de la mort de saint Étienne, dont j'ai parlé plus haut, celui d'une peinture beaucoup mieux exécutée qui s'aperçoit encore sur les murs de la chapelle de Saint-Sébastien, située du côté du nord. Ce sujet, qui paraît appartenir à la fin du seizième ou au commencement du dix-septième siècle, rappelle les fréquentes licences que, dans des temps plus reculés, les artistes se permettaient dans les temples ( voy. pl. II. fig. 11, p. 245 ). C'est le martyre d'une jeune sainte attachée à un arbre et entièrement dépouillée de ses vêtements : elle souffre avec résignation les tortures que lui font endurer deux bourrerux armés de lampes ardentes suspendues à des branches de fer. On ne pourrait sans frémir et sans blesser la pudeur décrire l'horrible manière dont un des satellites remplit son cruel emploi. Le supplice des lampes ardentes se rencontre assez fréquemment dans les martyrologes.

Le personnage dont il s'agit ici est très probablement sainte Marguerite, qui, selon quelques hagiographes, éprouva cette espèce de tourment parmi plusieurs autres qu'on lui fit subir. Une ancienne vie de cette sainte, en vers français, et qui n'est qu'une traduction de celle qui se lit dans la *Légende dorée*, rapporte cette circonstance. On a reproduit cette vie dans plusieurs livres liturgiques du seizième siècle, notamment dans des heures gothiques de Notre-Dame, à l'usage de Rouen, imprimées en 1595. On y voit d'abord Olibrius employant vainement auprès de Marguerite tous les moyens de séduction ; puis viennent les vers suivants :

Ja donc quand si ferme la veue,  
 La fist despouiller toute nue  
 Et flambeaux ardans apporter,  
 Dont les costez luy fist brusler ;  
 Puis luy a dit quelle le creust  
 Laissant Jesus et Mahom creust ;  
 Elle respond que non feroit.

Dans son second *Essai sur le département de la Seine-Inférieure*, publié en 1795, M Noël de la Morinière, déjà cité dans cet ouvrage, décrit le déplorable état où Saint-Wandrille se trouvait dès-lors. « Plusieurs morceaux « de la main de Sacquépée, dit-il en parlant de la grande « église, analogues à la fondation du monastère, n'ont « pas eu un meilleur sort. » Il est très probable qu'il s'agit ici de morceaux exécutés à fresque et totalement disparus, puisque je n'ai rien trouvé qui rappelât le style de Sacquépée, habile peintre normand né au commencement du dix-septième siècle, ni rien qui approchât de sa manière.

Une partie des voûtes de l'église était bigarrée d'ornements exécutés au pinceau. Celles de la chapelle où se voit le martyr de saint Étienne, dont nous avons parlé plus haut, offrent encore une décoration en ce genre que nous nous

abstiendrons de décrire, l'ayant gravée dans cet ouvrage ( voy. pl. II, fig. III, p. 245 ). Elle est, comme la fresque précitée, peinte en vermillon fort grossier sur un fond d'ocre jaune.

### Le Cloître.

Le cloître de Saint-Wandrille est, à n'en pas douter, un des plus magnifiques monuments de ce genre qui soit échappé au vandalisme des derniers temps<sup>1</sup>. Au moyen de deux portes situées aux deux extrémités de la nef, on descend, par quelques degrés, dans cette belle et pittoresque galerie, dont le sol est à six pieds environ au-dessous de celui de la basilique. Une sépulture vouée à l'exécration et placée au bas d'une de ces entrées, rappelait aux moines de Fontenelle de mortifiants et fâcheux souvenirs. En voici le motif tel que le rapportent les historiens de cette abbaye.

A son dernier retour de la Frise, saint Wulfran avait donné à l'abbaye de Fontenelle une croix, un calice en or et sa patène. Ces précieux objets, sauvés en 1566 des déprédations des hérétiques, ne purent échapper en 1571 aux mains criminelles de l'infâme De Gruchy (*Gruchæus*), sacristain de Fontenelle. Nourri dans le mépris de l'observance régulière et dans la dépravation que les guerres intestines du royaume avaient introduite, il ne put résister au coupable désir de fournir un aliment à ses passions. Il fit, à cet effet, société avec d'autres fripons qui reconnaissaient pour chef un nommé Frenage ou Fournage (*Frenagium*), laïque, bâtard et rebut de la société. Secondé par de tels hommes, il força, pendant la nuit, la serrure de Fontenelle, et enleva les manuscrits les plus anciens et les plus précieux de la bibliothèque, qui était fort riche, ( une partie

<sup>1</sup> M. Bouton en a sûrement jugé de même lorsqu'il a puisé dans cet édifice un nouveau sujet de diorama

passa dans la suite dans les mains des savants André Duchesne et Emeric Bigot), et ne respecta pas davantage la croix, l'évangile (pour l'évangiliaire ou évangélistaire<sup>1</sup>), et le calice dont saint Wulfran avait fait don à l'abbaye. Frenage expia par son sang son audace sacrilège : il fut pendu et réduit en lambeaux. De Gruchy seul ne ressentit point les effets de la vengeance des hommes ; mais il fut, après sa mort, tellement poursuivi par la vengeance céleste, que lorsqu'on l'eut inhumé dans le cloître, en face de la porte par laquelle on entre dans le bas de la nef de l'église<sup>2</sup>, il naissait tous les jours sur sa tombe une si grande quantité de crapauds, que les soins continuels des moines purent à peine les faire disparaître.

Ce cloître renferme une autre tombe où reposent les mânes d'un homme qui laissa dans Fontenelle une mémoire bien différente de celle du malheureux De Gruchy : elle est située presque aux pieds de la statue de la Vierge. C'est une pierre plate, gravée en creux et longue de huit pieds quatre pouces et demi. Sa largeur est, du côté du chef, de trois pieds trois pouces et demi, et de trois pieds à l'extrémité opposée. C'est le sépulcre de Jean, premier bailli de Fontenelle, mort vers la fin du treizième siècle. La tête du défunt, représenté les mains jointes et dans l'habit de l'ordre, est surmontée d'un pignon gothique accompagné de deux anges portant, d'une main l'encensoir, et de l'autre l'*aceta-*

<sup>1</sup> On appelait ainsi le livre des Évangiles. Ces volumes étaient souvent reliés avec le plus grand luxe ; leurs couvertures, enrichies de dyptiques et de pierreries ; le texte, écrit fréquemment en lettres d'or ou d'argent sur un vélin ordinairement teint en pourpre, quelquefois en vert ou de toute autre couleur.

<sup>2</sup> Cette porte était celle par laquelle il avait introduit ses complices et s'était enfui avec eux.

*bulum* ou navette. Deux autres anges, beaucoup plus petits, tendent, chacun de leur côté, les mains sur une épaule du religieux, comme pour l'aider à monter au ciel. Cette tombe paraît occuper son premier lieu; mais la gravure en est tellement effacée, que la figure ne se voit plus à peine. Il en est de même du listel sur lequel est inscrite, en fort belles onciales, l'épithaphe à laquelle manquent des mots tout entiers. Je rapporte néanmoins ici la transcription que j'en ai prise, quoique le sens ne s'y trouve pas toujours complet :

( Tête. )

ANNO : MILLENO : CENTUM : BIS : OCTUAGENO :

( Premier côté, sur la longueur. )

GEMMA : MONACHORUM : MIGRAVIT : ET : ARCHA : BONORU :  
 I : ( *pour Joannes ou primus* ) FONTANELLE : BALLIVUS : VIR : SINE :  
 P..... ( *F ou P, peut-être peccato* ) CLEMENS :  
 PECCATORIBUS : CASTUS :

( Côté des pieds. )

FIDELIS : HONESTUS :..... ( Grande lacune. )

( Deuxième côté, sur la longueur. )

...E : MODESTUS : FLET : FONTANELLA : NUDA :  
 JACET : PA...E : CELLA : IN : GELICA : PATRIA : DETUR : ET : GLORIA : AM :

Cette sépulture, la seule dans Saint-Wandrille qui présente aujourd'hui quelque intérêt, est brisée en trois fragments : celui du milieu paraît profondément enfoncé. Le propriétaire<sup>1</sup> me disait, en le frappant du pied, qu'il avait toujours soupçonné qu'il existait un vide sous cette

<sup>1</sup> M. Cyprien Lenoir père, ancien négociant, natif d'Yvetot, dont la mémoire nous sera toujours chère par l'hospitalité patriarcale qu'il exerça envers nous pendant notre séjour à Saint-Wandrille.

Pierre, mais sans vouloir s'en assurer, s'étant toujours imposé la loi de ne jamais violer le dernier asile de ceux qui dorment en paix dans son domaine. Je ne pus m'empêcher d'applaudir à la résolution religieuse de ce vénérable nonagénaire, un tel sentiment étant, en effet, plus respectable encore que l'amour de la science, qui dérive bien plus des idées acquises que des inspirations du cœur.

### Tombeaux anonymes.

On voit encore dans le cloître plusieurs autres pierres sépulcrales de dix-huit pouces à deux pieds et deux pieds et demi de dimension en tous sens. Les ornements les plus remarquables de ces humbles monuments sont une petite croix grecque et une simple larme. On ne jugeait point à propos d'y disputer au temps des noms qu'il devait dévorer un jour, les noms de ceux qui, déjà morts pour le siècle, avaient franchi la limite de leur existence.

On y inscrivait seulement en latin le quantième, le mois et l'année de leur passage à l'éternité.



Dans le nombre de ces dates, postérieures toutes à l'introduction de la réforme, il n'en est point qui descende



au-dessous du milieu du siècle dernier. Le *specimen* précédent est pris au hasard parmi ces lugubres témoignages du néant de la vie , dont la muette et rigoureuse éloquence rappelle si laconiquement à l'homme son inévitable et dernier tribut.

Le cloître , construit à diverses époques , est , comme je l'ai dit plus haut, un des plus beaux qu'il soit possible de voir. La galerie regardant le nord , qui règne le long de la nef de l'église , fut élevée par l'abbé Guillaume de la Douillie , mort en 1342. Elle n'est percée que de cinq arcades ; mais les trois autres ailes , qui sont d'une architecture beaucoup plus élégante , en ont toutes une de plus. La majeure partie de ces dernières est due au prieur Guillaume Lavieille , mort en 1531 , ainsi qu'une portion de l'aile qui fait face au midi. Mais on doit très probablement accorder au vénérable Jacques Hommet , dernier abbé régulier , mort en 1522 , l'honneur d'avoir fait construire l'admirable *lavabo* en pierre contigu à la porte du réfectoire ( *voy. pl. v* ). Cette fontaine , chef-d'œuvre de l'aurore de la renaissance des arts , n'est pas moins élégante dans son ensemble que dans ses arabesques exquis compris sous le cintre surbaissé qui couronne la totalité de cette charmante composition. Ces sculptures délicates sont divisées en six panneaux , dont chacun offrait un écusson armorié occupant le centre de l'ogive. Quelque soin qu'on ait pris d'en gratter les blasons , il est encore aisé de reconnaître dans l'un de ces écus les armes de Charles VIII ou de Louis XII , écartelées de France et de Bretagne. La base de cette riche décoration se compose d'un bassin oblong formant une espèce d'auge dans laquelle six robinets versaient jadis une eau pure et limpide. Cette eau circule encore de toutes parts dans les édifices de Fontenelle , par des canaux renfermés dans les murs , précieuse ressource que les religieux durent également à la paternelle sollicitude

de Jacques Hommet. Dans l'intérieur du réfectoire, un bassin semblable, mais sans ornements, est pratiqué dans l'épaisseur de la muraille, et correspond à celui dont nous venons de parler.

Les membrures supérieures du cintre aplati de cette belle fontaine sont, suivant l'usage, ornées de larges touffes de chardon, s'élèvent en se courbant vers le centre commun, et se joignent pour ne former qu'une seule pyramide. Le tympan compris dans cette espèce de fronton renferme un sujet dont la bizarrerie donnerait lieu de prêter au sculpteur des intentions malicieuses, s'il était raisonnable de supposer dans les moines assez d'inattention ou d'inintelligence pour ne pas s'en être aperçus ( voy. pl. VI ). Ce sujet offre le buste d'un homme dont on ne voit que le visage et les bras ; le reste est couvert de grands feuillages en forme de lambrequins qui, tous, se rattachent à la coiffure du personnage, dont la figure est excessivement triviale ; et cette coiffure, en espèce de capuchon, de *carapoue* ou *caban*, est ornée de deux oreilles d'âne des plus évidentes. Sa main droite tient un instrument dont la sommité, à demi brisée, offre la forme d'une espèce de maillet, et la gauche soutient un grand gobelet à boire, orné de cannelures. Mes réflexions ne m'ont point encore mis, je l'avoue, à portée de préciser le rôle que joue cette énigmatique sculpture, à l'entrée d'un lieu où devaient présider la décence et la sobriété.

Cependant, ce symbole de l'intempérance et de la folie renferme indubitablement un sens grave : N'était-il point ici pour rappeler aux bénédictins, aux moments du repas, la leçon que leur patriarche leur donne dans sa règle, au chapitre de *mensurâ potus*, en les invitant à se contenter d'une légère portion de vin : *quia, inquit, vinum apostatare facit etiam sapientes*. Peut-être le passage suivant

de l'Écriture offrirait-il un rapport encore plus intime avec ce bas-relief :

*Luxuriosa res vinum , et tumultuosa ebrietas : quicumque his delectatur non erit sapiens. ( Prov. xx , 3 , 1. )*

Nous trouvons, dans le bas-relief, l'ivrognerie évidemment caractérisée par le grand gobelet ; la folie, par l'accoutrement grotesque du personnage, qui, certainement, est dans le costume obligé ; et, dans l'instrument tenu de la main droite, qui ressemble beaucoup plus à celui dont je vais parler qu'à toute autre chose, on reconnaîtra peut-être jusqu'à l'expression *tumultuosa ebrietas*, en se rappelant que, selon Mézeray, le surnom de Hutin fut donné à Louis X dans son enfance, parce qu'il était querelleur et bruyant, par allusion à un petit maillet dont se servent les tonneliers, et qu'ils nomment *hutinet*, parce qu'il fait beaucoup de bruit<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> On ne peut, malgré les services réels que les bénédictins rendirent à l'Église et aux lettres, dont ils nous conservèrent les antiques et précieux monuments, se dissimuler qu'ils eurent quelquefois, ainsi que beaucoup d'autres ordres religieux, le plus pressant besoin d'être rappelés à l'esprit de la règle ; et pour en fournir au moins une preuve, puisque nous sommes sur l'article d'un réfectoire, nous citerons un fait qui se rattache à cette importante partie d'une maison claustrale.

C'était en croyant user d'une grande condescendance envers ses enfants que saint Benoît leur avait permis deux sortes de mets cuits et un peu de vin (*Reg. S. Bened.*, cap. xxxv et xl). Cependant, vers le milieu du douzième siècle, la table d'un grand nombre de monastères était devenue d'une abondance et d'une somptuosité d'autant plus choquantes, que celles des rois de France et d'Angleterre offraient précisément alors une frugalité qui révolterait aujourd'hui beaucoup de minces particuliers. Le prieur et les moines de Saint-Swithin\*, de la

\* En vieux saxon, *Saint-Swithum*. Ce personnage était évêque de Winchester, et mourut, selon Alban Butler, en 862 ; d'autres le nomment Swinton ; et l'auteur des *Lettres historiques sur les Parlements*, qui raconte aussi l'anecdote ci-dessus, le désigne, probablement par erreur, sous le nom de Wintzun.

( Remarque de lord E. Arundell de Wardouf ).

A l'extrémité orientale de l'aile du cloître, qui fait face au nord, on rencontre une jolie porte ogive par laquelle on accédait dans l'intérieur de l'église; elle est du plus pur

ville de Winchester, vinrent un jour se jeter aux pieds du roi Henri II, implorant sa protection contre la dureté de leur évêque, qui était aussi leur abbé. Ils fondaient en larmes et montraient une douleur amère, tant la conduite du prelat leur paraissait affreuse, intolérable... De quoi s'agissait-il donc? et quelle fut la surprise de Henri, en apprenant que les lamentations des bons Pères tenaient à ce qu'on venait de les réduire à dix mets au lieu de treize, dont leur table était journellement chargée! Les pauvres moines s'adressaient mal pour de semblables doléances: « Et moi, dans mon palais, je me contente  
« de trois, leur répondit le monarque. Malheur à votre évêque, si,  
« des dix que vous avez encore, il vous en laisse plus que n'en a  
« votre roi. — *Et ego, inquit rex, in curiâ meâ tribus contentus*  
« *sum. Pereat episcopus vester, nisi ad hunc numerum ferculorum*  
« *meorum redigat fercula vestra.* » (BRUSSEL, *Anglia sacra.*) Il est à remarquer qu'Henri était cependant le prince le plus riche, et, pour parler comme alors, le plus grand *terrier* ou *terrien* de la chrétienté. Louis-le-Jeune, son contemporain, se contentait aussi du même ordinaire, et, comme Henri I<sup>er</sup>, son aïeul, ne connaissait point de plus précieux breuvage que le vin d'Orléans, qu'il appelait *meum vinum optimum aurelianense*.

L'anecdote précédente n'est pas la seule qui dépose contre la tempérance des moines et leur résignation en matière de réformes réfectoriales; mais peut-être aussi la malignité publique s'est-elle amusée quelquefois à charger le tableau; quoi qu'il en soit, d'après l'indignation des religieux de Saint-Swithin contre leur prelat, il est permis de croire qu'ils étaient capables de se venger de lui, comme ceux qui décorèrent l'effigie de leur abbé de deux superbes oreilles d'âne, allégorie dont ils donnaient la clef dans le distique suivant :

*Auriculas asini meritò fert improbus Abbas ,  
Quod monachis pintas fecerit esse breves.*

Quant au sens emblématique du grotesque du même genre sculpté au-dessus de la porte du réfectoire de Saint-Wandrille, dont nous publions la gravure, il renferme évidemment une leçon, et non une satire.

et du plus excellent gothique, tant dans son ensemble que dans ses détails. Six figures, revêtues d'habits pontificaux, en enrichissent le cintre. Elles représentaient probablement des saints abbés de Fontenelle, ainsi que deux autres que l'on voit à genoux dans le tympan qui couronne la baie de cette porte.

Au milieu de ces deux derniers, le Père-Eternel et Jésus-Christ, assis l'un près de l'autre sur le même banc, élèvent simultanément la main, comme pour soutenir un objet quelconque qui s'est trouvé brisé avec les têtes des figures, et qu'un ange, placé à la pointe de l'ogive, paraissait recevoir en avançant les bras. La partie supérieure de ce bas-relief est encore occupée par deux autres esprits célestes, dont l'un joue du *psaltérion*<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *Psaltérion*, *Saltérion*, *Saltère*, etc., instrument à cordes, de forme triangulaire; il en existait, je pense, de plusieurs espèces: les uns se pinçaient comme la harpe, les autres se touchaient avec des espèces de plectres. Ils eurent la plus grande vogue autrefois; quoique fort sonores, comme on en obtenait des effets harmonieux et suaves, on les employait particulièrement à accompagner la voix.

L'usage de représenter des anges chantant ou jouant des instruments, est d'une haute antiquité, et ne tire point sa source de l'imagination des peintres et des sculpteurs, à laquelle on attribue, sans réflexion et comme par habitude, tout ce qui présente dans leurs productions quelque singularité. Je puis, au moins, quant au point dont il s'agit, invoquer, en faveur de mon assertion, le témoignage d'un des plus illustres Pères de l'Eglise latine. Le saint évêque Hippone, parlant des jouissances célestes, dit:

« *Quæ cantica! quæ organa! quæ cantilenæ! quæ melodiæ ibi*  
 « *sine fine decantantur! Sonant ibi melliflua hymnorum organa,*  
 « *suavissima Angelorum melodia, cantica canticorum mira, quæ*  
 « *ad laudem et gloriam tuam à supernis civibus decantantur.* »  
 (AUGUST., *Manual.*, cap. VI, num. 2.)

« Peut-être n'ignorez-vous pas, m'écrivait un de mes amis, amateur passionné de nos antiquités, M. André Pottier\*, que la porte d

\* Aujourd'hui bibliothécaire de la ville de Rouen



Auprès de cette porte se voit adossée contre le mur, et faisant face au couchant, une grande statue de la Vierge dans le goût du quinzième siècle; une couronne en tête, elle supporte d'une main l'enfant Jésus<sup>1</sup>, et de l'autre relève le manteau bleu dont elle est couverte par-dessus sa robe rouge, maintenue dans une ceinture dorée à longs pendants. Cette robe, suivant le luxe du temps, est diaprée de larges fleurons d'or<sup>2</sup>. Cette figure est debout, sous un dais gothique

« cloître de Saint-Wandrille, que vous avez gravée pour votre frontis-  
 « pice, a une ressemblance frappante avec la *porte rouge* de la Cathé-  
 « drale de Paris, située du côté du nord. Un seul cordon de figures  
 « sculptées dans les vousoirs; même nombre et même disposition des  
 « cordons ou *chapelets* de fleurons, qui, cependant, à Paris, sont de  
 « feuilles et de fleurs de rosier, etc.; et ce qui est encore bien remar-  
 « quable, même ordonnance du bas-relief, composé, comme à Saint-  
 « Wandrille, de deux personnes à genoux et de deux autres assises;  
 « excepté qu'il n'existe à Paris, dans le tympan, qu'un seul ange  
 « couronnant Jésus-Christ et la Vierge, et que les figures à genoux  
 « remplaçant les deux abbés de Fontenelle, sont Jean-sans-Peur et  
 « Marguerite de Bavière, son épouse. M. Gilbert, qui décrit cette  
 « dernière porte, en fait remonter la construction à l'époque comprise  
 « entre 1404 et 1419. »

On peut, d'après ces observations, regarder comme à peu près certain qu'une de ces deux portes n'est qu'une réminiscence très prononcée de l'autre, si même elle n'en est pas la copie.

<sup>1</sup> Il est revêtu d'une *jacquette*, suivant l'usage des peintres et des statuaires gothiques qui, soit par le sentiment de leur peu de connaissance en anatomie, soit par des convenances particulières, évitaient autant que possible de représenter le nu. Il était fort rare qu'ils figurassent le crucifix autrement qu'à demi-voilé d'une draperie qui lui descendait, en s'arrondissant vers le bas, de la ceinture aux genoux.

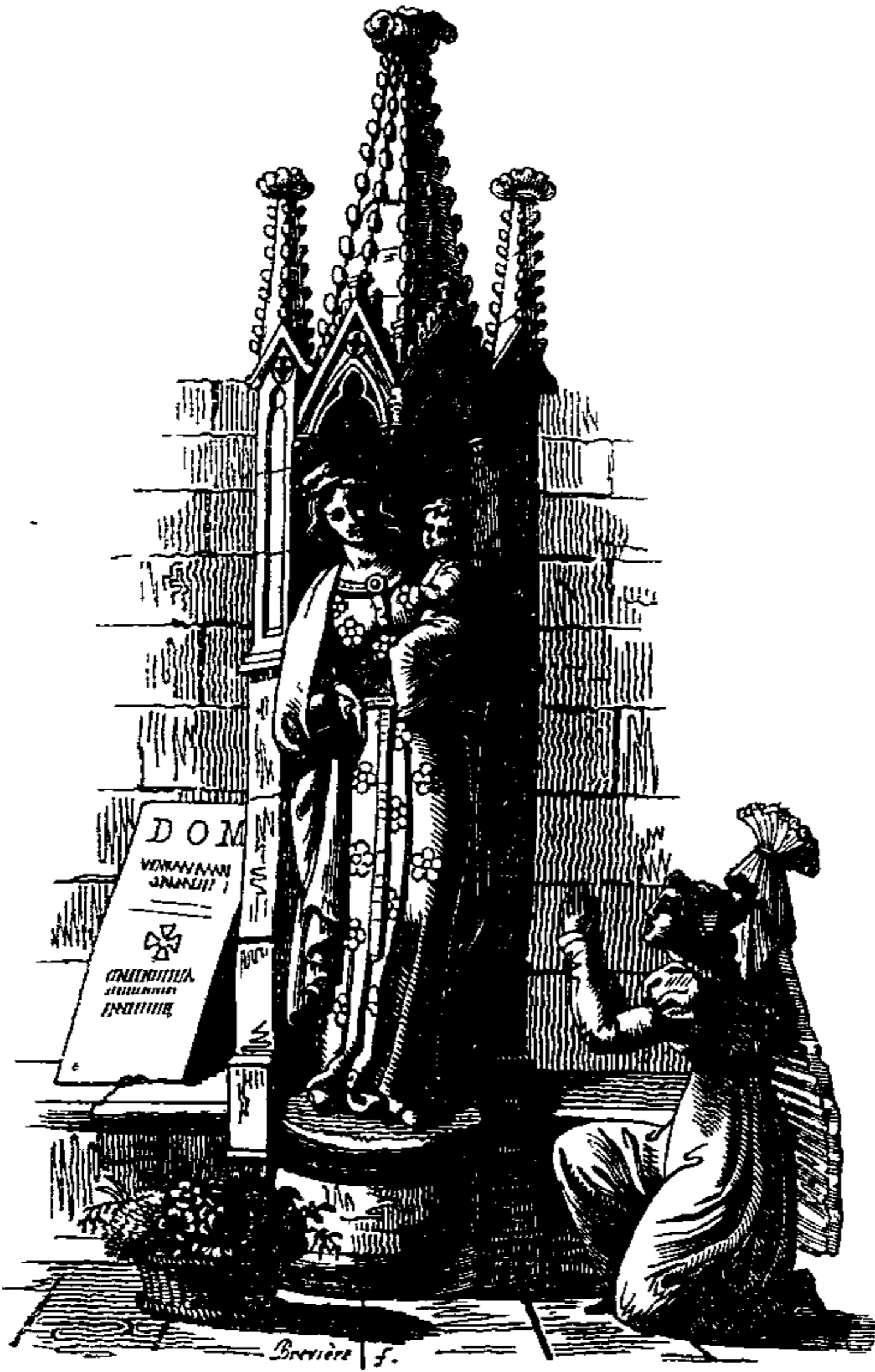
<sup>2</sup> « C'est par vanité et fantaisie, » dit Raymond Bonal, dans son *Cours de Théologie morale*, tome II, page 121, « que les peintres ont pris  
 « la coutume d'habiller Notre-Dame et les Saints d'habits mondains  
 « et pompeux. » Il y a, dans cette assertion, plus de mauvaise humeur que de vérité. Cet usage, originairement grec, tenait à l'observance d'un



surmonté de plusieurs pyramides ( voy. la vignette ). C'est à quatre à cinq pieds de sa base que se voit , comme nous l'avons déjà dit , la tombe de Jean , bailli de Fontenelle. Aux environs de cette madone , le mur offre quelques vestiges de couleurs diverses : j'avoue que je ne les ai point remarquées avec assez d'attention pour me souvenir si l'on y distingue les traces d'une peinture que Jacques Hommet fit exécuter en ce lieu au commencement du seizième siècle.

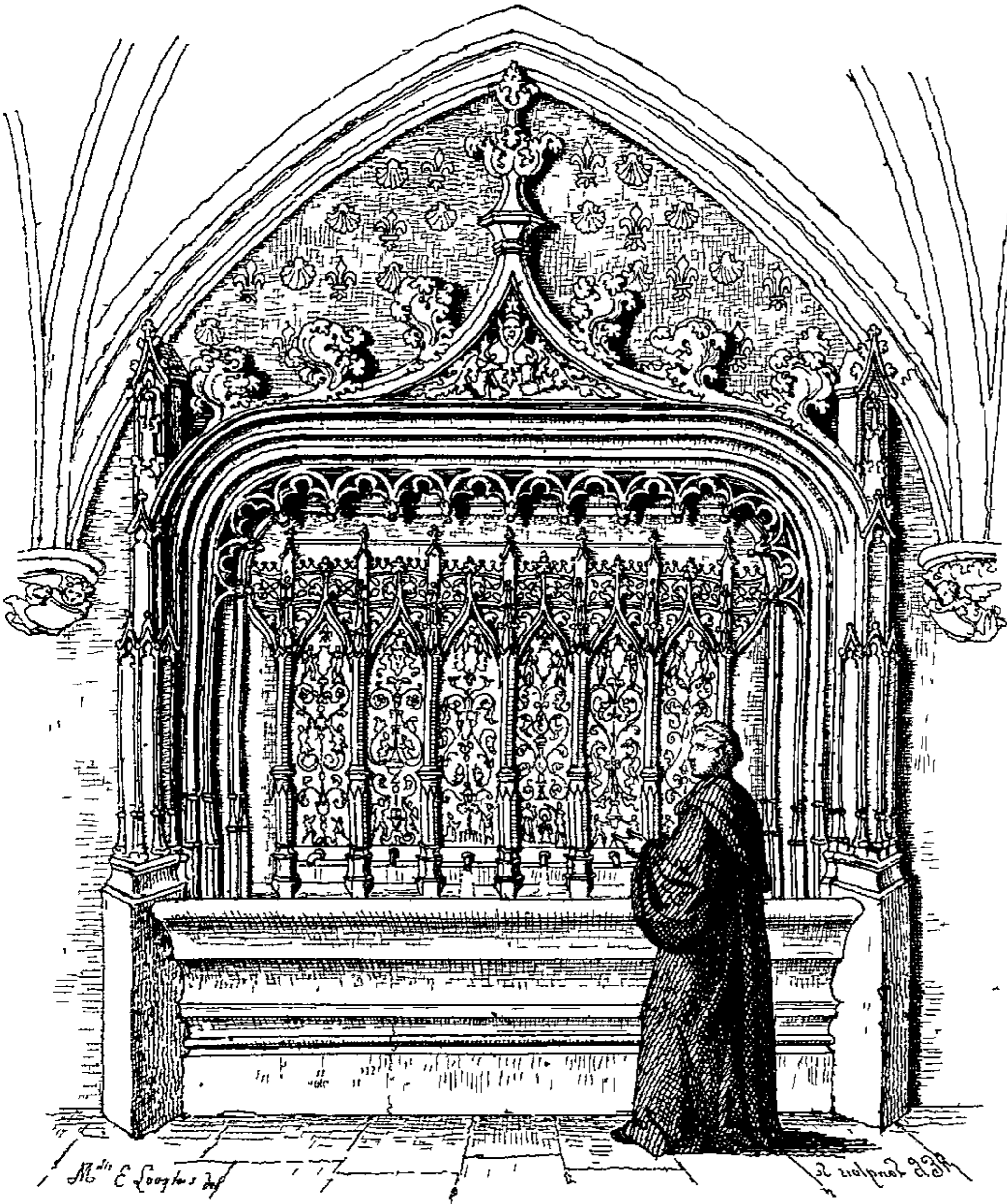
*decorum* respectueux envers les bienheureux , et particulièrement celle à laquelle l'Eglise a déferé les titres de *Regina cœlorum* , *Regina angelorum* , *Regina mundi* , et fait enfin élever , pres de Saint-Jean-de-Latran , un temple sous le nom de *Sancta Maria imperatrix*. C'était cette souveraine, en effet, et non , malgré l'identité de la personne, la modeste épouse du pauvre charpentier de Nazareth , que les vieux artistes voulaient et croyaient caractériser parfaitement en la décorant des attributs matériels de la majesté royale. Pendant une longue suite de siècles , nos pères gratifièrent indistinctement d'applications honorifiques tous les habitants du céleste séjour ; et , n'eussent-ils parlé que de celui auquel on attribue la plus humble des professions , ils auraient cru commettre une sorte d'irrévérence s'ils l'eussent fait autrement qu'en le désignant par les mots de *monseigneur* ou *monsieur saint Crespin*. Au reste , sauf l'addition de la couronne , du sceptre et des autres insignes aussi fréquemment que mal à propos employés par les peintres et les statuaires du moyen âge , ils ont presque tous été d'accord pour donner à la Vierge Marie un costume que l'abbé Fleury juge avec raison fort analogue à celui des premières religieuses grecques. On trouve la description suivante de celui-ci dans une homélie de saint Jean Chrysostôme : une tunique bleue serrée d'une ceinture , des souliers noirs et pointus , un voile blanc sur le front , un manteau noir couvrant la tête et tout le corps.

C'est au burin de notre estimable confrère M. Henri Brevière , graveur , membre de l'Académie royale des sciences de Rouen et de la Société libre d'émulation de la même ville , que nous sommes redevable de la vignette en bois représentant Notre-Dame de Fontenelle. La figure agenouillée offre une Cauchoise dans le costume de son pays.



Notre-Dame de Fontenelle.





Lavabo ou Fontaine  
à l'entrée du réfect. de S<sup>te</sup> Wandrille





M<sup>de</sup> Esdras François del et Sc

*Couronnement du Savabo du Chapitre de S<sup>t</sup> Wandrille*





« Ce fut lui , dit D. Bréard , dans les écrits duquel j'ai  
 « puisé ce document , qui fit aussi peindre ce bel arbre ,  
 « lequel est au bout du cloître , du costé de la nef , vers  
 « le septentrion , et qui composa les vers françois pour  
 « mettre proche chaque saint dudit arbre ; lesquels j'ai vus  
 « et recueillis , etc. » L'idée la plus probable qu'on puisse  
 se former de cette fresque , c'est qu'elle offrait les saints  
 de Fontenelle disposés par ordre chronologique de succes-  
 sion , dans des espèces de rameaux , dont saint Benoît  
 ou saint Wandrille occupait le tronc , comme , dans les  
 sculptures ou les peintures représentant la généalogie de  
 Jésus-Christ , on voit les rois , ses ancêtres maternels ,  
 former les fruits d'un arbre dont la souche sort de la poitrine  
 d'Abraham <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Lorsque Charles VIII fit son entrée à Troyes ( en Champagne ) , en  
 1486 , les habitants de cette ville le réglèrent de spectacles dans le  
 goût du temps , parmi lesquels ils introduisirent un *arbre* représentant  
 le *lignage* de ce roi ; il est décrit dans les vers suivants , extraits de la  
 relation rimée de cette solennité , publiée par Grosley. ( *Éphémérides  
 troyennes* , pour l'an 1763. )

« Un très-bel arbre qui lys représentoit ,  
 « Auquel le roy à le voir prist plaisance.  
 « Près les croisettes en hault escu estoit ,  
 « Des fleurs auoit en très-grande abondance ,  
 « Aux pieds duquel estoit la remembrance  
 « De saint Louis fort proprement faite ,  
 « Car hault estoit trois fois plus qu'une lance ,  
 « Et très-bien fait , droitement à souhait.  
 « D'une chacune d'icelles fleurs issoit  
 « Un petit roi habillé richement ,  
 « L'un comme l'autre et chacun d'eux tenoit  
 « Sceptre royal bien fait et proprement ,  
 « Leurs noms tenoient escrits bien grossement ,  
 « Selon leur ordre estoient , je vous affie , etc »

En tête du *Monasticon Anglicanum* , une estampe exécutée par  
 Wenceslas Hollar représente un arbre , des rameaux duquel sortent ,

Comme on n'avait pas pensé, dans les immenses travaux exécutés dans le dix-septième siècle, à ménager des communications faciles entre les lieux réguliers, on résolut, en 1680, de pratiquer plusieurs ouvertures du côté oriental du cloître; ce sont les portes de forme vulgaire qui s'y voient encore. L'on se crut amplement dédommagé de ce travail par la découverte qu'on fit, en perçant la muraille, d'une porte en ovale (*ovale* probablement pour *ogive*<sup>1</sup>), haute de six pieds et large de quatre. Sur sa partie supérieure se lisaient, en lettres gothiques, les vers suivants, que nous allons rapporter d'après dom B. Bonnefont :

Sontanella bonum semper venerare patronum  
 Qui praesul Senonum fuit, et doctor Fresjonum  
 Francorum regimen Dagobertus nobilitavit  
 Hinc tibi munimen se Sontanella paravit.

Il ne paraît point douteux que saint Wulfran ne fût l'objet de cette inscription, à laquelle, dit-on, plusieurs personnes donnèrent dans le temps une antiquité beaucoup

extrêmement nombreux, les plus grands personnages attachés à l'ordre de Saint-Benoît; ce bienheureux abbé se voit au bas de la gravure ayant à sa droite saint Grégoire, pape, et saint Dunstan, et à sa gauche, saint Augustin et saint Cuthbert; ces cinq figures sont entières, debout; et comme il s'agit dans cette allégorie d'une filiation purement spirituelle, la tige de l'arbre paraît tirer simplement son origine de la tête du patriarche des bénédictins.

<sup>1</sup> On a cependant imaginé, à une époque peu reculée, un gothique détestable composé d'arcs à brisure arrondie; telle est, par exemple, à Rouen, la figure des nervures du cloître de la première maison de la Visitation, bâtie rue Beauvoisine, sous le règne de Louis XIII. C'est à ce style équivoque et mou que les Anglais ont donné le nom d'*elliptic*. Quoi qu'il en soit, il n'est pas moins présumable que le mot *ovale* est employé dans le manuscrit de Saint-Wandrillé pour celui d'*ogive*, que l'écrivain ne connaissait pas.

trop reculée. Nous allons rétrograder nous-même vers la galerie septentrionale du cloître, pour y jeter un coup-d'œil sur l'entrée du réfectoire. Elle se compose d'un portail percé de deux baies à cintres surbaissés ; elles sont partagées par un pilier dont les ornements attestent, comme les autres parties de cette double porte, la délicatesse du ciseau des sculpteurs du seizième siècle. Malheureusement, ce portail est surmonté d'un couronnement dont le mouvement mollassé et tourmenté offre le mauvais goût qui présidait, à la même époque, aux encadrements des fenêtres de la jolie tourelle du Palais-de-Justice de Rouen. Cette aberration choquante relève d'autant plus, dans Saint-Wandrille, les formes pures, franches et décidées de l'admirable lavabo dont nous avons parlé plus haut, qu'il est contigu à cette entrée du réfectoire.

Le cloître ne présente plus le moindre vestige de ses anciens vitraux, dont la beauté devait singulièrement ajouter à celles de ces fraîches et pittoresques galeries. Ils représentaient des saints, parmi lesquels se trouvaient tous ceux auxquels Fontenelle devait particulièrement sa renommée et sa gloire.

### Le Réfectoire.

Le réfectoire a plus de trente-trois mètres de longueur, sur une élévation analogue. Il est éclairé, du côté du nord, de huit grandes fenêtres de forme ogive, et d'un nombre égal du côté opposé ; mais ces dernières sont en plein cintre, et me paraissent, ainsi que la portion de l'édifice qu'elles occupent, fort antérieures à tout le reste. La partie inférieure du mur, de ce même côté, était autrefois décorée, comme le réfectoire tout entier sans doute,

d'une suite d'arcs en plein cintre , symétriquement entrelacés <sup>1</sup>, dont le diamètre , de neuf pieds quatre pouces , était coupé dans son centre par la réunion de deux autres arcs. Sans doute les retombées de ces cintres reposaient alternativement sur une espèce de corbel , ou sur le chapiteau d'un pilier engagé dans la courtine du mur. Je crois devoir m'arrêter à cette dernière supposition , ayant dégagé du plâtre qui couvre cette décoration quelques parties d'une espèce de chapiteau dont les fleurons et l'abaque m'ont semblé porter le cachet du onzième ou du douzième siècle. Je n'ai point voulu , par quelques motifs particuliers de discrétion , pousser alors ce dépouillement plus loin ; mais je ne renonce point à l'espoir de vérifier mes doutes sur cette partie des constructions actuelles de Saint-Wandrille , que je regarde comme la plus ancienne et la plus curieuse de toutes , excepté peut-être la chapelle de Saint-Saturnin. Le réfectoire n'est point voûté en pierres ; un simple assemblage de charpente s'élève en tiers-point , c'est-à-dire en décrivant une ogive depuis le haut des murailles jusqu'au faîtage , qui est fort élevé , ce qui fait , comme dans la grande salle du Palais-de-Justice de Rouen , ressembler cette construction à la carcasse renversée d'un vaisseau. Les fenêtres , divisées par un seul meneau , étaient décorées par des figures de saints peints en grisaille , sur des fonds de verres blancs ; et l'extrémité orientale de cette vaste pièce était ornée d'une grande composition du peintre Daniel Hallé , exécutée dans le dix-septième siècle. Elle est d'une belle ordonnance , et représente le miracle de la multiplication des cinq pains. Hallé a reproduit dans plusieurs copies ce tableau , dont l'original orne actuellement la chapelle de la Vierge , dans l'église de Saint-Ouen de Rouen.

<sup>1</sup> C'est ce que les Anglais appellent arcs entrecoupés , *intersecting*.

L'importance des masses et la vaste étendue des autres édifices de Saint-Wandrille méritent que, malgré l'infériorité de leur date, nous accordions au moins deux mots de mention aux beaux bâtiments construits dans le dix-septième siècle par l'architecte Emmanuel Boynet, originaire de Loudun<sup>1</sup>; ils sont à peu près conservés tels qu'ils existaient en 1791. Le bâtiment des hôtes et des infirmes offre, sur la longueur de deux cent quatre pieds et la largeur de trente, un double rang de dix-sept grandes croisées; il est à deux étages, et renferme un nombre infini de pièces, qui toutes avaient leur usage particulier. Les travaux de cet édifice durèrent depuis 1658 jusqu'en 1668.

### Le Dortoir.

Le dortoir, bâtiment d'un goût austère et d'un style assez pur, est de deux cent quatre-vingt-six pieds de long sur quarante de large, y compris l'épaisseur des murailles. Le peu de solidité du terrain occasionna des obstacles et des avaries sans nombre pendant l'élévation de cet édifice; on en vint pourtant à bout en bâtissant souvent sur pilotis, et en donnant à quelques parties des fondations douze

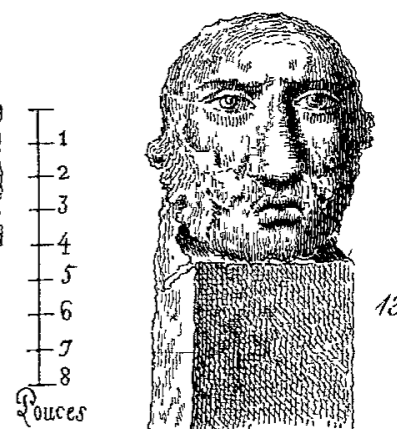
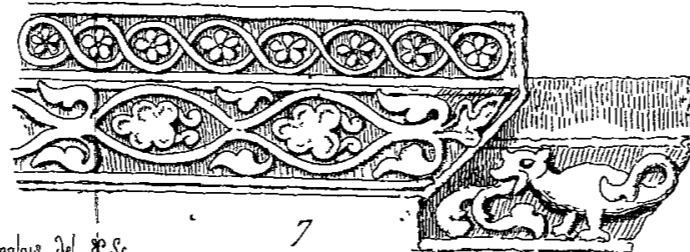
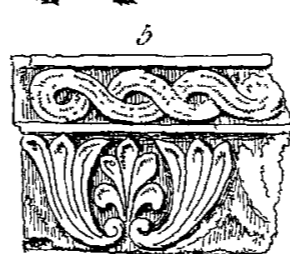
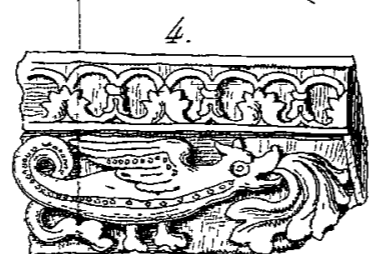
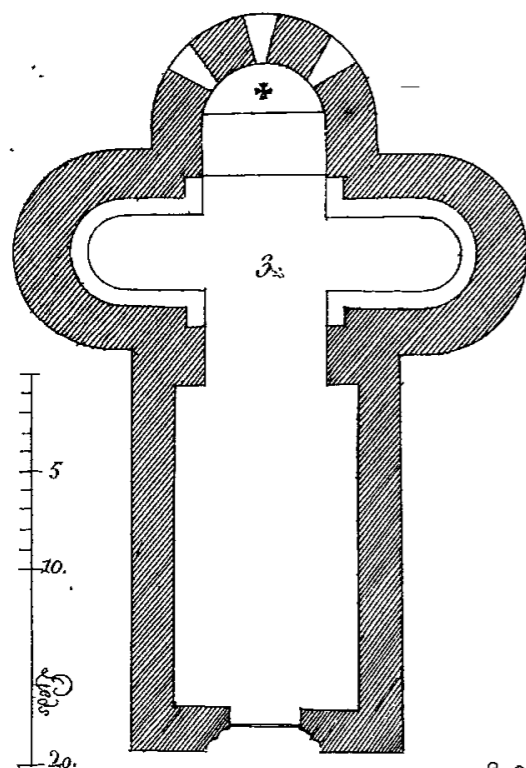
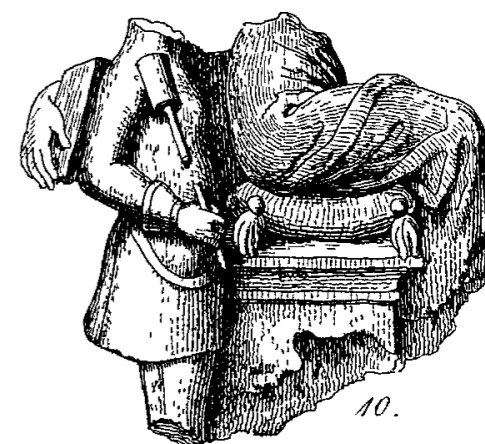
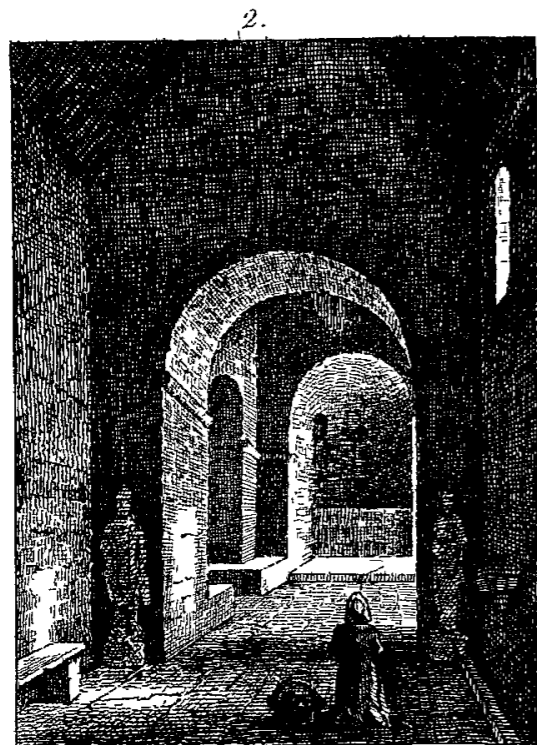
<sup>1</sup> Cet artiste, qui depuis trois ans dirigeait les travaux de l'abbaye, abjura, le 5 mai 1657, la religion protestante entre les mains du sous-prieur de Saint-Wandrille, D. F. Constantin Mauger, ainsi que deux jeunes demoiselles ses filles; les religieux, par suite de la haute considération qu'il avaient pour lui, attachèrent beaucoup d'importance à cet événement. Trois ans après, le père de Boynet, architecte et sculpteur fixé depuis long-temps à Rouen, et alors extrêmement âgé, suivit dans les mêmes lieux l'exemple de son fils. Il est probable qu'une partie des maisons les plus remarquables de Rouen et de ses environs, datant de la dernière moitié du dix-septième siècle, furent construites ou décorées par ces deux artistes.



pieds de profondeur sur neuf de large. Ce vaste bâtiment , offrant une double voûte dans toute sa longueur , renferme une pièce extrêmement remarquable : c'est le grand *promenoir* , long d'environ cent vingt pieds. Dans son centre , une file de colonnes , supportant les arcs arrondis des voûtes , forme une espèce de double galerie éclairée de deux rangs de grandes fenêtres en plein cintre , l'un à l'orient et l'autre au couchant. Leurs vitraux blancs sont ornés de larges bordures , où l'on voit représentés toutes sortes d'oiseaux , de poissons , de quadrupèdes , de vases chargés de fleurs et de fruits , de rinceaux , etc. Ces admirables listels , qui furent posés en 1688 , sont peints en apprêt et ne présentent presque aucune opacité de couleur , même dans le rouge et le bleu , preuve de la haute perfection que cette partie de l'art avait acquise sous Louis XIV. Malheureusement ils ont déjà beaucoup souffert , le promenoir étant la principale pièce de l'atelier de filature de M. Lenoir fils.

On eût vainement , dès 1789 , cherché dans le vaste pourpris de Saint-Wandrille plusieurs édifices importants représentés dans le plan du père Michel Germain ; quelques-uns n'existaient plus dans leur entier , et déjà depuis longtemps il ne restait rien du logis abbatial ni de l'église de Saint-Pancrace. Quant à celle de Saint-Paul , les religieux l'avaient détruite postérieurement encore , il y a soixante-dix ans environ , pour dégager la vue des deux gros pavillons , qu'ils substituèrent en même temps aux bâtiments de l'ancienne entrée gothique.

Le peu d'ordre , l'insouciance et la dilapidation qui régnaient à l'époque de l'expulsion des moines et de la spoliation des abbayes , laisseront de longs regrets aux amis des sciences et des arts. La bibliothèque de Saint-Wandrille renfermait encore , malgré les larcins du sacristain De Gruchy , beaucoup de manuscrits précieux échappés à



E B Anglois del et sc.

Chapelle de S<sup>t</sup> Saturnin et sculptures de N. D. de Caillouville.



ses mains sacrilèges : il en était ainsi de quelques reliquaires curieux par l'antiquité de leur fabrique, qu'on avait soustraits à la rapacité des calvinistes; les premiers ont presque tous disparu au milieu d'un gaspillage imbécile; les seconds, dans l'impitoyable creuset révolutionnaire. En 1733, l'accroissement considérable de la bibliothèque conventuelle avait nécessité son changement de local; M. de Fourcy, abbé de Saint-Wandrille, venait, par une rare générosité, d'en réparer les anciennes pertes, et de l'enrichir des dons les plus variés. Dans son enceinte le numismate trouvait, en 1789, le plus beau choix de médailles antiques et de médaillons modernes; l'artiste et l'amateur, un recueil innombrable d'estampes les plus rares de toutes les écoles; le savant et le bibliophile, une foule de livres choisis avec autant de goût que de discernement. Par combien de canaux et dans combien de mains se sont écoulés ces précieux et déplorables gages de la munificence de l'abbé de Fourcy? C'est ce que nous ne savons pas, et ce que probablement nous ne saurons jamais.

A l'époque de la révolution, le cardinal de Brienne ferma le long catalogue des abbés de Saint-Wandrille, montant à près de quatre-vingts. Il était également abbé de Saint-Ouen.

### Chapelle de Saint-Saturnin.

Après avoir aussi long-temps fatigué mes lecteurs dans les nombreux détours de Fontenelle, je ne les engagerai point à gravir avec moi la colline sur laquelle subsiste encore entière, hormis de graves mutilations dans ses frises<sup>1</sup>, l'antique chapelle de Saint-Saturnin. D'ailleurs,

<sup>1</sup> Voyez les ornements qui s'y remarquent encore, planche VIII, numéros 4, 5, 6 et 7; le numéro 8 offre le profil de ces frises et son échelle.

notre planche offre le dedans, les détails et le plan de ce petit monument. Seulement je reviendrai, pour un instant, à ce que je rappelais plus haut, qu'en 862, les Normands, furieux de se voir frustrés dans l'espoir de recueillir encore de l'or dans Fontenelle, et de s'enrichir de ses dépouilles, avaient assouvi leur vengeance sur ces édifices restés déserts. Le monastère ayant été saccagé, réduit en cendres, ainsi que des chapelles voisines citées par les historiens, celle de Saint-Saturnin pouvait-elle échapper à des hommes chez lesquels l'habitude de la destruction et du ravage était devenue une espèce de besoin ? Pour moi, je ne puis le croire, ni donner conséquemment à ce curieux *sacellum* l'antiquité qu'on est tenté de lui accorder au premier aspect. Je conçois seulement que sa reconstruction puisse, en raison de son peu d'importance, avoir précédé même de près de cent ans les grands travaux entrepris par saint Gérard, au commencement du onzième siècle ; mais je ne lui accorde pas un seul jour d'antériorité sur l'horrible dévastation des Danois. Sous le règne de Charlemagne, un saint homme nommé Hardwin vécut long-temps en état de réclusion dans une cellule contiguë à cette chapelle, et s'y occupa d'écrits ascétiques sur les livres saints. Aujourd'hui le peuple des environs conserve pour ce monument une vénération qui dut en partie son origine à une vieille tradition de Fontenelle même, qui prétend que ce lieu renferme la sépulture d'un saint, d'Hardwin peut-être, dont le corps s'y conserve sans la moindre corruption, ainsi que les vêtements dont il est couvert.

Cette chapelle, long-temps avant la révolution, n'était plus qu'un simple oratoire ; un curé de Gueuteville, qui se retira dans Fontenelle à l'âge de quatre-vingt-deux ans, en 1680, la fit clore de murs ainsi que la colline sur laquelle elle est située, qui domine le monastère du







E. B. Langlois del et sc.

*Fontaine de N.-D. de Caillouville.*

côté du nord. Ce bon prêtre donna six mille francs pour ce travail, au moyen duquel l'enclos de Saint-Wandrille acquit près de deux mille deux cents toises de circuit.

### Notre-Dame de Caillouville.

J'aurais été fâché de quitter Saint-Wandrille sans visiter la mesure située à cinq cents pas à l'est de l'abbaye, sur laquelle s'élevait autrefois la célèbre église de Notre-Dame de Caillouville, dont je ne puis m'empêcher de retracer succinctement l'histoire.

Ce monument, fondé, comme nous l'avons dit, dès les premiers temps de Fontenelle, fut détruit par les Normands en 862. Rebâti dans des circonstances plus prospères, il était tombé de vétusté, lorsqu'en 1331 il fut reconstruit par le sacristain de l'abbaye, aidé des oblations des fidèles. La voûte du chœur s'étant écroulée en 1631, on ne lui substitua qu'un simple plafond de charpente et de menuiserie. La nef était couverte de la même manière. Les dimensions de cet édifice, qui, avant le milieu du siècle passé, avait déjà fort souffert de l'injure des temps, étaient de cent quatre pieds de longueur en dedans, dont cinquante pour le chœur, qui était fort beau, et cinquante-quatre pour la nef, qui était d'un ouvrage très commun. Le chœur était éclairé de dix vitraux larges chacun de sept pieds et hauts de quinze. Une corniche de pierre qui régnait en dedans, tout le long de l'édifice, à la hauteur de dix pieds ou environ, portait quantité de groupes qui représentaient toute l'histoire de Jésus-Christ. On y avait joint un si grand nombre d'images ou de statues, sans compter les peintures dont le lambris de la nef avait été orné, que l'on disait communément parmi le peuple que

tous les saints du paradis s'y trouvaient <sup>1</sup>. « On y voit entre  
 « autres, *dans le mauvais goût du temps* (disait un écrivain  
 « du siècle passé), une image de la crèche, où la Sainte-  
 « Vierge étend un bras hors du lit et tient l'Enfant-Jésus  
 « sous l'haleine du bœuf ou de l'âne pour le réchauffer. »

On ne sait si le P. Duplessis, auquel j'emprunte ces premiers détails sur Caillouville, entend par mauvais goût, en parlant de ce groupe, bizarrerie de composition ou médiocrité de travail : c'est à cette dernière pensée que je

<sup>1</sup> On peut évaluer, d'après l'extrême rapprochement des groupes et les dimensions de l'édifice, le nombre des figures sculptées à cinq ou six cents. On dit encore aujourd'hui proverbialement en Normandie, *tassés comme les saints de Caillouville*. J'ai rapporté, dans mon Mémoire sur le célèbre tombeau des *Énervés* de l'abbaye de Jumièges, une légende populaire fort répandue dans le pays, relative à l'érection de la chapelle en question, que je ne crois pas hors de propos de rappeler ici. Cette légende se rattachait, comme on va le voir, à un incident fort simple, à une niche extérieure restée sans figure, probablement depuis plusieurs siècles.

L'architecte ou maître maçon de cette chapelle, s'étant aperçu trop tard qu'il s'était chargé de la bâtir à des conditions dont l'exécution devait le réduire à la mendicité, s'avise, pour sortir d'embarras, de recourir au pouvoir surnaturel du démon. Évoqué par de coupables incantations, celui-ci paraît et se charge du prompt et complet achèvement de l'entreprise. Mais quel salaire exige-t-il, bon Dieu ! La cession que lui fait le maître maçon de ses deux enfants, *livrables* à la fin du travail. De cet instant fatal, et sans que Satan paraisse en rien dans l'affaire, la besogne languissante ou suspendue avance avec une effrayante rapidité. Bientôt il va falloir payer le terrible compte; mais déjà le malheureux maçon a reconnu sa faute : déchiré de remords, il invoque à son aide (ce qu'il eût dû faire d'abord) tous les habitants du céleste séjour. Hélas ! il a beau leur adresser prière sur prière, aucun d'eux ne lui répond, aucun d'eux ne le rassure; et, dans son aveugle désespoir, il veut se donner la mort, lorsqu'enfin saint Regnobert, touché de ses larmes, lui apparaît et lui recommande surtout de ne pas agréer le travail qu'il ne soit parfait en tous points. Il était temps, grand temps que ce secours arrivât, car c'est dans l'horreur de la nuit prochaine que doit avoir lieu l'épouvantable et finale entrevue. Bientôt, enveloppés des voiles du mystère, les deux contractants se



m'arrête, ayant eu lieu, dans plusieurs autres passages du même auteur, de m'apercevoir, ou qu'il parlait d'après les autres, ou qu'il jugeait peu sainement de certains objets d'art. J'ai découvert le buste de la Vierge du groupe en question : il est d'un travail gothique, j'en conviens, mais d'une grâce et d'une naïveté charmantes (*voy.* pl. VIII, n<sup>o</sup> IX<sup>1</sup>). Ce que dans les arts on appelait grâce, du temps de Duplessis, n'était rien autre chose qu'une prétentieuse et théâtrale afféterie : donc le charme de la naïveté n'était plus senti, n'était plus

retrouvent tête-à-tête. A la lueur infernale qui jaillit des prunelles enflammées de l'ange réprouvé, le chétif mortel, le cœur palpitant d'effroi, promène en silence un œil effaré sur toutes les parties de l'édifice.... Misérable ! rien n'est omis ..... rien qui ne soit admirablement terminé.... Pauvre homme ! quelles transes sont les siennes ! Il va s'évanouir de douleur....., quand tout à coup il s'aperçoit, ô fortunée remarque ! que la statue de saint Regnobert est absente de sa place. Le charitable bienheureux l'en avait enlevée lui-même, et transportée bien loin de là. Le maître maçon sent renaître ses espérances, se retranche hardiment dans les clauses du marché. Le débat se prolonge ; le jour commence à poindre, et le prince des ténèbres disparaît, en se soumettant, par une espèce de délicatesse fort singulière chez lui, à réparer la chose dès le lendemain même. Le lendemain arrive ; le diable avait, en maugreant, remplacé la figure ; mais Regnobert lui avait joué le même tour que la veille, et ce bon saint persista à le lui jouer tant de fois, que Satan se vit contraint à renoncer à son affreux salaire. Honteux et fatigué, il laissa jouir en paix du fruit de ses travaux et de sa défaite le maçon réconcilié avec le Ciel, et dont le divin protecteur ne jugea pas à propos de remplacer sa statue sur son *assiette*.

Saint Regnobert ou Renobert, évêque de Bayeux, mourut en 644. Ces paroles de sa prose : « *Dæmon fugit et tubescit* », attestent qu'il donna de bien plus graves mortifications au diable que le plaisant *désappointement* que nous venons de rapporter. On avait représenté cette bizarre légende sur un bas-relief de l'abbaye de Jumièges. Ce morceau curieux, dont on ne peut trop regretter la perte, devait appartenir à quelque restauration très partielle, exécutée dans le quinzième siècle.

<sup>1</sup> Je dois à l'extrême complaisance de M. Lesage, aîné, de Caudbec, l'envoi et la possession de cette *pièce de conviction*, dont nous n'avions eu le temps de prendre, sur le lieu, qu'un croquis assez vague.

estimé, quand, par un singulier contraste, on était tombé dans des formes flasques et vulgaires, en croyant se rapprocher de la nature. En rendant justice au très petit nombre de peintres et de statuaires qui, guidés par un goût plus sûr, ne dédaignèrent point de respecter, sous Louis XV, les grandes traditions de l'art, je ne crains point de dire qu'une foule de sculptures exécutées dans le moyen âge, spécialement depuis saint Louis jusqu'à la renaissance, se rapprochaient de l'antique par de bien plus frappantes analogies, que la plupart des productions qui attestèrent, depuis la régence de Philippe d'Orléans jusqu'au professorat de Vien, la dégénération de l'école française. Devons-nous maintenant nous étonner du jugement peu fondé du P. Duplessis, quand les artistes, ses contemporains, s'égarèrent eux-mêmes et dans leur système et dans l'emploi de leur talent ?

Sur le sol où s'élevait Notre-Dame de Caillouville gissent encore quelques figures éparses, horriblement mutilées. Elles m'ont paru de proportions fort différentes et d'un mérite d'exécution assez inégal. Elles devaient être, pour la plupart, de demi-bosse et appliquées contre le mur comme une espèce de parement. Jadis, une statue haute au moins de douze pieds s'offrait aux regards du spectateur, à gauche et la première en entrant dans la nef : c'était celle du puissant préservateur de la mort subite, de saint Christophe<sup>1</sup>. Plusieurs autres figures, moins élevées de moitié que ce colosse, se trouvaient disposées

<sup>1</sup> Ce saint, que les légendaires font naître cananéen, et mourir confesseur et martyr sous l'empire de Dèce, le 25 juillet 254, n'est connu que par des actes qui, depuis près de deux siècles, sont regardés comme au moins extrêmement suspects. Il n'en fut pas moins extraordinairement honoré dans toute l'église latine, et surtout en Espagne et en France. Il était le plus souvent représenté dans des dimensions énormes, et Notre-Dame de Paris n'était pas la seule basilique qui renfermât un semblable colosse; mais il n'en existait pas en France qui égalât en proportions celui de la cathédrale d'Auxerre. Au reste, on ne peut être surpris du rôle

ça et là ; mais tout le reste , d'une dimension moindre encore , ceignait , entassé par groupes , tout l'intérieur de ce précieux *panagion*. Ces groupes représentaient un grand nombre de sujets des deux testaments , et cette curieuse décoration n'était pas , à coup sûr , d'un médiocre intérêt aux yeux de nos pères , qui se complaisaient à retrouver ,

excessivement important et presque unique que ce saint géant remplissait dans le culte des images , quand on songe qu'on était alors persuadé qu'il suffisait d'envisager la sienne avec quelque dévotion , pour être garanti , au moins pendant la journée , des plus graves accidents physiques. Mais la confiance de nos bons aïeux en lui ne se bornait pas là ; outre le soin de leur santé , ils lui commettaient encore la garde de leur réputation et celle de leur tranquillité domestique ; aussi son effigie , grossièrement gravée en bois , format in-folio , dès 1423 , dut-elle être aussi abondamment répandue qu'universellement et avidement accaparée. On ne connaît aujourd'hui cependant , de cette rarissime et gothique production , qu'une ou deux épreuves au plus. Outre la date précitée , on y lit , au pied du sujet , les vers suivants :

*Cristophori (sic) faciem die quarumque tueris.*

*Illa nempe die morte mala non morieris.*

Le vers pentamètre suivant se voyait inscrit au bas de quelques statues de ce même bienheureux :

*Christophorum videas ; postea tutus eas.*

Dans la plus grande partie des Heures manuscrites ou imprimées dans les quinzième et seizième siècles , l'image de saint Christophe est suivie de prières latines ou françaises , dans lesquelles on attribue à ce martyr le pouvoir de prévenir tout ce qui peut arriver de fâcheux à l'homme , tant par la fragilité de son être que par la perfidie ou la malice de ses semblables. Ajoutons à cela que , dans beaucoup de pays , il était invoqué par les femmes enceintes , pour obtenir , par son intercession , une heureuse délivrance et un fruit vigoureux.

A propos du saint Christophe de Notre-Dame de Paris , voué par Antoine des Essarts , chambellan de Charles VI , et posé le 24 mai 1413 , un chroniqueur du siècle passé \* dit ingénument , que « ce fut en raison « d'un ancien usage des chrétiens , établi pour abolir peu à peu la « superstition des payens , qui mettaient à l'entrée de leurs temples la « statue d'Hercules. »

\* *Véritable calendrier chronol.*, etc. , pour l'année 1728. Paris, H. S. P. GISSRY, p. 28.



dans les embellissements des temples, ce qu'ils couraient avec empressement admirer dans les représentations scéniques des mystères. Dans l'irréparable perte de ces antiques productions de l'art, ce qu'on doit regretter le plus ce sont les effigies des personnages appartenants à notre histoire. On ne peut, je crois, voir autre chose qu'un déplorable débris de ces derniers dans un fragment offrant, assise sur une espèce de trône, une figure tronquée derrière laquelle est debout un sergent-d'armes armé de sa masse, également mutilé (*voy. pl. VIII, n. x, p. 295*). Là, suivant un usage assez commun alors, on n'avait point oublié de mettre en opposition la béatitude des élus avec les tourments des réprouvés<sup>1</sup>. J'ai trouvé sous l'herbe

<sup>1</sup> On construisit, en effet, peu d'églises gothiques remarquables par leurs sculptures, dont on ne puisse dire, comme dans le fabliau du *Sougretain de Bethléem* :

Ovriers i ot et biax et gentz,  
 Taillieurs qui pierres tailloient,  
 Qui en leur taille devoient  
 Paradis et Enfer encoste,  
 Qui chascun an reçoit maint hoste.  
 Anges i véoit qui tenoient  
 Les ames qui sauves estoient;  
 Et li Déable d'autre part  
 Les danpees ot à sa part,  
 Qui par semblant se delitoit  
 En ce que bien les tormentoit.

Les artistes de ces temps d'ignorance, où l'imagination des peuples était plus facilement subjuguée par les impressions des sens que par le raisonnement, s'évertuaient tellement à donner aux malins esprits des formes non moins effroyables que grotesques, que, plus tard, les Breughel, les deux Téniers, Callot et autres, ne manquèrent pas de modèles dans le genre du Démon en pierre dont parle le fabliau précité, lequel

Si horribles fu et si lez  
 Que trestouz cels qui le véoient,  
 Seur leur serement afermoient  
 C'onques mès si laide figure  
 Ne en taille, ne en peinture  
 N'avoient à nul jor véue,  
 Qui si éust laide véue,  
 Ne Déable miex contrefet.

et recueilli une relique des images de ces derniers. Ce sont deux torses, nus et de sexe différent, accolés de la plus étrange manière, et dont les bras sont singulièrement renversés. Des serpents qui traversent leurs chairs les enlacent de leurs hideux replis; les uns leur mordent les mamelles, les autres les déchirent plus étrangement encore, mais d'une façon fort propre à donner au peuple une leçon de continence (*voy. pl. VIII, n. XI, p. 295*). La fameuse tour de Montmorillon offre plusieurs statues dans une situation de même genre, et l'abbaye de Moissac renfermait aussi, je crois, des bas-reliefs à peu près semblables.

C'est à tort, je présume, qu'on a cherché dans ces derniers sujets un sens différent et bien plus éloigné que celui qu'il faut absolument donner au fragment de Caillouville. Les Grecs eux-mêmes avaient introduit aux enfers les serpents que la férocité humaine employa quelquefois comme instruments de supplice. Les prédicateurs, les artistes, les poètes, les y ont maintenus pendant la durée du moyen âge. Jusque dans la religion musulmane on retrouve cette croyance, ou, si l'on veut, cette parabole<sup>1</sup>. Michel-Ange tourmente un de ses damnés comme ceux de notre sculpture; et, cent ans après ce grand peintre, Jérémie Drexelius, dans son livre *De Æternitate Considerationes*, produit une estampe où les réprouvés sont dévorés par des reptiles, horribles agens de la vengeance céleste. J'avouerai cependant que ce jésuite paraît donner à cette image un sens purement allégorique, en ne parlant dans son texte que de *vermes conscientiæ*.

<sup>1</sup> « Le souverain juge, au dernier jour, attachera, autour de celui  
« qui n'aura point fait l'aumône, un effroyable serpent, dont le dard  
« piquera sans cesse sa main avare, qui ne s'ouvrira point pour les mal-  
« heureux. » (*Religion de Mahomet, etc. RÉLAND, 10<sup>e</sup> Leçon.*)

La chapelle de Caillouville , à en juger par ses vestiges , n'était point en forme de croix. Ce monument devait avoir environ quinze pas de large de dedans en dedans. Sur son emplacement s'élève aujourd'hui une espèce de petit calvaire , au pied duquel on a amoncelé quelques têtes de saints , et placé la partie supérieure d'un groupe représentant Joachim et Anne , tous deux debout et se tenant chastement embrassés (*voy.* pl. VIII, n. XII, p. 295). Telle était autrefois la manière , en même temps expressive et modeste , de présenter aux sens l'immaculée conception de Marie <sup>1</sup>. Nous remarquâmes aussi , parmi plusieurs autres débris plus ou moins déformés , une espèce de terme d'un aspect fort bizarre ; c'est la figure classée sous le n<sup>o</sup> XIII , dans notre huitième planche.

A dix pas de ce lieu se trouve la fontaine miraculeuse dont la renommée n'a , depuis plusieurs siècles , rien perdu de son crédit. Autrefois le retour du Vendredi-Saint appelait à Notre-Dame de Caillouville un concours prodigieux de peuple , qui venait pour y entendre un sermon et pour y faire ses dévotions ; on n'y prêche plus aujourd'hui , mais , tous les premiers vendredis de mai , on voit la même affluence accourir sur ce sol dévasté. Là , dans ce même jour , plus de deux mille évangiles sont récités par le curé de Saint-Wandrille et les ecclésiastiques des environs , qui l'assistent dans cette circonstance. Qui ne bénirait avec moi la foi de ces bons pèlerins , qui , les consolant du malheur de la vie , apporte en même temps dans cette agreste contrée

1

Joachim s'est trouvé  
A la porte dorée ,  
En la bouche a baisé  
Son ancienne épousée  
De qui vient la lignée  
De ce précieux fruit.

.....

(4<sup>e</sup> couplet du vieux noel *Noble fleur de la signe.*)

des moyens d'existence annuels, dont elle ressentit vivement la privation pendant le détestable règne de la terreur ! En effet, jusqu'à l'arrivée de l'arrière-saison, les baigneurs abondent à Gaillouville ; d'autres y viennent simplement, soit pour y prier, soit pour s'y acquitter d'un vœu. Pendant tout ce temps, par un petit calcul assez bien entendu, mais quelque peu teinté de simonie, on ne laisse plus, dit-on, emporter de l'eau de la fontaine, devenue la propriété d'un particulier, à moins de cinq à six sous la pinte.

Cette fontaine, entourée de haies, est située à la source du ruisseau dont l'abbaye naissante emprunta son premier nom ; elle est de figure carrée, et l'on descend jusqu'au fond par des degrés de maçonnerie occupant son pourtour, au-dessous de la surface de l'eau ; tels étaient disposés, hormis leur forme ronde, les premiers *baptistères*, lorsque le sacrement régénérateur s'administrait par immersion<sup>1</sup>. Le fond de la fontaine est revêtu de dalles de pierres, sur l'une desquelles est gravée en creux une figure que l'on dit être celle de la sainte reine Radegonde. Cette image, que, malgré toutes mes tentatives, je n'ai pu distinguer, à cause de l'épais limon dont elle était couverte, devient apparente lorsque l'on cure la fontaine, ce qui se pratique ordinairement aux premiers jours de mai. Enfin, contre la clôture de cette source révéérée, s'élève, à l'intérieur, un petit hangar couvert en chaume ; il abrite deux statuettes hideuses, censées représenter, l'une, encore sainte Radegonde, l'autre saint Clair ; elles sont aux deux côtés d'une figure assise, beaucoup plus grande et revêtue d'une robe verte. Cette dernière, qui, par son horrible difformité, ressemble à certaines pagodes indiennes, n'a point d'enfant dans les bras ; mais un écriteau, cloué à contre-sens,

<sup>1</sup> *Anastas. in Sylvest., Greg. Tur., lib. 2.*

présente , en gros caractères , ces mots renversés : NOTRE-DAME-NIÈGE, orthographe barbare , malgré laquelle il faut lire Notre-Dame-des-Neiges.

J'ai trouvé Fontenelle renversée sous ses ruines , quand le pouvoir du temps et les révolutions de l'esprit humain n'ont pu détruire ni altérer seulement des croyances plus antiques que ces religieux débris. Puissent ces mêmes croyances , préservatrices des angoisses du doute , compagnes innocentes et naïves de la plus solennelle des espérances , toujours contribuer , transmises d'âge en âge , au bonheur des habitants de ces paisibles vallons !

---

## SÉRIE DES ABBÉS

DE SAINT-WANDRILLE ,

*Rédigée d'après plusieurs manuscrits de cette abbaye, le Chronicon Fontanellense, le Gallia christiana, le Neustria pia, l'Almanach royal, etc., etc.*

1. SAINT WANDRILLE. ( *Wandregesilus* ou *Wandregisilius* ). Il fonde le monastère de Fontenelle vers 654 ou 655 ; il bâtit les églises de Saint-Pierre , de Saint-Paul , de Saint-Laurent et de Saint-Pancrace. ( Il paraît que ce monastère s'accrut tellement par la protection et les libéralités de Clovis II, de Bathilde et de plusieurs grands personnages du royaume , qu'Orderic-Vital a cru pouvoir dire , en parlant de saint Wandrille : ( *In diebus sancti Audoeni pontificis , sanctus Wandregesilus ingens monachorum agmen Fontinellæ adunavit.* ) La culture des lettres ne fut pas un des moindres soins de ce fondateur pour la prospérité de son monastère ; car , dans le temps même où le code Théodosien , cité par Isidore ,

était expliqué à Clermont, Wandrille envoyait exprès à Rome son neveu, pour y recevoir, du pape Vitalien, les manuscrits que ce pontife destinait à Fontenelle. Quelques années avant la mort de ce saint abbé, arrivée en 665, vivait dans son monastère saint Gènesion (*Genesius*), qu'il avait constitué, pour quelque temps, son lieutenant ou vicaire, *pro-abbas*, selon Dumoustier, qui fait cette réflexion, en parlant de ce dernier : « On l'a omis sur « le registre des abbés de Fontenelle, ou parce qu'il « a été très peu de temps en charge, ou parce qu'il a « quitté le monastère pour aller à la cour, avant la mort « de saint Wandrille ». Nommé archevêque de Lyon en 668, Gènesion mourut en 670.

2. SAINT LAMBERT. Il jouit d'un grand crédit auprès du roi Thierry, qui fait de grandes donations à l'abbaye de Fontenelle, et contribue ainsi à son accroissement. (Mais les titres de ces donations sont perdus, probablement aussi celui par lequel Thierry accordait à cette abbaye une propriété en Provence, pour la fournir d'huile et d'autres choses nécessaires.) Nommé abbé de Saint-Wandrille en 665, et archevêque de Lyon en 678.

3. SAINT ANSBERT succède à saint Lambert, en 678 ; il bâtit une hôtellerie <sup>1</sup> (*xenodochium*) à la porte de l'abbaye.

<sup>1</sup> Le mot hôtellerie est le seul par lequel on puisse littéralement traduire l'expression latine à laquelle on substitua plus tard, dans les monastères, celle de *domus hospitem*, maison ou logement des hôtes. Sa destination était, en effet, d'héberger gratuitement et pendant un nombre de jours presque toujours déterminé, les étrangers et les pèlerins valides. On a quelquefois employé synonymiquement pour *xenodochium* le mot *nosocomium*, qui ne peut être traduit que par hôpital, maladrerie, infirmerie. C'est une erreur, au surplus, de considérer étymologiquement la chose. Les mots hôtellerie et hôpital, qui désignent aujourd'hui deux établissements de nature si différente, tirent également leur origine de celui d'*hospes*, hôte.



Nommé archevêque de Rouen en 684, il n'en conserva pas moins le gouvernement et la dignité d'abbé de Fontenelle, jusqu'au moment de sa mort, arrivée en 695. L'intrigue l'ayant fait exiler, il se retire à Omont, monastère du Hainaut, où il meurt; on rapporte ses restes à Fontenelle, et on les dépose dans l'église de Saint-Paul, à la gauche de ceux de saint Wandrille.

On trouve, dans un manuscrit fort précieux provenant de cette abbaye et conservé à la Bibliothèque publique du Havre, que le corps de saint Ansbert fut embaumé avec des aromates, imbibé d'odeurs, et que sa figure fut peinte avec du vermillon, pour lui donner l'aspect d'un homme qui dort, « *et juvenis effigiem gerens* ».

4. SAINT HILBERT ou HILDEBERT I<sup>er</sup>. Elu abbé à la fin du septième siècle, il rend les honneurs funèbres à son prédécesseur, lorsque l'on rapporte ses restes d'Omout, dans le Hainaut, à Fontenelle, à l'endroit où le corps de saint Ansbert était posé. (Ce lieu, selon Dumoustier, se nommait en latin *Paldriacus*, et dépendait du territoire de Rouen, et le *Gallia christiana* le désigne sous le nom de *métairie de Berthold et de Radamiste*.) A quatre mille pas de l'abbaye, il élève, en remplacement de la croix qu'on y a plantée, une église d'un beau travail, en l'honneur de ce saint prélat (*ecclesiam Augusto et politico opere construxit*). Il meurt en 699 ou 700; enterré d'abord dans l'église de Saint-Paul, on rapporta ses restes dans l'église principale, et on les plaça sous le maître-autel.

5. SAINT BAIN (*Baynus*). On ne parle, dans ce qui le concerne, que de la translation qu'il fait de l'église de Saint-Paul dans celle de Saint-Pierre, des reliques de saint Wandrille, de saint Lambert, de saint Ansbert et de plusieurs autres moines. Il est nommé abbé, et succède à saint Hildebert vers 700; mais on ne connaît pas l'époque

de sa mort. C'est pendant son administration que le duc Pepin fit élever le monastère de Fleury, dans le Vexin, dont il donna la direction à saint Bain. (Il fut aussi évêque de Téroouanne.)

6. SAINT BÉNIGNE. Successeur de saint Bain, vers 710; il gouverne Fontenelle jusqu'en 722, époque où il meurt. Confirmation faite par Childebert II, à l'abbaye, des privilèges accordés par les rois ses prédécesseurs, et des donations faites par les fidèles, comme aussi de plusieurs nouveaux privilèges octroyés à Fontenelle par le même prince, et de quelques autres donations dues à des personnages notables, ou par leur rang, ou par leur piété.

7. SAINT HUGUES. Succède à saint Bénigne, en 724, et fait plusieurs donations à l'abbaye de Fontenelle, qu'il gouverne jusqu'en 730, avec la dignité d'archevêque de Rouen; mort dans la même année. Il fut inhumé à Jumièges, dont il avait été aussi abbé.

8. SAINT LANDON. Entré en charge en 731, il meurt en 734, et est inhumé dans l'église de Saint-Pierre de Fontenelle.

9. TEUTSINDE (*Teutsindus*). Celui-ci fut un de ces abbés militaires qui s'emparèrent des monastères sous Charles-Martel. D'abord abbé de Saint-Martin de Tours, il le devient ensuite de Fontenelle, en 734. Son gouvernement est tel, qu'il lui mérite le surnom de *malus rector, malus administrator*. Il dépouille Saint-Wandrille des trois quarts de ses propriétés, qu'il aliène en faveur de ses parents et d'hommes de la cour. Il donne au seul comte Rothaire ou Rathaire, vingt-neuf métairies avec leurs dépendances. C'en était fait de l'abbaye si, parmi les religieux, qui, selon la Chronique de Fontenelle, étaient alors au nombre de trois cents, elle n'avait compté Erinhard (*Erinhardus*).

Ce dernier éleva l'église de Saint-Michel, aujourd'hui église paroissiale. *Sed hujus denique tempore (837), Erinhardus ædificavit basilicam beatissimi archangeli Michaelis, licet modico pulcherrimo tamen opere, allatis videlicet petris politis de Julio-Bonâ castro<sup>1</sup> quondam nobilissimo ac firmissimo, ad construendos arcus seu frontispicium ejusdem templi.* (Chronicon Fontanellense, apud Acherium, cap. X.)

Teutsinde mourut en 738.

10. GUY I<sup>er</sup>. Digne successeur de Teutsinde, dont il suit les traces. Il ne gouverne Fontenelle que pendant un an. Mort en 739.

11. RAGENFROY. Nommé abbé de Fontenelle en 739. Il est déposé pour ses déprédations en 742; il est également déposé comme archevêque de Rouen.

12. SAINT WANDON. Nommé sur la demande unanime des religieux, il succède à Ragenfroy en 742. Il bâtit une église en l'honneur de saint Servais; elle était contiguë à celle de Saint-Pierre, qui fut brûlée en 746. Saint Wandon gouverna l'abbaye de Saint-Wandrille jusqu'en 748, époque à laquelle, frappé de cécité, il donna sa démission. Mort en 756; inhumé dans l'église de Saint-Pierre. Il paraît que, du temps de cet abbé, les collections monastiques s'étaient mieux conservées qu'ailleurs dans les régions du nord de la France. On remarque l'*Histoire des Goths*, par Jornandès, dans le catalogue des livres que Wandon avait ajoutés, peu de temps avant sa mort, à la bibliothèque de Fontenelle, et c'est peut-être à cet abbé ou à saint Wandrille lui-même, que nous devons l'introduction de cet auteur en France.

Il se trouve, à la fin du même catalogue, une *Histoire*

<sup>1</sup> Lillebonne, en Caux, aujourd'hui connue par ses antiquités romaines et ses monuments du moyen âge.

*d'Apollonius de Tyr*, qui doit être la même traduction latine que nous avons conservée d'un roman grec portant ce titre, et dont le texte original est perdu.

13. **ASTRULF** OU **AUSTRULPHE**. Successeur de saint Wandon, en 748. Il se rend recommandable par son administration ; il fait un pèlerinage à Rome, et meurt à Saint-Maurice en Savoie, en 753.

14. **WIDOLAICUS**, **GUYLAÏC** OU **GUY II**. Loin de se signaler, comme son prédécesseur, par son zèle pour les intérêts du monastère, il aliène, en faveur de personnages de la cour, plusieurs métairies appartenant à Fontenelle. Aidé de la faveur de Pepin, qui vint pendant le cours de son abbatiat faire ses dévotions au tombeau de saint Wandrille, il fit reconstruire beaucoup plus belle la basilique de Saint-Pierre. Abbé en 753, il mourut en 787, et fut inhumé dans cette même église.

15. **SAINT GERWOLDE**. Évêque d'Évreux, il abandonne son évêché et devient abbé de Fontenelle, en 787. Il fait couvrir en plomb l'église de Saint-Paul, et reconstruit entièrement plusieurs édifices ; il en restaure d'autres qui tombaient en ruine ; il établit une école, parce qu'il trouve la plupart des moines illettrés, et leur apprend même à chanter ; car, ajoute naïvement l'écrivain dont les auteurs du *Gallia christiana* ont tiré ces documents, quoiqu'il ne fût pas trop versé dans les lettres, cependant il était habile dans le chant, et avait une voix belle et agréable. Mort en 806, il fut enterré à Saint-Wandrille.

16. **SAINT TRASARE**. Nommé abbé en 807, il obtient de Louis-le-Débonnaire, pour son abbaye, de grands bienfaits, de nouveaux privilèges, et la confirmation de ceux dont elle jouissait auparavant. Il se démet de ses fonctions en 816.

17. SAINT HILBERT ou HILDEBERT II. Entré en charge en 815 ou 816, il mourut, dit-on, en 817, s'étant fait remarquer par sa piété.

18. ÉGINHARD. Il gouverne Fontenelle pendant sept ans, c'est-à-dire depuis 817 jusqu'en 823, époque à laquelle, appelé à d'autres fonctions par Louis-le-Débonnaire, il cède la crosse abbatiale à saint Anségise.

19. SAINT ANSÉGISE, ANGÉSILE, ou ANGÉSILDE (*Ansegisus*). Il fait tant de bien à son abbaye et déploie de si grandes vertus, qu'on le regarde comme un nouveau saint Wandrille, ou comme un autre saint Ansbert. Il restaure plusieurs bâtiments, il en construit de nouveaux, parmi lesquels on ne doit pas oublier le chapitre, au nord de l'église Saint-Pierre. Par son testament, il lègue une livre d'argent au monastère de *Logium*<sup>1</sup>, dont la reine Bathilde avait été la bienfaitrice et même la fondatrice, vers 656, et Wisle la première abbesse, aux environs de l'an 700. C'est dans le

<sup>1</sup> Ce monastère tirait son nom du lieu de son emplacement, autrement appelé *Lotium*, *Loium* ou *Lotum*. C'est de la dernière manière qu'il est désigné comme lieu de mansion dans l'Itinéraire d'Antonin; on croit que c'est Caudebequet. Milon, religieux de Fontenelle et fils de l'abbesse Wisle, se retira près de *Logium*, sur le bord de la Seine, pour y mener la vie érémitique, et l'y pratiqua parmi les roches qui bordent la rivière, dans une grotte qui se nommait encore, long-temps après, la *grotte de Milon*. Ce pieux solitaire demanda, avant sa mort, d'être enterré à l'entrée du monastère de *Logium*, qui fut probablement détruit par les Normands lorsqu'ils brûlèrent et ruinèrent de fond en comble celui de Saint-Wandrille, en 863. (Voyez les diverses opinions émises sur ce monastère, et le lieu de sa situation, dans D. Toussaint Duplessis, *Description géographique et historique de la Haute-Normandie*; dans l'abbé Belley, *Mémoire sur Juliobona*, t. XIX des Mémoires de l'Académie des Inscriptions, p. 634, et dans la *Notice de l'ancienne Gaule*, de Danville, p. 419.)

( Note de M. le marquis Le Ver. )



chapitre élevé par lui, qu'Anségise fut inhumé, après avoir gouverné l'abbaye de Fontenelle pendant environ dix ans, c'est-à-dire depuis 823 jusqu'en 833. La vie de cet abbé rapporte qu'il avait donné à son monastère trente et un volumes, parmi lesquels on lit le titre de l'Histoire écrite par Joseph ; comme, parmi les quarante-neuf dont il avait enrichi une autre abbaye, on remarque l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe, la *Chronique* du même auteur, et le *Traité d'Arithmétique* de Cassiodore. Il fit alors bâtir exprès une tour à Fontenelle, pour y garder ses livres avec plus de sûreté. *Domum verò quæ librorum copia conservaretur, quæ græcè πύργος dicitur antè refectorium collocavit, cujus tegulas clavis ferreis configi fecit.* Les détails que donne le contemporain de cet abbé font connaître le nom de Madalulfe, célèbre peintre de plafonds et de fresques, qu'il avait fait venir de Cambrai, circonstance qui semblerait assigner à l'école flamande une grande ancienneté. On pourrait également penser, d'après l'emploi des clous dont parle la citation latine, qu'il était déjà question de couvertures en ardoises. On doit à saint Anségise une collection des *Capitulaires* de Charlemagne et de Louis-le-Débonnaire, et plusieurs missions diplomatiques furent confiées à cet abbé par le premier de ces princes. La chronique de Fontenelle (*Spic. d'Ach.*, tom. 2, p. 280-281) donne le détail des nombreux manuscrits et des ornements précieux dont Anségise enrichit ce célèbre monastère.

20. JOSEPH. Il ne gouverne que pendant sept mois et douze jours l'abbaye de Fontenelle ; il est chassé, d'abord parce que les religieux craignent que les intérêts spirituels et temporels de leur monastère ne se trouvent compromis, administrés par un abbé qui occupe en même temps le siège épiscopal d'Évreux, et ensuite parce qu'il a embrassé le parti de Lothaire.



21. SAINT FOULQUES. Le vénérable Foulques gouverne Saint-Wandrille depuis 834 jusqu'en 845. Pendant le cours de son abbatiat, les Normands viennent à Saint-Wandrille, et il le sauve de leurs ravages moyennant six livres d'argent, (*libris sex.*)

22. SAINT HÉRIMBERT, ou HÉRIBERT, abbé de Fontenelle, depuis 845 jusqu'en 850 ?

23. JOSEPH. C'est peut-être le même que celui dont on a parlé un peu plus haut. Les auteurs du *Gallia christiana* disent : *Idem ne sit cum episcopo superius memorato, non liquet.* Ils le comptent comme abbé.

24. LOUIS, chancelier de France et abbé de Saint-Denis. Il gouvernait, en 853, les religieux de l'abbaye de Fontenelle, qui fut entièrement détruite par les hommes du Nord en 862.

Cet événement explique la lacune considérable qui se trouve dans la liste des abbés de ce monastère, depuis 862 jusqu'en 960 environ.

25. EBOLE, ou EBLE, homme de guerre qui combattit vaillamment contre les Normands pendant le siège de Paris, en 885, porta le titre d'abbé de Fontenelle plutôt qu'il n'en remplit les fonctions, l'abbaye étant détruite et les moines ayant transporté à Gand les reliques de saint Wandrille, de saint Ansbert, de saint Wulfran, etc.

26. MAYNARD, qui fut aussi abbé du Mont-Saint-Michel, en 966, relève, sous Richard duc de Normandie, l'abbaye de Fontenelle; ce qu'il fait en si peu de temps, que l'historien dit : *Divino fretus juvenime templum in parvo tempore nobiliter consumavit.*

27. ENSULBERT, ou EUSULBERT, ou ENGÉLBERT. Doyen de Jumièges, puis abbé de Fontenelle, il se fait remarquer

par ses vertus et son zèle à embellir et à agrandir son abbaye.

28 et 29. ABBÉS dont les noms sont inconnus. Ils ont gouverné Saint-Wandrille jusqu'en 1008. M. Deville a constaté, d'après un *Cartulaire* de ce monastère, qu'un de ces deux abbés se nommait Adam.

30. SAINT GÉRARD I<sup>er</sup>. Cédant aux instances de Richard II, duc de Normandie, il se chargea, en 1008, du gouvernement de Saint-Wandrille. La foudre renverse la basilique de Saint-Pierre; il la reconstruit, mais d'une forme plus élégante. Il est puissamment secondé dans ses entreprises par le prince dont nous venons de parler. En 1024, ce duc perfectionne et achève l'abbaye; lui rend, augmente, confirme ses revenus, et lui donne l'aleu que tenaient de lui Osbert et Ansfrede, ses beaux-frères.

L'abbé Gérard, en butte à la jalousie par les vertus éclatantes qu'il déploie, meurt sous la hache parricide d'un moine, l'an de N.-S. 1031.

31. SAINT GRADULPHE. Il fait la dédicace de l'église construite par son prédécesseur, sous le vocable de saint Pierre et de saint Wandrille. Il avait été précédemment chargé de diriger la construction du monastère de Sainte-Catherine-du-Mont près Rouen, par Gosselin, vicomte d'Arques, fondateur. L'église de cette dernière abbaye, détruite sous Henri IV, ayant été, suivant Farin, construite entièrement dans le goût de celui qui présida, vingt-cinq ou trente ans après, à l'érection de Saint-Georges-de-Bocherville, ce précieux monument, qui subsiste encore aujourd'hui dans son intégrité, nous donne sans doute, vu l'extrême rapprochement des époques de construction, une idée positive du style de l'église de Fontenelle consacrée par Gradulphe. Ce personnage, nommé abbé en 1031, meurt en 1048. Il est inhumé dans le *Trésor*.

32. ROBERT I<sup>er</sup>. Abbé en 1048, il régit le monastère jusqu'en 1063, qu'il fut appelé à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, où il mourut et fut inhumé.

33. GILBERT, GIRBERT ou GERBERT. Son abbatiat se fait surtout remarquer par les hommes de mérite qui fleurirent à cette époque dans l'abbaye de Fontenelle : les deux Godefroy, Guntard, Ingulfe, Gaultier. Guillaume-le-Conquérant rend à cette abbaye des propriétés qui lui appartenaient avant qu'elle fût dévastée ; Gilbert a une discussion avec Guillaume, archevêque de Rouen, au sujet de la preuve par le fer et de la juridiction de Saint-Wandrille sur quatre paroisses. Le duc de Normandie lui rend, dans une assemblée tenue à Oissel, ses droits sur ces deux points. Abbé en 1063 ; mort en 1089.

Ingulphe, écrivain anglais, moine de Fontenelle et secrétaire de Guillaume-le-Conquérant, rapporte qu'au moment où ce prince était près d'accomplir sa fameuse expédition, lui Ingulphe, fut lui offrir à Saint-Valery, où se rassemblait la flotte, douze cavaliers d'élite bien armés, de la part de l'abbé Gerbert, avec cent marcs d'argent pour l'entretien de leur équipage. « *Duodecim juvenes electos equites et armatos, cum centum marcis pro suis sumptibus in suam expeditionem offerebam.* » (Ingulph., *Hist. abb. Croy.*)

34. LANFRANC. Nommé abbé en 1089, il est chassé en 1091.

35. GÉRARD II. Il succède à Lanfranc en 1091, et meurt en 1126. Inhumé dans le chapitre : ses ossemens sont reportés, en 1672, aux pieds du maître-autel.

36. ALAIN. Choisi pour abbé en 1126, il ne véut point reconnaître l'autorité de l'archevêque de Rouen, et en est chassé en 1137.

37. SAINT GAULTIER I<sup>er</sup> ou WAULTHER ( *Walterius* ou

*Galterus* ). Abbé en 1137, il meurt en 1150, laissant après lui une mémoire honorée.

38. ROGER. De prieur il devient abbé de Fontenelle en 1150, et la régit jusqu'en 1165, époque de sa mort. Inhumé dans le chapitre, en 1672, ses restes sont transportés sous le maître-autel, avec ceux de son successeur.

39. ANFRED, ANSFRED, AUFRED, ou ANFROY. Il remplissait la charge de camérier; il est nommé abbé de Fontenelle en 1165. Il meurt en 1178, et est inhumé dans le chapitre.

40. GAUTHIER II. Successeur d'Anfred, en 1178, il meurt en 1187. Inhumé dans le chapitre.

41. GEOFROY ou GODEFROY I<sup>er</sup> (*Gaufridus*). Protégé par Philippe-Auguste, il est nommé abbé en 1187, et meurt en 1198. Inhumé dans le chapitre, ses restes furent reportés, en 1672, sous le maître-autel.

42. ROBERT II. Il ne régit le monastère de Saint-Wandrille que pendant un an : il meurt en 1194.

43. RAINOLD ou REGNAULD (*Rainaldus*, *Reginaldus*). Abbé de Saint-Wandrille en 1194, ses propres intérêts l'appellent en Angleterre; il y meurt en 1207.

44. ROBERT III. Choisi pour abbé en 1207, du consentement unanime des religieux, il meurt en 1219. Il est inhumé dans le chapitre, et on lui élève un superbe tombeau. (*Præclaro in tumulo.*)

45. GUILLAUME I<sup>er</sup>, DE BRAY, ou DES FONTAINES. Nommé, en 1219, à l'abbatit de Saint-Wandrille, il se démet de cette charge en 1235.

*N. B.* C'est en suivant, quant à ce qui concerne le personnage ci-après, la nomenclature du *Gallia christiana*,

que nous ne parlerons qu'incidemment de Guillaume de Suille, désigné par le P. Dumoustier comme quarante-sixième abbé de Fontenelle, dans son *Neustria Pia*. Au rapport de cet auteur, Guillaume de Bray se démit de l'abbatit en 1236, et Guillaume de Suille le remplaça dans le cours de cette année, qui fut aussi l'époque à laquelle, toujours suivant Dumoustier, le même Guillaume de Suille dut quitter le gouvernement de Saint-Wandrille, pour la crosse de Citeaux.

46. ROBERT IV, dit d'AUTOMNE (*De Autumno*). Successeur de Guillaume, en 1225, il cesse de vivre en 1244.

47. PIERRE I<sup>er</sup>, MAUVIEL, nommé abbé en 1244. L'église de Saint-Pierre est réduite en cendres; il la reconstruit à partir des fondations (*à fundamentis*). Il eût achevé cet ouvrage, si la mort ne l'eût frappé en 1255. Inhumé dans le chapitre.

48. GODEFROY II, DE NOITOT. Abbé en 1255, il achève le chœur de l'église de Saint-Pierre; il meurt en 1288, et est enterré du côté de l'épître.

49. GUILLAUME II, DE NORVILLE. Élu abbé en 1288, il se rend recommandable par des vertus dignes de l'âge d'or, et meurt en 1303 ou 1304. Inhumé dans le sanctuaire de l'église de Saint-Pierre.

50. GUILLAUME III, LA DOUILLIE ou LA DOUBLIE. Il succède à Guillaume de Norville en 1304; il s'applique particulièrement à remettre en vigueur la discipline monastique, qui semblait se relâcher. Par son économie, il acquitte les dettes du monastère, en accroît les revenus; il fait construire la moitié de la nef de la basilique. (*Basilicæ majoris navim ad medium perduxit.*) Il fait élever une tour en pierre, surmontée d'une aiguille également

en pierre , qui égalait en hauteur les montagnes voisines et dominait sur les plaines d'alentour : il construit le côté du cloître qui tient à l'église , et une très vaste cuisine pour les frères. Il revêt de sceaux les chartes et diplômes qui , auparavant, en étaient dépourvus , et les fait confirmer par Philippe V. Il meurt en 1342. Les religieux reconnaissants lui élèvent un superbe tombeau dans le sanctuaire de la basilique , au nord.

51. JEAN DE SAINT-LÉGER. Nommé en 1342 , il meurt en 1344. Inhumé dans la chapelle de la Vierge.

52. RICHARD DE CHANTEMERLE. Après huit mois d'abbat, il meurt en 1345.

53. ROBERT V, dit BALBET. Entré en charge en 1345, il meurt en 1362.

54. GODEFROY III, SAVARY. Abbé depuis 1363 jusqu'en 1367 ; il meurt et est inhumé dans le chapitre, puis transporté au pied du maître-autel en 1672.

55. GODEFROY IV, DE HOTOT. Il achève la voûte (*testudinem*) et le sanctuaire , commence la réédification de la chapelle de Saint-Paul , et se démet de sa charge en 1489, en faveur d'un des religieux nommé Guillaume Burnel ; mais , au mois de juin de la même année, les religieux demandent pour abbé Jean de Rochois.

56. JEAN II, DE ROCHOIS. Nommé en 1389, il termine la nouvelle chapelle de Saint-Paul et meurt en 1413. Inhumé dans le sanctuaire de la basilique , sous une tombe couverte d'une lame d'airain d'un riche travail.

57. JEAN III, DE BOUQUETOT. Abbé en 1413 ; mort en 1419.

58. GUILLAUME IV, DE FERCHAL. Élu en 1419, il se démit en 1431, en faveur de Jean de Bourbon.



59. JEAN IV, DE BOURBON. Mort en 1444, inhumé devant l'autel du Matin, ou de l'Aurore (*matutinali*).

60. JEAN V, DE BRAMETOT. Nommé abbé en 1444, il meurt en 1483. Enterré dans la chapelle de la Vierge, répondant *au côté droit du chœur*.

61. ANDRÉ D'EPINAL. Cardinal et archevêque de Bordeaux. Abbé en 1483, mort en 1500.

62. JEAN VI, MALLET. Il est nommé abbé en 1500. Des contestations le contraignent de résigner, en 1502, son abbatiat à Philippe de Clèves. Il revint ensuite à Saint-Wandrille, et fut enterré dans la chapelle de la Vierge.

63. PHILIPPE DE CLÈVES. Abbé en 1502, il mourut en 1505, et ne vint jamais à Saint-Wandrille.

64. JACQUES HOMMET (dernier abbé régulier). Nommé abbé par les religieux de Saint-Wandrille, il a de grands débats à soutenir contre quelques seigneurs du royaume, qui se déclarent pour le cardinal Guillaume de Clermont, à qui le pape Jules II a donné la même abbaye. On l'enferme (pendant ce temps Guillaume Lavieille gouverne le monastère); mais l'échiquier de Normandie confirme sa nomination. Entré en charge en 1508, il termine le cloître commencé (*peristylum*), fait décorer l'église de nouvelles peintures, donne à son monastère des ornements, six grosses cloches, fait construire plusieurs bâtiments, et meurt en 1523. Il est inhumé dans une modeste tombe, près du maître-autel.

#### ABBÉS COMMENDATAIRES.

65. CLAUDE DE POITIERS, également abbé de Marmoutiers (*Montis-Majoris*). Depuis 1523 jusqu'en 1546.

66. MICHEL BAYARD. De 1546 à 1565. Il a beaucoup

à souffrir des calvinistes , commandés par Gabriel de Montgomery.

67. PIERRE II, GOURREAU (docteur en théologie). De 1565 à 1569.

68. CHARLES DE BOURBON (cardinal et archevêque de Rouen). De 1569 à 1578.

69. GILLES DE VAUGIRAULT (docteur en théologie). De 1578 à 1585.

70. NICOLAS DE NEUFVILLE. Conseiller du roi , également abbé de Ligny (*Latiniacensis*). De 1585 à 1616.

71. CAMILLE DE NEUFVILLE , aussi abbé d'Ainay (*Athanasicum*) , près de Lyon , de plusieurs autres monastères , et archevêque de Lyon. De 1616 à 1622.

72. FERDINAND DE NEUFVILLE , aussi abbé de Lagny et de Chéty , conseiller du Roi au parlement de Paris , évêque de Saint-Malo , puis de Chartres. De 1622 à 1690.

73. BALTAZAR HENRY DE FOURCY succède , en 1690 , à Ferdinand de Neufville , et meurt en 1754 , après avoir joui pendant soixante-quatre ans de l'abbatit de Saint-Wandrille. La date de son décès est relatée dans l'inscription suivante , gravée sur une grande lame de marbre noir , aujourd'hui déposée dans un des bâtiments du monastère :

« Par contrat passé le 9 décembre 1726 , par-devant  
 « M<sup>e</sup> Cornu chevalier Notaire Royal à Caudebec , il a été  
 « fondé par M.<sup>re</sup> Baltazar de Fourcy , prêtre docteur de la  
 « Maison et Société de Sorbonne , Abbé commendataire de  
 « cette abbaye , un service avec vigiles , à perpétuité , le  
 « 4<sup>e</sup> lundy d'après Pâques , pour le repos de l'âme de  
 « très haut et très puissant Seig.<sup>r</sup> Monseigneur Louis de  
 « Bouchérat , Chancelier de France , Chevalier Commandeur

« des Ordres du Roy , son ayeul maternel ; pour le repos  
 « de celle de haut et puissant Seig.<sup>r</sup> Messire Henry de  
 « Fourcy, Con.<sup>er</sup> d'Etat ordinaire du Roy, de haute et  
 « puissante Dame Magdelaine de Boucherat son épouse,  
 « ses père et mère, et encore pour le repos de celle du d.  
 « Seigneur Abbé lorsqu'il sera décédé, le tout aux charges,  
 « clauses et conditions portées par le d. contrat. Le d.  
 « Seig.<sup>r</sup> Abbé est décédé le 24 avril 1754.

« Priez Dieu pour eux. »

Cette inscription se lit au-dessous d'un écusson également gravé en creux, supporté par deux lévriers, surmonté d'une couronne de comte, et accoté d'une crosse et d'une mitre ; il se compose, au premier et au quatrième, des armes de Fourcy ; et aux deuxième et troisième, de celles de Boucherat : le tout sans couleurs. Si, comme le dit le P. Anselme, les père et mère de cet abbé se marièrent en 1659, il s'écoula quatre-vingt-quinze ans depuis cette époque jusqu'à sa mort.

En 1755, Saint-Wandrille était en économat. (*Almanach Royal de la même année.*)

74. FRÉDÉRIC-JÉRÔME DE ROYE, cardinal de la Rochefoucauld, archevêque de Bourges. De 1756 à 1759.

75. PIERRE-PAUL DE QUAYLAR, évêque de Digne. De 1759 à 1760.

76. LOUIS-SEXTE DE JARENTE, évêque d'Orléans, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit. De 1760 à 1785.

77. ÉTIENNE-CHARLES LOMÉNIE DE BRIENNE (le cardinal), né à Paris en 1727 ; d'abord évêque de Condom, puis archevêque de Sens, succède à Louis de Jarente en qualité d'abbé de Saint-Wandrille en 1785, et ferme, à l'époque de la révolution française, la longue liste des abbés des

monastères de Saint-Wandrille et de Saint-Ouen. Mort le 16 février 1794.

---

NOTA. Il serait sans doute très curieux et très important à la fois de donner un état des revenus que percevaient, et des taxes que payaient au Saint-Siège nos plus célèbres abbayes, aux différentes époques de notre histoire. Ce résultat jetterait un grand jour sur l'étude embrouillée de l'économie politique, des mœurs et des abus de ces temps reculés. Mais, pour l'établir, à combien de recherches ne faudrait-il pas se livrer? Nous laissons donc cette tâche aux esprits investigateurs et laborieux qui tenteront de l'accomplir, et nous nous bornerons à établir ce fait, qui n'est point indifférent pour notre travail spécial, que, suivant l'Almanach royal de 1789, l'abbaye de Saint-Wandrille était taxée *en Cour de Rome* à 4000 florins, et que son revenu était évalué à 50,000 francs.

---

### LISTE

*Des Ouvrages manuscrits consultés pour la composition de cet Essai, et qui se trouvent à la Bibliothèque publique de Rouen<sup>1</sup>.*

UNE grande partie des manuscrits et titres de Saint-Wandrille s'est trouvée détruite ou perdue dans le cours de la révolution.

<sup>1</sup> La Bibliothèque publique de Saint-Omer possède une Vie de saint Wandrille, que l'on croit être du neuvième siècle. Ce précieux manuscrit est orné de miniatures dans lesquelles on remarquait plusieurs *specimen* de l'architecture de cette époque reculée. M. le marquis Le Ver, auquel je dois ce renseignement, ajoute qu'il croit cette légende écrite sur du parchemin gratté, cause à laquelle il attribue plusieurs trous répandus dans le texte.

Une autre est encore répandue, mais conservée sous la tutelle de l'autorité publique, sur plusieurs points du département de la Seine-Inférieure. Par exemple, une des dépouilles les plus curieuses de cette abbaye consiste dans un manuscrit déposé à la bibliothèque du Havre, qui renferme, entre autres objets précieux, un exemplaire, sinon original, au moins très antique, du *Chronicon Fontanellense*. Ce livre offre, parmi ses ornements, une peinture très remarquable représentant saint Wulfran. L'on doit regarder comme probable que beaucoup d'autres pièces plus ou moins intéressantes, provenant du même fonds, sont ensevelies dans les dépôts publics, où le temps ne m'a pas permis d'en faire la pénible recherche. Au reste, nous allons faire connaître les sources où l'on peut encore puiser aujourd'hui, sur l'antique monastère de Fontenelle, des documents dont le plan de notre ouvrage n'admettait ni le nombre ni l'étendue.

*Apparatus ad historiam Fontanelli.* Nos 99 et 100.

*Historiæ Fontanellensis compendium.* 101.

*Chronicon minus Fontanellense.* 104.

*Trisergon* de l'abbaye de Fontenelle, par D. Alexis Bréard. 109 et 110.

*Secundus tomus Fontanellæ in Normanniâ*, par D. Alexis Bréard. 103.

*Historiæ regalis abbatix Sancti-Wandregisili compendium.* 116.

Vie des saints abbés religieux de Fontenelle, par D. Benoît de Bonnefond, religieux de ladite maison. 111.

Traité des hommes illustres de la très sainte et très royale abbaye de Fontenelle. 112.

Le Sanctuaire de la sainte et royale abbaye de Fontenelle. 105.

Particularités relatives à l'abbaye de Fontenelle. 102.

Histoire de l'abbaye de Saint-Wandrille depuis l'introduction de la réforme. 115.

## OUVRAGES IMPRIMÉS DONT ON A FAIT AUSSI USAGE.

*Gallia christiana*, 13 vol. in-folio, édition des Bénédictins.

*Neustria pia*, par Arthur Dumoustier; in-folio.

*Chronicon Fontanellense*. Cette chronique se trouve dans le Spicilège de D. Luc d'Achery.

Recueil des historiens normands, par André Duchêne; in-folio.

*Annales ecclesiastici Francorum*, par Lecomte; 8 vol. in-folio.

*Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*, par d'Achery et Mabillon; 9 vol. in-folio.

*Annales ordinis sancti Benedicti*, par Mabillon; 6 vol. in-folio.

Description géographique et historique de la Haute-Normandie, par dom Toussaint Duplessis.

Essais sur le département de la Seine-Inférieure, par Noël; 2 vol. in-8°.

Recherches sur les Bibliothèques anciennes et modernes, par Petit-Radel.

---





---

# Nécrologie.

---

## QUELQUES MOTS

PRONONCÉS

SUR LA TOMBE DE TH. LICQUET,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DE ROUEN,

LE 3 NOVEMBRE 1832,

PAR M. C. DES ALLEURS, D.-M. M.,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL POUR LES SCIENCES.

---

Pendant ses vacances, l'Académie a fait une perte qu'elle a vivement sentie et qu'elle réparera difficilement. M. Th. LICQUET, secrétaire perpétuel de la classe des Belles-Lettres et des Arts, bibliothécaire de la ville, membre de la Société des antiquaires de Normandie, etc., a succombé à une longue et douloureuse maladie. Une députation de l'Académie a assisté à ses obsèques; beaucoup de membres de la Compagnie s'étaient joints spontanément au convoi.

M. *Des Alleurs*, secrétaire perpétuel de la classe des Sciences, a prononcé, sur la tombe de son collègue, le discours suivant, dont l'Académie a ordonné l'impression dans son Précis de 1832.

MESSIEURS ,

Avant que cette tombe se referme pour toujours , je viens , au nom de l'Académie royale des Sciences , Belles-Lettres et Arts de Rouen , offrir à l'un de ses membres les plus distingués , et en mon propre nom , à un collègue affectionné , un dernier tribut de regrets , d'estime et d'amitié !

Je ne vous lirai point ici , Messieurs , une Notice nécrologique sur notre infortuné confrère ; cet hommage mérité pourra lui être rendu plus tard ; je le concevrais mal dans un tel lieu et dans un pareil moment ! Eh ! d'ailleurs , au milieu de ceux qui m'écoutent , entouré de rouennais et de vous tous qui l'avez connu et apprécié , ai-je besoin de compter ses nombreux et utiles travaux ; de dire ces richesses des littératures italienne et anglaise dont sa plume fidèle et toujours élégante a doté celle de son pays !

Chargé , depuis longues années , par l'administration municipale , de surveiller et d'augmenter notre bibliothèque publique , les hommes studieux qui la fréquentent n'oublieront pas que c'est à son zèle désintéressé qu'ils doivent la rédaction et l'impression de ce catalogue raisonné qui sert à diriger leurs recherches au sein de la mine féconde que leur ouvre cette riche et précieuse collection : ils oublieront encore moins cette affabilité et cette bienveillance avec lesquelles le savant conservateur accueillait leurs réclamations , leur prodiguait ses conseils et leur transmettait les avis les plus lumineux sur des points obscurs de notre histoire , que son érudition persévérante et consciencieuse avait éclaircis ; avis qu'il appuyait , au besoin , de

\* Les traductions de l'*Histoire d'Italie*, de C. BOTTA , et du *Voyage archéologique en Normandie*, du révérend Frognal DIBDIN.

preuves invincibles , qu'il avait eu l'art de découvrir dans nos vieux manuscrits.

L'administration perd en lui un mandataire fidèle et éclairé ; pour nous , Messieurs , nous regrettons un excellent confrère. Il fut admis dans l'Académie , dont il a toujours été l'un des membres les plus dévoués et les plus assidus , il y a bientôt vingt ans <sup>1</sup> , après ces premiers succès si flatteurs , obtenus dans sa patrie <sup>2</sup> , qui avaient prouvé que de solides et brillantes études lui avaient inspiré le goût de la saine littérature. La noblesse , la pureté et la simplicité de son style avaient , dès-lors , révélé un talent réel , et les hommes réfléchis avaient aussitôt pressenti qu'à l'éclat brillant , mais trop souvent éphémère de la littérature dramatique , il préférerait des triomphes plus sérieux mais plus durables. Il ne tarda pas , en effet , à se vouer tout entier aux études historiques ; mais , par le sentiment du patriotisme le plus pur , ce fut à la ville de Rouen <sup>3</sup> , ce fut à la province de Normandie qu'il résolut de consacrer toutes ses veilles , toute l'activité d'un esprit judicieux , guidé par un jugement sain , toute une capacité désormais incontestée. Les preuves qu'il s'était imposé cette noble mission n'ont pas manqué , vous le savez , Messieurs ; sa patrie lui en sera reconnaissante !

Ah ! combien d'entre nous , en voyant s'affaiblir , par une maladie impitoyable , cette voix qui devait bientôt s'éteindre tout-à-fait , renoncèrent avec douleur à l'espoir

<sup>1</sup> En 1813.

<sup>2</sup> M. Licquet a fait représenter sur le Théâtre des Arts de Rouen , en 1812 et 1813 les tragédies de *Thémistocle* et de *Philippe II* , qui y obtinrent beaucoup de succès.

<sup>3</sup> Il a publié un ouvrage sur la ville de Rouen et sur ses monuments , qui est un guide précieux pour l'étranger , et même pour le rouennais qui veut avoir des notions exactes et curieuses sur cette antique ville.

de profiter de ce cours public et gratuit qu'il se proposait d'ouvrir à ses concitoyens, sur l'histoire de leur pays ! Mais, Messieurs, personne ici n'ignore qu'il s'était occupé, il y a déjà long-temps, de mettre en œuvre les matériaux qu'il avait amassés, et si la mort n'eût point été si pressée de nous l'enlever, il eût, à coup sûr, promptement fait paraître cette *Histoire de Normandie*, l'objet de ses constants travaux depuis plusieurs années, et que nous attendions avec une si vive et si juste impatience. Une main amie et désintéressée viendra, sans délai, nous avons droit de l'espérer, livrer au public ce monument de l'érudition patriotique de notre confrère, et rendre profitable à sa famille éplorée et glorieuse à sa mémoire cette œuvre capitale et d'autant plus précieuse pour nous, que nous l'avons sans doute acquise au prix de la santé et de la vie même de son auteur !

Mais oublions un moment ici l'homme de lettres, le savant auteur de travaux utiles ; celui-là ne meurt pas, Messieurs ! Parlons de l'homme, puisque c'est lui que nous venons de perdre. Licquet, vous le savez tous, était d'un caractère doux et communicatif, dévoué confrère, honorable citoyen, bon père de famille ; sa conversation instructive et spirituelle charmait tous ceux qui en jouissaient ; nul ne lui reprochera jamais d'avoir mérité de lui ! Aussi, Messieurs, dans ce temps où la loyauté, la bonne foi, les sentiments les plus purs et les plus honorables sont trop souvent impuissants à vaincre d'injustes préventions, aujourd'hui que le malheureux esprit de parti se plaît à favoriser clandestinement l'entrée de la haine dans de nobles cœurs, si peu faits pour la sentir, Licquet n'eut point d'ennemis ; et je ne crains pas d'affirmer au bord de sa tombe, dans ce lieu où la flatterie perd son empire, qu'aimé de tous ceux qui avaient des rapports avec lui, il jouit aussi de l'estime et de la considération générales.

Qu'il repose donc en paix dans une meilleure vie ! Il a peu demeuré dans celle-ci , il est vrai ; mais cette carrière, trop courte pour sa famille et pour ses amis , a été bien remplie pour la société et pour la science ! Et cependant, dans ce jour, encore si près de nous <sup>1</sup>, où, d'une voix unanime, l'Académie lui décernait le titre de secrétaire perpétuel de la classe des Belles-Lettres et des Arts, lorsque j'insistais moi-même pour le déterminer à accepter des fonctions si flatteusement conférées, et dont sa modestie répudiait l'honneur avec l'excuse, hélas ! trop légitime de sa mauvaise santé ; malgré la triste prévision que mon art me donnait d'une issue funeste et inévitable, j'aimais, avec d'autres confrères, à me flatter que cet hommage, doux à son cœur, lui rendrait une sécurité et un courage qui l'aideraient peut-être à faire suspendre l'arrêt fatal : espoir trompeur ! vœux superflus ! nous l'avons perdu.

Reçois donc ici, Licquet, l'adieu solennel que t'adressent par ma voix tes confrères profondément affligés ! Mais, avant de quitter pour jamais ta dépouille mortelle, que je te rende, par avance, un hommage que tu as mérité !

Toi aussi, tu fus fidèle au vrai culte de l'histoire ! Toi aussi, d'une main pieuse et hardie, tu essayas d'effacer en partie ce fard imposteur dont la main audacieuse des passions avait osé souiller sa face imposante et vénérable ! Ouvrier habile, que sais-je ! peut-être involontaire ! tu auras travaillé à ce grand œuvre d'émancipation et de vrai progrès auquel tant de beaux talents, tant d'honorables caractères, consacrent aujourd'hui tous leurs efforts, toute leur science, toutes leurs convictions ! Aussi, dans ce moment, plus près de nous que ne le croient les esprits

<sup>1</sup> Il avait été élu secrétaire perpétuel, à l'unanimité, dans la séance du 11 mai 1832.



légers, que ne le pensent les esprits prévenus ou pervers, dans ce moment où un système vraiment national aura reconquis ses droits imprescriptibles, qu'on lui ravit jadis par fraude, qu'on lui marchandait aujourd'hui, et achevé sa destinée véritable vers laquelle il court à grands pas, c'est-à-dire lorsqu'il sera redevenu populaire, ton nom et tes travaux ne seront point oubliés ! Je ne crains pas d'en être le garant pour tous ceux de ta Normandie, dont le cœur et les yeux sont constamment tournés vers cette consolante espérance ; ils brilleront d'un éclat plus vif et plus pur dans ce jour fortuné, jour de régénération, de salut et de gloire !

---

**TABLEAU**

**DE**

**L'ACADÉMIE ROYALE**

**DES SCIENCES , BELLES-LETTRES ET ARTS**

**DE ROUEN ,**

**POUR L'ANNÉE 1832—1833.**

## SIGNES POUR LES DÉCORATIONS.

\* *Ordre royal de la Légion-d'Honneur.*

*O.* signifie *Officier.*

*C.* — *Commandeur.*

*G.* — *Grand-Officier.*

*G. C.* — *Grand' Croix.*

# TABLEAU

## DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN,

POUR L'ANNÉE 1832—1833.

### OFFICIERS EN EXERCICE.

M. HELLIS, *Président.*

M. A. DEVILLE, *Vice-Président.*

M. DES-ALLEURS, *Secrétaire perpétuel pour la Classe des Sciences,*

M. BIGNON (N.), *Secrétaire perpétuel pour la Classe des Belles-Lettres et des Arts.*

M. BALLIN (A.-G.), *Bibliothécaire-Archiviste.*

M. LEPREVOST, *vétérinaire, Trésorier.*

ANNÉES  
de  
récep-  
tion.

### ACADÉMICIENS VÉTÉRANS, MM.

ANNÉES  
d'admis-  
sion à la  
Vétéran-  
ce.

1803. BEUGNOT (le Comte) G. C. ✱, ancien Préfet du département de la Seine-Inférieure, à Paris, *rue de la Michodière*, n° 8. 1806.
- 1762 D'ORNAY (Jean-François-Gabriel), doyen des Académiciens, membre de l'Académie de Lyon, de celles des Arcades de Rome et des Georgifiles de Florence, à St-Martin-de-Bocherville. 1807.
- 1811 ASSELIN DE VILLEQUIER (le Baron) O. ✱, premier Président de la Cour royale, membre de la Chambre des Députés, *rue de la Seille*, n° 10. 1819.
1815. BRIÈRE ✱, Conseiller à la Cour de cassation, à Paris, *rue de Bondy*, n° 62. 1822.

1808. LEZURIER DE LA MARTEL ( le Baron ) O. ✱ , 1823.  
ancien Maire de Rouen , à Hautot.
1775. DESCAMPS ( Jean-Baptiste ) , Conservateur honoraire du 1824.  
Musée de Rouen , membre de l'Académie des Arcades  
de Rome , *rue Beauvoisine* , n° 31.
1803. PAVIE ( Benjamin ) , Manufact. , Trésorier honoraire , 1827.  
*faubourg S.-Hilaire* , n° 75.
1819. RIBARD ( Prosper ) ✱ , ancien Maire de Rouen , 1828.  
*rue de la Vicomté* , n° 34.
1805. PERIAUX ( Pierre ) , ancien Imprimeur du Roi , mem- 1830.  
bre de l'Académie de Caen , et des Sociétés d'agri-  
culture et de commerce de Rouen et de Caen , *boul.*  
*Beauvoisine* , n° 74.
- MEAUME ( Jean-Jacques-Grégoire ) , ancien Professeur  
de Mathématiques spéciales au Collège de Rouen ,  
Doct. ès-Sciences , Offic. de l'Université , Inspecteur  
de l'Académie , à Amiens.
1816. LEVIEUX , Commissaire du Roi près la Monnaie de 1831  
Rouen , à l'*Hôtel des Monnaies*.

## ACADÉMICIENS HONORAIRES , MM.

1824. S. E. Mgr le Cardinal Prince DE CROY , Archevêque de  
Rouen , etc. , *au Palais archiépiscopal*.
1830. TESTE ( le Baron ) O. ✱ , Lieutenant-Général , Commandant  
la 14<sup>e</sup> division militaire.
- DUPONT-DELPORTE ( le Baron ) O. ✱ , Conseiller d'Etat ,  
Préfet de la Seine-Inférieure , *en l'hôtel de la Préfecture*.
- BARBET ( Henri ) ✱ , Maire de Rouen , *boulev. Cauchoise* ,  
n° 51.

## ACADEMICIENS RÉSIDANTS , MM.

1803. VIGNÉ ( Jean-Baptiste ) , D.-M , correspondant de la So-  
ciété de médecine de Paris , *rue de la Seille* , n° 4.

1803. LETELLIER, Inspecteur de l'Académie universitaire, *rue de Sotteville*, n° 7, *faubourg S.-Sever*.
1804. GODEFROY, D.-M., *rue des Champs-Maillets*, n° 11.  
 BIGNON (N.), Docteur ès-lettres, ancien professeur émérite de rhétorique au Collège royal de Rouen et à la faculté des lettres, offic. de l'Université de France, *rue Sénécoux*, n° 55.
1808. DUBUC l'aîné, Chimiste, ancien Pharmacien à Rouen, membre de l'intendance sanitaire du département de la Seine-Inférieure, de la Société centrale d'agriculture du même département, correspondant de l'Académie royale de médecine de Paris, etc., etc., *rue Percière*, n° 20.
1809. DUPUTEL (Pierre), *rue du Duc de Chartres*, n° 12.
1813. LE PREVOST (Auguste), Membre honoraire de la Société des antiquaires de Londres; Membre des Sociétés des antiquaires de France, d'Ecosse et de Normandie; de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure; de la Société géologique de France; de la Société linnéenne de Normandie; Correspondant de la Société royale et centrale d'agriculture; des Sociétés d'agriculture de Rouen, Evreux et Caen; de la Société d'émulation d'Abbeville, *rue de Buffon*, n° 21.
1815. FLAUBERT ✱, Docteur-Médecin, Chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, *rue de Lecat*, n° 7.  
 LEPREVOST, Vétérinaire, *rue S.-Laurent*, n° 3.
1817. ADAM (le Baron) ✱, Président du Tribunal de première instance, *place S.-Ouen*, n° 23.  
 DU ROUZEAU ✱, chevalier de l'ordre de l'Eperon d'or de Rome, Conseiller à la Cour royale, *place Saint-Eloi*, n° 6.  
 LE PREVOST, Docteur-Médecin, *rue Malpalu*, n° 112.
1818. BLANCHE, Médecin en chef de l'Hospice général, *rue Bourgerue*, *vis-à-vis l'Hospice général*.  
 THIL ✱, Conseiller à la Cour de cassation, *rue Dinanderie*, n° 15.
1819. DESTIGNY, Horloger, Adjoint à M. le Maire de Rouen, *place de la Cathédrale*.



1820. HELLIS fils, D.-M., Médecin en chef de l'Hôtel-Dieu, *place de la Madeleine*.
- MARTAINVILLE (le Marquis de) ✱, ancien Maire de Rouen, *rue du Moulinet*, n° 11.
1822. DE LA QUÉRIÈRE (E.), Négociant, *rue du Fardeau*, n° 24.
- LÉVY, Professeur de mathématiques et de mécanique; Membre des Académies de Dijon, Bordeaux et Metz, des Sociétés académiques de Strasbourg, Nantes et Lille; Chef d'institution, *rue Saint-Patrice*, n° 36.
- DES-ALLEURS, D.-M., Médecin adjoint de l'Hôtel-Dieu, membre du Jury médical, Secrétaire du Comité central de vaccine, etc., *rue de l'Écureuil*, n° 19.
1824. GOSSIER (l'Abbé), Chanoine honoraire à la Cathédrale, *rue du Nord*, n° 1.
- MAILLET-DUBOULLAY, Architecte en chef de la Ville, *quai du Hayre*, n° 72.
- PRÉVOST, Pépiniériste, au Bois-Guillaume, (son adresse à Rouen, *rue du Champ-des-Oiseaux*, n° 65).
- DUBREUIL, Directeur du Jardin des plantes, *au Jardin des plantes, à Rouen*.
- LANGLOIS (E.-H.), Peintre, Professeur de dessin à l'École municipale, *rue Poussin, enclave Sainte-Marie*.
- REISET ✱, Receveur général des finances, *quai d'Harcourt*.
- HOUTOU-LABILLARDIÈRE, ancien Professeur de chimie appliquée aux arts, *à Déville-lès-Rouen*.
- 1825 BALLIN (A.-G.), Secrétaire des Commissions des antiquités et des archives du département de la Seine-Inférieure; Chef de la 1<sup>re</sup> division à la Préfecture, *rue de Crosne*, n° 14.
- DUMESNIL (Pierre), *rue de la Chaîne*, n° 21.
1827. MORIN, Pharmacien, correspondant de l'Académie royale de médecine, de la Société de chimie médicale de Paris, de la Société linnéenne et des Sciences physiques et chimiques de la même ville; de la Société académique de Nantes, et de plusieurs autres Sociétés savantes, *rue Bourveuil*, n° 27.

1827. DEVILLE (Achille), membre des Sociétés des antiquaires d'Écosse et de Normandie, des Commissions des antiquités et des archives du département de la Seine-Inférieure, et de la Société d'émulation de Rouen; Receveur des contributions directes, *rue de Fontenelle*, n° 2 bis.
1828. VINGTRINIER, D.-M., Chirurgien en chef des Prisons, *rue de la Prison*, n° 33.
- PIMONT (Prosper), Manufacturier, *rue Herbière*, n° 28.
1829. FLOQUET (A.) fils, Greffier en chef à la Cour royale de Rouen  
GIRARDIN (J.), Professeur de chimie industrielle; collaborateur du Bulletin des sciences naturelles et de géologie, de la Revue normande; membre résidant de l'Académie royale des sciences, de la Société libre d'émulation de Rouen; membre de l'intendance sanitaire de Rouen, du conseil central de salubrité du département; correspondant de la Société d'histoire naturelle de Paris, de la Société géologique de France, de l'Académie royale des sciences de Bordeaux; de la Société linnéenne de Normandie, industrielle de Mulhausen, de pharmacie de Paris, polymatique du Morbihan, hygiénique et industrielle de Paris; des Sociétés d'agriculture et des sciences de Lille, de Clermont-Ferrand, de Seine-et-Oise, etc., *rue Beauvoisine, enclave Sainte-Marie*.
1830. POUCHET, D.-M., Professeur de botanique, *rue Poussin*.  
FÔVILLE, Médecin en chef de l'Asile des aliénés, *rue de Socrate*, n° 12.
1831. MAGNIER, Docteur ès-lettres, officier de l'Université, Professeur de rhétorique au Collège royal, *boulevard Bouvreuil*, n° 6.  
PAUMIER (L.-D.), Pasteur, Président du Consistoire de Rouen, *rampe Bouvreuil*, n° 16 bis.
1832. COURANT ✱, Ingénieur des ponts et chaussées, *rue de Crosne*, n° 14.  
BRÉVIÈRE, graveur sur bois et en taille-douce, *rue Saint-Nicolas*, n° 32.  
LEJEUNE, architecte, *rue Porte-aux-Rats*, n° 34.

1832. GAILLARD (Emmanuel), Membre de la commission des antiquités de la Seine-Inférieure, *rue des Bons-Enfants*, n<sup>o</sup> 105.  
 DE STABENRATH, Substitut du Procureur du Roi, *rue de l'Apalasse*, n<sup>o</sup> 9.

## ACADÉMICIENS CORRESPONDANTS, MM.

1777. TOUSTAIN DE RICHEBOURG (le Colonel Vicomte), à St-Martin-du-Manoir, près Montivilliers.  
 1787. LEVAVASSEUR le jeune, Officier d'artillerie.  
 1788. DESGENETTES (le Baron) C. ✱, Médecin, membre de l'Académie royale de médecine, à Paris, *quai Voltaire*, n<sup>o</sup> 1.  
 1789. MONNET, ancien Inspecteur des Mines, à Paris, *rue de l'Université*, n<sup>o</sup> 61.  
 TESSIER (le Chevalier Henri-Alexandre) ✱, membre de l'Académie des sciences de l'Institut, de la Société centrale d'Agriculture, Inspecteur général des Bergeries royales, à Paris, *rue des Petits-Augustins*, n<sup>o</sup> 26.  
 1803. GUERSENT ✱, Professeur agrégé à la Faculté de médecine, à Paris, *rue Gaillon*, n<sup>o</sup> 12.  
 LHOSTE, à Sartilly, près Avranches, départ de la Manche.  
 MOLLEVAULT (C. L.), membre de l'Institut, à Issy, près Paris  
 DE LA RUE (l'Abbé), membre de l'Académie de Caen, correspondant de l'Institut, à Caen.  
 1804. DEGLAND (J.-V.), D. M., Professeur d'histoire naturelle, à Rennes.  
 DEMADIÈRES (le Baron Pierre-Prosper) ✱, à Paris, *rue Notre-Dame-des-Victoires*, n<sup>o</sup> 40.  
 1805. BOUCHER, correspondant de l'Académie des sciences, de l'Institut, ancien Directeur des Douanes, à Abbeville.

1806. DE GERANDO ( le Baron ) C. ✱ , membre de l'Institut , à Paris , *impasse Ferou* , n° 7.  
 DELABOUISSE , Homme de lettres , à Paris.  
 BOÏELDIEU , Avocat , à Paris , *Palais des Pairs*.
1808. SERAIN , ancien Officier de santé , à Canon , près Croissanville. ( Calvados. )  
 LAIR ( Pierre-Aimé ) , Conseiller de Préfecture , Secrétaire de la Société royale d'Agriculture et de Commerce , etc. , à Caen.  
 DELANCY ✱ , à Paris , *rue Duphot* , n° 14.
1809. FRANCŒUR ✱ , Professeur à la Faculté des sciences , à Paris , *rue du Cherche-Midi* , n° 25.  
 HERNANDEZ , Professeur à l'École de médecine de la Marine , etc. , à Toulon (Var.)  
 LAMOUREUX (Justin) , à Bruxelles.
1810. ROSNAY DE VILLERS ( André-Marie-Memmie ) , à Nevers. ( Nièvre. )  
 DUBUISSON ( J. ) , D.-M. , membre de plusieurs Académies et Sociétés médicales , à Paris , *rue Hauteville* , n° 10 , *faubourg Poissonnière*.  
 DUBOIS-MAISONNEUVE , Homme de lettres , à Paris , *rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel* , n° 3.  
 DENIS ( Jean-Pierre-Auguste ) , D.-M. , à Argentan , département de l'Orne.  
 DELARUE , Pharmacien , secrétaire de la Société d'agriculture , médecine et arts , à Evreux.  
 Donatien DE SESMAISONS ( le Comte ) C. ✱ , Pair de France , à Paris , *rue de Vaugirard* , n° 54.  
 SAISSY , Docteur-Médecin , à Lyon.  
 BALME , docteur-médecin , membre de plusieurs Sociétés savantes , nationales et étrangères , secrétaire de la Société de médecine , à Lyon.  
 LEROUX DES TROIS-PIERRES , Propriétaire , aux Trois-Pierres , près St-Romain-de-Colbosc.
1811. LEPRIOL ( l'Abbé ) , ancien Recteur de l'Académie universitaire de Rouen , à Paris.

1811. LAPORTE-LALANNE ✱, ancien Recteur de l'Académie universitaire de Rouen, ancien Conseiller d'Etat, à Saint-Germain-en-Laye. (Seine-et-Oise).  
 LE SAUVAGE, D.-M., membre de plusieurs Sociétés savantes nationales et étrangères, professeur de médecine, chirurgien en chef des hospices civils et militaires, à Caen. (Calvados).  
 LAFISSE, D.-M., à Paris, *rue de Ménars*, n° 9.
1812. HELLOT (Alexandre) ✱, à Paris, *rue de Londres*, n° 22.  
 BOULLAY (Pierre-François-Guillaume) ✱, Docteur de la Faculté des Sciences, Membre de l'Académie royale de Médecine, Pharmacien, à Paris, *rue des Fossés-Montmartre*, n° 17.  
 BRIQUET (B.-A.), ancien Professeur de Belles-Lettres, à Niort (Deux-Sèvres).
1813. LAMANDÉ (Mandé-Corneille) ✱, Inspecteur divisionnaire des Ponts et Chaussées, à Paris, *rue du Regard*, n° 1, *faubourg Saint-Germain*.  
 GOIS fils (E.), Statuaire, à Paris, *au Palais des Arts*.  
 FLAUGERGUES, Astronome, correspondant de l'Institut, à Viviers (Ardèche).
1814. TARBÉ DES SABLONS (Sébastien-André) ✱, ancien Chef de division au Ministère du commerce, à Paris, *rue du Grand-Chantier*, n° 12.  
 PÊCHEUX (B.), Peintre, à Paris, *rue St-Florentin*, n° 14.  
 MASSON DE SAINT-AMAND ✱, Maître des Requêtes honoraire, ancien Préfet du département de l'Eure, à Paris, *rue de Bellechasse*, n° 15.
1815. JOURDAN (le Maréchal Comte) G. C. ✱, Pair de France, *rue de Bourbon*, n° 52.  
 PERCELAT, ancien Recteur de l'Académie universitaire de Rouen, Inspecteur de l'Académie de Metz.  
 FABRE (Jean-Antoine), correspondant de l'Académie des sciences de l'Institut et de diverses Académies, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à Brignoles (Var).
1816. BOIN O. ✱, Médecin en chef des Hospices, à Bourges.

1816. LOISELEUR DESLONGCHAMPS (Jean-Louis-Auguste) ✱, D.-M.,  
Membre honoraire de l'Académie royale de médecine, etc.,  
à Paris, *rue de Jouy*, n° 8.
- DUTROCHET (Réné-Joachim-Henri), D.-M., Membre de  
l'Institut, de l'Académie royale de médecine, etc., à Paris
1817. PATIN, maître des conférences à l'École normale, à Paris,  
*rue Cassette*, n° 15.
- MÉRAT (François-Victor) ✱, D.-M., membre de l'Académie royale de médecine, etc., à Paris, *rue des Saints-Pères*, n° 17 b.
- HURTREL D'ARBOVAL (Louis-Henri-Joseph), correspondant  
de plusieurs Sociétés savantes nationales et étrangères,  
à Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais).
- MOREAU DE JONNÈS (A.) ✱, Officier supérieur au Corps  
royal d'État-Major, membre du Conseil supérieur de santé,  
chargé au Ministère du commerce des travaux statistiques,  
correspondant de l'Académie des sciences de l'Institut,  
Chef de bataillon, à Paris, *place Vendôme*, n° 8.
1818. DE GOURNAY, Avocat et Docteur-ès-lettres, à Caen (Calvados), *rue Gémare*, n° 18.
- PATTU, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à Caen.
- BOTTA, ancien Recteur de l'Académie de Rouen, Homme  
de lettres, à Paris, *place S.-Sulpice*, n° 8.
- DE KERGARIOU (le Comte) O. ✱, Pair de France, à  
Paris, *rue du Petit-Vaugirard*, n° 5.
- ALISSAN DE CHAZET (le Chevalier) O. ✱, Homme de  
lettres, à Paris, *rue de Clichy*, n° 48.
- DE MONTAULT (le Comte) ✱, à Nointot, près Bolbec; (à  
Rouen, *rue d'Ecosse*, n° 10.)
- EUDES DE MIRVILLE, (le Marquis) à Gommerville, près St-  
Romain.
1819. BOUCHARLAT, membre de la Société philotechnique, à Paris,  
*rue de Savoie*, n° 9, près du quai de la Vallée.
- MALOUET (le Baron) C. ✱, ancien Préfet de la Seine-  
Inférieure, Maître des comptes, à Paris, *rue Neuve des  
Mathurins*, n° 20.



1819. **DEPAULIS** (Alexis-Joseph), Graveur de médailles, à Paris, *rue Furstenberg*, n° 8 ter.
1820. **GAILLON**, Receveur principal des Douanes, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Abbeville (Somme).
1821. **BERTHIER** (P.) ✱, Ingénieur en chef des Mines, Professeur de chimie à l'École royale des Mines, membre de l'Institut, à Paris, *rue d'Enfer*, n° 34.
- JAMET** (l'Abbé Pierre-François), Prêtre, Supérieur de la Maison du Bon-Sauveur, Instituteur des sourds-muets, à Caen (Calvados).
1822. **CHAUBRY** ✱, Inspecteur général honoraire des Ponts et Chaussées, à Paris, *rue de l'Université*, n. 44.
- LABOUDERIE** (l'Abbé Jean), Vicaire général d'Avignon, à Paris, *cloître Notre-Dame*, n° 20.
- LEMONNIER** (Hippolyte), Secrétaire-Bibliothécaire de l'Académie royale de France, à Rome.
- DE MOLÉON** ✱, Ingénieur, à Paris, *rue Godot*, n° 2.
- THIÉBAUT DE BERNEAUD**, Secrétaire perpétuel de la Société linnéenne, à Paris, *rue de Verneuil*, n° 51, *faubourg St.-Germain*.
- BEUGNOT** (le Vicomte Arthur), Avocat, à Paris, *rue du faubourg S.-Honoré*, n° 119.
- DESTOUET**, D.-M., à Paris, *rue Ste-Marguerite*, n° 34.
1824. **SOLLICOFFRE** (Louis-Henri-Joseph) ✱, Directeur des Douanes, à Saint-Malo (Ille-et-Villaine).
- ESTANCELIN**, Membre de la Chambre des Députés, à Eu.
- FONTANIER** (Pierre), Homme de lettres, Officier de l'Université, à St-Flour (Cantal).
- MALLET** (Charles) ✱, Inspecteur divisionnaire des Ponts et Chaussées, à Paris, *rue du Regard*, n° 14.
- JOURDAN** (Michel) ✱, D.-M., à Paris, *rue de Bourgogne*, n° 4.
- MONFALCON**, D.-M., à Lyon.
- BOURGEOIS** (Ches) ✱, Peintre de portraits, à Paris, *rue de l'Oratoire-du-Roule*, n° 50.
- JANVIER** (Antide), Horloger ordinaire du Roi, à Paris, *Palais de l'Institut*, (pavillon de l'Ouest).

1824. DELAQUES                    espondant des Sociétés d'émulation et  
d'agricul                    ouen, de la Société centrale d'agriculture  
de Paris, c, à St-André-sur-Cailly.
1825. DESCHAMP, Bibliothécaire-Archiviste des Conseils de guerre,  
à Paris, *rue du Cherche-Midi*, n° 39.  
SALGUES, D.-M., à Dijon (Côte-d'Or).  
BOULLENGER ( le Baron ) O. ✱, ancien Procureur général  
à la Cour royale de Rouen, *rue de la Chaîne*, n° 12.
1825. PINEL ✱, Juge de paix, au Havre.  
D'ANGLEMONT ( Edouard ), à Paris, *rue de Savoie*, n° 24.  
DESMAREST ( Anselme-Gaëtan ), Professeur à l'Ecole royale  
vétérinaire d'Alfort, membre titulaire de l'Académie royale  
de médecine, correspondant de l'Académie des Sciences,  
de l'Institut, etc., à Paris, *rue S.-Jacques*, n° 161.  
BENOIST, Lieutenant au corps royal d'État-Major, Chef d'es-  
cadron, à Paris, *rue Saint-Dominique*, n° 27.  
JULIA DE FONTENELLE, D.-M., Chimiste, à Paris, *rue de  
l'École-de-Médecine*, n° 12.  
CIVIALE ✱, D.-M., à Paris, *rue Neuve-St-Augustin*, n° 23.  
FERET aîné, Antiquaire, à Dieppe.  
PAYEN ✱, Manufacturier, Professeur de Chimie, à Paris,  
*rue des Jeûneurs*, n° 4.  
BLANCHARD DE LA MUSSE (le Comte), ancien Conseiller au  
Parlement de Bretagne, Homme de lettres, à Montfort-  
sur-Meu ( Ille-et-Villaine ).
1826. MOREAU ( César ) ✱, Fondateur de la Société française de  
statistique universelle et de l'Académie de l'industrie, etc.,  
à Paris, *place Vendôme*, n° 24.  
MONTÉMONT ( Albert ), Homme de lettres, à Paris, *rue  
Croix-des-Petits-Champs*, n° 27.  
LADEVÈZE, D.-M., à Bordeaux ( Gironde ).  
SAVIN ( L. ), D.-M., à Montmorillon ( Vienne ).  
LENORMAND, Professeur de technologie, à Paris, *rue Percée-  
S.-André*, n° 11.  
BOÏELDIEU ✱, membre de l'Institut, à Paris, *boulevard  
Montmartre*, n° 10.

- BERGASSE (Alph.) ✱, ancien général, *rue Beffroi*, n. 4c.
1827. GERMAIN (Thomas-Guillaume-Benjamin) correspondant de la Société des pharmaciens de Paris et de la Société royale de médecine, Pharmacien, à Fécamp.
- HUGO (Victor), Homme de lettres, à Paris, *rue Jean-Goujon*, n<sup>o</sup> 9.
- DE BLOSSEVILLE (Ernest), Conseiller de préfecture, à Versailles (Seine-et-Oise).
- DE BLOSSEVILLE (Jules), à Paris, *rue de Richelieu*.
- DE SMAZIÈRES (Jean-Baptiste-Henri-Joseph), Naturaliste, à Lambersart, près Lille; chez M. Maquet, propriétaire, *rue de l'Hôpital-Militaire*, n<sup>o</sup> 110, à Lille (Nord).
- MALO (Charles), Homme de lettres, à Paris, *rue Dauphine*, n<sup>o</sup> 33.
1828. DE VANSAY (le Baron Charles-Achille) C. ✱, ancien Préfet de la Seine-Inférieure, à la Barre, près St-Calais (Sarthe).
- COURT, Peintre, à Paris, *rue des Beaux-Arts*, n<sup>o</sup> 1.
- VIREY (J.-J.), Docteur-Médecin, à Paris, *rue Soufflot*, n<sup>o</sup> 1.
- BONFILS (Joseph-François) fils aîné, Docteur-Médecin, Professeur à l'École secondaire de médecine de Nancy, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Nancy (Meurthe).
- MAILLET-LACOSTE (Pierre-Laurent), Professeur à la Faculté des lettres de Caen.
- LAUTARD (le Chevalier J.-B.), D.-M., secrétaire perpétuel de l'Académie de Marseille, membre de plusieurs sociétés savantes, nationales et étrangères, à Marseille (Bouches-du-Rhône).
- DUPIAS, Homme de lettres, à Paris.
- SPENCER SMITH (Jean), membre de l'Université d'Oxford, de la Société royale de Londres, de la Société des Antiquaires de Londres, de la Société pour l'encouragement des arts, etc., de Londres, et de plusieurs Sociétés savantes, à Caen, *rue des Chanoines*.
- DE MORTEMART-BOISSE (le baron) ✱, Membre de la Société

royale et centr. d'agric., etc , à Paris, *rue Jean-Goujon*, n° 9.

MORIN (Pierre-Etienne), Ingénieur des Ponts et Chaussées, à St-Brieux (Côtes-du-Nord).

1829. COTTEREAU (Pierre-Louis), D.-M., Professeur agrégé de la Faculté de médecine de Paris, médecin du Bureau de charité du 5<sup>e</sup> arrondissement et du 2<sup>e</sup> dispensaire de la Société philanthropique, à Paris, *rue Cadet*, n° 14.

FÉE, Chimiste, Pharmacien en chef de l'hôpital militaire, à Lille (Nord).

POTEL, D.-M., à Evreux (Eure).

GUTTINGUER (Ulric), Homme de lettres, à Paris; (à Rouen, *rue de Fontenelle*, n° 35).

1829. CAZALIS, Professeur de physique au Collège royal de Bourbon, à Paris, *rue des Grands-Augustins*, n° 22.

SCHWILGUÉ, Ingénieur des Ponts et Chaussées, Chef des bureaux de la navigation, à la direction générale des Ponts et Chaussées, à Paris.

1830. ALAVOINE (Jean-Antoine) ✱, Architecte, chargé des travaux de la flèche de la Cathédrale de Rouen, à Paris, *rue Neuve-des-Bons-Enfants*, n° 25.

BÉGIN, Homme de lettres, à Metz (Moselle).

BERGER DE XIVREY (Jules), Homme de lettres, à Paris, *rue du Cherche-Midi*, n° 14, (*faubourg St-Germain*).

CHAPONNIER, (le chevalier), D.-M., professeur d'anatomie et de physiologie, à Paris, *rue de Cléry*, n° 16.

PASSY (A.), Préfet de l'Eure, à Evreux.

SOYER-VILLEMET (Hubert-Félix) Bibliothécaire en chef et conservateur du cabinet d'histoire naturelle de la ville, à Nancy (Meurthe).

LECOQ (H.), Professeur d'histoire naturelle de la ville, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

RIFAUD, Naturaliste, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *rue de la Rochefoucault*, n° 15.

BARRÉ DE JALLAIS, ancien Administrateur, Homme de lettres, à Chartres, pavé de Bonneval (Maine-et-Loire).

HOUEL (Juste), membre de plusieurs Sociétés savantes, Président du Tribunal civil, à Louviers (Eure).

MURAT (le Comte de) C. ✱, ancien Préfet de la Seine-Inférieure, à Euval, près Vayre (Puy-de-Dôme), ou à Paris, *rue Saint-Honoré*, n° 347.

RIVAUD DE LA RAFFINIÈRE (le Comte de) G. O. ✱, Lieutenant-Général, à la Raffinière, près Civray (Vienne); (à Rouen, *rue Porte-aux-Rats*, n° 13, chez Mme de Braquemont).

LEFILLEUL DES GUERROTS, chev<sup>r</sup> de l'Eperon d'or de Rome, aux Guerrots, commune d'Heugleville-sur-Scie, par Bellemare, arrond. de Dieppe.

1831. LE TELLIER ✱, Inspecteur divisionnaire des Ponts et Chaussées, à Paris, *quai d'Orsay*, n° 1.

BOUCHER DE PERTHES (Jacques) ✱, directeur des douanes, Président de la Société royale d'Abbeville (Somme).

1832. DE SINNER (Louis), helléniste, *rue des Saints-Pères*, n° 14, à Paris.

BOULLENGER DE BOIS-FRÉMONT, Peintre d'histoire, *rue du Rocher*, n° 34, à Paris.

TANCHOU, D.—Médecin, *rue d'Amboise*, n° 7, à Paris.

BENNATI, Médecin du Théâtre Italien, à Paris.

FORTIN, D.—M. à Evreux (Eure).

DUSEVEL (Hyacinthe), avoué à la Cour royale d'Amiens, Membre de la Société des antiquaires de France, et de plusieurs autres Sociétés savantes, à Amiens (Somme).

BRIERRE-DE-BOISMONT (A.—D.—M.), Chevalier de l'ordre du Mérite militaire de Pologne, Membre du Comité central de Varsovie, et de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *rue du Bouloy*, n° 2.

LE FLAGUAIS (Alphonse), Associé-Correspondant de l'Académie de Caen, à Caen (Calvados).

LEPASQUIER (Auguste) ✱, Préfet du Finistère, à Quimper.

NOTA. M. Du Petit-Bois (Edmond), membre de l'Académie de Caen, et des Sociétés royales d'Orléans, St-Quentin, etc. à Ambrières, (Mayenne) est dece 'é à l'époque même où l'Académie venait de l'admettre au nombre de ses correspondants.

## CORRESPONDANTS ÉTRANGERS, MM.

1803. DEMOLL, Directeur de la Chambre des finances, et correspondant du Conseil des mines de Paris, à Salzbourg.  
 DE BRAY (le Comte), Ministre et Ambassadeur de S. M. le Roi de Bavière, à Vienne.  
 GEFFROY, Professeur d'anatomie à l'Université de Glasgow.  
 ENGELSTOFT, Docteur en philosophie, Professeur adjoint d'Histoire à l'Université de Copenhague.  
 SINCLAIR (John), Président du Bureau d'agriculture, à Edimbourg.
1812. VOGEL, Professeur de chimie à l'Académie de Munich.
1816. CAMPBELL, Professeur de poésie à l'Institution royale de Londres.
1817. DE KIRCKHOFF (le Chevalier Joseph-Romain-Louis DE KERCKHOVE, dit), ancien Médecin en chef des hopitaux militaires, commandeur et chevalier de plusieurs ordres, à Anvers.
1818. DAWSON TURNER, Botaniste, à Londres.  
 Le R. Th. FROGNALL DIBDIN, Antiquaire, à Londres.
1821. VÈNE ✱, Capitaine de génie, au Sénégal.
1823. CHAUMETTE DES FOSSÉS, Consul général de France, à Lima.
1825. VINCENZO DE ABBATE (le Comte), Antiquaire, à Alba.
1827. DELUC (J. André), Professeur de Géologie, à Genève.
1828. BRUNEL ✱, Ingénieur, correspondant de l'Institut, Membre de la Société royale de Londres, à Londres.
1830. RAFN (le Chevalier Gratien), Professeur, Secrétaire de la Société royale des antiquaires du Nord, à Copenhague, *rue du Prince-Royal*, n° 40.

## SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES,

*Classées selon l'ordre alphabétique du nom des Villes où elles sont établies.*

*Abbeville.* Société royale d'Emulation (Somme).

*Aix.* Société académique (Bouches-du-Rhône).



- Amiens.* Académie des Sciences. (Somme.)
- Angers.* Société industrielle (Maine-et-Loire).
- Besançon.* Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts. (Doubs.)  
— Société d'Agriculture et des Arts du département du Doubs.
- Bordeaux.* Acad. royale des Scienc., Belles-Lettres et Arts. (Gironde.)  
— Société royale de médecine.
- Boulogne-sur-Mer.* Société d'Agriculture, du Commerce et des Arts. (Pas-de-Calais.)
- Bourg.* Société d'Emulation et d'Agriculture du départem<sup>t</sup> de l'Ain.
- Caen.* Acad. royale des Sciences, Arts et Belles-Lettres (Calvados.)  
— Société royale d'Agriculture et de Commerce.  
— Société des Antiquaires de la Normandie.  
— Société Philharmonique.
- Cambrai.* Société d'Emulation (Nord).
- Châlons-sur-Marne.* Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne.
- Châteauroux.* Société d'Agriculture du département de l'Indre.
- Cherbourg.* Société d'Agriculture, Sciences et Arts. (Manche.)
- Dijon.* Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres. (Côte-d'Or.)  
— Société de Médecine.
- Douai.* Société royale et centrale d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord.
- Draguignan.* Société d'Agricult. et de Commerce du départ. du Var.
- Evreux.* Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure.
- Lille.* Société royale et centrale d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord.
- Limoges.* Société royale d'Agriculture, des Sciences et des Arts (Haute-Vienne.)
- Lons-le-Saulnier.* Société d'Émulation du Jura.
- Lyon.* Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts. (Rhône.)  
— Société royale d'Agriculture, Histoire Naturelle et Arts utiles.  
— Société de Médecine.
- Mâcon.* Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres. (Saône-et-Loire.)
- Mans (le).* Société royale d'Agriculture, Sciences et Arts. (Sarthe.)
- Marseille.* Acad. royale des Sciences, Lettres et Arts. (Bouches-du-R)

*Melun.* Société d'Agriculture de Seine-et-Marne.

*Metz.* Académie royale des Lettres, Sciences et Arts et d'Agriculture. (Moselle.)

*Montauban.* Société des Sciences, Agriculture et Belles-Lettres du département du Tarn-et-Garonne.

*Mulhausen.* Société industrielle. (Haut-Rhin.)

*Nancy.* Société royale des Sciences, Lettres et Arts. (Meurthe.)

*Nantes.* Société royale académique des Sciences et des Arts du département de la Loire-Inférieure

*Nîmes.* Académie royale du Gard.

*Niort.* Athénée; Société libre des Sciences et des Arts du département des Deux-Sèvres.

*Orléans.* Société royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts. (Loiret.)

*Paris.* Athénée royal, *rue de Valois*, n° 2.

— Institut de France, *au Palais des Quatre-Nations.* Académie des Sciences et Académie Française

— Société d'Economie domestique et industrielle, *rue Taranne*, n° 12.

— Société de Géographie, *passage Dauphine.*

— Société de la Morale chrétienne, *rue Taranne*, n° 12.

— Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale, *rue du Bac*, n° 42.

— Société de Pharmacie, *rue de l'Arbalète*, n° 13.

— Société des Méthodes d'Enseignement, *rue du Faubourg-Saint-Germain*, n° 35

— Société des Sciences physiques.

— Société d'Horticulture, *rue Taranne*. n° 12.

— Société Linnéenne, *rue de Verneuil*, n° 51, faub. St-Germain.

— Société médicale d'Emulation, *à la Faculté de Médecine.*

— Société Phrénologique, *rue*

— Société royale et centrale d'Agriculture, *à l'Hôtel-de-Ville.*

*Perpignan.* Société royale d'Agriculture, Arts et Commerce des Pyrénées-Orientales.

*Poitiers.* Société académique d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts. (Vienne.)

*Le Puy.* Société d'Agr., Sciences, Arts et Commerce. (Haute-Loire.)

- Rouen.* Société centrale d'Agricult. du départ. de la Seine-Inférieure.  
 — Société libre d'Emulation pour le progrès des Sciences, Lettres et Arts.  
 — Société libre pour concourir au progrès du Commerce et de l'Industrie.  
 — Société de Médecine.  
 — Société des Pharmaciens.  
 — Société pour l'encouragement de l'Instruction élémentaire par l'enseignement mutuel, dans le département de la Seine-Inférieure.
- Saint-Etienne* (Loire). Société d'Agr., Sciences, Arts et Commerce.
- Saint-Quentin.* Société des Sciences, Arts, Belles-Lettres et Agriculture. (Aisne.)
- Strasbourg.* Société des Sciences, Agriculture et Arts du département du Bas-Rhin.
- Toulouse.* Académie des Jeux floraux. (Haute-Garonne.)  
 — Académie royale des Sciences, Inscription et Belles-Lettres.
- Tours.* Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département d'Indre-et-Loire.
- Versailles.* Société centrale d'Agriculture et des Arts du département de Seine-et-Oise.

## SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

- Anvers.* Société des Sciences, Lettres et Arts.
- Copenhague.* Société royale du Nord d'Écritures antiques.
- Liège.* Société libre d'Emul. et d'Encour. pour les Sciences et les Arts.
- Londres.* Société des Antiquaires de Londres.

---

*Nota.* Treize exemplaires du Précis sont en outre distribués ainsi qu'il suit : A. M. FRÈRE, Libraire à Rouen. (Décision du 12 janvier 1827. — R. des Lettres, p. 318.) A. M. LANGE, Libraire à Paris, et aux trois Journaux qui se publient à Rouen. (Déc. du 18 nov. 1831. — R. des L., p. 2.) A. M. H. CARNOT, Directeur de la Revue encyclopédique, à Paris. (Déc. du 10 fév. 1832. — R. des L., p. 18.) Aux Bibliothèques de la Préfecture, et des villes de Rouen, Dieppe, le Havre, Neufchâtel, Gournay et Yvetot. (Déc. du 16 nov. 1832. — Reg. des Délib., p. 153.)

---

---

# TABLE MÉTHODIQUE ,

COMPRENANT ,

OUTRE LES MATIÈRES CONTENUES DANS LE PRÉSENT  
VOLUME ,

*La mention de tous les ouvrages reçus par l'Académie , ou dont les rapports ont été faits pendant l'année académique 1831—1832.*

---

*DISCOURS d'ouverture de la Séance publique , par M. Hellis ,  
D.-M. , vice-président ,* page 1

## CLASSE DES SCIENCES.

*RAPPORT fait par M. Des-Allours , D.-M. , secrétaire  
perpétuel ,* 17

### § 1<sup>er</sup>. — PHYSIQUE ET MATHÉMATIQUES.

*Tableau des variations barométriques et thermométriques , par  
M. Lévy , de novembre 1831 à novembre 1832 ,* 19  
*Observations sur la dilatation et la condensation de la pierre ,  
au moyen d'un instrument de l'invention de M. Destigny ,*  
20  
*Trigonométrie rectiligne sans algèbre , par M. Martin ,* ib.

## § 2. — CHIMIE.

*Analyses chimico-légales , par M. Morin , dans deux cas  
d'empoisonnement ,* 21

*Imprimées en entier p. 57 et 66.*

## § 3. — ARTS MÉCANIQUES ET INDUSTRIELS , COMMERCE.

*Rapports de M. Destigny , sur plusieurs recueils de la  
Société d'agriculture , sciences et arts du département de  
l'Eure ; sur les annales de la Société académique de Nantes,  
et sur le Manuel de l'horloger , par M. Le Normand ,* 22

*Rapport de M. Pimont , sur le Manuel du fabricant d'étoffes  
imprimées et de papiers peints , par M. Le Normand ,* 24

*Rapport de M. Pimont , sur le Journal de l'Académie de  
l'industrie publié par M. César Moreau ,* ib.

*Discours de M. Courant , sur les chemins de fer ,* ib.

*Imprimé en entier p. 76.*

*Recherches statistiques sur les transports par eau entre le  
Havre , Rouen et Paris , par M. Lepasquier ,* 25

*Imprimées en entier p. 88.*

*Prix proposé par la Société de Boulogne-sur-Mer , et rem-  
porté par M. Garnier , ingénieur des Mines ,* 31

*Nouveau combustible , tourbe fossile ; communication faite par  
M. Pimont ,* ib.

## § 4. — HISTOIRE NATURELLE.

*Rapport de M. Girardin , sur l'ouvrage de M. Moreau de  
Jonnès , intitulé : les Antilles françaises ,* 32

*Rapport de M. Auguste Le Prevost sur la Flore du départe-  
ment de la Somme , par le docteur Ch. Pauquy ,  
d'Amiens ,* 32

- Observations sur une grosse pyrite et sur les marcassites en général*, par M. Dubuc, 33
- Explications de M. Dubreuil, sur un développement anormal et extraordinaire d'une racine de vernis du Japon*, ib.
- Rapport de M. Des-Alleurs sur le Traité de Zoologie de M. Pouchet*, ib.
- Mémoire en vers sur le prix proposé par la classe des Sciences, pour l'année 1832*, ib.

## § 5. — AGRICULTURE.

- Rapports de MM. Dubuc, sur plusieurs numéros des annales de la Société académique d'Indre-et-Loire; sur ceux de la Société royale et centrale d'agriculture de Paris, pour 1831; — Leprevost, médecin-vétérinaire, sur les quatre premiers cahiers de 1831 du recueil de la Société précitée d'Indre-et-Loire, et sur le recueil de la Société de Seine-et-Oise; — Girardin, sur un mémoire de M. Ch. Derosne, relatif à l'emploi du sang séché comme engrais; — l'abbé Gossier, sur un mémoire de M. Girardin, qui traite de l'emploi des os broyés, aussi comme engrais*, 35
- Réflexions de MM. Leprevost, vétérinaire, et Dubuc, sur le météorisme, la cachexie aqueuse, etc.*, ib.
- Rapport de M. Duputel, sur les cahiers 40 à 44 des travaux de la Société centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure, et sur les annales, pour 1831, de la Société académique de Nantes*, ib.
- Rapports de M. Destigny, sur les travaux des Sociétés de l'Eure et du Calvados*, ib.
- Réflexions relatives aux dépenses de transport d'un bloc de marbre, pour former le piédestal de la statue de Louis XIV, à Caen*, 36
- Citation, à ce propos, d'une idée ingénieuse de Zabaglia*, ib.
- Notice, par M. Dubuc, sur des engrais spéciaux*, 37
- 45.



<i>Renseignements donnés par M. Dubuc , sur le superbe bélier africain de M. Vanier ,</i>	37
<i>Rapport de M. l'abbé Gossier , sur un mémoire où M. Girardin reproduit et confirme les expériences de M. Darcet , relatives au bouillon d'os. — Réflexions de M. Hellis et de M. Girardin sur le même sujet ,</i>	38
<i>Notice de M. Dubuc , sur la panification de la fécule de pommes de terre ,</i>	39

§ 6. — MÉDECINE , CHIRURGIE , PHYSIOLOGIE.

<i>Rapport au conseil supérieur de santé, sur l'irruption du choléra pestilentiel en Russie , pendant l'été et l'automne de 1830 , par M. Alex. Moreau de Jonnés.—R. M. Vingtrinier ,</i>	39
<i>Histoire du choléra-morbus en Pologne , par M. Brierre de Boismont. — R. M. Vingtrinier ,</i>	40
<i>Mémoire chimico-médical sur le choléra-morbus et autres épidémies , par M. Dubuc , chimiste ,</i>	41
<i>Rapport adressé à l'intendance sanitaire de Rouen , sur le choléra-morbus observé à Sunderland , Newcastle et les environs , par M. Emile Dubuc , D.-M. ,</i>	ib.
<i>Réflexions sur l'ouvrage qui précède , par M. Hellis , médecin en chef de l'Hôtel-Dieu de Rouen ,</i>	ib.
<i>Observations sur le traitement du choléra-morbus , par M. Le Precost , D.-M. ,</i>	ib.

*Imprimées en entier p. 92.*

<i>Traitement de Douglass , contre le choléra-morbus ,</i>	42
<i>Rapport de M. Fôville , au nom d'une commission , sur les ouvrages envoyés par M. Bennati , médecin du Théâtre italien à Paris , ( Du mécanisme de la voix humaine , pendant le chant ; — Dissertatio inauguralis medica sistens diagnosim diarrhœæ , etc. ) ; — et M. Fortin , médecin à Eoreux , ( Topographie médicale de la ville d'Eoreux ; — Hydrocéphalie , absence presque complète de la substance cérébrale ) ,</i>	ib.

## MÉTHODIQUE.

357

- Rapport de M. Vingtrinier , sur la Lithotritie de M. Tanchon , et sur une thèse de M. Navet ,* 43
- Rapport de M. Adam , sur le recueil des travaux des Conseils de salubrité , récemment institués dans le département de la Seine-Inférieure ,* ib.
- Rapport verbal de M. Vingtrinier sur les travaux du comité central de vaccine ,* ib.
- Observation et Réflexions sur l'aliénation mentale , par M. le docteur Vigné ,* ib.
- Imprimées en entier p. 103.*
- Modifications apportées par le docteur Chaponnier au procédé de M. Dupuytren , dans la résection des bourrelets hémorroïdaux. — R. M. Le Prevost , D.-M. ,* 44
- Rapport de M. Des-Alleurs , sur le Recueil mensuel de la Gazette médicale de Paris , par le docteur Jules Guérin ,* ib.

## MATIÈRES DIVERSES.

- Rapport de M. Dubuc sur les numéros 3 et 4 du tome 11<sup>e</sup> des annales de la Société académique d'Orléans ,* 45
- Notice historique sur la mnémonique et la mnémotechnie , par M. Ballin ,* 46
- Projet d'association normande pour les progrès de l'industrie provinciale , par M. de Beaurepaire. — R. M. Pimont ,* ib.

## STATISTIQUE.

- Plan de statistique départementale ,* 47
- Annuaire statistique du Doubs , par M. Laurens. — R. M. Floquet , au nom d'une Commission ,* 48
- Géologie de la Seine-Inférieure , par M. Antoine Passy ,* ib.

## NÉCROLOGIE.

- Notice sur M. Vitalis ,* 50

<i>Mort de Cuvier ,</i>	53
<i>Souscription de l'Académie , pour le monument à lui élever ,</i>	54

---

PRIX PROPOSÉS POUR 1833.

<i>Pour la classe des sciences ,</i>	55
<i>Pour la classe des lettres ,</i>	157

---

MÉMOIRES DONT L'ACADÉMIE A DÉLIBÉRÉ L'IMPRESSION  
EN ENTIER DANS SES ACTES.

<i>Affaire d'empoisonnement portée devant la Cour d'assises du département de la Seine-Inférieure ; analyses chimiques , par M. Morin , pharmacien ( v. p. 21 ) ,</i>	57
<i>Vérification d'un rapport chimico-judiciaire sur un empoi- sonnement par la mort aux mouches , par le même ,</i>	66
<i>Discours de réception de M. Courant , sur les routes , la navi- gation par les rivières , les canaux et les chemins en fer ( v. p. 26 ) ,</i>	76
<i>Réponse de M. Lepasquier , président ,</i>	88
<i>Considérations sur le choléra-morbus et sur ses effets , par M. Le Prevost , D.-M. ( V. p. 41 ) ,</i>	92
<i>Observation et réflexions sur l'aliénation mentale , par M. Vigné , D.-M. ( v. p. 43 ) ,</i>	103

CLASSE DES LETTRES ET ARTS.

<i>Rapport fait par M. A.-G. Ballin , archiviste ,</i>	115
--	-----

BELLES-LETTRES.

§ 1<sup>er</sup> — TRAITÉS GÉNÉRAUX , SYSTÈMES D'ENSEIGNEMENT.

<i>Imprimés envoyés par M. Lourmand , secrétaire de la Société des méthodes d'enseignement. — R. M. Ballin ,</i>	116
--	-----

MÉTHODIQUE.

359

*Théorie philosophique de l'enseignement des sourds-muets*,  
par M. Piroux. — R. M. Ballin, 116

*Le rapport est imprimé en entier p. 193. Il est suivi d'une  
tableau statistique des aveugles et des sourds-muets du  
département de la Seine-Inférieure.*

§ 2. — LITTÉRATURE. — PROSE.

*Discours de réception de M. de Stabenrath*, 117

*Réponse de M. Hellis, vice-président*, 118

*La Maison de Rochester ; un chapitre des mémoires de Franck  
Pierre-Point ; ouvrages de M. de Stabenrath. — R.  
M. Auguste Le Prevost, au nom d'une commission*, 119

*Anecdote rouennaise : Louis XI et la Normande*, par  
M. Floquet, ib.

*Imprimée en entier p. 182.*

*Ascension au Righi, fragment d'un voyage en Suisse*, par  
M. Blanche, ib.

*Imprimée en entier p. 172.*

*Hymne à la cloche*, par M. E.-H. Langlois. — R. M. Auguste  
Le Prevost, 120

§ 3. — POÉSIE.

*Vers de M. d'Ornay à M. de Pradel*, 121

*Promenades poétiques, suivies de trois scènes historiques  
bretonnes*, par M. Edmond du Petit-Bois. — R. M. Duputel,  
au nom d'une commission, 121

*Précis historique et littéraire sur Eustache Deschamps, poète  
du XIV<sup>e</sup> siècle*, par M. Crapelet. — R. M. Magnier, 122

*Mélodies françaises*, par M. Alphonse Le Flaguais. — R.  
M. Floquet, au nom d'une commission, 123

*Arlette et Robert*, 124

*Ballade de Lénore de Bürger, traduction de M. de Stabenrath.*  
— R. M. Auguste Le Prevost, 126

*Pièce de vers intitulée : A M. Rever, auteur du savant*

- ouvrage sur les ruines du Vieil-Evroux, par M. de Stabenrath. — R. M. Auguste Le Prevost, 129*  
*Autre pièce de vers, sous le titre de Navarre; par le même, 130*  
*Épître à une Lorraine inconnue, par M. Albert Monté-  
mont, ib.*  
*Plusieurs pièces de vers, dont une sur les poètes du 19<sup>e</sup> siècle,  
par M. Blanchard de la Musse, ib.*

## § 4. — HISTOIRE.

- Notice historique des principaux faits concernant l'Académie  
de Rouen, par M. Ballin, 131*  
*Histoire de l'Académie de Marseille, par M. Lautard, D.-M.  
— R. M. Vigné, 136*  
*Notice historique et descriptive de la cathédrale d'Amiens. —  
Notice sur Amiens. — Lettres en prose et en vers sur le  
département de la Somme, par M. Hyacinthe Dusevel. —  
Notice sur l'arrondissement de Doulens, par M. Eugène  
Dusevel. — R. M. Auguste Le Prevost, 137*  
*Histoire d'Amiens (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cahier), par M. Hyacinthe  
Dusevel. — R. M. Auguste Le Prevost, ib.*  
*Annales de la Société royale des sciences, belles-lettres et arts  
d'Orléans. — L'Indicateur Orléanais; par M. Vergnaud-  
Romagnési. — R. M. Floquet, 139*

## § 5. — GÉOGRAPHIE.

- Bulletin de la Société de géographie, numéros 96 à 100. —  
R. M. Magnier, ib.*  
*Deux mémoires sur Samarobriua, par M. Mangon de la Lande.  
— R. M. Floquet (V. p. 150.), 140*

## § 6. — ARCHÉOLOGIE.

- Considérations sur les tombeaux de la Cathédrale de Rouen*,  
par M. Deville, 140
- Seconde dissertation sur les sceaux de Richard Cœur-de-Lion*,  
par M. Deville, 141
- Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*,  
1829—1830. — R. M. Deville, ib.
- Supplément à la notice imprimée en 1830, sur la découverte  
des restes d'une habitation romaine dans la mielle de Cher-  
bourg*, par M. Asselin. — R. M. Deville, ib.
- Notice historique et archéologique sur le département de l'Eure*,  
par M. Auguste Le Prevost. — R. M. Deville, ib.
- Notice sur la statue pédestre en marbre blanc trouvée à  
Lillebonne le 31 mai 1828*, par M. Emmanuel Gaillard  
— R. M. Deville, 142
- Discours de réception de M. Emmanuel Gaillard*, ib.  
*Imprimé en entier p. 159.*
- Réponse de M. Hellis, vice-président*, ib.
- Lettre de M. Emmanuel Gaillard, sur Bézu et son croneleck*,  
143
- Opuscules de M. de Stabenrath : Critique ; Henri d'Andelis ;  
Notice historique sur Orderic Vital ; Considérations sur les  
histoires locales, et en particulier sur celle du comté  
d'Evreux ; Rapport sur les fouilles faites en 1829, dans  
l'emplacement du Vieil-Evreux ; Notice sur les fouilles pra-  
tiquées en 1830, dans la forêt de Beaumont-le-Roger. — R.  
M. Auguste Le Prevost*, 145
- Essai historique et descriptif sur l'abbaye de Saint-Wandrille*,  
par M. E.-H. Langlois, 146  
*Imprimé en entier p. 225.*



## BEAUX-ARTS.

<i>Restauration de l'arc de Septime-Sévère , et notice historique sur ce monument , par M. Lejeune , architecte. — R</i>	
<i>M. Deville ( VII et non XVII ) ,</i>	146
<i>Discours de réception de M. Lejeune , architecte ,</i>	ib.
<i>Réponse de M. Lepasquier , président ,</i>	147
<i>Vignettes gravées sur bois debout , par M. Brevière. — R.</i>	
<i>M. Maillet-Duboullay ,</i>	148
<i>Discours de réception de M. Brevière , graveur ,</i>	ib.
<i>Imprimé en entier p. 212.</i>	
<i>Réponse de M. Lepasquier , président ,</i>	ib.
<i>Compte rendu des travaux de la Société philharmonique du Calvados , pendant les années 1827 , 1828 et 1829. — R.</i>	
<i>M. Blanche ,</i>	ib.

## MATIÈRES DIVERSES.

<i>Rapport de M. Bullin sur ses travaux , comme archiviste ,</i>	149
<i>Considérations sur la mort , par M. le baron Adam ,</i>	ib.
<i>Manuscrits ayant pour titres : l'un , la Dent : l'autre , Périls , Dangers , Risques , Chances , Hasard , Probabilités , Étoile , par M. le baron de Bonardi ,</i>	149
<i>Note sur la mort de l'auteur ,</i>	ib.
<i>Essai historique et descriptif sur la peinture sur verre , par M. E.-H. Langlois. — R. M. Auguste Le Prevost ,</i>	ib.
<i>Discours , dans la discussion du budget de 1832 , sur les enfants trouvés et abandonnés , par M. Henri Barbet. — R.</i>	
<i>MM. l'abbé Gossier , Paumier et Blanche ,</i>	150
<i>De la Pairie : pétition à la Chambre des Députés ; par M. J. Houël , président du tribunal civil de Louviers ,</i>	ib.
<i>Un incident électoral , par M. le vicomte Toustain-Richebourg ,</i>	ib.
<i>Sur la fertilité comparative de l'ancien et du nouveau monde ;</i>	

- Notice géographique sur l'empire de Maroc , traduction de l'anglais ; Mœurs et usages des naturels dans la terre du roi Georges (Nouvelle-Hollande) , par M. Albert Montémont. — R. MM. Magnier , pour les deux premiers ouvrages , et l'abbé Gossier , pour le dernier ,* 150
- Nouvelles , par M. Boucher de Perthes. — R. M. Floquet. Opinion de M. Cristophe , 3<sup>e</sup> partie , par le même ,* ib.
- La ville des expiations , par M. Ballanche.—R. M. Paumier ,* ib.
- Sur l'association normande pour les progrès de l'industrie provinciale , par M. de Beaurepaire.—R. M. Pimont ,* ib.
- Dissertation préliminaire sur le Code pénal de France , traduit de l'anglais , par M. F.-P. Dudouit ,* ib.
- Samarobriva , ou Examen d'une question de géographie ancienne , par M. de Cayrol. — R. M. Magnier (v. p. 140.) ,* ib.
- Mémoire généalogique sur la famille de Van den Kerckhove , etc. ; par M. Borcht ,* 151
- Note sur les bergeries nationales et sur la nécessité de les conserver. — R. M. Leprevost , vétérinaire ,* ib.
- Lioret de l'Académie française , relatif aux prix de vertu fondés par M. de Montyon. — R. M. l'abbé Gossier ,* ib.
- Fac-simile d'une lettre de Paganini ,* ib.
- Eloges de M. de La Place et de sir Williams Herschel , par le baron Fourier ; Discours lu dans la séance annuelle des quatre Académies , le 24 avril 1828 , par le même ; Recueil de discours lus dans les séances de l'Académie royale des sciences , par le baron Cuvier , et le Nouveau Testament ; ouvrages offerts à l'Académie par M. Lepasquier , au moment de son départ de Rouen ,* ib.
- Note sur les traductions en vers des psaumes de David , par M. Paumier , pasteur ,* ib.
- Catalogue des livres de l'ancienne Académie , et Journal du Bibliothécaire de l'Académie , par l'abbé Vrégeon ; ouvrages très rares donnés par MM. Duputel et Destigny ,* 152

<i>Classiques latins , publiés par M. Lemaire , huit volumes envoyés par M. le préfet ( numéros 117 à 124 ) ,</i>	152
<i>Rapport sur le concours pour le prix proposé par la classe des lettres ( XXX ) , extrait du rapport de la commission , par M. Ballin , archiviste ,</i>	154
<i>M. Bignon , après avoir été nommé vice-président , consent à reprendre les fonctions de secrétaire des lettres , à la mort de M. Licquet ,</i>	158

---

*MÉMOIRES DONT L'ACADÉMIE A DÉLIBÉRÉ L'IMPRESSION  
EN ENTIER DANS SES ACTES.*

<i>Recherches archéologiques pour servir d'introduction à un voyage dans la Seine-Inférieure et dans l'arrondissement des Andelys ; Discours de réception de M. Emmanuel Gaillard ( v. p. 142 ) ,</i>	159
<i>Ascension au Righi , fragment d'un voyage en Suisse , par M. Blanche , D -M. ( v. p. 119 ) ,</i>	172
<i>Louis XI et la Normande , anecdote rouennaise , par M. Floquet ( v. p. 119 ) ,</i>	182
<i>Rapport sur un discours de M. Piroux , relatif à l'enseigne- ment des sourds-muets , par M. Ballin , archiviste , ( v. p. 116 ) ,</i>	193
<i>Notice statistique sur les aveugles et les sourds-muets du dépar- tement de la Seine-Inférieure , par M. Ballin , archiviste ,</i>	208
<i>Notice historique sur la gravure en bois , discours de réception de M. Brevière ( v. p. 148 ) ,</i>	212
<i>Essai historique et descriptif sur l'abbaye de St-Wandrille , par M. E.-H. Langlois ( v. p. 146 ) ,</i>	225

---

<i>Tableau de l'Académie royale des sciences , belles-lettres et arts de Rouen ( Liste des membres ) , pour l'année 1832— 1833 ,</i>	327
--	-----

FIN DE LA TABLE.

---

---

## TABLE DES OUVRAGES

ENVOYÉS PAR DES SOCIÉTÉS SAVANTES,  
ET DES OUVRAGES PÉRIODIQUES,

*Classés suivant l'ordre alphabétique du nom de la Ville où  
ils sont publiés.*

---

- Amiens.** *Académie des sciences. Règlement du 16 mai 1831.  
Rapports analytiques de ses travaux 1806, 1807, 1808  
et 1811. ( 573 à 577. )*
- Besançon.** *Académie des sciences. Séance publique du 28  
janvier 1832. — R. M. Blanche. ( 560. )*
- Bordeaux.** *Académie. Séance publique du 22 juillet 1830.  
— R. M. Du Rouzeau. ( 505. )*
- Caen.** *Société royale d'agriculture. Rapport sur la fabrique  
d'eaux minérales, acidules gazeuses que vient d'établir à  
Caen M. Courdemanche. — R. M. Blanche. ( 501. )*  
*— Société libre d'agriculture, etc. Règlements constitutif et  
administratif. ( 656. )*  
*— Société des antiquaires de Normandie. Mémoires, années  
1829 et 1830. — R. M. Deville. ( 480. )*  
*— Société de Médecine. Séance publique du 30 décembre  
1828. — R. M. Le Prevost, D.-M. ( 553. )*  
*— Revue normande, par M. de Caumont, 1<sup>er</sup> vol., 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>  
partie, mai et septembre 1831. — R. M. Auguste Le Prevost.  
( 608 et 611. )*
- Châteauroux.** *Société d'agriculture. Ephémérides de 1830.  
( 550. )*
- Dijon.** *Académie. Mémoires. — 1830, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> liv. — 1831,  
1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> liv. — R. M. Auguste Le Prevost. ( 540  
et 615. )*

- Draguignan. *Société d'agriculture. Bulletins* nos 31 à 35, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> année. — R. M. l'abbé Gossier et M. Du Rouzeau. (532 et 543) — *Annuaire du Var.* (667.) — R. M. Floquet.
- Evreux. *Société d'agriculture, etc. Recueil* nos 7 et 8, juillet et octobre 1831. — R. M. Floquet. (510.) — *Règlements constitutif et administratif.* (656.)
- Lille. *Société royale des sciences. Mémoires*, 1829 et 1830, — R. M. Girardin (562.) — *Reçu pendant la vacance le volume de l'année 1832, 1<sup>re</sup> partie; Vie de Linné.*
- Lyon. *Académie.—École de la Martinière* (1823). *Mémoire sur les dispositions testamentaires du major général Martin* (1827). *Éloge de Marc-Antoine Petit* (1811). *Éloge de Raymond Verniac* (1826). *Éloge de M. l'abbé C. L. Roux* (1830). *Notice sur J.-B. Balbis* (1831). — R. M. Du Rouzeau. (528 à 531.)
- *Société royale d'agriculture. Séance publique du 5 août 1831.* — R. M. Du Rouzeau. (523.)
- Marseille. *Académie. Mémoires de 1803 à 1814, 12 vol.* (617.)
- Montauban. *Société des sciences, etc. Recueil agronomique, t. 12, nos 5, 7, 9, 10, 12; t. 13, nos 2 et 5.* — R. M. Leprevost, vétérinaire. (494, 526, 561, 604 à 648.) n<sup>o</sup> 6. — R. M. Pimont. (648.)
- Nîmes. *Académie. Notices des travaux pendant les années 1804—1805, 1807, 1808, 1809, 1810 et 1811, et les statuts de l'Académie, 1805.*
- Orléans. *Société royale des sciences. Annales, t. 11, nos 3 et 4.* — R. M. Dubuc. (492.) nos 5 et 6, t. 12, n<sup>o</sup> 2. — R. M. Floquet. (554 et 651.)
- Paris. *Société de géographie. — Bulletin nos 98, 99, 100, 102, 105, 107, 109 et 110.* — R. M. Magnier. (481, 551, 610, 637, 649; — IV.)
- *Société de la morale chrétienne. Journal, t. 1<sup>er</sup>, nos 1 et 2.* — R. M. Paumier. (564.) = N<sup>o</sup> 4. — R. M. l'abbé

- Gossier.* (612.) = N<sup>o</sup> 6. — *R. M. Vingtrinier.* (646)  
= *T.* 1<sup>er</sup>, n<sup>os</sup> 3 et 5, parvenus pendant les vacances.
- *Société phrénologique. Journal*, t. 1<sup>er</sup>, 1<sup>er</sup> trimestre, 1832. — *R. M. Fôville.* (566.)
- *Société royale et centrale d'agriculture. Mémoires*, 1829.  
— *R. M. Dubuc.* (548.) *Mémoires*, t. 1 et 2, 1828, réclamés par l'archiviste. (583.) *Notice sur les moyens d'utiliser les animaux morts*, par *M. Payen. Du dessèchement des terres cultivables, sujettes à être inondées. Programme d'un concours pour la fabrication d'une râpe à pommes de terre. Rapport sur les moyens de prévenir et d'arrêter les ravages de l'alucite des grains, etc. Programme d'un concours pour la propagation des bonnes espèces d'arbres à fruits. Rapport sur le concours pour le percement des puits forés*, par *M. le vicomte Héricart de Thury.* (640 à 645.) — Reçu pendant la vacance, 2 vol. de 1830 et 1 vol. de 1831.
- *Société d'encouragement pour l'industrie nationale. Programme des prix proposés pour 1832, 33, 34 et 35.* — *R. M. Leoy.* (561 bis.)
- *Recueil mensuel de la Gazette médicale de Paris*, publié par *M. Jules Guérin, D.-M.*, 1<sup>re</sup> année, janvier 1832. — *R. M. Des-Allieurs.* (556.)
- *Bibliothèque classique latine*, publiée par *M. N.-E. Lemaire*, vol. 125 à 131. (597.)
- *Journal des travaux de l'académie de l'industrie agricole, manufacturière et commerciale*, vol. 1<sup>er</sup>, n<sup>os</sup> 1 à 7. — *Recueil supplémentaire des Mémoires. Vol. 2, n<sup>os</sup> 13 à 17*, par *M. César Moreau.* (584 à 591, 608.)
- Poitiers. Société académique. Bulletin*, 1<sup>re</sup> partie, n<sup>os</sup> 31 et 32. 2<sup>e</sup> partie, n<sup>os</sup> 7 et 8. — *R. M. Dubreuil.* (504.)
- Rouen. Société centrale d'agriculture. Cahiers* 40 à 44. (495 à 500, 606.) — *Séance publique du 22 octobre 1831.* (509.) — *R. M. Duputel.*



- *Société libre d'émulation. Séance publique du 6 juin 1831.*  
— R. M. Hellis. (503.)
- *Société libre du commerce et d'industrie. Mémoire sur le projet de loi sur les entrepôts réels à l'intérieur.* — R. M. Pimont. (538.)
- *Comité central de vaccine. Rapport.*
- *Conseil central de salubrité de la Seine-Inférieure. Rapport général sur les travaux de 1831.* — R. M. le baron Adam. (597.)
- Saint-Quentin.** *Rapport de M. Fouquier d'Hérouël, au nom d'une commission, sur les causes de la baisse de laines mérinos, etc.; Notice en faveur des cultivateurs de lin, par M. Moret, de Moy. Essai sur la culture du lin, par M. Ad. Rogé, de Cambrai. Rapport de la commission sur la réunion agricole de Moy, relatif aux instruments aratoires de la Belgique. Réponses sur la production et la vente des céréales dans l'arrondissement de Saint-Quentin. Séance publique du 21 octobre 1830.* (517 à 522.)
- Tours.** *Société d'agriculture. Annales, t. 11, n° 6, novembre et décembre 1831.* — R. M. Dubuc. (596.) T. 12, nos 1 et 2, 1832. — R. M. Leprevost, vétérinaire. (598 et 650.)
- Versailles.** *Société royale d'agriculture. Mémoires, 31<sup>e</sup> année.* — R. M. Leprevost, vétérinaire. (496 et 507.)

FIN.

## PLACEMENT

### DES GRAVURES ET DES PLANCHES.

---

Observations météorologiques, par M. Lévy, 4 planches, en regard de la page . . . . .	19
Navigation de la Haute-Seine, 1 <sup>er</sup> tableau . . . . .	26
2 <sup>e</sup> idem. . . . .	31
Etat des aveugles et sourds-muets dans le département. . . . .	208

### PLANCHES

#### *de l'Essai sur Saint-Wandrille.*

Planche I <sup>re</sup> . . . . .	225
II. . . . .	245
III. . . . .	256
IV. . . . .	260
V. . . . .	280
VI. . . . .	281
VII (vignette sur bois). . . . .	286
VIII. . . . .	295
IX. . . . .	297

---

## ERRATA.

Page 5, ligne 12 :	vu naître, <i>lis.</i> : vus.
9,	21 : comme au, <i>lis.</i> : comme le.
25,	1 <sup>re</sup> : tous, <i>lis.</i> : tous.
40,	12 : opinon, <i>lis.</i> : opinion.
134,	4 <sup>e</sup> de la note : 1732, <i>lis.</i> : 1792.
146,	14 : (XVII), <i>lis.</i> : (VII).
164,	av. dern. : ce pourrait, <i>lis.</i> : ce pourraient.
165,	12 : ramp, <i>lis.</i> : camp.
171,	14 : mouvements, <i>lis.</i> : monuments.
179,	7 : c'est la, <i>lis.</i> : c'est-là.
191,	28 : bourguignone, <i>lis.</i> : bourguignonne.
197,	dernière lig. de la note : supprimer ces mots : ( <i>voir</i> page 211).
212,	15 : nâquirent, <i>lis.</i> : naquirent.
226,	dre : exclusivement, <i>lis.</i> : excessivement.

de vourali, sur le fourmilier et le paresseux, et sur quelques oiseaux rares et curieux, en forment une production des plus intéressantes.

Cet ouvrage se termine par un traité sur la conservation des oiseaux, contenant des instructions entièrement neuves. Il est suivi d'une notice sur les sauvages de l'Amérique septentrionale, également traduite de l'anglais de M. Washington Irving.

---

**ESSAI HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET STATISTIQUE SUR L'ARRONDISSEMENT DE PONT-AUDEMER (Eure); par M. A. Canel, avocat. — Deux forts volumes in-8°, avec atlas :**

pour les souscripteurs . . . . . 16 fr.

pour les non-souscripteurs . . . . . 20

La première partie du premier volume est en vente; elle contient l'*Histoire de la ville de Pont-Audemer*. La seconde partie, qui paraîtra très incessamment, renfermera la statistique des communes du canton de Pont-Audemer, et des documents historiques sur chacune de ces communes.

Le second volume paraîtra dans le courant de 1833, et offrira les mêmes renseignements pour chaque commune des autres cantons.

---

### Publication périodique.

---

## REVUE DE ROUEN.

La première livraison a été publiée le 10 janvier dernier, et les autres continuent de paraître le 10 de chaque mois. Chaque livraison se compose de trois feuilles d'impression, et d'une lithographie ou d'une gravure, ou enfin d'un morceau de musique.

Le prix d'abonnement, pour Rouen, est de 24 francs pour un an; pour Paris et les départements, 26 francs.

Ces différents Ouvrages se trouvent aussi,

A PARIS,

Chez TREUTTEL et WURTZ, Libraires, rue de Lille, n° 17.

LANCE, Libraire, rue du Bouloy, n° 7.

LEVRAULT, Libraire, rue de la Harpe, n° 81.

DELAUNAY, Libraire, au Palais-Royal.

ESSAI HISTORIQUE ET DESCRIPTIF SUR L'ÉGLISE ET L'ABBAYE DE SAINT-GEORGES-DE-BOCHERVILLE, près Rouen ; par M. *Ach. Deville*. — Un vol. grand in-4<sup>o</sup>, avec un grand nombre de figures dessinées et lithographiées ou gravées par l'auteur, 15 f.

HISTOIRE DU CHATEAU-GAILLARD, et du Siège qu'il soutint contre Philippe-Auguste, en 1203 et 1204, par M. *Ach. Deville*. — Un volume grand in-4<sup>o</sup>, orné de planches lithographiées ou gravées, d'un *fac-simile*, et de plusieurs vignettes..... 15 f.

---

TOMBEAUX DE LA CATHÉDRALE DE ROUEN, par M. *Ach. Deville*. — Un beau volume in-8<sup>o</sup>, orné de dix planches dessinées et gravées par M. E.-H. Langlois, du Pont-de-l'Arche, par mademoiselle Espérance Langlois et par l'auteur.. 7 fr. 50.

Exemplaire grand in-8<sup>o</sup>, sur nom de jésus vélin, épreuves sur papier de Chine, cartonné..... 15

Des nombreux tombeaux qui jadis ornèrent la Cathédrale de Rouen, six seulement sont parvenus jusqu'à nous : ceux de notre premier duc Rollon, de Guillaume Longue-Épée son fils, de Maurice, archevêque de Rouen sous S. Louis, de Pierre de Brézé, grand sénéchal de Normandie, de Georges d'Amboise et de Louis de Brézé, mari de Diane de Poitiers. Les autres ont disparu dans le ravage des guerres de religion, et nous avons ainsi perdu de précieux monuments propres à éclaircir peut-être des points douteux de notre histoire. Le laborieux auteur de l'*Essai sur Saint-Georges-de-Bocherville* et de l'*Histoire du Château-Gaillard* a donc rendu un nouveau service à la science en conservant à la postérité l'héritage des souvenirs que nos devanciers n'ont pas dissipés.

---

EXCURSIONS DANS L'AMÉRIQUE MÉRIDIONALE, le nord-ouest des Etats-Unis et les Antilles, dans les années 1812, 1816, 1820 et 1824 ; par *Ch. Waterton*, esq. ; traduit de l'anglais. — Un beau volume in-8<sup>o</sup>, d'environ 500 pages, orné d'une lithographie..... 6 fr.

L'ouvrage dont nous offrons la traduction parut à Londres, pour la première fois, en 1815, et vient d'y arriver à sa troisième édition. Ce succès nous fait espérer qu'il sera accueilli en France avec quelque faveur. L'originalité des récits, les détails piquants qu'il contient sur plusieurs faits d'histoire naturelle, et particulièrement sur le poison

Dans le premier chapitre, il examine notre département sous le rapport de la topographie physique, et fait connaître successivement la configuration du sol, ses vallées, ses rivières, et enfin ses deux plateaux principaux. Il donne une idée aussi neuve que précise et heureuse de l'influence que la nature de chaque terrain exerce sur la disposition de ses plaines et de ses vallons. On y remarque encore la description et l'explication de ces espèces de gradins qui, dans les environs de Dieppe surtout, impriment une physionomie particulière à la plupart des coteaux.

Après avoir déterminé les divisions dans lesquelles peuvent être rangés les terrains qui se rencontrent dans la Seine-Inférieure, l'auteur indique sommairement la nature de chacun de ces terrains, puis leur gisement dans le département, au moyen de cinq grandes lignes qu'il tire : 1° du Havre à Aumale ; 2° d'Elbeuf au Tréport ; 3° de Rouen à Gournay ; 4° du Pont-de-l'Arche au Havre, en suivant le cours de la Seine ; 5° du Havre au Tréport, en suivant les falaises.

Un appendice étendu a été consacré aux fouilles de Meulers. Il est suivi de la liste des terrains de la Seine-Inférieure, avec des planches à l'appui, qui en donnent une coupe idéale.

Le paragraphe des alluvions et attérissements est fort complet et fort instructif; nous en dirons autant de ceux qui concernent les tourbières et le tuf.

Le chapitre II est consacré aux terrains superficiels anciens, trop long-temps confondus ensemble; l'auteur les divise en terrains transportés par les eaux, et en terrains qui n'ont été que remaniés par elles.

L'argile plastique a été traitée dans cet ouvrage avec tous les développements qu'elle réclamait, et sous le rapport scientifique, et sous celui de l'industrie.

Le chapitre III est consacré à la formation crayeuse.

Le chapitre IV traite des terrains inférieurs à la craie.

On trouve à la fin de l'ouvrage le catalogue des fossiles recueillis jusqu'à ce jour dans la Seine-Inférieure, et un tableau des hauteurs barométriques et trigonométriques d'un grand nombre de points de la Seine-Inférieure et des départements limitrophes.

Enfin, le texte est accompagné de vingt dessins lithographiques, en partie coloriés, représentant des coupes et vues des terrains de la Seine-Inférieure et quelques-uns de leurs fossiles les plus remarquables, outre une très belle carte, faisant suite à celle de MM. Cuvier et Brongniart, et qui fournira désormais d'inappréciables renseignements, même aux personnes les plus étrangères à la science.

*On vend séparément*

LA CARTE DE LA SEINE-INFÉRIEURE. — Une feuille grand-aigle vélin. — Prix : 6 fr., coloriée ; 5 fr., non-coloriée.



LIBRAIRIE DE NICÉTAS PERIAUX,

*Imprimeur-Editeur, rue de la Vicomté, N° 55, à Rouen.*

---

## OUVRAGES

NOUVEAUX.

DESCRIPTION GÉOLOGIQUE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE, par M. A. Passy, préfet de l'Eure. — Ouvrage couronné par l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, dans sa séance publique de 1829. — Un volume in-4°, accompagné d'un Atlas composé de 20 planches lithographiées et d'une Carte géologique. . . . 20 f.

Exemplaire de choix, sur grand-raisin vélin, 40

DEPUIS long-temps les amis des sciences s'affligeaient qu'aucun savant ne se fût occupé de la géologie de la Seine-Inférieure, et que les habitants de cette importante portion du territoire français fussent encore privés des moyens d'étudier, en ce qui la concerne, la plus importante des trois branches de l'histoire naturelle, celle qui sert de base à l'agriculture, à la statistique, à toutes les industries, à toutes les connaissances qui s'appuient sur le sol; celle que l'on doit considérer comme le point de départ de ce cercle immense de recherches qui embrasse le ciel et la terre dans ses travaux et dans ses leçons. L'Académie royale de Rouen, reconnaissant qu'une pareille lacune était une calamité dans un département où l'industrie dispose d'autant de bras et de capitaux, mit au concours la *Statistique minéralogique du département de la Seine-Inférieure*, et, en 1829, le prix fut décerné à l'auteur de l'ouvrage que nous annonçons.

Depuis cette époque, M. A. Passy n'a cessé de s'occuper, avec le plus grand zèle, d'améliorer encore son excellent ouvrage; il a profité des renseignements et des observations que plusieurs savants se sont empressés de lui adresser, et nous ne craignons pas de dire qu'il l'a porté au plus haut point de perfection.

Dans une introduction à la fois savante et claire, l'auteur rappelle à grands traits les phénomènes et les révolutions qui ont formé l'enveloppe actuelle du globe, les circonstances qui la modifient encore sous nos yeux, l'utilité scientifique et industrielle de la géologie, la marche que cette étude doit suivre, et les révolutions qu'elle a subies.

# PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

## L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

**DE ROUEN,**

PENDANT L'ANNÉE 1832.